
RICH^D COX, QUARLEY, HANTS



LES

MEMOIRES

DE MESSIRE

ROGER DE RABUTIN

COMTE DE BUSSY,

LIEUTENANT GENERAL DES ARMÉES DU ROI, ET MESTRE DE CAMP GENERAL DE LA CAVALERIE LEGERE.

NOUVELLE EDITION,

Revuë, corrigée & augmentée sur un Manuscrit de l'Auteur.

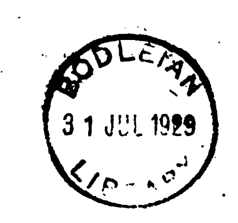
TOME SECOND.



A AMSTERDAM,

Chez ZACHARIE CHATELAIN.

M. DCC. XXXI.





LES MEMOIRES DE MESSIRE ROGER DE RABUTIN COMTE DE BUSSY,

LIEUTENANT GENERAL DES ARMÉES DU ROI, ET MESTRE DE CAMP GENERAL DE LA CAVALERIE LEGERE.

S'IL n'étoit inutile de faire des regrets sur les choses passées, je me plaindrois de ma mauvaise fortune qui me donna en ce tems-là d'autres vuës que celles de servir auprès du Prince de Conti. La mort du Duc de Joyeuse Colonel General de la Cavalerie en fut cause, qui me laissant la liberté de servir dans l'armée de Flandres, me fit croire avec assez d'apparence de raison, qu'il n'y avoit que les Officiers Generaux de cette armée qui s'avançassent, & qu'on

qu'on faisoit de là plus de bruit à la Cour par la défaite de cent chevaux, que dans les autres armées par le gain d'une bataille ; d'ailleurs je me flatai sur la maniere desagreable dont le Maréchal de Turenne en avoit usé avec moi, & je crûs que vivant honnêtement avec lui & servant bien, je pourrois le regagner.

ANN. 1655. Je commençai l'année 1655. dans cette pensée, mais dès les premiers jours ayant eû occasion de faire la Charge de Colonel General de la Cavalerie, & ayant fait expedier un Brevet de Major dans le Regiment de Genlis-Brûlart à d'Iverai Capitaine dans ce Regiment, je croi que le Maréchal de Turenne le sut, & que cela le put choquer. Puur moi qui ne savois pas alors positivement qu'il fût Colonel (car cela fut quelque tems caché) je ne lui en parlai pas. Il est vrai que lors que je l'appris ensuite, je lui en devois faire compliment, mais ou la pensée ne m'en vint point, & en ce cas-là je manquai de prudence ; où les choses étoient déja si fort aigries entre nous, que je ne crûs peut-être pas que mes honnêtetez le fissent revenir.

Le 25. de Janvier je donnai mon attache à la Commission du Comte de Vivonne premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, Capitaine dans le Regiment de Cavalerie de Sa Majesté. Cette Commission étoit du 16. de Juillet 1654.

Dans ce tems-là on voulut faire un grand convoi de munitions de guerre & de bouche au Quesnoi, tant pour mettre en état cette place, qui étoit fort avancée dans le païs ennemi, que pour faire un magasin pour les desseins de la Campagne prochaine. On envoya pour cet effet, Castelnau la Mauvissiere à Saint Quentin pour

pour assembler les troupes, ce qu'il fit au nombre de cinq mille hommes de pied & deux mille chevaux. 1655.

Quoi-que je fusse Lieutenant General aussi bien que lui, je m'y en allai pour faire seulement ma Charge de Mestre de Camp General; aimant mieux dans ces commencemens-là faire dire à tout le monde, que pour acquerir de l'honneur, je me mettois à tous les jours, que de laisser lieu de dire à mes envieux, que la difficulté que j'eusse faite d'obeïr à Castelnau dans une occasion comme celle-là eût un peu senti son ménagement.

Ce voyage ne dura que huit jours, car il le fallut faire brusquement, pour ne pas donner le loisir aux ennemis de venir à nous, & pour ne pas fatiguer les troupes par un plus grand séjour hors de leurs garnisons, en cette saison où il faisoit un froid extraordinaire. Nous ne trouvâmes d'autres obstacles que le mauvais tems, & nous n'eûmes pas même d'alarmes. Seulement lorsque nous fûmes sur le bord d'un défilé à une petite lieuë du Quesnoi, Castelnau eût avis que quinze cens Cravattes avoient logé la veille à demie lieuë sur notre droite. Il vint tout échauffé me dire cette nouvelle à la tête de la Cavalerie où je marchois, me proposant de laisser aller le convoi avec l'Infanterie, & d'aller avec la Cavalerie chercher les ennemis. Je lui dis qu'il me sembloit que sa principale affaire étoit de rendre le convoi dans le Quesnoi, & puis qu'il iroit où il voudroit; qu'il pourroit arriver qu'en allant aux ennemis, qu'il ne trouveroit peut-être pas, on lui déferoit son convoi.

Je ne sai si mes raisons ne le toucherent pas

 d'abord,

d'abord, ou s'il eut honte de s'y rendre, mais
1655. il me dit qu'il étoit resolu d'aller chercher les ennemis. Allons, lui dis-je, voilà qui est fait, & je marchai du côté qu'il souhaitoit ; mais ayant passé le défilé il me renvoya dire que je marchasse droit au Quesnoi.

Castelnau étoit un des plus braves hommes de son tems, & il avoit tant de chaleur à la guerre qu'elle l'empêchoit bien souvent de faire des reflexions ; d'ailleurs il étoit un fort bon homme & fort commode.

Dans ce tems-là il s'offrit à moi une occasion de faire plaisir à M. le Tellier. Il acheta une maison dans la ruë des Francs-bourgeois, & comme elle étoit dans la Justice du Temple, il m'envoya d'Arbon son Intendant pour traiter des lods-&-ventes dûs au Grand-Prieur de France mon oncle. Je lui dis que M. le Grand-Prieur & moi ne voulions que l'amitié de M. le Tellier, & point son argent, & le lendemain je portai à d'Arbon la quittance du Grand-Prieur, ne voulant pas moi-même la donner à son Maître, de peur que cela ne parût trop chercher un remerciment. M. le Tellier me rendit mille graces aussi-tôt qu'il me vit.

Le 11. d'Avril je donnai mon attache à la Commission de Mestre de Camp de Givri. Elle étoit du 4. de Mars 1653.

Le 15. d'Avril je la donnai à la Feuillée Mestre de Camp. Sa Commission étoit du 31. de Juillet 1654.

Le même jour je la donnai à la Commission de Coaquin Capitaine au Regiment Mazarin. Elle étoit du 29. de Mars 1655.

Le 15. de Mai je donnai mon attache à la Commission du Marquis d'Arpajon Capitaine dans

dans le Regiment de la Reine. Elle étoit du 29. de Mars 1655. 1655.

Le 16. de Mai je donnai un Brevet de Major à la Valade dans le Regiment de Maugiron. Il étoit Capitaine dans le même Regiment.

Le 19. de Mai je donnai mon attache à la Commission de Sommeri Capitaine dans le Regiment de Rouvrai. Elle étoit du 13. de Mai 1655.

Le même jour je la donnai à la Commission de Mossai Mestre de Camp. Elle étoit du 25. de Juillet 1652.

M'étant enfin resolu de servir en Flandres dans l'armée que devoit commander le Maréchal de Turenne, & l'ayant témoigné au Cardinal, j'en reçus la Lettre du Roi.

Le lendemain je reçus une Ordonnance du Roi touchant la Cavalerie, & sur cette Ordonnance je fis un reglement que j'ai mis dans le Traité de la Cavalerie. Voici comment je parlois dans ces Reglemens : *Le Comte de Bussy Rabutin Lieutenant General des Armées du Roi, & Mestre de Camp General de la Cavalerie legere françoise & étrangere, faisant la Charge de Colonel.*

Lorsque je fus prêt de partir pour l'armée, M. le Tellier me fit mettre entre les mains un état de la Cavalerie legere destinée pour servir dans les armées de Flandres, Luxembourg, & autres des Provinces de deçà ; lequel état je veux mettre ici, tant pour faire voir la force de la Cavalerie que le Roi employoit dans ses armées, que pour faire connoître les gens qui étoient alors dans le service de Sa Majesté.

1655. *Compagnies.*

De la Reine.
De Monsieur.
Du Card. Mazarin.
De Vendôme.
De Longueville.
D'Elbeuf.
D'Hoquincourt.
De Seneterre pere.
De Seneterre fils.
De Soyecour.
De Morgues.
De Baradas Mestre de Camp.
De Baradas.
De Sainte Maure.
De la Luserne.
De Clere.
De Schomberg.

Regimens.

Colonel, *Comp.*	6.	Manchini,	8.
Le Mestre de Camp General,	9.	Fabert,	8.
Le Royal,	15.	Coudrai Montpensier,	7.
Le Cardinal,	13.	Lislebonne,	7.
Seneterre, Maréchal.	12.	Renel, Marquis,	6.
Clerambaut, Maréchal,	10.	Humieres,	6.
Crequi, Duc,	10.	Gassion,	6.
Esclainvilliers,	10.	Chamboi,	6.
Grandpré,	10.	La Meilleraye,	6.
La Reine,	10.	Paloiseau,	6.
Grammont,	9.	Lamet,	5.
Genlis,	9.	La Feuillée,	4.
Espieds,	8.	Villequier,	4.
S. Simon,	8.	Monpouillan,	4.
Gesvres,	8.	Castelnau,	4.
Cœuvres,	8.	Chevalier de Rohan,	5.
Roquepine,	8.	Richelieu,	4.
Mondejeu & Equancour,	8.	Bourlemont,	4.
		Joyeuse,	4.
		La Roque S. Chamarant,	4.

La

La Guillotiere,	4.	Renel, Comte,	3.
Urelles,	5.	Choiseul Franciere,	3.
Guiche,	4.	Châteaubriant,	3.
Plessis-Praslin,	4.	Puimarets,	2.
Goas,	4.	Carabins de Vandi,	4.
Nogent-Vaubrun,	4.		
Rouvrai & Cateux,	4.		

1655.

Regimens étrangers.

Turenne, *Comp.*	12.	Desfourneaux,	6.
La Villette,	11.	Hoquincourt, Chevalier,	6.
Brinon,	9.	La Berge,	6.
S. Lieu,	8.	Remenecour,	6.
Bouillon & Melin,	8.	Mauleon,	6.
Crequi, Chevalier,	8.	Monclar,	5.
Traci,	8.	Aumont,	4.
Belin,	8.	Leré,	2.
Nogent,	6.	Raab,	1.
Epance,	6.	Rotelin,	1.
Rochepair,	6.	Dubuisson,	1.
Podnils,	6.	Dragons de la Ferté,	12.
Marolles,	6.	Gardes de Turenne,	1.
Gonteri,	6.	Gardes de la Ferté,	1.
Moncavrel,	6.	Gardes d'Aumont,	1.
Nanteuil,	6.		
Carles Broglia,	6.		

En tout Compagnies 525.

JOURNAL

Du Siege de Landreci & de la Campagne de 1655.

LEs armées du Roi commandées par les Maréchaux de Turenne & de la Ferté Seneter-

neterre, qui pouvoient être de douze à treize
1655. mille hommes de pied & de dix mille chevaux, après avoir tenu quelque tems par leurs démarches les ennemis dans l'incertitude de leurs desseins, les en éclaircirent enfin le 18. de Juin 1655. par leur arrivée devant Landreci: &, ce qui se voit rarement, ce furent les armées elles-mêmes qui investirent la place, & non point un corps détaché comme il se pratique d'ordinaire.

L'armée du Maréchal de Turenne prit ses postes deçà la Sambre, & celle du Maréchal de la Ferté de l'autre côté.

Le lendemain 19. de Juin on commença de travailler aux lignes de circonvallation; l'Infanterie faisoit les fossez, & la Cavalerie fournissoit par escadron cent pieux tous les jours qu'elle apportoit du long de la ligne.

Les pieux étoient de six pieds de hauteur, deux & demi dans terre, & trois & demi dehors: ils étoient plantez à huit pieds des fossez. Par delà la palissade il y avoit encore un fossé qu'on appelle fossé perdu à trois ou quatre pas du grand fossé de la ligne.

L'on mettoit la nuit hors des lignes de petits corps de garde de dix Maîtres chacun, avancez de cent ou six vingts pas qui se communiquoient par leurs vedettes, chaque escadron fournissoit son corps de garde.

Tous les travaux furent achevez le 27. de Juin, & cependant on eût differens avis des ennemis, tantôt qu'ils s'assembloient à Givets, tantôt aux environs de Valenciennes. Enfin on fut assuré le 27. qu'ils étoient campez au Cateau-Cambresis: ils y séjournerent le 28. & le 29. ils vinrent camper à Hanappes à deux lieues

de

de Guise, & le 30. à une lieuë de Vadancourt où ils demeurerent jusqu'à la fin du siege de Landreci. 1655.

Le 26. de Juin on ouvrit la tranchée du côté d'un grand ouvrage à cornes, dont le Maréchal de Turenne attaquoit la pointe gauche, & le Maréchal de la Ferté la droite.

Montpesat Mestre de Camp du Regiment de Cavalerie du Roi, & premier Lieutenant General dans l'armée de Turenne, ouvrit la tranchée de cette attaque avec le premier bataillon des Gardes Françoises, les deux escadrons du Regiment de Mestre de Camp General, & un escadron du Regiment Royal.

L'on avoit accoûtumé dans l'armée de Turenne de faire suivre les gardes de Cavalerie depuis le premier jour de la Campagne jusqu'au dernier, & rien ne les interrompoit ; ce qui étoit contre l'ordre ancien de la guerre, qui veut que le jour d'une bataille, ou le premier jour de l'ouverture d'une tranchée, l'on interrompe la suite des gardes pour recommencer par le plus ancien Regiment de Cavalerie. Je rétablis donc cet ordre à Landreci, & je fis faire la premiere garde par mon Regiment de Mestre de Camp en l'absence du Colonel qui servoit dans l'armée de la Ferté.

Le Comte de Lislebonne Lieutenant General releva Montpesat le 27. avec le bataillon des Gardes Suisses & deux escadrons du Regiment du Roi, les ennemis firent une sortie le 28. sur les deux heures après midi, Cavalerie & Infanterie ; mais le Comte de Lislebonne alla à eux si vigoureusement qu'il les obligea de se retirer en diligence & avec perte. Verdelin commandant à cette garde le premier escadron

du Regiment du Roi y fit fort bien son devoir;
1655. Gedoin Capitaine dans ce Regiment y eut le bras cassé & la cuisse percée; les Marquis d'Humieres & de Coaslin, Marcillac & Vivonne s'y trouverent comme volontaires & s'y signalerent: ce dernier eut son chapeau percé d'un coup de mousquet.

Le 28. au soir le Passage Lieutenant General entra à la tranchée avec le second bataillon des Gardes Françoises, un escadron du Regiment de la Meilleraie Grand Maître de l'Artillerie, & un du Maréchal de Grammont Mestre de Camp du Regiment des Gardes Françoises.

Le 29. de Juin je relevai la tranchée avec les Regimens de la Marine, du Plessis-Praslin, & de Bourgogne, & soixante hommes de recrue du Regiment de la Couronne, avec soixante Maîtres à pied du Regiment de Gesvres, & un escadron du même Regiment. A mesure que nous avancions nos tranchées, nous faisions nos gardes de Cavalerie moins fortes, parce que les ennemis ne se pouvoient plus servir de la leur. Sur les onze heures du soir au signal de deux coups de canon, je commençai le logement sur la palissade après avoir chassé les ennemis de la contrescarpe qui ne la défendirent qu'à coups de mousquet & de grenades, & pas un moment de la main à la main: ce fut un fort beau logement, capable de contenir deux cens hommes: l'on y fit une batterie de deux pieces, & cela fait j'en donnai avis au Maréchal de Turenne qui étoit fort inquiet sur ce logement, croyant que j'y trouverois plus de difficulté. Il le vint voir sur les deux heures du matin, & comme il le trouva en si bon état,

la

là joye l'emporta sur sa froideur naturelle pour moi. 1655.

Le 30. le Comte de Schomberg Lieutenant General me releva avec les Regimens de la Feuillade, de la Fere, & d'Ilon Ecossois, un escadron d'Esclainvilliers Commissaire General de la Cavalerie, & un de Crequi Duc, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi. On élargit cette nuit-là le logement de la gauche d'environ soixante pas, pour pouvoir faire deux descentes dans le fossé qui ne fussent point enfilées : on les fit avec une galerie par laquelle on alla attacher le mineur à la pointe de la corne: outre cela, cette même nuit on fit une sappe du long des palissades de la contrescarpe.

Le premier de Juillet Esclainvilliers alla au fourrage du côté de l'Abbaye de Marolles avec neuf escadrons: il en trouva quatre de Cravattes qu'il fit pousser par le Regiment de Mestre de Camp commandé par le Chevalier Dorceau, qui n'étant pas soûtenu, comme il le devoit être, par le Regiment de Grammont fut contraint de plier; neanmoins Esclainvilliers le venant secourir avec d'autres escadrons, on repoussa les ennemis & on en prit quatre-vingts: nous y perdîmes aussi quelques gens, & entre-autres des Menus mon Lieutenant de Mestre de camp, & le Gendre mon Cornette, qui furent menez à Avesne prisonniers de guerre.

On donnoit rarement dès le soir l'ordre d'aller au fourrage le lendemain, & jamais on ne disoit de quel côté quand on étoit près des ennemis, de peur qu'ils n'en fussent avertis. Les escadrons ne partoient qu'à dix heures du matin, & les fourrageurs à midi; ou bien quand l'escorte partoit de grand matin on avoit envoyé

1655. la veille un parti en embuſcade du côté qu'on vouloit fourrager.

Nous avions alors dans le Camp des vivres pour ſix ſemaines, ainſi les ennemis avoient mal pris leurs meſures de s'être venus camper entre Guiſe & Saint Quentin croyant nous affamer.

La nuit du premier de Juillet au ſecond, Hoquincourt fils du Maréchal ayant relevé la tranchée avec le Regiment de Turenne, on ſe contenta d'aſſurer les travaux de la ville.

La nuit du ſecond au troiſiéme, Montpeſat releva la tranchée avec le premier bataillon des Gardes Françoiſes; les travaux s'avancerent, & les deux mines des deux attaques ſous les pointes de la corne ſe trouvant en état, ſur les quatre heures du ſoir du troiſiéme elles jouerent, & l'on fit deux logemens. On y perdit quelques ſoldats; & Traci Meſtre de camp d'un Regiment de Cavalerie, ayant ſuivi le Maréchal de Turenne à la tranchée, voulut faire le volontaire & donner avec les gens détachez. Il y fut tué d'un coup de mouſquet au travers du corps, ce qui fut un grand dommage, car c'étoit un garçon bien fait qui avoit beaucoup de cœur & beaucoup d'eſprit.

Dans ce tems-là me trouvant de loiſir j'écrivis cette Lettre à Madame de ***.

Au Camp devant Landreci ce 3. de Juillet 1655.

„ D'Où vient que je ne reçois point de vos Let-
„ tres, Madame? eſt-ce que vous me croyez
„ encore en Catalogne cette Campagne, ou que
„ vous me grondez de ne vous avoir point dit
„ adieu;

„ adieu ; Pour le premier, je vous ai promis de —
„ venir en Flandres ; & pour l'autre, je vous 1655.
„ ai dit de si bonnes raisons que vous seriez de
„ fort méchante humeur si vous n'en étiez satis-
„ faite. Mandez-moi des nouvelles de l'amour
„ du *** pour vous, vous n'obligerez pas un
„ ingrat. Je vais vous dire à la pareille des nou-
„ velles du mien ; il me semble que je me mets
„ à la raison quand je vous offre de vous dire un
„ secret pour des bagatelles.

„ Vous saurez que la veille de mon départ de
„ Paris fut employée aux adieux, aux protesta-
„ tions de s'aimer toute sa vie, & à toutes les
„ marques les plus tendres que deux personnes
„ qui s'aiment fort se peuvent donner de leur
„ amour.

Ici je te permets trop fidelle memoire,
De cacher à mes sens le comble de ma gloire.

„ On se promit de s'écrire souvent, & le mal-
„ heur des Lettres d'amour qui tombent tous
„ les jours entre les mains du tiers & du quart
„ n'étant pas une assez forte raison pour nous en
„ empêcher, l'on resolut de s'écrire sans chiffres
„ toutes les choses par leur nom : l'on demanda
„ seulement que les Lettres fussent brûlées aussi-
„ tôt qu'elles seroient luës. Après cela l'on re-
„ commença de se prouver par bons effets, que
„ l'on s'aimoit uniquement. Ensuite l'amour
„ étant un vrai recommenceur, l'on se redit les
„ mêmes choses qu'auparavant en d'autres ter-
„ mes, & quelques-unes en mêmes mots : l'on
„ y ajoûta seulement de ne rien croire jamais au
„ desavantage de chacun ; quelques larmes sui-
„ virent les assurances ; elles furent encore mê-

„ lées d'un moment de plaisirs, & puis on ne fit
1655. „ autre chose que pleurer en se quittant.

„ Voilà, Madame, mon histoire amoureuse; „ je pense que celle du S*** n'est ni si gaye, „ ni si lamentable, mais quelle qu'elle soit, je „ vous supplie de me la dire. Adieu.

Le lendemain 4. de Juillet je reçus cette Lettre de Madame de *** & pour la bien entendre, il faut savoir qu'ayant envoyé fort tard chez moi la veille de mon départ de Paris, pour me demander si je ne voulois pas lui dire adieu, on ne m'y trouva point. De sorte que voulant m'excuser d'être parti sans l'avoir vuë, je lui écrivis en arrivant à Landreci que je n'avois vû personne en partant: & pour sauver ma Maîtresse chez qui j'avois passé la nuit, je mandai à ma Cousine que j'avois couché chez les baigneurs; cependant je ne la trompai point comme on voit par sa Lettre.

A . . . . ce 26. de Juin 1655.

„ JE me doutois bien que tôt ou tard vous me „ diriez adieu, & que si ce n'étoit chez moi „ ce seroit du Camp devant Landreci. Com„ me je ne suis pas une femme de ceremonie, „ je me contente de celui-ci, & je n'ai pas son„ gé à me fâcher que vous eussiez manqué à „ l'autre. Je m'étois déja dit vos raisons avant „ que vous me les eussiez écrites, & je suis trop „ raisonnable pour trouver étrange que la veil„ le d'un départ l'on couche chez les baigneurs. „ Je suis d'une grande commodité pour la li„ berté publique, & pourvû que les bains ne „ soient pas chez moi je suis contente; mon zele

„ ne

„ ne me porte pas à trouver mauvais qu'il y en „ ait dans la ville. 1655.

„ Depuis que vous étes parti je n'ai bougé de „ ce beau desert ici, où pour vous parler fran- „ chement je ne m'afflige point trop de vous voir „ à l'armée. Je serois une indigne Cousine d'un „ si brave Cousin, si j'étois fâchée de vous voir „ cette Campagne à la tête du plus beau Corps „ qui soit en France, & dans un poste aussi glo- „ rieux que celui que vous tenez ; je croi que „ vous desavoüeriez des sentimens moins no- „ bles que ceux-là : je laisse aux baigneurs d'en „ avoir de plus tendres & de plus foibles ; chacun „ aime à sa mode, pour moi je fais profession „ d'être brave aussi-bien que vous : voilà les sen- „ timens dont je veux faire parade. Il y auroit „ peut-être quelques Dames qui trouveroient „ ceci un peu Romain, & rendroient graces aux „ Dieux de n'être pas Romaines, pour conserver „ encore quelque chose d'humain.

„ Mais là-dessus j'ai à leur répondre que je ne „ suis pas aussi tout-à-fait inhumaine, & qu'a- „ vec toute ma bravoure, je ne laisse pas de sou- „ haiter avec autant de passion qu'elles, que „ vôtre retour soit heureux. Je croi, mon cher „ Cousin, que vous n'en doutez pas, & que je „ demande à Dieu de tout mon cœur qu'il vous „ conserve. Voilà l'adieu que je vous eusse fait, „ & que je vous prie de recevoir d'ici, comme „ j'ai reçû le vôtre de Landreci.

En ce tems-là la Feuillade Mestre de Camp d'un Regiment d'Infanterie, voulant passer la nuit, de Saint Quentin à l'armée, trouva un parti des ennemis, par lequel il fut blessé à la tête dont il le fallut trépaner.

La

1655. La nuit du 4. au 5. de Juillet, le Passage releva la tranchée avec le second bataillon des Gardes Françoises, l'on fit une descente dans le fossé depuis l'angle rentrant de la corne, jusqu'au parapet, tirant à la pointe d'une traverse que les ennemis avoient faite depuis la face d'une demie-lune jusqu'au parapet de la corne, & l'on commença une sappe dans le parapet qui pouvoit être à trois pas de la traverse.

La nuit du 5. au 6. je relevai la tranchée avec la Marine, le Plessis, Bourgogne & Clerambaut. Comme j'avois été l'aprédînée voir avec Romanet Capitaine au Regiment du Plessis, fort entendu aux fortifications, ce que j'avois à faire la nuit d'après; il m'avoit fait remarquer que la traverse des ennemis étoit abandonnée, & qu'assurément il y avoit un fourneau dessous. Veritablement je l'oubliai le soir; & j'étois à la tête du travail, ne songeant qu'à faire amasser les fascines qu'il me falloit pour faire mon logement, lorsque Romanet vint à moi, toûjours courant, me dire à l'oreille, que je ne songeois pas à ce que nous avions dit l'apresdînée touchant la traverse des ennemis. Je lui dis que je m'allois retirer, mais qu'il falloit le faire adroitement, de peur que les soldats s'appercevant de la raison que j'en avois n'abandonnassent ce poste. Je dis ensuite tout bas au Comte du Plessis & à Toulongeon mon beau-frere qui étoient auprès de moi de me suivre; & me fâchant de ce que les porteurs de fascines n'avançoient pas assez vîte, je sortis de là, disant tout haut que je les allois bien faire marcher. Je n'eûs pas fait six pas que le fourneau joüa, & enlevant l'endroit d'où je

ne faisois que de sortir, emporta un Sergent, six soldats & quatre Grenadiers que j'avois à la tête de ce travail. Cela rebuta fort les soldats, & d'autant plus qu'il falloit passer un à un par une sappe. Je fis détacher un autre Sergent avec six soldats qui abandonnerent ce poste un moment après. Enfin j'y envoyai un Lieutenant avec vingt hommes, qui témoigna toute la repugnance du monde d'y aller : il sembloit qu'il sentît son malheur, car il y fut tué. Cependant après la perte de beaucoup de travailleurs, je fis un logement fort beau. Sur les deux heures après midi le Regiment de Bourgogne ayant la tête de la tranchée fit un second logement à vingt pas au delà du premier, à une autre traverse que les ennemis abandonnerent, & l'on continua la sappe du long de la contrescarpe de la corne, à soixante & dix pas de la gorge de ladite corne. 1655.

Il se tira de la ville un coup de canon assez bizarre le 6. de Juillet sur le midi, que l'on apportoit mon dîner du Camp à la tranchée. Les ennemis voyant dix ou douze hommes avec des corbeilles, leur tirerent sept ou huit volées de canon. Un garçon de sommellerie croyant être bien plus fin que les autres, se mit ce qu'on appelle, à quatre pieds, il alla chercher le coup ; un boulet lui emporta un bras.

Le 5. l'armée de Turenne ayant envoyé pour l'escorte du fourrage douze escadrons commandez par Esclainvilliers, & celle de la Ferté, quinze commandez par Grandpré ; on trouva huit cens chevaux des ennemis commandez par Bouteville, depuis Duc de Luxembourg, & on en prit deux cens.

La

1655. ment jusqu'à la gorge. Sur les neuf heures du matin le Regiment du Plessis ayant pris la tête, la mine du bastion de l'attaque de Turenne se trouva prête à joüer: le Maréchal de Turenne à qui j'avois fait savoir l'état des choses, me manda de faire sommer les ennemis; mais le Gouverneur m'ayant fait réponse qu'il n'avoit point de proposition à entendre, je fis mettre le feu à la mine, elle fit un fort grand effet, & je fis un logement sur la brêche à mi-côte. Après l'avoir bien assuré, quelques grenades, pots à feu ou pierres que les ennemis jettassent, je crûs que je pourrois aller plus loin. Je fis donc donner un assaut au-dessus de la brêche: nos gens en furent maîtres quelque tems, mais une demi-lune de main droite les voyant à revers, ils n'y purent demeurer; de sorte qu'ils furent contraints de se retirer à leur logement de mi-brêche, lequel je fis pousser encore plus haut avant que de sortir de garde. Ce fut à cet assaut que les ennemis firent toute la resistance que l'on peut faire du canon, du mousquet, de la pique & des feux d'artifices: l'on y perdit vingt hommes, & il y en eut cinquante de blessez; le Comte du Plessis-Praslin le fut à la tête, & beaucoup d'autres Officiers y reçurent plusieurs blessures.

Sur les sept heures du soir du 12 la mine du Marêchal de la Ferté ayant joué à l'autre face du même bastion, elle n'en fit qu'emporter la chemise & laissa la terre toute escarpée, ainsi l'on ne pût faire de logement qu'au pied.

La nuit du 12. au 13 Schomberg étant de garde avec les Regimens de la Feuillade, de la Fere, d'Ilon, & de la Couronne, on attacha le mineur au logement que j'avois fait sur

la

la brêche, & les ennemis n'osant attendre l'effet d'un second fourneau, demanderent à parlementer le 13. sur les 5. heures du matin: la capitulation fut faite & signée par les Generaux à trois heures après midi. 1655.

Que les ennemis sortiroient le 14. de Juillet à huit heures du matin, balle en bouche, méche allumée, tambour battant, avec cent charettes, & seroient conduits à Valenciennes par mon Regiment de Mestre de Camp General & celui de la Reine. Capitulation de Landreci.

Le 14 Hoquincourt, Montpesat, le Comte de Lisslebonne & le Passage ayant eu chacun quelque emploi, je fus de jour pour commander l'armée; de sorte que j'eûs le soin de faire entrer les Gardes Françoises dans la place, & d'en faire sortir les ennemis sur le midi au nombre de mille hommes de pied & de soixante Maîtres.

Le même jour 14. on détacha cinq cens chevaux commandez par Epance Mestre de camp d'un Regiment de Cavalerie sur le pied étranger, pour aller brûler Bavai.

Les ennemis partirent ce jour-là de Vadancourt & se retirerent vers le Catelet.

Le 15. de Juillet, la Berge Mestre de camp d'un Regiment de Cavalerie sur le pied étranger, partit du Camp escorté par la petite garde de Cavalerie, pour porter à la Cour la nouvelle de cette prise.

L'on commença le 15. de combler les tranchées, & l'on acheva le 16.

Le même jour on fit un pont sur la riviere du Buf, qui tombe dans la Sambre à Marolles, pour aller au fourrage.

Le 17. on commença de raser les lignes, & l'on

1655. l'on envoya quatre cens chevaux au devant du Duc d'Yorc à Guise, qui arriva ce jour-là au Camp avec quantité de Volontaires.

Le 18. le Duc d'Yorc voulut prendre son jour de Lieutenant General. Montpesat, le Comte de Lislebonne & le Passage dirent au Marêchal de Turenne qu'ils savoient bien le respect qu'ils devoient au Duc d'Yorc, mais qu'il n'étoit pas question de cela dans cette rencontre, & que puisque leurs Commissions étoient de plus vieilles dattes que la sienne, ils prétendoient passer devant lui. Pour moi je dis au Marêchal, que quoi-que ma Commission fût plus ancienne que celle du Duc, étant fils & frere de Roi, & Cousin germain de mon Maître, je lui cederois en toutes choses, & il m'en sût toûjours bon gré depuis.

Le même jour 18. on fit deux ponts sur la riviere du Buf entre Marolles & Fay, pour y faire passer l'armée qui devoit décamper le lendemain.

Le 19. l'armée de Turenne décampa & vint loger à Marolles. L'armée de la Ferté demeura au Fay & ne passa point la riviere ce jour-là.

Le même jour 19. l'on mit huit escadrons de garde du côté d'Avesnes, parce qu'il y avoit six à sept cens chevaux dedans, & l'on mit de l'Infanterie sur les passages de la riviere d'Avesnes.

Le 20. de Juillet, l'armée de la Ferté passa la riviere du Buf & campa au-dessus du Fay, entre Avêsnes & Marolles.

Le 21. le Marêchal de Turenne alla avec dix escadrons se promener du côté d'Emeri, & moi avec lui. Ce même jour, la Capelle fut investie par Castelnau avec deux mille chevaux,

vaux. Les ennemis y jetterent cent cinquante Maîtres. 1655.

Le 22. les armées décamperent de Marolles & du Fay, & vinrent camper sur la même riviere du Buf à Estreux en Cauchie. En y arrivant je détachai six cens chevaux qui restoient à l'armée du Corps de Castelnau pour l'aller joindre. Ce jour-là les Generaux furent mandez par le Cardinal qui étoit à Guise.

Le 23. ils y allerent conferer avec lui ; ils étoient escortez des deux escadrons du Mestre de Camp General, des deux de Genlis, & d'un d'Humieres.

Le 24. de Juillet les Generaux revinrent de Guise, d'où ils apporterent la résolution de ne point assieger la Capelle, & de faire partir toutes les armées à la pointe du jour du 25.

Le 25. de Juillet l'armée de Turenne vint camper à l'Echelle, & celle de la Ferté à Buronfosse.

Le lendemain je reçûs cette Lettre de Madame de**** qui me l'écrivit transportée de joye des heureux succès de mes gardes de Landreci, que le Maréchal de Turenne avoit fort loüées à la Cour.

A Paris ce 14. de Juillet 1655.

„ VOulez-vous toûjours faire honte à vos pa-
„ rens ? ne vous lasserez-vous jamais de fai-
„ re parler de vous toutes les Campagnes ? pen-
„ sez-vous que nous soyons bien-aises d'entendre
„ dire que M. de Turenne mande à la Cour que
„ vous n'avez rien fait qui vaille à Landreci.
„ En verité c'est avec un grand chagrin que nous
„ entendons dire ces choses-là, & vous compre-
„ nez

1655. „ nez bien de quelle sorte je m'interesse aux „ affronts que vous faites à votre Maison. Mais „ je ne sai pourquoi je m'amuse à faire la plaisante, car je n'en ai pas le loisir. Je vous dis „ donc que je suis ravie du bonheur que vous „ avez eû à tout ce que vous avez entrepris. Je „ vous ai écrit une grande Lettre de.... que je „ crains bien que vous n'ayez pas reçuë: j'aurois quelque regret qu'elle fût perduë, car elle „ étoit assez badine.

„ Je me trouvai hier chez Madame de **** „ qui avoit reçu une de vos Lettres, & Madame de**** aussi, je croyois en avoir une; „ mais je trouvai que je n'en avois point, & „ que vous n'aviez pas voulu confondre tant de „ rares merveilles. J'en suis bien-aise, & je „ prétends avoir un de ces jours une voiture à „ part. Adieu mon Cousin. Le Gazetier parle „ de vous legerement: bien des gens en ont été „ scandalisez, & moi plus que les autres, car „ je prends plus d'interêt que les autres à tout „ ce qui vous touche.

Le 26. l'on séjourna à l'Echelle & à Buronfosse, pour faire des provisions à Guise pour une grande marche, & l'on commanda à la Cavalerie d'acheter des moulins.

Le 27. le Marêchal de Turenne alla conferer à Guise avec le Roi & le Cardinal.

Ce jour-là Armand de la Porte, Grand-Maître de l'Artillerie, qui fut depuis le principal heritier du Cardinal Mazarin, en prenant son nom & ses armes, prit jour de Lieutenant General dans l'armée de Turenne.

Le 28. le Roi partit de Guise & alla avec le Cardinal coucher à la Fere où étoit la Reine,

ne, & le 29. ils revinrent à Guise.

Le 30. les Generaux allerent à Guise. 1655.

Le 31. de Juillet les armées partirent de leurs quartiers, l'armée de la Ferté ayant l'avant-garde alla loger au Fay, & celle de Turenne à Marolles.

Le Roi arriva ce jour-là à l'armée, marcha avec elle, & logea dans l'Abbaye de Marolles.

Le premier d'Août l'armée de Turenne alla camper à l'Abbaye d'Aumont avec le Roi, & celle de la Ferté près de Maubeuge.

Le second d'Août les armées séjournerent, & l'on détacha Castelnau avec le Corps qu'il commandoit pour aller du côté de Liege.

Le même jour 2. d'Août l'armée de Turenne alla camper à Jumont avec le Roi, & celle de la Ferté à sa gauche sur la Sambre.

Le matin troisiéme, deux cens chevaux & deux cens Mousquetaires, commandez par le Marquis de Renel de la Maison de Clermont d'Anjou, furent battus aux portes de Tuin: ils étoient allez la veille mener Talon Intendant de l'armée pour y faire faire du pain, & cette défaite se fit par les païsans du païs, joints à un parti des ennemis. Le Maréchal de Turenne y alla ce jour-là avec sept escadrons, savoir comment la chose s'étoit passée, & j'y allai avec lui.

Le 4. d'Août le Corps de reserve de la Haye du Bled, Marquis d'Uxelles, fut détaché avec sept escadrons de l'armée de M. de Turenne, & quatre escadrons de Gendarmes, pour aller du côté de Castelnau.

Le cinquiéme les armées partirent & vinrent camper entre la Bussiere & Tuin, le long

1655. de la Sambre à deux villages appellez les hautes & basses Fontaines, & y séjournerent le sixiéme.

Le 7. d'Août j'allai au fourrage delà la Sambre avec huit Escadrons & trois cens Mousquetaires ; & comme j'avois envoyé un parti de cent Maîtres commandé par Fortilesse dès le minuit, ce parti fut rencontré par trois cens chevaux & battu. Biscarat, jeune Gentilhomme de courage & d'esprit, volontaire, y fut blessé, & Gié de la Maison d'Entragues pris.

Ce jour-là je reçûs cette Lettre de Madame de****.

A Paris ce 19. de Juillet 1655.

„ VOici la troisiéme fois que je vous écris depuis que vous êtes parti : c'est assez pour „ vous faire voir que je n'ai rien sur le cœur „ contre vous. Je reçûs l'adieu que vous me „ faisiez de Landreci, pendant que j'étois à.... „ & je vous fis réponse en même tems : je voi „ bien que vous ne l'avez pas reçuë, & j'en „ suis au desespoir : car outre qu'elle étoit hon„ nêtement tendre, c'est qu'elle étoit assez jolie, „ à ce qu'il me sembloit, & comme elle vous „ étoit destinée, je suis bien en colere qu'un au„ tre en ait eû le plaisir. Depuis cela je vous „ ai encore écrit par un Laquais que vous avez „ envoyé ici, lequel étoit chargé de plusieurs „ Lettres pour de belles Dames. Je ne m'amu„ sai point à vous chicaner sur ce qu'il n'y en „ avoit point pour moi, & je vous fis une pe„ tite Lettre en galopant, qui vous fera con„ noître (quoi qu'assez mal arrangée) la sensi„ ble joye que j'ai eû du bonheur que vous eûtes

„ à vos gardes à Landreci, dont la nouvelle nous
„ est venuë ici le plus agreablement du monde 1655.
„ par des gens de la Cour qui nous ont assuré
„ que Monsr. le Cardinal avoit dit beaucoup de
„ bien de vous devant le Roi, lequel en avoit
„ dit lui-même, & ensuite toute la Cour, qui
„ avoit fort loüé cette derniere action. Vous
„ pouvez croire que ma joye n'a pas été médio-
„ cre d'entendre dire tout cela de vous; mais
„ pour en revenir à mon conte, ce fut donc sur
„ cela que je vous écrivis ma seconde Lettre, &
„ cinq ou six jours après j'ai reçû celle où je
„ voi que vous vous plaignez de moi. Cepen-
„ dant, mon pauvre Cousin, vous voyez bien
„ que vous n'en avez aucun sujet, & là-dessus
„ on peut tirer une belle moralité: c'est qu'il ne
„ faut jamais condamner personne sans l'enten-
„ dre. Voilà ce que j'avois à vous dire pour ma
„ justification; peut-être qu'une autre auroit
„ pû reduire les mêmes choses en moins de paro-
„ les, mais il faut que vous supportiez mes de-
„ fauts. Chacun a son stile, le mien, comme
„ vous voyez, n'est pas laconique.

„ Je ne croi pas avoir jamais rien lû de plus
„ agreable que la description que vous me faites
„ de l'adieu à votre Maîtresse. Ce que vous me
„ dites, que l'amour est un vrai recommenceur;
„ est tellement joli, & tellement vrai que je
„ suis étonnée que l'ayant pensé mille fois, je
„ n'aye jamais eû l'esprit de le dire. Je me suis
„ même quelquefois apperçuë que l'amitié se
„ vouloit mêler d'en faire de même, & qu'en
„ sa maniere elle est aussi une vraye recommen-
„ ceuse. Cependant quoi-qu'il n'y ait rien de
„ plus galant que ce que vous me dites sur tou-
„ te votre affaire, je ne me sens point tentée de

1655. „ vous faire une pareille confidence ſur ce qui ſe „ paſſe entre le..... & moi, & je ſerois au „ deſeſpoir de vous pouvoir mander quelque „ choſe d'approchant. J'ai toujours avec lui les „ mêmes précautions & les mêmes craintes; „ de ſorte que cela retarde notablement les pro- „ grès qu'il voudroit faire. Je croi qu'il ſe laſſe- „ ra enfin de recommencer toûjours inutilement „ la même choſe. Je ne l'ai vû que deux fois „ depuis ſix ſemaines à cauſe d'un voyage que „ j'ai fait. Voilà ce que je vous en puis dire, & „ ce qui en eſt : uſez auſſi bien de mon ſecret que „ j'uſerai du vôtre ; vous avez autant d'inte- „ rêt que moi à le cacher.

„ Je ne vous dis rien de l'avanture de **** „ je croi qu'elle vous aura fort diverti : pour moi „ je l'ai trouvée tout-à-fait bien imaginée. Il y „ a une Dame qu'on accuſe d'avoir été les pre- „ miers jours demander ſi c'étoit un affront que „ cela, parce qu'elle avoit oui dire à l'intereſſé „ que ce n'étoit qu'une bagatelle. On dit que „ preſentement il commence à ſentir ſon mal, „ & à trouver qu'il eût été mieux qu'il n'eût „ pas été tondu. Adieu mon pauvre Couſin, ce „ n'eſt point ici une jolie Lettre, ni une réponſe „ digne de la vôtre, mais on n'eſt pas toûjours „ en belle humeur. Il y a huit jours que je ſuis „ malade; cela fait tort à ma vivacité. Aimez- „ moi toûjours bien, car pour moi je fais mon „ devoir, & je vous ſouhaite un heureux retour.

L'avanture de **** étoit qu'ayant parlé du Duc de Candale à Madame de **** avec mé-pris, ce Duc lui avoit fait couper tout un cô-té de cheveux, ce qui fut une choſe aſſez hardie, vû que**** étoit Secretaire du Cabinet.

Le

Le 8. d'Août les armées sejournerent & les Bourguemestres de Tuin vinrent haranguer le Roi. 1655.

Ce jour-là les Marêchaux d'Albret & de Clerambaut, François de Clermont Marquis de Monglat Maître de la Garderobe du Roi, & le Commandeur de Souvrai Ambassadeur de Malte à la Cour, depuis Grand-Prieur de France, dinant tous chez moi, le Marêchal d'Albret se mit à nous faire un conte, & comme il étoit au plus fort de la narration, il pâlit tout-d'un-coup, & la voix lui devint plus foible: pas un de nous n'y prit garde que le Marêchal de Clerambaut, parce qu'il n'y avoit que lui qui en sût la raison. Il se mit donc à crier au Maître-d'Hôtel, qui venoit de servir un marcassin, de lui ôter promptement la tête, ce que celui-ci ayant fait, le Marêchal d'Albret qui s'alloit évanouïr, se remit & nous acheva son conte.

Ce sont de ces aversions naturelles qu'ont beaucoup de gens; les uns pour des levraux, comme Bernard de Nogaret Duc d'Epernon, Colonel General de l'Infanterie, & les autres pour des têtes de cochons, comme le Marêchal d'Albret. J'ai vû depuis le Marêchal de Clerambaut me faire souvenir de cela au lever du Roi, & me demander ensuite si je croyois que ce fût se battre avec avantage contre le Marêchal d'Albret que d'avoir une tête de cochon dans la main gauche, ayant l'épée à la main contre lui. Cette question fit rire le Roi; & la réponse que je fis au Marêchal (que sachant le foible du Marêchal d'Albret, ce seroit une aussi grande supercherie que si l'on étoit jaqué) l'obligea de pousser

loin cette dispute, & de badiner aussi agréablement qu'il avoit accoûtumé de le faire.

1655.

Le 9. d'Août le Roi alla voir Tuin; & le même jour Castelnau avec son Corps détaché revint de Bouvines qu'il avoit prise & pillée, & le Marquis d'Uxelles de Valcour.

Le 10. les armées partirent de leurs quartiers, celle de la Ferté ayant l'avant-garde; elles passerent la Sambre à la Bussiere, à Sors & à Jumont, & vinrent camper à Maubeuge; la Cour & les Officiers Generaux logerent dans la ville. Castelnau escorta par deçà l'eau le bagage des armées.

Le 11. d'Août les armées partirent de Maubeuge, celle de Turenne ayant l'avant-garde, & vinrent camper à Bavai.

Le 12. elles y séjournerent.

Le 13. les armées partirent: celle de la Ferté partit la nuit du 12. au 13. & laissant son Infanterie au Quesnoi, à la reserve de quatre Regimiens, alla faire un pont entre Valenciennes & Bouchain, à la Neuville sur l'Escaut, à sept lieuës de Bavai; l'armée de Turenne partit à la pointe du jour & suivit l'autre; le Roi & le Cardinal demeurerent au Quesnoi, où l'armée de Turenne ayant fait une grande halte, pour faire prendre du pain à l'Infanterie, marcha le reste du jour, & ayant passé toute la nuit du 13. au 14. à la Neuville sur quatre ponts, se trouva à la pointe du jour delà l'Escaut.

Les ennemis qui nous avoient vûs partir du païs de Liege étoient venus de Mons à S. Guilain, & puis à Condé, & ayant avis de notre marche vers l'Escaut, marcherent en diligence à Valenciennes, croyant que nous voulions atta-

taquer Bouchain, dans lequel ils jetterent huit escadrons. 1655.

De Blanchefort, qu'on appelloit alors le Chevalier de Crequi, Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie, fut commandé le matin du 14. de s'avancer avec six escadrons vers Valenciennes; il en trouva huit qui venoient reconnoître l'armée: ceux-ci le pousserent, lui prirent un Cornette, & se retirerent sur une éminence près de Valenciennes.

Il faut remarquer que le Marêchal de Turenne en donnant des emplois au Chevalier de Crequi, prétendoit obliger le Duc de Crequi son frere, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, & le Marêchal de Villeroi oncle du Chevalier, qui avoit été Gouverneur de Sa Majesté, & qui étoit bien à la Cour. Ce n'est pas que le Chevalier n'eût du merite: il avoit du talent pour la guerre, mais le Marêchal de Turenne le préferoit par les raisons que je viens de dire à de plus vieux Officiers, & d'aussi capables.

Le matin du jour que l'armée partit de Bavai, j'écrivis cette Lettre à Madame de****.

Du Camp de Bavai le 13. d'Août 1655.

„ J'Ai reçu vos trois Lettres, Madame, celle
„ du 26. de Juin, du 14. de Juillet & du 19.
„ de Paris. Celle du 26. est effectivement fort
„ plaisante, mais comme vous dites aussi, elle
„ n'est pas la plus tendre du monde. Vous me
„ parlez de déplaisir & de larmes tout exprès, à
„ ce qui semble, pour me dire que ce n'est pas
„ pour moi. Je sai bien que je n'y dois pas pré-
„ tendre, mais vous n'avez que faire de m'exa-

1655. „ gerer si fort vos foiblesses pour un autre, & „ votre fermeté pour moi. Quand on aime bien „ les gens qui vont à l'armée, on a plus d'appre„ hension pour le danger de leurs personnes que „ de joye dans l'esperance de l'honneur qu'ils „ vont acquerir. Je jurerois qu'il y a des mou„ vemens de dépit dans ce que vous m'écrivez : „ sur la fin pourtant vous vous radoucissez un „ peu, & craignant que ce que vous me mandez „ sur mon départ ne sente la rudesse de Rome, „ vous vous humanisez pour mon retour.

„ Pour votre Lettre du 14. de Juillet, il n'y „ a rien de si obligeant ni de si flateur que ce que „ vous me dites sur le siege de Landreci. J'ai „ bien ri en lisant toutes vos contreveritez, & „ la honte que vous me mandez avoir des mau„ vaises actions que j'ai faites.

„ Pour votre troisième Lettre, je vous dirai „ que pour n'être pas d'un stile laconique, elle „ ne laisse pas d'être fort agreable. Je serois bien „ faché qu'elle fût plus courte, & vous avez „ tort de dire que vous écririez mieux si vous „ n'étiez malade ; vous vous portez mieux que „ vous ne pensez. Et moi, ma chere Cousine, „ je suis à vous plus qu'on ne sauroit dire.

Sur les huit heures du matin du 14. d'Août l'armée de Turenne s'étant mise en bataille, marcha ainsi pendant une heure, Montpesat à la tête, comme premier Lieutenant General, & moi avec lui comme Mestre de Camp General de la Cavalerie. Nous nous attendions à un combat lorsque nous vîmes passer sur notre gauche le Corps de reserve que commandoit Castelnau qui se mit devant nous & qui poussa les ennemis, lesquels ne se trouvant pas en

en état de garder un vieux Camp où ils étoient, & qu'ils n'avoient racommodé qu'à demi, se retirerent à Condé : les Espagnols étoient partis dès les six heures du matin, & c'étoit le Prince de Condé qui faisoit cette retraite. Il fit ferme à un pont pour donner loisir à ses troupes de se retirer avec moins de desordre, & se trouva lui-même present à toutes les charges qui s'y firent ; mais comme enfin il se vit extraordinairement pressé, il se fit nommer & demanda à parler sur parole. Nos volontaires & nos Officiers de la tête tinrent cette conference à beaucoup d'honneur ; de sorte que le Prince acheva de sauver par son adresse son arriere-garde, qu'il avoit déja tirée d'embarras par sa valeur. 1655.

En arrivant à Condé les ennemis repasserent le pont qu'ils avoient fait sur l'Escaut, & le rompirent après eux, & en même tems firent marcher leurs bagages vers Tournai ; & leurs troupes partirent deux heures après minuit du 14. au 15. pour suivre la même route.

Cependant l'armée de Turenne étant arrivée à six heures du soir à Fresnes à la vûë de Condé, on resolut de faire deux ponts sur l'Escaut, l'un au-dessus de l'endroit où la Haine entre dedans, pour avoir communication avec le Quesnoi ; & l'autre du côté de Mortagne, pour passer au-dessous de Condé, & pour être en état de suivre les ennemis si l'on en prenoit le dessein.

Ce jour-là 14. d'Août l'armée de la Ferté campa sous Valenciennes au-dessus du vieux camp des ennemis.

On perdit quelques gens au défilé où le Prince fit ferme, & un étendart du Regiment de

Crequi Duc; Rochefort Lieutenant des Gendarmes du Prince y fut bleſſé.

1655.

Le 15. d'Août le pont au-deſſous de Condé étant achevé ſur le midi, l'armée de la Ferté paſſa avec le Corps de reſerve que commandoit le Marquis d'Uxelles: celui-ci alla vers Saint Guiſlain, & le Corps de Caſtelnau campa au vieux Condé. Le pont au-deſſus de Condé étant fait l'on envoya huit eſcadrons au Queſnoi pour ramener les caiſſons, & deux de ce même côté-là pour eſcorter les fourrageurs.

Siege de Condé.

Le même jour Montpeſat ouvrit la tranchée devant Condé deçà l'Eſcaut, avec le premier bataillon des Gardes: les ennemis firent une grande ſortie & furent battus, mais le Chevalier de Raré & Vautourneux Capitaines aux Gardes, & Miſſeti Lieutenant y furent tuez, qui étoient tous trois de braves & d'honnêtes gens.

Le 16. d'Août Eſclainvilliers alla avec deux cens Mouſquetaires, cinq eſcadrons & une piece de canon pour prendre le Château de Boſſu, mais il ſe contenta de le faire ſommer & s'en revint, ſur le refus qu'il fit de ſe rendre, ne ſe jugeant pas en état de le pouvoir forcer.

J'allai ce même jour 16. d'Août au fourrage du côté de Valenciennes, & comme j'y fus battu, je ferai bien-aiſe d'en dire au vrai la maniere, afin que ceux qui verront ceci puiſſent bien juger de cette action.

J'avois ſept eſcadrons, deux du Meſtre de camp General, quatre du Roi & un du Grand-Maître. Après avoir paſſé le pont que nous avions ſur l'Eſcaut & de longs marais que la riviere fait en cet endroit, j'arrivai à un village qui eſt à l'entrée d'une plaine de deux lieuës,

la-

laquelle aboutit à Valenciennes. J'envoyai tous les fourrageurs sur la gauche de ce village, dans ceux qui sont du long de la riviere de la Haine, tirant à Quévrain, & pour les couvrir je m'avançai une petite lieuë dans la plaine sur une hauteur d'où je voyois tout ce qui pouvoit sortir de Valenciennes. Je laissai l'escadron du Grand-Maître, commandé par un brave Gentilhomme appellé la Roche, & le dernier escadron du Regiment du Roi, commandé par Mesieres autre brave soldat, tous deux en Corps de reserve à un quart de lieuë derriere; & j'envoyai vingt Maîtres de mon Regiment, commandez par un Lieutenant sur une petite hauteur à un demi-quart de lieuë devant moi à ma vûë. 1655.

Après avoir été là cinq ou six heures, jugeant que les fourrageurs avoient fait leurs trousses, je fis monter à cheval pour m'en revenir. Dans ce tems-là je vis paroître trois escadrons des ennemis à des fourches, qui sont sur une éminence à cinq cens pas de Valenciennes: le Lieutenant de mon Regiment m'envoya dire qu'ils marchoient à lui: je lui mandai que je le voyois bien, & que je le soûtiendrois. En effet, ces trois escadrons étant proche de mes vingt Maîtres détachez; je m'avançai derriere eux, & avec vingt-cinq ou trente volontaires nous fûmes charger les ennemis; ils se retirerent en escarmouchant. J'entrai en soupçon alors de la verité; & comme j'étois dans la resolution de me retirer, on m'amena deux prisonniers du Regiment de Persan que mes gens avoient faits: je leur demandai pourquoi ils s'avançoient si fort en si petit nombre, & ce qu'il y avoit de Cavalerie à Valenciennes: ils

1655. me dirent qu'il y avoit deux heures qu'ils n'étoient que cinq escadrons, mais que depuis il en étoit arrivé douze de l'armée avec Don Francisco Pardo General de la Cavalerie, lequel me voyant dans la plaine, avoit envoyé ces trois escadrons pour tâcher à m'engager. Dans le tems que ces prisonniers me parloient, je vis paroître sur la même éminence des fourches quatorze escadrons. J'envoyai aussi-tôt dire à Camp-Ferrant qui commandoit le Regiment du Roi, de m'envoyer trois Officiers de ses trois escadrons pour se tenir auprès de moi, afin que je lui pusse envoyer mes ordres par eux ; & cependant de se retirer au pas pendant que j'allois soûtenir la premiere charge des ennemis avec mon Regiment. Veritablement lorsqu'il me vit aux mains, il emmena ses escadrons au grand trot, au galop, & un moment après à la débandade. Les deux miens rompus suivirent, avec plus de raison, un si méchant exemple. N'ayant donc plus de ressource qu'en mes deux escadrons de reserve, j'allai à eux, & les ennemis qui ne les voyoient pas, à cause qu'ils étoient dans un petit fonds, se trouvant surpris firent halte pour se rallier & pour les venir charger.

La Roche & Mesieres qui les commandoient firent fort bien leur devoir, mais ils furent rompus, & cela donna au moins le loisir au reste de gagner un village où je trouvai quatre escadrons avec lesquels je fis ferme au défilé : cependant toutes les troupes des ennemis s'étant avancées à cinq cens pas de moi n'oserent m'enfoncer, & l'on ouït quelqu'un d'eux qui crioit qu'on n'avançât point & qu'il y avoit de l'Infanterie dans le village.

Ce

Ce ne fut pas un combat, ce fut une déroute: il n'y eût que trois Cavaliers de tuez; mais il y en eut cent de pris & quinze Officiers, parmi lesquels se trouva Desmenus mon Lieutenant de Mestre de Camp, frere de Courtin, & Toulongeon mon beaufrere. Le dernier revint le même jour sans avoir été connu, en payant la rançon d'un Cornette. 1655.

Marcillac volontaire, qui depuis fut le Duc de la Rochefoucaut, y eut un coup de mousqueton au travers de la cuisse dans la premiere escarmouche que j'avois fait faire par mes gens détachez. Coaslin Capitaine au Regiment du Roi, & Vivonne premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, & Capitaine au même Regiment furent toûjours auprès de moi à essayer de rallier quelqu'un, & tous trois y firent fort bien.

Mon Regiment y perdit trois étendars, & le Regiment du Roi un.

Camp-Ferrant homme décrié sur la réputation, étoit à la tête des trois escadrons qui commencerent à fuïr; & quoiqu'il y eût avec lui de fort braves gens, rien n'est si dangereux à la guerre que le méchant exemple.

Le même jour 16. d'Août on renvoya quinze escadrons au devant du convoi, commandez par Genlis-Brûlart & par la Berge, deux Mestres de camp de Cavalerie.

La nuit du 16. au 17. d'Août le Comte de Lislebonne releva la tranchée avec les Suisses: cette même nuit les dix-sept escadrons des ennemis repartirent de Valenciennes.

Le 16. d'Août le convoi revint du Quesnoi escorté de vingt-trois escadrons, commandez par le Passage.

1655. La nuit du 17. au 18. le Marquis d'Uxelles releva le Comte de Lislebonne avec le bataillon des Gardes Françoises de l'armée de la Ferté.

Le 17. j'allai avec cinq cens Mousquetaires & un escadron me mettre dans l'angle de l'Escaut & de la Haine, pour empêcher les ennemis de sortir de Condé ou de recevoir du secours. Je pris un espion portant une Lettre au Comte de Henin Gouverneur de Valenciennes pour hâter le secours.

Reddition de Condé. Le 18. d'Août Condé se rendit à la même capitulation que Landreci; on y laissa le Passage pour y commander.

Le 19. sur les dix heures du matin les ennemis sortirent de Condé au nombre de quinze cens hommes de pied, deux cens Officiers, & deux cens chevaux. L'armée de Turenne partit de Fresne à la pointe du jour, les bagages devant, l'Infanterie après, & la Cavalerie faisant l'arriere-garde: nous passâmes à la tête du Camp de l'armée de la Ferté, qui ne décampa point ce jour-là. Les Corps de reserve de Castelnau & d'Uxelles s'avancerent vers S. Guilain, & l'armée de Turenne campa à Bernissart.

Le 20. d'Août l'armée de la Ferté vint passer à la tête de notre Camp, & camper aux environs de S. Guilain au delà de la Haine, & l'armée de Turenne repassa cette riviere sur deux ponts, & campa à Home devant S. Guilain du côté du Quesnoi.

Ce jour-là le Maréchal de Turenne commanda au Grand-Maître de l'Artillerie de prendre trois cens Mousquetaires & d'assieger le Château de Bossu. Montpesat s'y opposa, disant

sant que cet emploi lui appartenoit comme premier Lieutenant General ; le Grand-Maître lui refusa du canon, chose assez extraordinaire. Pour les accorder le Maréchal manda à Castelnau de prendre le Château, ce qu'il fit, & y campa le 22 avec son Corps de reserve. 1655.

Le 22. d'Août on ouvrit la tranchée à S. Guislain en trois endroits. Siege de S. Guilain.

Ce jour-là j'allai au fourrage avec cinq escadrons.

Le 23. le Maréchal de Turenne alla avec quarante escadrons au devant du Roi au Quesnoi ; la tranchée s'avança fort ce jour-là.

Le 24. d'Août le Roi arriva à l'armée & logea à Bossu. Je fis ce jour-là un fort grand fourrage avec quatre escadrons.

Le 25. jour de la S. Louis la ville parlementa, l'on donna des ôtages de part & d'autre, elle se rendit faute de munitions de guerre ; on y laissa Schomberg pour y commander. Reddition de S. Guilain.

Le 26. d'Août les ennemis en sortirent au nombre de six à sept cens hommes de pied & de cent chevaux, ils furent conduits à Mons.

Ce jour-là Montpesat renvoya par ordre du Roi l'étendart du Regiment de Sa Majesté pris au fourrage de Valenciennes où j'avois été battu, lequel étendart le Prince de Condé lui avoit renvoyé, lui mandant avec beaucoup de respect que ce n'étoit point à ces étendarts-là à qui il en vouloit.

Le 27. le Roi ayant été visiter Condé & laissant le Passage pour y commander comme Schomberg dans S. Guilain, tous deux sous l'autorité de Castelnau commandant en chef les

les armées en Hainaut, revint coucher à Quévrain.
1655.
Le 28. le Roi en partit avec vingt-deux escadrons de l'armée de la Ferté, le Marêchal les commandant lui-même, & alla coucher au Quesnoi.

Ce jour-là on traça une contrescarpe à S. Guilain & l'on y fit travailler mille hommes, on payoit les soldats pour ce travail, toute la Cavalerie donna vingt pieux par escadron.

Le 28. le Marêchal de Turenne fut lui-même faire le fourrage du côté de Chievres avec trente escadrons & deux mille cinq cens hommes de pied.

Le 30. d'Août il arriva un grand convoi avec le Marêchal de la Ferté. La Compagnie de Chevaux legers de la Reine, composée de cent-cinquante Maîtres, commandée en chef par du Livet, & la Compagnie du Chevalier de Nogent Capitaine dans le Regiment du Roi, arriverent ce jour-là à l'armée.

Le premier de Septembre je fis le fourrage du côté de Mons à un village appellé Fremeri, avec trente-quatre escadrons, deux mille hommes de pied, & deux pieces de canon, le Marêchal de Turenne y fut quelque tems.

Gassion Mestre de camp de Cavalerie sur le pied étranger, fut détaché ce jour-là avec trois cens chevaux & cent cinquante Mousquetaires du côté qu'on faisoit le fourrage.

Le 3. de Septembre le Marquis de Cœuvres, Lieutenant General dans l'armée de la Ferté, alla au fourrage du côté de Chievres. L'armée de Turenne avoit fourni huit escadrons commandez par un Colonel, on y perdit quelques fourrageurs.

Le 5. le Comte de Lislebonne alla au fourrage du côté de Fremeri avec trente escadrons, toute l'Infanterie de l'armée de Turenne, & deux pieces de canon. 1655.

Le 6. le Marêchal de Turenne alla visiter Québrain pour savoir s'il étoit nécessaire de le raser; ce qu'il jugea à propos.

Le même jour je fis partir le Regiment de Bourlemont pour se mettre dans Emeri, & les deux Compagnies de Bridieu, qui escadronnoient avec Bourlemont pour retourner à Guise.

Le 7. le Marquis d'Uxelles fut au fourrage du côté d'At avec vingt escadrons de l'armée de la Ferté & dix de celle de Turenne, commandez par Joyeuse Grandpré Mestre de camp.

Le 8. de Septembre on retourna au fourrage du côté d'At, parce qu'il étoit fort beau à faire, & que les ennemis ne s'y attendoient pas, à cause que nous n'y allions jamais que de deux jours l'un. L'armée de Turenne donna quinze escadrons de Cavalerie legere, quatre de Gendarmes, & deux bataillons: celle de la Ferté donna seize escadrons de Cavalerie legere, & quatre escadrons de Gendarmes. Le Duc d'Yorc commandoit les troupes de Turenne, & Grandpré celles de la Ferté, & j'y étois allé comme Mestre de camp General: outre cela l'on avoit envoyé la nuit du 7. au 8. cinq cens chevaux avec la Cardonniere, Mestre de camp du Regiment de Cavalerie Mazarin, en embuscade du côté qu'on vouloit fourrager, & Rochepaire avec deux cens chevaux.

Le 9. de Septembre, moi étant de jour, je voulus m'aller promener à la tête de notre gran-

grande garde qui étoit du côté de Mons, le
1655. Duc d'Yorc y vint accompagné de vingt-cinq ou trente Officiers ou volontaires, entre lesquels étoit Péguillain, le Chevalier de Brigueuil, Biscarat, & d'autres, qui s'étant avancez du côté de la vedette des ennemis, je priai le Duc d'Yorc, devant qui je ne voulois pas donner d'ordre, de leur envoyer dire de s'en revenir. Il en donna la commission au Chevalier de S. Gé, qui en les approchant eut l'os de la jambe cassé d'un coup que tira la vedette des ennemis, dont il mourut le lendemain.

Le 11. le Marquis de Cœuvres alla au fourrage du côté de Belœil avec douze escadrons de la Ferté & dix de Turenne, & de l'Infanterie.

Le 12. on envoya six escadrons querir les charettes qui étoient au Quesnoi, & on y en mena d'autres de l'armée: je les conduisis jusqu'à la vûë du Quesnoi avec quatre escadrons de la garde, & je revins le soir.

Le 13. le convoi arriva du Quesnoi avec six à sept cens charrettes.

Cependant le Marêchal de Turenne me faisoit de tems en tems des injustices assez grandes pour m'obliger à n'être pas content de lui, mais pas assez pour m'en plaindre; & d'autant plus qu'elles avoient toûjours quelque côté par où il les pouvoit défendre. Quand il ne me donnoit pas des emplois comme Lieutenant General, il pouvoit dire qu'ils ne tomboient pas à mon jour; cependant je savois qu'un General peut laisser passer la garde d'un homme qu'il n'aime pas, pour faire avoir l'emploi à celui qu'il aime; & ce qui m'empêchoit de

de douter de la mauvaise volonté du Maré-
chal en ces rencontres, c'est que le hasard n'est 1655.
jamais assez juste pour faire toûjours arriver la même chose. On se peut imaginer là-dessus ce que je faisois, & pour dire le vrai, je n'étois pas sur ce sujet assez mon maître.

J'aurois fait plus sagement de n'en point parler, mais j'avoüë que j'ai toûjours manqué de prudence quand il a été question de souffrir, & sur tout me trouvant du talent pour me vanger par des plaisanteries, de certaines offenses qui ne méritoient pas d'autres ressentimens.

Le 14. de Septembre l'armée de Turenne décampa, passa la Haine, & vint camper à Hauteroche, à la gauche de celle de la Ferté.

La nuit du 13. au 14. il partit une escorte pour aller au Quesnoi, qui étoit des Regimens de Bouillon & de Melin qui y devoient demeurer tous deux, & de Mondejeu qui en devoit revenir.

Le 15. on envoya au fourrage seize escadrons de Turenne & dix de la Ferté.

Le 16. on fut au fourrage devers Tournai avec quinze escadrons & cinq bataillons de Turenne, & dix escadrons de la Ferté.

Quand je parle des fourrages, c'est qu'on n'en faisoit point alors sans danger, les ennemis étant fort proches.

Le 17. le Maréchal de Turenne fut visiter Condé, & fit commander cent pieux à chaque escadron pour les y envoyer, & autant à chaque bataillon.

Le 19. les deux armées partirent de leurs camps à la sourdine, afin que les ennemis sachant qu'il y avoit deux jours que nous n'a-
vions

—— vions été au fourrage, pussent prendre la têt
1655. de l'armée pour une simple escorte, & elles vinrent camper, l'armée de Turenne à Leuse, faisant front à Condé; & celle de la Ferté à At, au milieu du païs des ennemis & de tous leurs quartiers. On y vint faire manger le fourrage qu'ils gardoient pour faire le siege de Condé : l'on y vint encore pour n'être pas obligez de venir de trois ou quatre lieuës chercher du fourrage au hasard d'être battus.

Le soir même du 19. de Septembre, Montpesat fut commandé pour aller prendre le Château de Brifeuil sur le chemin de Tournai avec douze escadrons, les Regimens d'Infanterie de Picardie & de Turenne, & quatre pieces de canon. C'étoit à moi le premier détachement de Lieutenant General; mais parce que lorsqu'il falloit du canon, c'étoit à l'ancien à recommencer, Montpesat eut cet emploi: le Château se rendit le lendemain à neuf heures du matin.

Le 20. de Septembre, le 21. le 22. & le 23. on alla au fourrage sans escorte, parce qu'on en trouvoit à la tête des camps.

Le 24. j'allai au Château d'Anvain avec six escadrons & deux cens Mousquetaires pour y faire prendre du grain battu pour les munitionnaires de l'armée.

Le 25. on séjourna encore à Leuse pour achever de faire raser le Château de Brifeuil, & pour attendre l'Infanterie qui étoit allée en parti.

Le 26. on partit de Leuse, l'armée de la Ferté ayant l'avantgarde alla loger à Hautcroche, & celle de Turenne à Pomereuil.

Le 27. de Septembre les bagages de Turenne

nepartirent dès le minuit avec douze escadrons du Corps de reserve, & les deux de la grande garde, & vinrent passer la riviere au Pont-à-Haine & à deux autres ponts plus bas ; & sur les sept à huit heures du matin, l'armée de la Ferté passa entre Bossu & le Pont-à-Haine, ses bagages passerent au Pont-à-Haine, & l'armée de Turenne aux deux ponts plus bas, & vint camper à Angre, & celle de la Ferté à Roisin sur la riviere de Hovean. 1655.

Le 28. le convoi partit du Quesnoi & vint à Quévrain, & l'on fit partir quatre charettes par escadron des deux armées pour aller querir un autre convoi à Guise.

Le 29. on partagea le convoi en deux, une partie fut conduite par les troupes de Castelnau à Condé, & l'autre à S. Guilain par celles de Schomberg.

Le 30. de Septembre matin, les charrettes repasserent au camp & s'en retournerent à Landreci, escortées par mille hommes de pied & mille chevaux, commandez par Navailles, Capitaine-Lieutenant des Chevaux-legers de la garde. Le Grand-Maître de l'Artillerie s'en alla ce jour-là de l'armée avec beaucoup de volontaires.

On fut ce matin-là au fourrage sur la Sambre du côté d'Emeri : on y prit quelques prisonniers, qui nous dirent que les ennemis s'assembloient aux environs d'At & de Leuse.

Dans ce tems-là nous apprîmes que nos gens avoient levé le siege de Pavie, ce qui nous surprit fort.

Le premier d'Octobre, le 2. le 3. & le 4. il passa des convois pour Condé & pour S. Guilain.

Le

Le 5. le Cardinal arriva de Guise à Quévrain.
1655. Le 6. il alla à Condé, & le 7. à S. Guilain.
Ce jour-là j'écrivis à Madame de *** cette Lettre.

Du Camp d'Angre, ce 7. d'Octobre 1655.

„ JE suis fort aise, Madame, que vous m'as-„ suriez que Monsieur le...... souhaite de „ trouver que j'aye raison dans l'affaire qu'on „ m'a voulu faire avec lui: cela ne laisse pas „ de me surprendre, & je trouve fort extraor-„ dinaire qu'il aime mieux se plaindre de Ma-„ dame.... que de moi. Je vous assure aussi, „ ma belle Cousine, que je lui en ai bien plus „ d'obligation, & qu'il n'y en a guere au mon-„ de contre qui je ne me déclarasse quand il „ s'agit de ses interêts. Pour vous qui m'empê-„ chez de perdre un si bon ami, vous pouvez „ penser si je vous aime.

„ J'ai reçû de grands remercimens de la „ Comtesse de.... sur l'affaire dont vous dites „ qu'on a tant chucheté à S. Fargeau. Ce n'est „ pas qu'elle ne desavouë la Lettre, mais elle me „ rend graces de l'avoir supprimée, disant que „ si elle eût été vuë il eût été bien mal-aisé de „ desabuser le public, à moins que de faire des „ manifestes qui sont pires que la chose même.

„ Mr. le Cardinal a été une seconde fois à „ l'armée pour voir Condé & S. Guilain, & „ pour laisser ces places en état de ne rien crain-„ dre, & de se passer de nous jusqu'au printems. „ Son Eminence m'a fort bien traité, & m'a fait „ donner mille écus pour achever ma Cam-„ pagne.

„ Il y a deux ou trois jours que Mr. de Turen-

„ ne

„ ne & moi parlant de quelque chose, je vins à 1655.
„ vous nommer, il me demanda si je vous voyois.
„ Je lui dis qu'oui, & que nous étions Cousins
„ germains de même Maison. Il me dit qu'il
„ vous connoissoit, & qu'il avoit été vingt fois
„ chez vous sans vous rencontrer; qu'il vous
„ estimoit fort, & que pour marque de cela, il
„ ne voyoit point de femmes. Je lui dis que vous
„ m'aviez parlé de lui, & que vous m'aviez
„ témoigné lui être très-obligée.

„ A propos de cela, Madame, je ne pense pas
„ qu'il y ait au monde une personne plus gene-
„ ralement estimée que vous; vous êtes les déli-
„ ces du genre humain, l'antiquité vous auroit
„ dressé des autels, & vous auriez assurément
„ été Déesse de quelque chose. Dans notre siecle
„ où l'on n'est pas si prodigue d'encens, on se
„ contente de dire qu'il n'y a point de femme à
„ votre âge plus vertueuse ni plus aimable que
„ vous. Je connois des Princes du Sang, des
„ Princes étrangers, des Grands Seigneurs, des
„ Grands Capitaines, des Ministres d'Etat, des
„ Gentilshommes, des Magistrats & des Philo-
„ sophes qui fileroient pour l'amour de vous: en
„ pouvez-vous demander davantage? A moins
„ que d'en vouloir à la liberté des Cloîtres,
„ vous ne sauriez aller plus loin.

Le 8. d'Octobre le Cardinal partit de l'armée & alla coucher au Quesnoi, le 9. à Guise, & emmena le Maréchal de la Ferté qui s'en retournoit en Lorraine.

Tous ces jours-là il passa des convois.

Le 11. d'Octobre les armées partirent: celle de la Ferté vint camper à Pont-sur-Sambre, & celle de Turenne à Barlemont.

Le

1655. Le 12. on alla au fourrage du côté d'Avesne avec deux escadrons d'escorte seulement.

Le 13. le 14. le 15. le 16. & le 17. on eut differens avis des ennemis, tantôt que le Prince de Condé étoit du côté d'Orchies, tantôt à St Amand, tantôt à Bouchain. Après l'on disoit que les Espagnols l'alloient joindre à Tournai; une autre fois qu'il s'alloit camper à Fresne pendant que les Espagnols passeroient au Pont-à-Haine, & viendroient à Crespin.

Enfin le 28. on eut avis certain qu'ils étoient tous ensemble à Leuse.

Pendant tout ce tems-là, l'on avoit envoyé la Cavalerie querir du pain à Guise pour elle-même, à douze mille rations par jour.

Cependant on apprit que le Roi étoit malade à Fontainebleau, & nous en fûmes quelque tems fort en peine, parce qu'il ne nous en venoit point de nouvelles.

Le 19. on eut avis que les ennemis s'étoient mis en plusieurs petits Corps dans les villages, ce qui obligea le Maréchal de Turenne de s'aller poster entre Guise & Landreci, tant pour s'approcher du pain & de l'avoine qui étoient à Guise, qu'à cause que la Sambre étoit tellement débordée que les ponts nous étoient inutiles.

Le 20. & le 21. on racommoda les ponts.

Le 22. l'armée de Turenne vint camper à Marolles, & celle de la Ferté à Noyelles.

Le 23. l'armée de la Ferté vint camper à Marbei à une lieuë d'Avesnes. On envoya ce jour-là l'aîle droite de la Cavalerie de Turenne prendre de l'avoine à Guise, d'où elle revint le 24.

Le 25. l'aîle gauche alla à l'avoine à Guise,

&

& en revint le 26. Ce jour-là Varennes, qui avoit été Capitaine des Gardes du Maréchal 1655. de Turenne, nouveau Lieutenant General, mena un convoi de six cens charrettes à Condé avec cinq cens chevaux des deux armées, & deux cens Mousquetaires. Il alla ce jour-là camper à Quévrain.

Le Maréchal de Turenne ayant eû avis par son Trompette que les Espagnols étoient le 24. à Jumont deçà la Sambre, & le Prince de Condé à Sors-le-Château, fit rapprocher de lui l'armée de la Ferté, & passer tous les bagages des armées delà le ruisseau de Marolles, qui allerent camper du long des hayes; l'armée de la Ferté ne s'arrêta point, & tout d'un tems passa la riviere du Buf sur deux ponts qui sont entre le Fay & Marolles, & l'armée de Turenne fut aussi toute passée à trois heures après minuit. En même tems le Maréchal envoya à Saint Quentin presser Garga, Munitionnaire general, de faire venir le convoi du Quesnoi.

Le dessein des ennemis étoit d'avancer jusqu'à Avesnes, & de surprendre l'armée de la Ferté dans Marbei, ou peut-être même d'attaquer les deux armées, ou de nous voir défiler devant eux, ou si le Maréchal de Turenne se fût retiré vers Guise sans mettre le Quesnoi en état (dans lequel il y avoit peu de gens, & point de vivres) de retomber dessus; de sorte que le Maréchal qui s'alla mettre à Vanegy-au-Bois, entre Landreci & le Quesnoi, le 28. d'Octobre, fit tout juste ce qu'il y avoit à faire, & le dessein des ennemis n'alla à rien.

L'on eut avis dans la marche par des prisonniers Cravates que l'on fit, que les ennemis avoient campé le 27. à Beaufort près du Château

d'Eclebes, où nous avions cinquante hommes
1655. de pied & douze Cavaliers.

On avoit envoyé deux jours devant Belle-Chassagne Capitaine au Regiment du Roi à Emeri, avec quarante Maîtres, pour savoir des nouvelles des ennemis. Il manda cette nuit-là qu'ils étoient devers Sors-le Château.

Ce jour-là 28. les charrettes retournerent vuides de Condé, avec Varennes & les troupes.

Le 29. il arriva un convoi de quatre-vingts charrettes de Guise pour le Quesnoi, que j'y conduis depuis le camp. On eut avis ce jour-là que les ennemis s'assembloient devers Tuin.

Le 30. d'Octobre il arriva un convoi de trois cens charrettes de S. Quentin pour le Quesnoi, que le Coudrai-Montpensier Lieutenant General dans l'armée de la Ferté y conduisit depuis le Camp.

Le second de Novembre, Roussereau, l'un des Secretaires du Cardinal, vint trouver le Maréchal de Turenne, pour le persuader de faire demeurer l'armée dans le païs ennemi le plus long-tems qu'il pourroit, mais il n'y gagna rien; nous nous retirâmes dès le lendemain dans les villages de la frontiere de Picardie pour y attendre les quartiers d'Hyver.

J'écrivis par Roussereau cette Lettre à Mr. le Tellier.

Au Camp de Vanegy-au-Bois le 2. Novembre 1655.

MONSIEUR,

„ J'ai appris que le Roi considerant autrefois
„ que la Charge de Mestre de Camp General de
„ la

„ la Cavalerie-legere est de grande dépense ; & 1655.
„ voulant donner moyen à Mr. le Marêchal de
„ Clerambaut de la soûtenir, lui donnoit une
„ garnison pour la subsistance de son équipage,
„ sous le titre d'une Compagnie de Chevaux-le-
„ gers. Je ne pense pas, Monsieur, que Sa Ma-
„ jesté veuille que je possede cette Charge avec
„ moins de privileges : si j'avois assez de bien
„ pour m'en passer, je ne l'importunerois pas,
„ & j'attendrois en le servant le mieux qu'il me
„ seroit possible, le tems que je meriterois des
„ recompenses plus honorables.

„ Je vous supplie très-humblement, Monsieur,
„ d'en parler à Son Eminence, & de me proposer
„ pour un des Lieutenans Generaux que l'on
„ mettra cet Hyver sur les frontieres de Picardie.
„ Il n'y en a pas un qui ait plus d'envie de se
„ distinguer par des services considerables, &
„ peut-être si je servois seul, connoîtroit-on
„ mieux qu'on ne fait, que je suis bon à quelque
„ chose. Je vous serai extrêmement obligé si
„ vous m'aidez à obtenir cet emploi, & si vous
„ me croyez autant que je suis, &c.

Nous fûmes encore plus de trois semaines dans les villages, pendant lesquels j'écrivis à Madame de**** cette Lettre de Noyon.

A Noyon le 7. de Novembre 1655.

„ J'Attends ici la venuë du Messie, c'est-à-
„ dire, les ordres du quartier d'Hyver, avec
„ une fort grande impatience. Je ne m'ennuye
„ pas trop vû la saison. Cela soit dit sans vous
„ offenser, Madame, car il me semble que je
„ devrois m'ennuyer par tout où vous n'êtes pas.

„ Je me leve tard, je me couche de bonne heure : „ je vais, je viens, j'entre en colere, j'en sors : „ je prie Dieu, je l'offense, & comme cela les „ jours ne me durent rien.

„ Aussi-tôt que j'aurai mon congé j'irai à „ Compiegne faire ma cour, & si je dois servir „ cet Hyver sur la frontiere, je serai bien pressé „ de partir si je ne vous vais pas dire adieu : en „ tout cas je vous aimerai de tout mon cœur.

„ Mille amitiez, s'il vous plaît, à tous mes „ rivaux, fussent-ils quatre fois autant qu'ils ne „ sont.

Le 22. de Novembre je reçus cette Lettre de M. le Tellier.

A Compiegne le 19. *de Novembre* 1655.

MONSIEUR,

„ Il est vrai qu'on a autrefois entretenu une „ Compagnie de Chevaux-legers à Mr. le Ma- „ réchal de Clerambaut de la maniere que vous „ le dites ; mais c'étoit dans un tems où cela se „ pouvoit commodément, & que l'on faisoit hi- „ verner les troupes dans toutes les Provinces „ du Royaume, outre qu'on étoit plus abondant „ en argent qu'à cette heure. On le faisoit aussi, „ comme vous le pouvez voir, pour des person- „ nes encore plus considerables, & ausquelles „ on l'a depuis & pour les mêmes raisons re- „ tranché.

„ Pour ce qui est de la pensée que vous avez „ de servir durant l'Hyver sur la frontiere, lors- „ qu'on fera les logemens des troupes, j'en ferai

„ très-

„ très-volontiers ressouvenir Son Eminence, &
„ suis toûjours, 1655.

MONSIEUR,

Vôtre très-humble, & très-affectionné serviteur,

LE TELLIER.

Le même jour que je reçûs cette Lettre, le Maréchal de Turenne reçut son congé de la Cour, & je m'en allai avec lui à Compiegne où étoit la Cour. Nous y trouvâmes le Cardinal assez embarrassé de cette affaire-ci.

Le Maréchal d'Hoquincourt, Gouverneur de Peronne & de Ham, amoureux d'Isabelle de Montmorenci Duchesse de Châtillon, s'étoit engagé pour lui plaire dans les interêts du Prince de Condé, & son excuse étoit à la Cour un prétendu mécontentement qu'on lui avoit donné. Le Cardinal lui envoya le Duc de Navailles pour traiter avec lui, ce qu'il fit si bien que le Maréchal se défit du Gouvernement de Ham pour deux cens mille écus, & remit celui de Peronne au Marquis d'Hoquincourt son fils.

Pendant que j'étois à Compiegne, je reçûs cette Lettre de Madame de****.

A Paris ce 15. de Novembre 1655.

„ VOus faites bien l'entendu, Mr. le Comte:
„ sous ombre que vous écrivez comme un
„ petit Ciceron, vous croyez qu'il vous est permis
„ de vous moquer des gens; à la verité l'endroit
„ que vous avez remarqué m'a fait rire de tout

1655. „ mon cœur ; mais je suis étonnée qu'il n'y eût
„ que cet endroit de ridicule : car de la maniere
„ dont je vous écrivis, c'est un miracle que vous
„ ayez pû comprendre ce que je vous voulois
„ dire, & je voi bien qu'en effet vous avez de
„ l'esprit, ou que ma Lettre est meilleure que je
„ ne pensois ; quoi qu'il en soit, je suis fort aise
„ que vous ayez profité de l'avis que je vous
„ donnois.

„ On m'a dit que vous sollicitiez de demeurer
„ sur la frontiere ; comme vous savez, mon
„ pauvre Comte, que je vous aime un peu russ-
„ taudement, je voudrois qu'on vous l'accor-
„ dât, car on dit qu'il n'y a rien qui avance tant
„ les gens, & vous ne doutez pas de la passion
„ que j'ai pour votre fortune ; ainsi quoiqu'il
„ puisse arriver, je serai contente. Si vous de-
„ meurez, l'amitié solide y trouvera son comp-
„ te, si vous revenez, l'amitié tendre sera
„ satisfaite.

„ Madame de Roquelaure est revenuë telle-
„ ment belle, qu'elle défit hier le Louvre à plat-
„ te-coûture, ce qui donne une si terrible jalou-
„ sie aux belles qui y sont, que par dépit on a ré-
„ solu qu'elle ne seroit point des après-soupées,
„ qui sont gayes & galantes (comme vous sa-
„ vez) Madame de**** voulut l'y faire demeu-
„ rer hier, mais on comprit par la réponse de la
„ Reine qu'elle pouvoit s'en retourner.

„ Adieu, mandez-moi s'il est vrai que vous
„ vouliez demeurer sur la frontiere ; & sur tout
„ croyez, mon Cousin, que je suis la plus fidelle
„ amie que vous ayez au monde.

Quelques jours après nous arrivâmes à Paris, où nous ne demeurâmes pas long-tems en repos.

Le

Le 11. de Janvier 1656. je donnai mon attache à la Commission de Mêtre de Camp de Pont-Saint-Pierre. Elle étoit du dernier Decembre 1655. ANN. 1656.

Sept semaines après, je reçûs cette Lettre du Roi.

MOnsieur le Comte de Bussy Rabutin,

„ Etant bien averti que les Ennemis assem-
„ blent toutes les forces qu'ils ont du côté de
„ Flandres pour attaquer Condé ; & la conserva-
„ tion de cette Place étant très-importante à la
„ reputation de mes Armes & à mon service, j'ai
„ resolu de faire mettre ensemble la plûpart des
„ troupes de mes Armées de deçà pour m'oposer
„ à leur entreprise, & ayant fait état d'y employer
„ le Regiment de Cavalerie que vous com-
„ mandez, j'ai bien voulu vous faire cette Let-
„ tre, pour vous dire que vous ayez à vous tenir
„ prêt à marcher à votredit Regiment, même
„ les bagages d'icelui, au premier ordre que vous
„ en recevrez de mon Cousin le Sieur de Turen-
„ ne Marêchal de France, & à vous acheminer
„ au rendez-vous qui vous sera prescrit par le-
„ dit ordre, où vous vous rendrez précisément
„ au tems qui y sera marqué, & y étant arri-
„ vé, vous saurez de mondit Cousin le Maré-
„ chal de Turenne, ce que vous aurez à faire ;
„ & durant cette occasion le pain de munition
„ sera fourni aux presens & effectifs, & incon-
„ tinent qu'elle sera passée, ledit Regiment sera
„ renvoyé en ses garnisons, où j'entends que cha-
„ cun reprenne les mêmes logemens qu'il aura
„ eu avant son départ en vertu de la presente, &

„ je vous recommande que votre dit Regiment
1656. „ se rende audit rendez-vous le plus fort & au
„ meilleur état qu'il se pourra, & de le faire
„ vivre par tout en bon ordre, vous assurant
„ que le service que j'en recevrai pour un effet
„ de si grande importance me sera en particulie-
„ re consideration ; & sur ce je prie Dieu qu'il
„ vous ait, Monsieur le Comte de Bussi Rabu-
„ tin, en sa sainte garde. Ecrit à Saint Ger-
„ main en Laye le 6. de Mars 1656.

Signé, LOUIS.

Et plus bas à la marge.

„ L'avis de l'assemblée des ennemis pour l'at-
„ taque de Condé m'ayant été confirmé avec
„ certitude, j'ai resolu de me porter en personne
„ au premier jour sur ma frontiere de Picardie,
„ afin de pourvoir plus puissamment au secours
„ de cette Place ; & j'entends que vous partiez
„ de vos quartiers avec votre dit Regiment aussi-
„ tôt que vous en aurez reçu l'ordre de mondit
„ Cousin, pour vous acheminer au rendez-vous
„ porté par ledit ordre. *Signé*, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

J'envoyai ordre à mon Regiment de se tenir prêt à marcher au meilleur état qu'il pourroit, & pour moi je me disposai de partir avec le Maréchal de Turenne pour Amiens où étoit le rendez-vous des Officiers generaux.

Cependant étant necessaire de pourvoir à beaucoup de desordres & de difficultez qui arrivoient tous les jours dans la Cavalerie, j'assemblai le Conseil chez moi, où j'appellai le Commissaire general & les plus anciens Mestres.

tres de Camp & Capitaines, & j'y fis des Reglemens qui furent envoyez dans les armées. 1656.

Le lendemain de cette assemblée je partis pour Amiens; c'étoit le 12. de Mars 1656. Trois jours après que nous y fûmes arrivez, nous apprimes que les ennemis s'étoient retirez dans leurs quartiers sur la nouvelle de nos préparatifs.

Pendant notre séjour à Amiens, Humieres, qui avoit épousé Marie-Anne-Therese de la Châtre, fille de Françoise de Cugnac, ma cousine germaine, & qui d'ailleurs étoit fort de mes amis, me proposa de me raccommoder avec Monsieur le Maréchal de Turenne, auprès duquel il étoit très-bien. Je lui témoignai en être fort aise; & pour cet effet ayant concerté la chose avec le Maréchal, il nous mit tête à tête pour nous éclaircir.

Je commençai par me plaindre de ce qu'il me témoignoit si peu d'amitié en toutes rencontres. Il me répondit qu'on l'avoit assuré que je n'étois point de ses amis, & que même contre la parole que je lui donnerois d'en être (s'il lui arrivoit un malheur à la guerre) j'étois un homme à en plaisanter. Je lui repliquai que quiconque lui avoit dit que je ne ménageois pas mes amis, avoit menti; que c'étoit quelqu'un qui avoit interêt de me brouiller avec lui; que je le supplois de croire que quand il ne seroit pas le Général sous qui vrai-semblablement je devois long-tems servir, qu'il ne seroit pas Colonel Général de la Cavalerie dont j'étois Mestre de camp Général, & qu'il ne seroit qu'un homme de grande qualité qui avoit infiniment de l'esprit, j'essayerois par tous moyens d'être son ami.

1656. Que pour ce qu'on lui avoit dit que s'il lui arrivoit un malheur à la guerre, j'étois un homme à en plaisanter, j'oserois bien dire que quand je serois assez mal avec lui pour en parler librement, je n'étois pas assez grossier pour l'attaquer par son fort.

Qu'on m'avoit dit qu'il eût souhaité que le Chevalier de Crequi eût eu ma Charge, mais que quand cela eût été, le Chevalier n'eût pas pû vivre avec plus de respect pour lui que moi, ni être plus son serviteur que je l'étois, que j'en ferois toûjours toutes les avances, comme je le devois par mille raisons, mais qu'après cela je croyois qu'il y devoit répondre, & que je savois qu'il ne méprisoit pas l'amitié de gens qui étoient fort au-dessous de moi.

Il me dit qu'il répondroit toûjours à la mienne, & qu'il s'accommoderoit bien mieux de moi dans la Charge de Mestre de camp Général que du Chevalier de Crequi; & après quelques complimens, je sortis de son cabinet. S'ils avoient été aussi sinceres de la part du Maréchal que de la mienne, j'aurois toûjours été bien avec lui, car je connoissois assez mon interêt pour en avoir la plus grande envie du monde; mais apparemment il vouloit avancer quelqu'un à mon préjudice.

Le 28. de Mars étant de retour à Paris, je fis expédier le Brevet de Major dans le Regiment de Choiseul Francieres pour Maisonville Capitaine dans ledit Regiment.

Le dernier de Mars je donnai mon attache à la Commission de Romecourt Capitaine dans le Regiment de Villequier. Elle étoit du 28. de Mars 1656.

Le

Le second d'Avril je fis expedier le Brevet de Major du Regiment de Saint Abre pour Chereusat Capitaine dans ledit Regiment. 1656.

Le 12. d'Avril je fis expedier le Brevet de Major du Regiment de Mercœur, pour la Chaux Capitaine dans ledit Regiment.

Je mets ici quelques attaches de celles que je donnois, & je marque comme il dépendoit de moi de faire expedier les Brevets de Major, à ceux que j'en trouvois être capables ; tant pour faire connoître l'ancienneté des services des personnes les plus considerables de ce tems-ci, que pour faire voir avec quelle autorité je faisois ma Charge.

Dans ce tems-là Esclainvilliers qui avoit pour moi, une très-grande reconnoissance du consentement que j'avois donné à sa Commission de Commissaire général, & même un grand respect, me pria d'achever de contribuer à son établissement en donnant les mains que cette Commission fût érigée en Charge. Je ne m'en fis pas presser, & ayant été dire à M. le Tellier qu'il sembloit que le Roi ne pouvoit mieux faire que de créer en faveur d'Esclainvilliers, la Charge de Commissaire général de la Cavalerie, & de lui donner par là quelque chose de solide ; cela se fit huit jours après.

Le 12. de Mai 1656. je commis d'Acom Gauville, l'un des Sous-Maréchaux des Logis Majors de la Cavalerie, pour Maréchal des Logis de la Cavalerie dans l'armée d'Italie.

Je ne doute pas que si mes Memoires deviennent jamais publics, il n'y ait des gens qui disent que j'y ai bien mis des choses inutiles ; car les uns veulent qu'on les divertisse toûjours, & sans cela n'entendent pas raison ; & les au-

1656 tres veulent trouver à redire: mais il faut savoir que mon premier dessein (après celui de m'occuper) a été que mon fils apprît ici mille détails qui coûtent (pour apprendre d'ailleurs) de longues experiences, & je soûtiens qu'il n'y a rien de ce qui peut paroître inutile dans tout ce que j'ai écrit, dont il ne puisse faire un bon usage. Je lui ai voulu faire voir entre autres choses la fonction de la Charge de Mestre de camp général de la Cavalerie-legere que j'ai possedée douze ans, & de celle de Colonel général que j'ai faite par commission depuis 1654. jusques à la Paix de 1660. (qui est un honneur que jamais autre Mestre de camp général n'a reçu que moi) mais enfin si ceux qui verront mes Memoires y trouvent des endroits qui ne leur plaisent pas, je leur conseille de les passer.

Le 19. de Mai je donnai mon attache à la commission de la Neuville Saint Denis, Capitaine au Regiment de Rohan. Elle étoit du 17. d'Août 1652.

Le 24. de Mai je donnai mon attache à la commission de Desmarêts Capitaine au Regiment de la Reine. Elle étoit du 10. de Mai 1656.

La même jour 24. je donnai mon attache à la commission de Mestre de camp de Foucaut. Elle étoit du 23. Fevrier 1649.

Le 29. de Mai je donnai mon attache à la Commission du Marquis d'Etrée Capitaine au Regiment de Cœuvres. Elle étoit du 13. de Mai 1656.

Le même jour 29. je donnai mon attache à la commission du Til Capitaine au Regiment d'Anjou. Elle étoit du 17. Mai 1656.

Le premier de Juin je donnai mon attache

à

à la commission de Mestre de Camp du Marquis de la Valette Nogaret. Elle étoit du 18. Mai 1656. 1656.

Le même jour je fis expedier le Brevet de Major du Regiment de Richelieu pour la Loge Capitaine audit Regiment.

Le 8. de Juin je donnai mon attache à la Commission de Beaufort Capitaine-Lieutenant de la Mestre de camp du Regiment de Harcour. Elle étoit du 17. d'Octobre 1655.

Le 16. de Juin je donnai mon attache à la Commission d'Argenlieu Capitaine au Regiment Mazain. Elle étoit du 7. Juin 1656.

Dans ce tems-là le Maréchal de Turenne étoit parti de Paris pour aller sur la frontiere de Picardie assembler les troupes, & je l'aurois suivi, si je n'avois eû un interêt considerable à demeurer auprès du Grand-Prieur de France mon oncle, qui étoit alors dans la volonté de me faire du bien ; ce qu'il executa, heureusement pour moi, un peu devant que de tomber malade de la maladie dont il mourut, (car Messieurs de Malte, parmi leurs Reglemens, en ont un qu'ils appellent le *Statut-quint*, qui rend nulles les donations qu'ils font dans le lit de la mort) Mon oncle me donna donc vingt mille écus dans le tems qu'il le falloit : & tenant ensuite son Chapitre à la Saint Barnabé, il se mit si fort en colere, sur ce que les Chevaliers ne voulurent pas approuver une chose qu'il avoit faite, que cela joint à soixante-huit ans qu'il avoit, pendant lesquels il s'étoit fort peu contraint sur le vœu de chasteté ; il prit une fievre, dont il mourut à son septiéme. Ce fut grande perte pour moi ; car bien qu'il ne fût pas naturelle-

ment liberal, il aimoit tellement sa Maison, 1656. & moi particulierement; & il étoit si mal satisfait de son Ordre (qui l'avoit tourmenté pour le mettre hors d'état de me faire du bien) que j'aurois infailliblement profité de ses épargnes.

C'étoit un brave Gentilhomme & qui ne manquoit pas de sens, mais il étoit brusque & d'une politesse telle qu'une espece de Corsaire la peut avoir.

Il eut d'abord de la peine à se resoudre à mourir, & il me la témoigna par la difficulté qu'il fit quelque tems de se confesser (qui est une foiblesse de la plûpart des malades, qui croyent qu'en differant leur Confession, ils different leur mort; comme si Dieu n'osoit les prendre qu'en bon état.) Enfin je fis entendre raison à mon oncle, & je lui amenai un bon Religieux du Convent des Petits Peres, qui après l'avoir confessé, lui fit un discours auquel se joignit son Compagnon; & tous deux ensemble l'exhorterent à la mort. Lorsqu'ils furent sortis d'auprès de lui, j'entrai & je lui demandai comment il se trouvoit de ces gens-là. Fort bien, me répondit-il; ils disent que j'ai l'attrition. L'état où il étoit m'empêcha de rire de la maniere dont il me parloit de ces matieres-là. Je compris que ces bons Peres lui avoient dit pour le consoler sur les affaires de l'autre monde, qu'il n'avoit pas encore la contrition, mais qu'il avoit déja l'attrition, & ce mot lui étoit demeuré dans l'esprit sans qu'il en connût la force; mais il se doutoit seulement que c'étoit quelque chose de bon.

Cependant c'étoit un fort bon homme, à quel-

quelque fragilité près, fort homme de bien, & dont la memoire me sera toûjours en veneration singuliere. 1656.

J'eûs un procès pour sa succession avec l'Ordre de Malte, que je gagnai.

Il arriva une chose assez extraordinaire, qui parut présager sa mort.

Lorsqu'un Grand-Prieur vient à cette dignité: c'est la coûtume qu'il fait mettre aussi-tôt un écusson de ses armes au-dessus du portail du Temple, & au bas de l'écusson un écriteau de l'année de sa promotion. Le jour que mon oncle tomba malade, on m'apporta la bande de marbre qui venoit de tomber, sur laquelle étoit écrit en lettres d'or l'an 1645. Je n'y fis pas de reflexion alors, car j'étois trop occupé; mais après sa mort, je m'étonnai qu'un marbre scellé en plâtre dans une muraille à vingt pieds de haut, après avoir tenu onze ans durant, fût tombé de lui-même le jour que mon oncle étoit tombé malade de la maladie dont il étoit mort; & quand je m'étonne là-dessus un autre le peut bien faire, car je ne croi pas aux présages legerement.

Après avoir fait tout ce que je crus necessaire ensuite de la mort du Grand-Prieur de France, je partis pour l'armée, & je passai à la Fere où étoit la Cour. La Reine me fit l'honneur de me témoigner prendre part à la perte que je venois de faire, & le Cardinal m'en fit compliment. Le lendemain j'arrivai à Guise où je rencontrai le Maréchal de la Ferté, dans le carrosse duquel m'étant mis, nous arrivâmes au camp de Valenciennes le 3. de Juillet, & nous trouvâmes que la tranchée y avoit été ouverte la nuit du 26. au 27. de Juin 1656.

Siege de Valenciennes par les Maréchaux de Turenne & de la Ferr-

Je ne servois pas de Lieutenant Général cet-
1656. te campagne, parce que Castelnau pressant le Cardinal de le faire Maréchal de France, & ce Ministre ne le voulant ni satisfaire là-dessus, ni tout-à-fait mécontenter, avoit inventé une Charge de Capitaine Général, pour le mettre au-dessus de nous autres ses camarades; de sorte que Montpesat & les autres anciens Lieutenans Generaux ne voulant pas obeïr à Castelnau à moins qu'il ne fût Maréchal de France, s'étoient tous retirez de l'emploi, & j'aurois fait comme eux si je n'avois eû une grande Charge à faire, à laquelle je me reduisis, & dans laquelle il n'étoit point honteux d'obeïr, non seulement aux Lieutenans Generaux d'armées, mais mêmes aux Maréchaux de camp.

Dans la considération qu'eut le Cardinal d'obliger Castelnau, il entra encore celle de rebuter par là les autres Lieutenans Generaux, dont l'élevation eût bien tôt trop pressé Son Eminence: & il trouva bien mieux son compte à faire des Lieutenans Generaux exprès pour obeïr à cette nouvelle Charge de Capitaine Général, lesquels étoient proprement des Maréchaux de camp sous un plus grand titre. De ce nombre-ci fut Crequi, Humieres, Bellefonds, Gadagne, & quelques autres.

Ce que l'on fit pour Castelnau dans l'armée de Turenne, on le fit pour Uxelles dans l'armée de la Ferté.

Me trouvant alors un peu de loisir, j'écrivis cette Lettre à Madame de****.

Du Camp devant Valenciennes ce 9. de Juillet 1656. 1656.

IL y a six jours que je suis ici, Madame, vous avez pû voir une Lettre que j'écrivis à Corbinelli le jour que j'arrivai; les choses ont quasi en même état, nous n'avons guere vancé depuis.

Vous avez déja pû savoir la mort de trois pitaines aux Gardes, & de quantité d'Of rs que vous ne connoissez pas: la blessure Chevalier de Crequi à la tête & du Mar de Silleri à la mâchoire, du Marquis de esse au bras, & de Molondin à la

uit du 7. au 8. sur les onze heures les is vinrent à nos lignes, d'abord du côté orrains, & peu de tems après au quar Picardie, & cela pour reconnoître contenance & pour nous fatiguer: car il ut point d'Infanterie. Le matin du 8. it trois escadrons de la ville sur les Lor & comme tout le monde y couroit, un lier des nôtres se détacha & tira de qua as un coup de mousqueton à la Feuillade, uis lui demanda qui vive: la Feuillade ondit, Vive la Feuillade, parce qu'il oit pas mort. Si vous me demandez pour i ce Cavalier lui en vouloit, je n'en sai t d'aute raison, si ce n'est qu'il falloit la Feuillade ressemblât ce jour-là à un gnol.

même nuit du 7. au 8. la contrescarpe rise, qui coûta beaucoup de braves gens u Regiment de Turenne.

Voici

1656. „ Voici une des plus fortes entreprises que „ nous ayons faite depuis la guerre ; nous attaquons la plus grande ville des Païs-Bas, où „ sont les magasins d'Espagne. Il y a quinze ou „ seize cens hommes de guerre dedans & plus de „ dix mille habitans portans les armes, qui servent comme des troupes reglées. Nous avons „ à la portée du fauconneau de nos lignes une „ armée ennemie de vingt mille hommes qui observent tous nos mouvemens, & qui nous tiennent dans une contrainte épouvantable, & cette armée est commandée par trois grands Capitaines. Cependant l'ordre est si bon parmi „ nous & nos troupes si bien intentionnées, que „ j'attends un bon succès de notre entreprise. Je „ ne doute pas que les ennemis ne fassent une „ attaque aux lignes : si c'est de notre côté ils seront repoussez. Je ne vous dis pas cela comme „ un fanfaron & sans connoissance de cause : par „ le premier ordinaire je vous manderai ce qui „ sera arrivé. Je sai quel plaisir c'est que de recevoir des nouvelles d'importance comme celles-ci & veritables.

„ J'oubliois à vous dire que j'ai vû M. de la „ Trousse qui se porte fort bien, aux enseignes „ qu'il me demanda un jugement pour un Cavalier qu'il repetoit & que je condamnai.

„ L'affaire du Regiment de S. Abre est échouée pour la Châtre & pour Biscarat, & M. „ le Cardinal ne la veut faire pour personne à „ ce qu'il dit.

Mais pour revenir à notre siege, il faut savoir que Valenciennes est une grande place sur l'Escaut, qui fait de grands marais au-dessus & au-dessous de la ville : les environs sont des plai-

plaines assez grandes, du côté de Saint Guilain, de Condé, & du Quesnoi, qui toutes viennent aboutir en douce pente à la place. De l'autre côté de l'Escaut on monte tout d'un coup, & particulierement du côté de S. Amand; & de ce côté-là étoit postée l'armée de la Ferté, & celle de Turenne du côté du Quesnoi. A celle-là il y avoit deux attaques, qui toutes deux étoient du côté de l'armée de Turenne. 1656.

La ligne de circonvallation de Turenne commençoit à l'Abbaye de Saint Saume du côté de Condé sur le bord de l'Escaut, & finissoit à la même riviere du côté de Bouchain.

Le Maréchal de Turenne avoit pris son quartier sur l'avenuë du Quesnoi, parce que c'étoit par ce côté-là que vrai-semblablement les ennemis devoient attaquer. J'y étois aussi campé.

Ce quartier étoit separé de celui des Lorrains par un ruisseau qui faisoit une grande ravine.

Après les Lorrains étoit une partie de la Maison du Roi, commandée par le Duc de Navailles, & ces troupes étoient campées jusqu'à la digue.

Cette digue étoit une espece de pont fait de fascines sur le marais jusqu'à l'Escaut, & de là un pont de bateaux sur cette riviere pour la communication des deux armées.

Le Comte de Henin, depuis Duc de Bournonville, Gouverneur de Valenciennes, se défendoit fort bien. Il venoit au devant de nous par tranchées & par fourneaux, & il en fit jouër un entre autres en plein jour, qui fit sauter un de nos logemens, avec Espiés Lieutenant General.

Le

Le Chevalier de Crequi y fut blessé à la tête.

1656. Cependant l'armée des ennemis se vint camper sur une éminence à la vûë de nos lignes près de l'Escaut du côté du Quesnoï, & fit deux ponts sur la riviere, pour être en état de passer promptement quand elle voudroit, & pour nous donner jalousie de tous côtez.

Le 12. le 13. & le 14. de Juillet nous eûmes pendant la nuit de continuelles allarmes, tantôt par des gens qui venoient tirer le coup de pistolet aux petits corps de garde de Cavalerie que nous avions hors des lignes, tantôt par de grands bruits que les ennemis faisoient dans leur camp.

Lignes forcées, & Valenciennes secour.

Enfin la nuit du 15. au 16. ils attaquerent & forcerent presque en même tems les lignes du Marêchal de la Ferté. Nous ne pûmes faire passer de troupes sur notre digue pour l'aller secourir, parce que les ennemis, qui avoient lâché leurs écluses à Bouchain, avoient noyé cette digue, & le Marêchal de Turenne y voulut inutilement faire passer les Regimens de Rambures & de la Feuillade: ils ne purent aller guere plus loin que la moitié.

Pour moi j'étois demeuré au quartier du Roi pour y prendre garde, & songeant que les ennemis ne manqueroient pas de faire une sortie sur la garde de Cavalerie de notre tranchée, qui étoit composée d'un escadron de la Feuillée & d'un du Plessis-Praslin; je fus sur le point d'y en mener moi-même encore deux; mais faisant reflexion qu'un Commandant ne doit jamais quitter sans ordre du General le poste qu'on lui a confié, je me contentai d'envoyer à la tranchée les deux escadrons de Fabert, & cela fort à propos: car ils n'y furent

pas

pas plûtôt, que les ennemis qui avoient remarqué le jour qu'il n'y avoit que deux escadrons de garde, croyant qu'on n'auroit pas songé, dans l'embarras où étoient alors toutes choses, à faire ce que je fis, sortirent avec quatre escadrons qui furent battus & repoussez jusques dans les contrescarpes. 1656.

Le Maréchal de la Ferté après avoir fait tout ce qu'humainement un General d'armée peut faire en pareille rencontre, fut pris à la tête de ses Gendarmes.

Gadagne, l'un de ses Lieutenans Generaux, qui avoit le poste du côté de Condé à garder, le défendit si bien contre Marchin qui l'attaquoit, qu'il ne put être pris que par derriere, par ceux qui avoient forcé les lignes dans les autres quartiers. Ce sont ces actions-là pour lesquelles il n'y a point de trop grandes recompenses: & un juste estimateur de la gloire en donnera plus à un homme battu, comme le fut Gadagne en cette rencontre, qu'à celui qui le battit.

Cet accident eut plusieurs causes, premierement l'épargne qu'on fit à la digue; l'armée de la Ferté qui n'étoit pas assez forte pour garnir suffisamment sa ligne; & plus que tout cela, le coup, que je tiens quasi sûr, d'attaquer des lignes de nuit.

L'attaque des ennemis avoit commencé à une heure après minuit. Le matin sur les six heures le Marêchal de Turenne ayant fait abattre ses lignes en six ou sept endroits, fit marcher droit au Quesnoi son armée sans ordre de bataille; & pour lui, après avoir attendu assez long-tems, il me laissa avec quinze escadrons pour faire la retraite. Je n'y eûs pas grand embarras: car les ennemis ne me suivirent qu'a-

vec

——vec deux escadrons de Cravates qui ne firent
1656. qu'escarmoucher d'assez loin.

Le Maréchal de Turenne se vint poster entre le Quesnoi & le bois de Mormaux, la droite au bois & la gauche à la ville, une petite riviere devant lui. De toute l'armée de la Ferté il ne se trouva avec nous que cinq cens chevaux, le reste de la Cavalerie & Infanterie avoit fui à Condé, ou avoit été pris. L'épouvante étoit si grande dans nos troupes, que la nuit du 16. au 17 un lievre donna l'alarme si chaude qu'on ne douta point que ce ne fussent les ennemis, & il est vrai que s'ils fussent venus le 17. & que sans nous marchander ils nous eussent attaquez, je ne doute presque pas de notre défaite; mais ou le Prince de Condé ne fut pas crû, ou par un reste d'amitié pour sa patrie compatible avec son honneur, il donna les mains à l'excès de prudence des Espagnols.

Le 28. ils vinrent se camper devant nous, la riviere entre deux. Le Maréchal de Turenne ayant eû avis par la garde de Cavalerie, qu'on voyoit paroître leurs premiers escadrons, me commanda de faire monter à cheval sans faire sonner, & lui-même s'en alla au galop à notre grande garde, moi avec lui. En passant par le camp de son Regiment de Cavalerie, il vit un Chevau-leger qui en sellant son cheval, chargeoit son bagage; il poussa à lui le pistolet à la main, & si ce Cavalier ne se fût sauvé entre les jambes des chevaux il l'eût tué: cela persuada encore le Maréchal de l'épouvante de l'armée; de sorte qu'il m'ordonna d'empêcher qu'on ne montât à cheval, & de faire seulement que chacun tînt son cheval sellé par la bride. Ce fut à lui une action de jugement:
car

car par le peu de précaution qu'il témoigna prendre à la vûë des ennemis, il rassura ses troupes. 1656.

Lorsque nous fûmes à la garde, il me fit détacher des gens pour l'escarmouche qui fut assez chaude, mais nous y eûmes quelque avantage; de sorte que cela remit un peu d'assurance dans nos troupes, & leur fit attendre avec assez de fermeté la bataille pour le lendemain 19. dont elles ne doutoient pas. Cependant huit heures du matin étant venuës sans qu'on vît rien branler du côté des ennemis, le Maréchal de Turenne jugea fort bien qu'ils ne vouloient rien hasarder, & qu'ils n'étoient ainsi venus à nous que pour nous amuser, pendant que leurs préparatifs se feroient pour retomber sur Condé: & dans cette pensée il m'ordonna de détacher huit cens chevaux, commandez par Rouvrai Mestre de Camp, pour avec chacun un sac de bled en croupe, s'en aller par un grand détour ravitailler Condé, ce qui fut executé heureusement.

Il n'y a guere au monde que le Marêchal de Turenne, qui en presence des ennemis, beaucoup plus forts que lui, fît un détachement aussi considerable que celui-là. Il faut bien posseder la guerre pour en user ainsi; & ce sont là des coups de Maître.

¶ Il ne tiendroit qu'à moi de ne rien dire de cette action; & peut-être que les flatteurs du Maréchal ne l'ont pas suë, ou n'ont pas été assez habiles pour la remarquer, mais ni l'amitié ni la haine ne me feront jamais manquer à ce que je dois à la Verité.

Le lendemain 20. de Juillet les ennemis battirent aux champs à la pointe du jour, & ayant

fait

fait faire à droit à leur aîle droite & marché un
1656. quart de lieuë, le Maréchal crût qu'ils venoient passer à la tête du defilé qui étoit entre-eux & nous, & laissant le Quesnoi à gauche, nous prendre par derriere, & venir par là à nous en pleine bataille.

Dans cette pensée il fit prendre les armes & monter à cheval: mais cela fut inutile, car les ennemis s'en allerent assieger Condé.

Aussi-tôt qu'ils furent partis, j'allai écrire à Madame de**** cette Lettre.

Au Camp du Quesnoi ce 20. de Juillet 1656.

„ JE vous aurois plûtôt tiré de peine, Madame, si j'avois eû plûtôt le loisir & la „ commodité de vous apprendre de mes nou- „ velles; mais depuis notre retraite de Valen- „ ciennes jusqu'à present j'ai presque toûjours „ été à cheval ou sur la paillasse, & je n'ai „ point su qu'il partît de courier de l'armée „ qu'aujourd'hui.

„ Vous saurez donc, Madame, que le 16. „ de ce mois à deux heures du matin les lignes „ du côté du Maréchal de la Ferté furent at- „ taquées par les ennemis & forcées sans resi- „ stance, hormis du côté des gardes, & de la „ marine qui en firent beaucoup, mais ils fu- „ rent pris par derriere. Nous ne pûmes secourir „ cette armée, parce que du côté où les ennemis „ firent le plus grand effort, il n'y avoit qu'une „ digue fort étroite & longue de huit cens pas sur „ l'Escaut, & sur les prairies que ceux de Valen- „ ciennes avoient inondées; par laquelle digue „ nous ne pûmes nous communiquer. Cette in-

„ on-

„ ondation fit que perſonne ne ſe put ſauver ; le
„ Maréchal de la Ferté fut pris, le Comte d'E- 1656.
„ trées, le Comte de Grandpré, & Gadagne,
„ Lieutenans Generaux pris, Moret, Riberpré, le
„ Marquis de Renel, Vervins, Tianges, la Trouſ-
„ ſe, Pradel, Poillac, la Luſerne, & plus de qua-
„ tre cens Officiers de Cavalerie ou d'Infanterie
„ pris, le Marquis d'Etrées volontaire tué, la
„ Roque S. Chamarant Meſtre de camp de Ca-
„ valerie pris, Belſunce Meſtre de camp d'In-
„ fanterie tué, & bien d'autres que nous ne ſa-
„ vons pas encore. Le Marquis d'Uxelles ne
„ voyant plus rien à faire, ſe ſauva par la digue ;
„ Bellefonds le fit auſſi. Le débris de cette armée
„ qui pouvoit être de deux mille hommes, Cava-
„ lerie ou Infanterie, ſe retira à Condé. Notre
„ armée marcha au Queſnoi ſans ordre de batail-
„ le nous y trouvâmes deux mille hommes qui
„ venoient de France pour nous joindre. Le
„ lendemain 17. ayant fait revûë nous trouvâ-
„ mes huit mille hommes de pied & huit mille
„ chevaux dans l'armée de Turenne, & cinq cens
„ chevaux, & trois cens hommes de pied dans
„ celle de la Ferté. Le Mardi 18. les ennemis ſe
„ vinrent poſter à notre vûë de l'autre côté du
„ Queſnoi, un petit ruiſſeau entre-deux : leur
„ deſſein étoit, à ce que nous croyons, d'aſſieger
„ le Queſnoi ſi nous en euſſions été éloignez, ou
„ de nous attaquer ſi nous euſſions fait devant
„ eux une méchante démarche ; mais malheu-
„ reuſement pour eux ils nous ont trouvez bien
„ poſtez, fiers & témoignant ne reſpirer que la
„ vengeance de la défaite de nos camarades. Ce
„ matin ils ont décampé de devant nous, &
„ nous ont laiſſe douter deux heures durant s'ils
„ ne vouloient point nous donner bataille, mais

—— „ enfin ils ont repris le chemin de Valenciennes,
1656. „ & nous croyons qu'ils vont assieger Condé
„ que nous aurons bien de la peine de sauver.
„ Voilà notre avanture, Madame, que vous ne
„ pouvez apprendre d'ailleurs plus veritable-
„ ment.

Le 27. j'envoyai mon Trompette savoir ce qu'étoit devenu la Trousse: il revint le lendemain sans avoir pû parler à lui, ayant appris seulement qu'il se portoit fort bien.

Le 28. je donnai mon attache à Prouille, Capitaine au Regiment de Meneville. Sa commission étoit du 4. de Janvier 1644.

Pour nous nous demeurâmes au camp du Quesnoi jusqu'au 30. de Juillet. Pendant ce tems-là j'écrivis au Cardinal que s'il lui plaisoit de prendre quatre Compagnies d'Infanterie qui me restoient de mon Regiment, & qui étoient en garnison dans la Fere, & les joindre à son Regiment d'Infanterie, je les lui offrois de tout mon cœur.

Ce qui m'obligea d'en user ainsi, fut que je crûs faire plaisir au Cardinal en lui donnant ce Regiment, que je prevoyois qui alloit déperir sous mon nom, moi n'y pouvant pas, à cause de ma Charge, donner tous les soins qui lui étoient necessaires. Cependant j'aurois mieux fait de le garder pour le donner à mon fils en entrant dans le service.

Le Cardinal reçut mes offres, & me fit cette réponse en m'envoyant les mille écus qu'on donnoit d'ordinaire aux Lieutenans Generaux au commencement de la Campagne.

MON-

1656.

MONSIEUR,

„ Ce que vous m'écrivez sur le moyen de réta-
„ blir mon Regiment ne sauroit être plus obli-
„ geant, & je vous en remercie de tout mon
„ cœur. On vous envoye un petit *aiuto di costa*
„ par le Sieur Talon. Je suis fâché que les finan-
„ ces ne soient pas en état de vous pouvoir don-
„ ner une assistance plus considerable, & vous
„ mieux témoigner combien je suis,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,
Le Cardinal MAZARINI.

A la Fere ce 29. de Juillet 1656.

Le Cardinal mit mes quatre Compagnies dans le Regiment nouveau qu'il venoit de faire sous le nom du Regiment de la Fere.

Le 30. de Juillet nous allâmes camper à Barlemont sur Sambre, nous y séjournâmes jusqu'au 14. d'Août, & pendant ce séjour, le Cardinal nous envoya des recruës pour rétablir l'armée de la Ferté, dont il revenoit tous les jours au camp beaucoup de soldats, Cavalerie & Infanterie, qui s'étoient échapez des prisons des ennemis.

Le 12. d'Août 1656. je donnai mon attache à la commission de Danville, Capitaine au Regiment de Paloiseau. Elle étoit du 6. de Mai 1653.

Le même jour je donnai mon attache à la commission du Vicomte d'Auchi, Capitaine au Re-

gimment de Paloiſeau. Elle étoit du premier de
1656. Mai 1655.

Dans ce tems-là le Maréchal de Turenne ſe doutant que les ennemis vouloient prendre Condé par famine, & dès-là nos gens priſonniers de guerre (parce qu'ils ſavoient qu'il y avoit dedans un grand nombre de troupes qui leur eût trop coûté à prendre de force) reſolut de faire une diverſion pour remplacer en quelque façon cette perte, ou pour obliger les ennemis à faire une honnête compoſition à Condé, afin d'empêcher notre repreſaille, & pour cet effet il partit le 14. d'Août de Charlemont, & vint camper au Cateau-Cambreſis.

Le 15. d'Août l'armée campa près l'Abbaye de Vaucelles, le 16. à Fampou ſur la Scarpe à une lieuë d'Arras, le 17. aux environs de S. Venant que nous fîmes mine d'aſſieger, mais les ennemis en ayant eû avis traiterent auſſi-tôt avec le Paſſage, Gouverneur de Condé, à une honorable compoſition. Et pour nous, l'ayant appris nous vinſmes camper à Lens, où je donnai mon attache du 23. d'Août à la commiſſion de Vaucouleur, Capitaine au Regiment du Grand-Maître la Meilleraye. Elle étoit du 18. d'Août 1655.

Nous ſéjournâmes huit ou dix jours à Lens, pendant leſquels il nous vint encore des recruës, & nos deux armées étant alors en aſſez bon état, le Maréchal de Turenne diſoit hautement que ſi les ennemis venoient à lui, il feroit la moitié du chemin, & cela ſe répandant dans l'armée donnoit une grande confiance à tout le monde, lorſque nous apprîmes que les ennemis étoient à Fampou. Cette nouvelle intrigua le Maréchal: car d'attendre à ſon camp, dont

la

la gauche étoit à Lens & la droite au ruisseau de Souché, c'étoit prêter le flanc aux ennemis : de s'aller poster à Souché du long du ruisseau, les ennemis s'y venant mettre aussi de l'autre côté, auroient eû l'éminence sur nous (les bords de ce ruisseau étant bien plus relevez du côté d'Arras que du côté de Lens) de sorte que rien ne parut sûr au Maréchal que de s'aller poster à la Bussiere à une lieuë de Bethune ; & pour cet effet, il fit marcher l'armée à l'entrée de la nuit du dernier d'Août au premier de Septembre. Ce mouvement à ces heures-là, sur la nouvelle de l'approche des ennemis étonna l'armée, & elle eût assez de confiance au Maréchal pour avoir peur sur sa retraite si precipitée, après avoir fait esperer des démarches plus hardies. —— 1656.

Les ennemis ayant avis de notre retraite passerent le défilé de Souché & camperent dans la plaine de Lens, d'où ils nous envoyerent reconnoître. Le 3. de Septembre sur les cinq heures du soir on me vint avertir que les ennemis poussoient la garde qui étoit sur le côteau de Houdin. J'y courus, & ayant fait monter à cheval les Regimens de Cavalerie les plus proches de la garde pour la soûtenir, je la trouvai qui s'étoit rapprochée du camp en bon ordre. Je la remenai à son poste, & j'appris de Paloiseau qui la commandoit, que c'étoit un escadron d'Officiers qui les avoit poussez. Je revins le dire au Maréchal, lequel jugeant que si les ennemis se saisissoient du poste de Houdin ils nous ôteroient la communication d'Arras (notre seule ressource pour les vivres & pour les munitions de guerre) me commanda de faire marcher à l'heure même la Cava-

lerie & de me saisir de ce poste, qui étoit à demi-
1656. lieuë de notre camp, & ensuite il fit suivre l'Infanterie.

Cette marche, qui se fit à l'entrée de la nuit du 3. au 4. de Septembre, acheva d'ôter à l'armée ce qui lui restoit d'assurance. Cependant le Prince de Condé nous croyant campez à la Bussiere, & trouvant qu'il n'y avoit autre chose à faire que de se saisir du poste de Houdin, fit resoudre les Espagnols de le venir prendre. Il est vrai que nous ayant vû de loin dans leur marche, sur l'éminence de Houdin, ils furent fort surpris, & après une grande halte ils se vinrent poster entre nous & la Bussiere.

Ils avoient un grand ruisseau à dos, lequel faisant un coude à leur droite, la couvroit : elle nous approchoit plus que leur gauche, & de ce côté-là il n'y avoit rien entre eux & nous.

Notre aîle droite étoit sur des hauteurs presqu'aussi inaccessibles que notre aîle gauche; le même ruisseau de la Bussiere étoit à notre dos, mais la tête de l'éminence que nous occupions étoit si étroite, & il y avoit si peu d'espace entre notre premiere & notre seconde ligne, que cela nous eût pû préjudicier considerablement dans un combat.

Entre la gauche des ennemis & notre droite il y avoit de grands cavins qui se défendoient d'eux-mêmes; de sorte que l'on ne pouvoit venir à nous que par notre gauche : cela obligea le Maréchal à faire faire toute la nuit un retranchement de ce côté-là, flanqué de petits redans.

Le 5. de Septembre à la pointe du jour nous nous préparâmes à la bataille, & nous l'eussions eûë, si le Prince de Condé eût été le maître,
mais

mais les Espagnols crurent trop hasarder. Sur les huit heures du matin ne leur voyant faire aucun mouvement, nous crûmes bien que nous ne nous battrions pas, & la croyance qu'ils nous marchandoient redonna à nos troupes la fermeté qui leur manquoit. Cela arrive d'ordinaire. Une armée qui après quelque échec craint les ennemis en leur absence, se rassure en leur presence, à moins qu'ils ne la combattent en arrivant. 1656.

Le 6. de Septembre les ennemis ne bougerent de leur camp.

Le 7. sur les cinq heures du matin les Espagnols firent demi tour à droit, & doublerent sur les troupes du Prince de Condé, lequel marcha sur la gauche, & s'avança avec sa Cavalerie dans une petite plaine d'où il ne bougea, que les Espagnols ne fussent bien loin en marche.

Le Maréchal de Turenne s'avança du côté du Prince avec quatre escadrons de la garde, & me commanda de la suivre avec l'aîle droite de sa Cavalerie: mais après quelque legere escarmouche de gens qui regagnerent à toute bride leur arriere-garde, nous nous retirâmes aussi de notre côté.

Le Prince fit cette action en Maître. On ne peut pas aussi mieux faire son devoir de grand Capitaine, que le fit le Maréchal dans le choix du poste de Houdin.

Le lendemain du jour que les ennemis se furent retirez, nous décampâmes & nous vinsmes loger à Aubigni.

Sur le bruit de la mort de S. André Monbrun, Gouverneur de Nivernois, j'avois écrit de Lens au Cardinal, que je le suppliois de demander au Roi son Gouvernement pour moi,

1656. & j'avois fini cette Lettre par le prier de faire payer l'Etat Major de mon Regiment de Mestre de Camp General; il me fit cette réponse que je reçus à Aubigni.

MONSIEUR,

„ On ne vous a pas bien informé, quand on „ vous a mandé la mort de M. de S. André Mon- „ brun, puisqu'il n'a pas même été blessé : si ce „ malheur-là fût arrivé, je vous aurois servi „ très-volontiers pour son Gouvernement, „ comme je ferai en toutes les occasions où „ j'aurai lieu de vous témoigner que je suis,

Et de sa main.

„ J'ai fait payer l'Etat Major de votre Regi- „ ment, & je vous prie d'être persuadé que je „ serai toûjours,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,
Le Cardinal MAZARINI.

A Compiegne ce 3. d'Août 1656.

Nous séjournâmes à Aubigni huit jours, pendans lesquels le Maréchal de Turenne mettoit ordre que toutes choses fussent prêtes pour un dessein qu'il avoit.

Le 16. de Septembre nous en partîmes avec la Cavalerie & nous vinsmes camper à Miraumont: l'Infanterie venoit après à ses journées.

Le 17. nous vinsmes loger à Vermaud.

Le 18. nous passâmes à S. Quentin, & nous vinsmes nuit & jour investir la Capelle.

Cha-

Chamilli, homme de naissance & de mérite, originaire du Duché de Bourgogne, en étoit Gouverneur; il n'y avoit pas cent hommes de garnison dedans. Jamais entreprise ne fut mieux conçuë ni mieux executée. 1656.

Le Maréchal de Turenne qui pouvoit en bien moins de tems tomber sur cette place, s'il eût passé par le païs ennemi, sachant que le Prince de Condé par-là auroit pû avoir connoissance de son dessein, & jetter du secours dans la Capelle, avoit mieux aimé, en rentrant en France pour dérober sa marche aux ennemis, faire une fois autant de chemin; & cela lui réüssit fort heureusement: nous fîmes plus de trente lieuës en trois jours.

En arrivant nous commençâmes à nous retrancher tant que la journée dura, & la nuit nous allâmes mettre nos escadrons le cul sur la contrescarpe de la place. Le lendemain nous fîmes la même chose un peu avant dans la nuit. Il est vrai qu'à l'entrée, comme je venois de monter mon biouac avec l'aîle droite de la Cavalerie, Chamilli le fils, qui commandoit le Regiment de Cavalerie de Condé dans l'armée du Prince, donna au quartier de Lislebonne avec deux cens chevaux, lequel quartier n'étant point encore à cheval, y monta à la hâte, mais Chamilli passa avec soixante Maîtres, le reste ayant été pris ou s'étant retiré.

Et sur cela il faut remarquer que c'est une chose d'un grand éclat & presque sûre de jetter beaucoup ou peu de Cavalerie dans une place, autour de laquelle on n'est point encore retranché; mais il faut que le secours qu'on veut jetter soit ou fort grand, comme de deux ou trois mille chevaux, ou fort petit, comme de cent cin-

cinquante ou de deux cens : car le premier for-
1656. ce avec hauteur, & le second passe presque toûjours sans resistance : & la raison pourquoi on n'en trouve point, c'est que ceux qui veulent passer ne cherchant point à combattre, il y a peu de gens qui osent se détourner la nuit de leur poste pour aller chercher les ennemis.

Cependant l'armée des ennemis, que le siege de Condé & les autres fatigues de cette Campagne avoit fort ruinée; leva le siege de S. Guilain, & se vint poster à Avesnes, d'où n'osant venir à nous, elle fut paisible spectatrice de la prise de la Capelle, où notre Infanterie étoit arrivée le troisiéme jour.

Il faut ici avoüer à la gloire du Maréchal de Turenne, que sa bonne conduite rétablit les affaires qui étoient en méchant état au commencement de la Campagne. Il ne se contenta pas de ne perdre pas grand' chose en se tenant sur la défensive, mais il reprit même le dessus.

Le 20. de Septembre, au camp de la Capelle, je donnai mon attache au Comte d'Antoigni, Capitaine au Regiment de la Reine. Sa commission étoit du 14. du même mois 1656.

Le 23. de Septembre je reçûs cet ordre du Maréchal de Turenne par écrit.

» Monsieur de Bussy ordonnera à toute la
» Cavalerie de faire deux fascines par Ca-
» valier, lesquelles ils porteront une heure de-
» vant la nuit au Regiment Colonel. Fait ce 23.
» de Septembre 1656.

TURENNE.

On ne pouvoit presque lire l'écriture du Maréchal, mais pour son seing il falloit le deviner

ner: on n'y pouvoit pas reconnoître une Lettre, & tous les mots s'y pouvoient aussi-tôt trouver que Turenne. 1655.

Le 28. de Septembre nous vinsmes camper à Buronfosse.

Le 29. l'armée se mit en bataille au-dessus de l'Eguielle où le Roi la vit, & de là il vint loger avec elle à la Vaqueresse.

Le 30. nous marchâmes avec un grand convoi de farines à Landreci.

Le premier d'Octobre nous allâmes au Quesnoi.

Le second nous marchâmes toûjours en bataille à S. Guilain, où après avoir laissé le convoi, nous vinsmes camper au château de Roisin, que nous prîmes à discretion; le Roi marchant toûjours avec l'armée.

Du camp de Roisin, le Roi partit & se retira à Compiegne, & de là à Vincennes.

Pour nous nous vinsmes camper à Busigni le 10. d'Octobre, où nous fîmes quelque séjour, pendant lequel ayant reçu des nouvelles de quelques affaires de conséquence qui m'étoient survenuës en Bourgogne, j'écrivis au Cardinal, que je le suppliois de trouver bon que je m'y en allasse, puisqu'il n'y avoit plus rien à faire à l'armée. Je reçûs de lui cette réponse.

MONSIEUR,

„ Quoi-que la Campagne soit fort avancée, „ & qu'il reste peu de tems pour en voir la fin; „ neanmoins puisque vos affaires vous appellent en Bourgogne, vous ne devez point faire „ de scrupule de demander votre congé à Mr. de

„ Turenne ; & je m'assure qu'en lui montrant
1656. „ ce Billet il ne fera aucune difficulté de vous
„ l'accorder. Quand je pourrai faire quelque
„ chose de plus essentiel pour votre satisfaction,
„ je m'y employerai avec plaisir, étant veri-
„ tablement,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,
Le Cardinal MAZARINI.

A Vincennes ce 10. d'Octobre 1656.

Je partis donc le lendemain de la Toussaint de l'armée, & passant par Paris je m'en vins en Bourgogne.

Pendant le séjour que j'y fis, d'Ancienneville Marquis d'Epoisses mourut ; & comme il avoit le Gouvernement de Châtillon sur Seine, je le demandai au Cardinal, lequel me fit cette réponse.

MONSIEUR,

„ Quand vous m'avez écrit pour le Gouver-
„ nement de Châtillon sur Seine, le Roi en avoit
„ disposé en faveur du Neveu de celui qui le
„ possedoit, ce qui m'a mis dans l'impuissance
„ de vous y servir comme je l'aurois fait avec
„ plaisir ; étant aussi cordialement que vous le
„ pouvez desirer,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,
Le Cardinal MAZARINI.

A Paris ce 13. de Novembre 1656.

Après

Après avoir séjourné un mois en Bourgogne & mis tout l'ordre que je pûs aux affaires qui m'y avoient fait aller, je retournai à la Cour. 1656.

Dans ce tems-là, Esclainvilliers perdu de débauches de vin & de femmes, mourut à Paris entre les mains du Large un des plus habiles Chirurgiens de France, & le Cardinal fit avoir à la Cardonniere sa Charge de Commissaire General de la Cavalerie.

L'Hyver de 1657. se passoit comme les autres, le matin reglément ma Cour chez le Roi, delà à l'appartement du Cardinal, mais seulement pour acte de mes diligences, car il étoit presque invisible; ensuite quelquefois chez le Maréchal de Turenne. Mes amis particuliers, mes affaires, le jeu & les Dames, occupoient le reste du jour. ANN. 1657.

Cependant je faisois toûjours la fonction de Colonel de la Cavalerie: & la maniere dont le Maréchal de Turenne avoit continué d'en user avec moi toute la campagne, ne m'obligeoit pas de lui en faire la moindre civilité.

Le 16. de Mars je donnai mon attache à la commission du Marquis de Fleuri de Ranes Capitaine au Regiment Cardinal. Elle étoit du 23. du même mois audit an.

Le 27. de Mars je donnai une commission de Maréchal des logis de la Cavalerie dans l'armée d'Italie commandée par le Prince de Conti, à Juri Capitaine dans le Regiment de ce Prince.

Le 6. d'Avril je donnai mon attache à la commission du Comte de Brenne Capitaine au Regiment de Mancini. Elle étoit du 26. de Mars 1657.

Le 16. d'Avril je donnai mon attache à la
1657. commission de Maupertuis Capitaine au Regiment du Cardinal. Elle étoit du 12. d'Avril 1657.

Le 17. d'Avril je donnai mon attache à la commission de Buzenval Capitaine au Regiment du Cardinal. Elle étoit du 14. d'Avril 1657.

Cependant le Maréchal de Turenne ayant assemblé au mois de Mai auprès d'Amiens l'armée qu'il devoit commander, & faisant mine de vouloir attaquer une place maritime de ce côté-là, aussi-tôt la descente des six mille Anglois que Cromwel nous devoit envoyer, s'avança jusqu'auprès d'Aire à un village appellé Calonne, d'où il détacha le 28. de Mai Castelnau la Mauvissiere avec trente escadrons pour aller investir Cambrai par delà l'Escaut, & lui avec quarante, marcha en si grande diligence, que le lendemain 29. il arriva deçà l'Escaut devant la même ville, autour de laquelle il posta sa Cavalerie, attendant son Infanterie qui suivoit assez vîte. Cependant le Prince de Condé qui marchoit vers la riviere de Lys & vers la mer, apprenant par le grand bruit du canon de Cambrai que nous étions devant, resolut de s'y avancer.

Le Maréchal avoit posté d'abord l'aîle droite de sa Cavalerie sur une grande avenuë, mais deux heures après ayant fait reflexion que le Prince qui savoit que le moindre Capitaine du monde seroit assez fin pour se poster en pareille rencontre sur un petit sentier plûtôt que sur un grand chemin, auroit assez bonne opinion de lui pour croire qu'il feroit autre chose, changea de poste & vint prendre celui d'une petite avenuë. Il est vrai que pour son malheur,

heur le Prince jugea qu'il auroit fait la même reflexion, & venant avec près de trois mille chevaux par le grand chemin où il n'y avoit que des escadrons clair-semez, entra dans Cambrai. 1657.

La grande estime que le Prince avoit du Maréchal, lui attira cette disgrace; & il eût mieux vallu qu'il l'eût un peu moins estimé en cette occasion.

Le Prince faillit à être pris par un Officier de Clerambaut: ce Regiment fit fort bien son devoir: celui de Mazarin ne fit pas de même.

Si le Prince fût tombé sur le poste de notre aîle droite, il eût été extrémement heureux s'il se fût sauvé de la mort ou de la prison, & c'est en quoi on ne sauroit assez estimer son entreprise. Pour moi qui suis moins flateur qu'homme du monde, j'avoûë que je suis charmé de cette action, & je croi que si un Lieutenant General d'armée l'avoit faite, il mériteroit les plus grands honneurs de la guerre. Quels éloges ne mérite donc pas un grand Prince, qui ne fait pas cela pour sauver sa vie, mais seulement pour acquerir de la gloire?

Cette action n'augmenta pas l'estime des Espagnols pour le Prince, car elle ne pouvoit aller plus loin, mais elle leur donna pour lui une confiance égale à leur estime.

Le Maréchal leva le siege le premier de Juin, & vint camper à Vanchelles avec le chagrin qu'on se peut imaginer. Il falloit qu'il se retirât de devant une place qu'il avoit surprise sans hommes & sans munitions de guerre, & la gloire que le Prince venoit d'acquerir à ses dépens le mettoit au desespoir.

Le

1657. Le second de Juin, il vint camper à Fonsomme où le Roi étant venu voir l'armée le 3. de Juin, il fit lui même la revûë de la Cavalerie, dont j'écrivois l'état & le nombre sur mes tablettes auprès de Sa Majesté.

Le 5. de Juin nous allâmes camper à Vadancour.

Le 7. je fis expedier le brevet de Major du Regiment Cardinal au Sieur de la Cour Capitaine dans ce Regiment.

Le même jour je donnai mon attache à Montfort Capitaine au Regiment de Torigni. Sa commission étoit du 18. de Mars 1657.

Le 8. de Juin nous allâmes camper à Tupigni où les six mille Anglois commandez par le Chevalier Reinolds nous vinrent joindre.

Dès les premiers jours de Jüillet le Maréchal de Turenne ayant eû avis que les ennemis marchoient avec toute leur Cavalerie du côté de Montmedi, que le Maréchal de la Ferté venoit d'investir, marcha aussi avec toute la sienne jusqu'à une lieuë de Sedan.

Je tombai malade dans cette marche, & je me retirai à Vervins, & delà à Guise. Peguilin se trouva mal en même tems & vint avec moi. Après avoir pris quelques remedes huit jours durant, nous rejoignîmes l'Armée à Malsy le 10. de Juillet.

De Malsy nous vinsmes à Lusoir près la Capelle, & suivant les avis que nous avions des ennemis, nous changions de postes: cependant nous étions dans la plus grande oisiveté du monde, & cela nous obligeoit de jouër depuis le matin jusqu'au soir. Pour moi j'étois dans une fortune surprenante, quand je perdois une fois,

j'en

j'en gagnois dix : tous mes amis me pressoient de les mettre de moitié, de tiers ou de quart 1657.
avec moi, & je croyois donner mon argent à ceux à qui j'accordois leurs demandes. Cette fortune fit tant de bruit, que le Cardinal en fut averti, & comme je lui envoyai un Gentilhomme pour le supplier de me faire payer les mille écus dont le Roi avoit accoûtumé de gratifier les Lieutenans Generaux, pour servir la campagne, il répondit à mon envoyé qu'il se réjouïssoit que j'eusse gagné tant d'argent, & que Talon en alloit apporter à l'armée. Talon vint en effet, mais il en donna à tous hormis à moi, me disant que le Cardinal m'assuroit qu'il avoit pris part au gain que j'avois fait. Je dis à Talon que c'étoit ce que je ne voulois pas qu'il fît; que quand j'avois pris congé de Son Eminence, elle m'avoit promis positivement de me faire donner ces mille écus aussi-tôt que je serois arrivé à l'Armée, & que nous n'étions pas convenus que je joüerois de moitié avec lui cette campagne, que veritablement je ne demandois pas tant cet argent pour le besoin que j'en eusse, que pour le chagrin que j'aurois de la preference des autres. Talon m'assura qu'il le presseroit fort, & en effet il fit que je touchai mes mille écus.

Ma bonne fortune au jeu adoucissoit un peu les dégoûts que me donnoit le Maréchal de Turenne, qui augmentoient pourtant tous les jours.

Gassion Mestre de camp de Cavalerie sur le pied étranger, ayant fait quelque injustice à l'un des Capitaines de son Regiment, celui-ci s'étoit venu plaindre à moi; j'avois envoyé querir son Mestre de camp, qui m'avoit paru

1657. „ c'est que l'on apprehende ma fortune ; je ne „ trouve plus de gens qui veulent jouer contre „ moi.

„ Voulez-vous savoir la vie que nous faisons, Madame, je m'en vais vous la dire. „ Quand l'armée marche nous travaillons comme des chiens, quand elle séjourne il n'y a pas „ de faineantise égale à la nôtre : nous poussons „ toûjours les affaires aux extrémitez ; on ne ferme pas l'œil trois ou quatre jours durant, ou „ bien on est trois ou quatre jours sans sortir du „ lit, on fait fort bonne chere, ou l'on meurt „ de faim.

„ Pour les ennemis ils sont campez entre Bethune & la Bassée, attendant tranquillement „ la prise de Montmédi, qu'ils n'ont pas jugé „ d'assez grande consequence pour hazarder un „ combat en voulant le secourir.

De Bleci nous vinsmes le 6. d'Août camper à Oy.

Le 11. de ce mois le Maréchal ayant appris la prise de Montmédi, resolut de marcher dès le lendemain du côté de la riviere de la Lis. Il partit donc d'Oy le 12. & ayant envoyé tous les bagages de l'armée escortez par trois escadrons Lorrains, passer par S. Quentin, il vint passer l'Oyse à Etreux au-Pont, & camper à Etreux-en-Cauchée sur le ruisseau du Buf.

Le 13. il passa près d'Avesnes, & il alla camper à Barlemont sur la Sambre, & à Aimeries qu'il reprit en passant.

Ce jour-là je donnai mon attache à la commission de Grave, Capitaine au Regiment de Gassion. Elle étoit du 20. de Juin 1657.

Le 14. nous passâmes près du Quesnoi, & nous

nous allâmes camper à Neuville sur l'Escaut, entre Valenciennes & Bouchain, on fit des ponts la nuit. 1657.

Ce jour-là le Maréchal avoit envoyé Siron Lieutenant General, avec trois escadrons à Landreci, pour y prendre le Regiment d'Alsace & deux Compagnies Suisses, & delà à Guise en tirer trois Compagnies de Gardes Françoises, & avec tout cela joindre les bagages de l'armée, & les amener à Arras, où il sauroit ce qu'il auroit à faire.

Le 15. d'Août nous passâmes près de Doüai, & nous allâmes camper à Vitri sur la Scarpe.

Le 16. nous passâmes à Lens & à Bethune, & nous vinsmes camper à Robecque devant S. Venant.

La nuit du 15. au 16. le Maréchal détacha Castelnau avec ses troupes qui allerent passer à la Bassée, & delà la riviere de la Lis, à la Gorgue, & camper delà l'eau devant S. Venant.

Le 17. l'Infanterie, qui étoit demeurée le 16. à Bethune, arriva au camp, & le Maréchal donna les quartiers, & fit faire des ponts sur la Lis au-dessous & au-dessus de S. Venant, pour la communication avec Castelnau, lequel fit travailler incessamment à ses lignes.

Le 18. le Maréchal fit venir des fatines de la Bassée & du canon, & donna aux Anglois la tête de leur quartier à retrancher, qui étoit du côté d'Aire. Ce jour-là nous eûmes nouvelles que les ennemis arrivoient à Lisle, & le 19. on apprit qu'ils étoient à la Gorgue.

Le 20. ils vinrent camper à Calonne, qui est sur le même ruisseau de Robecque: nous gardâmes ce ruisseau jusqu'au 21. la nuit, que le Maréchal jugea à propos de l'abandonner de-

1657. depuis Calonne jusqu'à trois cens pas du Fort de Robecque, & delà il fit tirer une ligne jusqu'à S. Floris, où étoient les ponts au-dessous de S. Venant pour aller au quartier de Castelnau.

Le 20. le Maréchal ayant eu avis que nos bagages étoient à Arras, manda à Siron qu'il marchât à nous en diligence, parce que Bouteville, depuis Duc de Luxembourg, étoit aux portes d'Aire avec quinze cens chevaux détachez du corps des troupes du Prince de Condé. Cet ordre ne fit pas hâter Siron davantage, & ne l'empêcha pas de camper une heure devant Soleil couché à une grande lieuë par delà Lilers: cependant le Maréchal étoit dans des peines extrêmes de ne voir point arriver nos bagages.

Le lendemain 21. matin me promenant du long de la ligne, pour la faire raccommoder aux endroits où elle n'étoit pas en bon état, je trouvai Siron qui arrivoit au camp. Je lui dis l'inquiétude où nous étions tous de lui, & pendant que je le conduisois chez Humieres où le Maréchal déjeunoit, il me conta avec quelle conduite & même avec quelles ruses de guerre il avoit amené nos bagages, qui alloient, me dit-il, entrer dans les lignes. Si-tôt que le Maréchal le vit, & qu'il sut ce qu'il venoit de me dire, il lui fit mille caresses, & en même tems il fit écrire par du Ham son Secretaire, au Cardinal, la satisfaction qu'il avoit de la bonne conduite de Siron. Pendant qu'il dictoit cette Lettre dans un coin de la chambre, on me vint avertir qu'un Officier de Cavalerie étoit à la porte qui avoit quelque chose de fort pressé à me dire. Je sors, & j'apprens de lui que les ennemis pilloient nos bagages, après avoir battu l'escorte qui en faisoit l'arriere-garde.

J'a-

J'amenai cet Officier au Maréchal, qui lui dit que Siron ayant quitté le bagage à demi-lieuë par delà Lilers, & s'étant avancé avec les trois Compagnies dn Regiment des Gardes, les deux de Suisses, & les trois escadrons François, les ennemis, commandez par Bouteville, étoient tombez sur le Regiment d'Alsace, & les trois escadrons Lorrains, les avoient défaits avant qu'ils eussent pû passer le défilé, & qu'il les avoit laissez pillant les équipages. Siron voulut repliquer, mais le Maréchal le fit taire, & me commanda de faire monter en diligence tout ce que je pouvois de Cavalerie, pour aller aux ennemis. Je galopai par le camp, faisant l'office de trompette, & en un moment je me trouvai à la tête de quarante escadrons, avec lesquels je cours à toute bride à Lilers. Je suis assuré que je ne mis pas une demi-heure à faire ces deux lieuës-là. Je trouvai le feu dans nos bagages, dont les ennemis avoient pris cinq cens chevaux; & j'appris que les valets & marauts de broudres avoient plus pillé que les ennemis. Je fis pousser dix escadrons sur les hauteurs de Lilers, à Aire, qui m'amenerent quatorze ou quinze prisonniers, qui s'étoient amusez au pillage plus long-tems que les autres; mais Bouteville étoit déja près d'Aire. Je renvoyai trente escadrons au camp, & je demeurai presque tout le jour avec les dix qui me restoient, à faire conduire dans les lignes le débris des équipages; heureusement pour moi j'avois donné ordre en partant d'Oy que mes chevaux de bast suivissent l'armée chargez de ma vaisselle d'argent; de sorte que hors mes chevaux de chariot & ceux de mon fourgon, je ne perdis pas grand' chose. 1657.

Quel-

1657. Le 26. Humieres entra en garde avec le Regiment de Turenne, & fit un fort beau logement, qui coûta cher à ce Regiment, soit en soldats, soit en Officiers.

Ardres assiegé par les Espagnols.

Ce jour-là sur le midi on eut avis que les ennemis avoient passé dans Aire le matin, & qu'ils marchoient du côté d'Ardres. L'on détacha aussi-tôt Romecourt Capitaine dans Villequier, avec un escadron de ce Regiment pour s'y aller jetter, & le lendemain à la pointe du jour la Feuillée fut commandé de s'y jetter à quelque prix que ce fût, avec son Regiment & celui du Pont S. Pierre, mais tout cela ne pût entrer, & le Maréchal, qui s'en étoit défié, avoit d'abord envoyé la Haye Capitaine de son Regiment de Cavalerie, brave soldat, pour dire à Rouville Gouverneur d'Ardres, qu'il alloit le secourir, & le lendemain Coulange de la Maison de Chatelux, Mestre de camp de Cavalerie, eut la même commission. Ils y entrerent tous deux : veritablement le premier n'eut pas peu de peine ; car lorsqu'il fut à demi-lieuë du camp des ennemis, il trouva la nuit un de leurs partis de Cavalerie qui alloit à la guerre, & qui le voyant vêtu en païsan le prit pour guide : il n'osa leur dire qu'il ne savoit pas le chemin, de peur d'être reconnu à son langage. Il marcha donc avec eux jusques dans un bois où il se sauva, & retourna à leur camp, d'où il entra dans Ardres.

Ce n'est pas une petite obligation qu'a un General à un Officier particulier qui se travestit, & qui quitte son épée pour entrer dans une place : car s'il est pris, il a beau dire ce qu'il est effectivement, il n'y a point de quartier pour lui non plus que pour un simple espion.

Le

Le 27. d'Août Brulart-Genlis, Brigadier de Cavalerie, arriva au camp avec huit escadrons de l'armée de la Ferté: on les campa au village de Robecque. 1657.

Ce même jour 27. au soir le Gouverneur de S. Venant ayant demandé à capituler, le Maréchal nous détacha à l'heure même Humieres & moi avec deux mille chevaux, pour nous avancer du côté d'Aire. Comme il savoit qu'Ardres étoit extrémement pressé, & qu'il n'y avoit pas un moment à perdre, son dessein étoit de faire en sorte que le Gouverneur d'Aire donnât avis à l'armée d'Espagne que la nôtre marchoit, ce qui réüssit: car nous montrant devant Aire, on tira du canon sur nous, à quoi celui de S. Omer répondit. Peut-être encore y eut-il quelques gens envoyez pour porter la nouvelle de notre marche; mais enfin les ennemis, qui pour ne point perdre de tems ne s'étoient pas retranchez devant Ardres, se retirerent en diligence du côté de Gravelines.

Prise de S. Venant.

Le dessein des Espagnols, qui savoient qu'Ardres étoit en fort méchant état, sans dehors, sans contrescarpe, & presque sans garnison, étoit de l'insulter: & en effet le Prince de Condé avoit été lui-même en arrivant attacher le mineur au corps de la place, & lorsque les ennemis se retirerent, il y avoit onze fourneaux prêts à joüer, de sorte que quoi-que Rouville, qui en étoit Gouverneur, fût un homme de courage, il ne tint non plus à lui qu'aux ennemis, que la place ne fût prise: ce fut la seule marche de notre armée qui la sauva

Les Espagnols levent le siege d'Ardres.

Le Maréchal de Turenne apprit la levée du siege d'Ardres aux environs de Saint Omer, & comme il voulut rafraîchir l'armée par un se-

séjour de quelque tems au village d'Ellette ;
1657. pendant ce séjour, Eugene de Savoye Comte de Soissons, Colonel des Suisses, qui avoit épousé la Niéce du Cardinal Mazarin, & Armand de Grammont Comte de Guiche Mestre de camp du Regiment des Gardes Françoises, me proposerent d'aller voir ce qui s'étoit passé à Ardres, & delà à Calais & à Boulogne, qu'ils n'avoient point vûs. J'y consentis : le Comte du Plessis-Praslin & Péguilin s'étant mis de la partie, je pris avec la permission du Maréchal deux cens chevaux pour notre escorte, & nous fîmes ce petit voyage. Il ne faut pas demander si nous le fîmes gayement ; le plus serieux de la troupe aimoit fort à rire. Rouville nous reçût le mieux qu'il put ; Bethune Comte de Charost, Gouverneur de Calais, nous y fit très-bonne chere ; mais le Maréchal d'Aumont Gouverneur de Boulogne, nous y traita avec une magnificence digne d'un Roi : nous y fîmes même une grande débauche, où le Comte de Guiche parut plus gai qu'aucun de la compagnie.

De Boulogne nous vinsmes passer au Mont-Hulin, & delà au camp, d'où nous repartîmes avec l'armée le 8. de Septembre, & nous allâmes camper à Eterre. Ce jour-là même je donnai mon attache à la commission de S. Loup, Mestre de camp du Regiment de Chamboi. Cette commission étoit du 28. d'Août 1657.

Siege de la Motte au-Bois.

D'Eterre nous allâmes camper à Merville, où l'on se prépara à faire le siege de la Motte-au-Bois.

Ce fut Castelnau qui le fit avec des troupes détachées de l'armée ; on raza cette place aussi-

aussi-tôt qu'elle fut prise, & le 14. de Septembre le Maréchal ayant nouvelle que les ennemis étoient campez à Vourmont & à Eclesberg, partit de Merville, & marcha en diligence à eux. 1657.

L'ordre de la marche du 14. de Septembre 1657. partant de Merville pour aller aux ennemis.

DEux gardes ordinaires de cent chevaux.

Deux cens Mousquetaires commandez avec une charrette d'outils.

Quatre escadrons de grande garde, dont le dernier sera Vaubrun.

Cinq cens Mousquetaires; savoir trois cens de la premiere ligne, & deux cens Anglois de la seconde, commandez par un Mestre de camp.

Les Dragons du Maréchal de la Ferté à la tête de la premiere ligne de Cavalerie de l'aîle gauche, dont le dernier escadron sera un Lorrain.

Six pieces de canon & leurs munitions, ensuite les Gardes Françoises, suivies des Gendarmes.

Après cela, la seconde ligne de l'aîle gauche de Cavalerie, dont le premier escadron est du Regiment Cardinal, & le dernier est un Lorrain.

Le reste de l'Infanterie de la premiere ligne.

Le gros canon & les munitions.

Toute l'Infanterie Angloise.

Le corps de reserve, commandé par le Comte de Lislebonne, dont le dernier escadron sera Nanteuil.

L'Infanterie de la seconde ligne, à la reserve d'un bataillon qui restera à la queuë du dernier

1655. nier Regiment de la seconde ligne, qui est Hoquincourt.

La premiere & la seconde ligne de l'aîle droite.

Un bataillon qui sera à la queuë d'Hoquincourt.

Tous les chevaux de trousse marcheront derriere deux escadrons, qui seront Rochepaire & Melin.

Ensuite marcheront toutes les troupes du Maréchal de la Ferté, & puis tous les chariots & charrettes, qui seront escortez par trois bataillons des troupes de la Ferté, & sept escadrons de Turenne, commandez par Podevils, & sur le tout Pardaillan, un des Lieutenans Generaux de l'armée de la Ferté.

J'ai voulu mettre ici cet ordre de marche allant aux ennemis, pour montrer comment cela se faisoit dans un païs couvert, & dans des chemins bordez d'ouatergans à droit & à gauche.

Nous marchâmes dans cet ordre le 14. de Septembre. Veritablement sur l'avis de nôtre marche, les ennemis avoient repassé la Colme & s'étoient retranchez derriere. Nous arrivâmes la nuit à Bobergue ; & le lendemain 15. le Maréchal accompagné de Castelnau, de Crequi, d'Humieres, du Comte de Guiche & de moi, alla reconnoître les ennemis ; & après s'être fait tirer trente ou quarante volées de canon (d'une desquelles l'Ecuyer de Castelnau eut la cuisse emportée, & en mourut le jour même,) il nous remena tous dîner chez lui, où il nous demanda nos sentimens sur l'attaque des ennemis en maniere de conversation ; car il ne tenoit jamais de Conseil de guerre. Il n'y en

en est pas un qui ne lui dit qu'après la marche que nous venions de faire, & le bruit qui couroit dans l'armée que nous étions venus combattre les ennemis, il nous sembloit qu'on étoit engagé de le faire, & que quoi qu'il les trouvât autre part qu'il n'avoit crû & mieux postez, la chose n'étoit guere plus difficile : qu'il pouvoit faire deux ou trois attaques, & cependant leur dérober le passage de la riviere plus haut ou plus bas qu'eux. 1657.

Dans ce moment-là le Comte de Ligneville, General des troupes Lorraines qui étoient dans notre armée, entra dans la chambre, & le Maréchal lui ayant dit le sujet de la conversation, Ligneville lui répondit, qu'il ne pensoit pas qu'il y eût d'autre parti à prendre que celui de combattre. Tout cela n'ébranla point le Maréchal, parce qu'il avoit la confiance qu'il devoit avoir en sa propre capacité : & loin de lui faire changer de dessein, il me commanda sur l'heure de retirer la garde de Cavalerie & de faire remarcher du côté d'où nous étions venus. L'on verra par la suite qu'il eut raison, & ceci me donne occasion de parler des raisons qui pouvoient nous obliger tous à donner l'avis que nous donnâmes.

Nous pouvions le faire par vanité, & pour avoir lieu de faire quelque action d'éclat qui pût avancer notre fortune. Nous pouvions encore craindre que le Maréchal ne fût d'avis qu'on attaquât les ennemis ; & en ce cas-là il nous eût été honteux à nous autres jeunes gens d'avoir été plus prudens que notre General, & ce qui est peut-être veritable, c'est que quelques-uns de nous pouvoient fort bien prendre le parti que prit le Maréchal, s'ils eus-

1657. eussent été comme lui chargez de la grande affaire.

Nous allâmes donc ce jour-là camper à..... & le lendemain 17. de Septembre à Ouatte. En arrivant nous prîmes le Fort rouge sur la riviere d'Aa, & nous le rasâmes.

Le 18. le Maréchal envoya Schomberg se saisir de Bourbourg que les ennemis avoient abandonné, & lui ordonna d'en rétablir les fortifications du mieux qu'il pourroit.

Pendant que Schomberg faisoit travailler à cette place, nous accommodions les chemins pour passer le canon & les bagages du côté de la mer, & nous faisions amas de farines & de poudres à Bourbourg pour un grand dessein, & qui ne devoit avoir son effet que la campagne prochaine.

Siege de Mardicq.

Le 28. de Septembre 1657. nous partîmes d'Ouatte & nous allâmes camper à Cappelbroug, & le 29. nous investîmes Mardicq. En arrivant on travailla à la circonvallation, & le 30. elle fut en état.

Le soir du 30. nous ouvrîmes la tranchée à la place, & le premier d'Octobre nous batîmes le Fort de Bois: le second il se rendit: cependant la tranchée s'avançoit toûjours, & Mardicq capitula le 3. au soir, à condition que la garnison sortiroit le 4. matin.

Ce n'étoit plus ce Mardicq de l'année 1646 qu'une armée ennemie campée près de Dunkerque défendoit en relevant les gardes par le canal. Il n'y avoit plus alors que le corps de la place qui étoit de quatre petits bastions revêtus de brique, toute la grande envelope avoit été ruinée, & l'armée navale des Anglois bouchoit le canal.

Ce

Ce fut là où le Comte de Guiche qui avoit fait cette campagne amitié avec le Marquis de Crequi, me vint demander la mienne de sa part: je lui répondis, que quand Crequi feroit un pas pour cela, j'en ferois quatre; & je lui fis tous les autres complimens que meritent de pareilles avances: ensuite le Comte de Guiche nous donna à dîner; & nous nous fîmes nous-mêmes les protestations d'amitié que nous nous étions fait faire. 1657.

Après avoir laissé le corps des Anglois dans Mardicq, nous allâmes camper à Ruminguen où nous fîmes un fort grand séjour pour accommoder les chemins & les petits Forts que nous tenions qui faisoient la communication d'Ardres à Bourbourg & à Mardicq: nous garnîmes ces places de munitions de guerre & de bouche, & nous nous retirâmes ensuite dans les quartiers de rafraîchissement, attendant les quartiers d'Hyver. Pour moi j'en partis le 3. de Novembre, & je m'en revins à la Cour qui étoit à Paris.

Dans ce tems-là M. le Tellier m'envoya le contrôlle du logement de la Cavalerie en quartier d'Hyver.

Cependant les années se passoient sans que je reçusse aucune grace de la Cour. Je voyois recompenser les creatures du Cardinal qui ne lui avoient pas la plûpart témoigné tant d'attachement que moi, ni servi le Roi si utilement. Je croyois que le Maréchal de Turenne me rendoit de mauvais offices, mais je m'étonnois que le Cardinal me connoissant comme il faisoit, ces mauvais offices fissent quelque impression sur son esprit: aussi n'étoit-ce pas cela seulement qui me nuisoit. La conduite

1657. duite de Nicolas Fouquet Surintendant des Finances avoit donné des ombrages au Cardinal, & ce premier Ministre qui avoit sû la liaison que l'Abbé Fouquet avoit faite entre son frere & moi, ne me vouloit pas faire du bien, parce qu'il me croyoit dans d'autres interêts que les siens.

Portrait de M. Fouquet Surintendant des Finances.

Mais pour dire ceci avec ordre, il faut premierement savoir qui étoit M. Fouquet.

Son Pere de bonne famille de Bretagne avoit été Maître des Requêtes du Regne de Louis XIII. employé par le Cardinal de Richelieu comme un homme qui vouloit faire fortune, *in quo modo*, mais qui mourut trop jeune pour recueillir le fruit de son devoüement. Nicolas Fouquet son fils, avec peu de bien avoit épousé . . . . de Castille qui en avoit beaucoup, avec lequel il avoit achetté une Charge de Maître des Requêtes, & puis celle de Procureur General au Parlement de Paris, pendant la guerre civile de 1650. Dans cet emploi il s'étoit rendu considerable au Cardinal Mazarin, & cela secondé des intrigues de l'Abbé son frere, l'avoit fait Surintendant des Finances à la mort du Marquis de la Vieville. Ce progrès si prompt de sa fortune lui faisoit dire qu'il ne falloit que vouloir fortement les choses & s'y appliquer pour les faire réussir : il avoit l'esprit fin & délicat, plein d'ambition & de vanité, songeant à de grandes choses, par le beau jeu & les amorces que lui avoit fait la fortune. Il avoit l'inclination si forte aux bâtimens qu'il avoit travaillé à sa Maison de Vaux dans le tems qu'il avoit peine à vivre. Veritablement lorsqu'il fut dans les Finances, il passa en dépenses à cette Mai-

son,

ſon, à ſa table & à toutes choſes, non ſeulement ſes predeceſſeurs Surintendans, mais encore la magnificence des Rois qui avoient regné juſqu'alors. On étoit ſon Penſionnaire ſitôt qu'on vouloit l'être, & la honte n'avoit pas rebuté la plûpart des grands Seigneurs de la Cour d'être à ſes gages: les gens qui achettoient de grandes Charges, diſpoſoient de ſa bourſe, pourvu qu'ils vouluſſent prendre des liaiſons avec lui: ainſi il ne ſe faut pas étonner ſi le Cardinal qui voyoit tout cela, n'étoit pas ſatisfait de ſa conduite. 1657.

Lorſque j'achettai la Charge de Meſtre de camp General de la Cavalerie, M. Fouquet prit une promeſſe de vingt mille livres que j'avois du Prince de Condé, & de vieilles ordonnances de mes appointemens de Lieutenant de Roi qui ſe montoient à dix mille francs, & m'envoya dix mille écus. Pour ce plaiſir-là qu'il me fit & des marques de ſon amitié qu'il me fit eſperer, il exigea de moi une promeſſe écrite & ſignée de ma main, de lui vendre ma Charge dans trois ans ſous le bon plaiſir du Roi, pour les quatre vingt-dix mille écus qu'elle me coûtoit, & il me promit reſpectivement par le même Billet de m'aider de ſon credit & de ſon argent pour entrer dans une grande Charge de la Maiſon du Roi ou dans un Gouvernement de Province, en ſortant de ma Charge de Meſtre de camp General. Son deſſein étoit de faire tomber cette Charge entre les mains de celui qui épouſeroit ſa fille. Enſuite de cette promeſſe, il me fit mille proteſtations d'amitié; & non ſeulement il m'aſſura qu'il me feroit bien payer de mes appointemens; mais encore que je rece-

1657. vrois de lui toutes les graces qu'on peut espérer d'un Surintendant dont on est ami ; cependant M. Fouquet ne me trouvant ni espion, ni flatteur, ni valet, & lui semblant que je lui manquois de respect de ne vouloir être que son ami, il ne me faisoit pas payer du quart de mes appointemens. Il arriva encore pour achever de me mettre mal avec lui, qu'il devint amoureux de*** & que celle-ci n'étant pas favorable à ses vœux, il s'en prit à moi, me crût bien avec elle, & ne pût pas s'imaginer qu'une jeune Dame pût resister aux graces qui accompagnent les Surintendans, si elle n'étoit prevenuë d'une grande passion. Quelque tems après elle le desabusa sans qu'il lui en coûtât la moinde faveur : il changea son amour en estime pour une vertu qui lui avoit été jusques-là inconnuë : mais il ne changea pas sa dureté pour moi, & quand elle lui parloit quelquefois de mes interêts, il lui repondoit qu'on ne me voyoit point. Elle lui repliquoit que, s'il avoit besoin de ses amis, je me rendrois plus assurément auprès de lui, que tous les courtisans si assidus. Il lui répondoit que ces jours de bataille où l'on avoit besoin des gens n'arrivoient jamais, ou tout au plus n'arrivoient qu'une fois en la vie.

Voilà l'état où j'étois à la fin de 1657. avec le Surintendant Fouquet, que le Cardinal haïssoit fort, & dans la haine duquel il m'enveloppoit; de sorte que sans qu'il y eût de ma faute, j'étois abîmé des deux côtez.

Je sentois ces injustices avec toute l'impatience qu'on peut s'imaginer dans un homme qui n'en voudroit faire pour quoi que ce fût, mais j'esperois que le Cardinal, qui (à ce que

je

je pensois) ne me laissoit sans recompense que parce que je ne l'accablois pas d'importunitez 1657.
comme les autres, seroit enfin touché de ma maniere honnête d'agir avec lui, ou du moins que le Roi, qui par tout ce qu'on lui voyoit faire & dire alors, promettoit d'être un jour le plus juste Prince de la terre, seroit bien-tôt ma ressource, & reconnoîtroit les services que j'avois rendus à l'Etat pendant vingt-quatre ans. Outre la douceur de ces esperances, j'avois encore celle de l'amour de Madame **** qui faisoit une grande diversion à mes déplaisirs : son cœur dont j'étois assuré me consoloit de ma mauvaise fortune.

Le Maréchal de Turenne étant parti de Paris dès les premiers jours de Mai, pour aller ANN.
assembler l'armée aux environs d'Amiens : je 1658.
l'aurois suivi si j'eusse eû l'argent qu'il me falloit pour ma Campagne, mais ne touchant presque rien de mes appointemens, & ne trouvant plus personne qui me voulût prêter, [je ne savoir que faire lors qu'une Dame de mes amies me prêta ses pierreries, sur lesquelles je trouvai quinze mille francs, & avec cela je partis pour l'Armée.]

Mais avant que d'entrer dans le détail de cette Campagne, il faut reprendre la chose de plus haut, & savoir que l'année 1656. les Espagnols avoient concerté avec Cromwel Protecteur d'Angleterre un Traité, par lequel entre-autres conditions, l'attaque de Calais, par armes communes étoit stipulée; que cette place devoit demeurer aux Anglois, & qu'en attendant la prise, Dunkerque leur devoit être remis entre les mains, comme par forme de nantissement. Il faut encore savoir, que quel-

que different ayant arrêté la conclusion de ce
1658. Traité, le Cardinal Mazarin avoit habilement pris cette conjoncture pour faire un Traité avec Cromwel, sur le modele de celui des Espagnols, par lequel il nous devoit aider à prendre Dunkerque, & nous le lui devions rendre après l'avoir pris.

Traité du Cardinal Mazarin avec Cromwel.

Projet de la Campagne de 1658.

Cette entreprise étoit aussi difficile qu'on en fera jamais. Attaquer Dunkerque avant que d'avoir pris Bergues, Furnes & Nieuport, c'étoit être assiegé en faisant un siege: car toutes ces places faisoient une circonvallation autour de Dunkerque. Les attaquer aussi les unes ou les autres, c'étoit avertir les ennemis de se précautionner sur Dunkerque, & ainsi rendre cette place imprenable, ou du moins en retarder fort la prise. L'attaquer à la fin de Mai, il n'y avoit point encore de fourages du côté de la mer. Attendre plus tard, c'étoit donner loisir aux ennemis de défendre leurs canaux en corps d'armée, c'est-à-dire, hasarder une bataille en lieu desavantageux. Cependant le Cardinal ayant fait humainement tout ce qui se pouvoit faire pour surmonter ces obstacles, & se confiant en sa fortune, avoit chargé le Maréchal de Turenne d'assieger Dunkerque. Celui ci partit donc d'Amiens le 14. de Mai, & marcha avec l'armée qu'il commandoit, du côté du vieux Hedin, & Auchy-les-Moines, d'où il étoit en passe de continuer, comme il fit, sa route vers Dunkerque par Merville, & ne laissoit pas de donner jalousie en plusieurs endroits aux ennemis, qui pour devoir tirer diverses consequences de sa marche, n'en formerent pourtant qu'un jugement, savoir que le Roi (justement irrité con-

tre.

tre deux rebelles de son Royaume, qui par une infidelité sans exemple, s'étoient saisis de Hedin après la mort de Bellebrune, qui en étoit Gouverneur) avoit resolu de le reprendre de force, ou de donner chaleur par l'approche de son armée à une negociation qu'il avoit toûjours entretenuë avec eux dès qu'ils avoient donné les premiers signes de leur rebellion. Ces rebelles étoient, la Riviere Lieutenant de Roi [de la Place], Fargues Major; le premier, Gentilhomme & brave, mais de petit sens; l'autre sans naissance avec beaucoup d'esprit & de fermeté. 1658.

Veritablement ce n'étoit pas sans raison que les ennemis étoient persuadez de notre dessein sur cette Place; ils trouvoient ce crime si noir & d'une consequence si dangereuse, que bien que notre armée passât outre, ils ne pouvoient encore se desabuser.

Cependant le Maréchal de Turenne arrivant près de Bethune, chargea le Marquis de Crequi qui en étoit Gouverneur, d'envoyer des partis de sa garnison au-delà de la riviere du Lys pour apprendre des nouvelles, & sur ce que l'un d'eux lui rapporta qu'il y avoit un corps de troupes au Mont-Cassel, il s'imagina que ce pourroient être des gens qui sur l'opinion du siege de Hedin auroient eu ordre de marcher de ce côté-là. Sur cela il détacha le Marquis de Crequi avec un corps de troupes pour enlever celles qui étoient au Mont-Cassel, le suivit avec quelques Regimens, & laissa venir l'armée après lui, avec ordre à la Cavalerie de laisser à Montreuil la plus grande partie de leurs bagages. Il prit en arrivant à Cassel ce qu'il y trouva d'ennemis; & y séjourna pour y attendre les équipages & l'artillerie, qui ne l'avoient pû

jom-

1658. joindre à cause des pluyes continuelles qui avoient rompu les chemins. L'après-dînée du 22. il fit marcher la seconde ligne droit à Bergues ; & le 23. il la suivit avec les autres troupes, & il arriva sur le midi devant cette place, d'où il reconnut le païs d'entre Dunkerque & Bergues si fort inondé par les écluses que les ennemis avoient lâchées, qu'il sembloit impossible d'assieger l'une ou l'autre de ces places, d'autant que les eaux empêchoient la communication de l'armée avec Mardicq, qui étoit absolument necessaire.

Cependant ces difficultez ne le rebutant point, il prit une redoute sur la Riviere de Colme, que les ennemis appelloient la redoute de Bentismuler, & découvrit ensuite un chemin vers Mardicq, lequel veritablement étoit tout rompu.

Le 24. de Mai, il fit prendre à chaque Cavalier une fascine pour reparer le chemin, & ayant avec cela pris quelque Infanterie, il marcha vers le Canal de Bergues à Dunkerque, sur lequel il prit un grand Fort que les ennemis n'avoient pas encore bien achevé, mais sans lequel n'ayant pas Bergues, il ne pouvoit assieger Dunkerque.

Siege de Dunkerque.

Le 25. il fit prendre à l'armée ses postes autour de Dunkerque, & prit son quartier dans les Dunes du côté de Nieuport.

La Flotte Angloise composée de dix-huit à vingt voiles tenoit la mer.

Le 26. on commença à faire des ponts sur les canaux pour la communication des quartiers, & en même tems on commença les lignes.

On fit une Estacade sur l'Estran du côté de Nieuport, qui entroit dans la Mer à marée basse.

Le

Le pain de munition, l'avoine, le foin & toutes les munitions de guerre nous venoient de Calais dans les Barques Angloises, & lorsqu'on en eut suffisamment pourvû le Camp, on ouvrit la tranchée la nuit du 4. au 5. de Juin. 1658.

Le 7. sur les quatre heures du soir les ennemis firent une grande sortie du côté de l'Estran de cinq ou six cens chevaux, & de mille hommes de pied, sur la tranchée. Le Comte de Soissons, le Marquis de Crequi & le Comte de Guiche y coururent & firent bien leur devoir: les deux premiers y eurent leurs chevaux tuez sous eux, & le dernier la main percée d'un coup de mousquet.

Deux jours après j'arrivai au camp.

Le 12. de Juin le Marêchal d'Hoquincour, que sa mauvaise étoile avoit jetté parmi les ennemis, vint reconnoître nos lignes & pousser nos gardes avec cent cinquante Officiers ou volontaires. Humieres Lieutenant General de jour, & le Comte de Soissons, de qui le Regiment de Cavalerie étoit de garde en deux escadrons, y coururent, & faillirent à y être pris: car ils attendirent trop tard à faire retirer la garde, & firent une fois ferme au-delà d'un petit fossé, au lieu de le mettre devant eux: & cela ne manque jamais d'arriver à tous les jeunes Officiers qui sont braves; quand il faut qu'ils se retirent devant les ennemis, ils ne trouvent point de difference entre la retraite & la fuite, ou du moins ne la sachant pas, ils payent de courage.

Du Bourg Page de Humieres fut pris derriere lui: Molondin bon Officier, Mestre de Camp du Regiment des Gardes Suisses qui étoit campé du long de la ligne en cet endroit, proposa au Comte de Soissons son Colonel General,

ral, de faire sortir vingt Suisses, & de les mettre derriere une dune qui flanquoit le chemin par où venoient les ennemis. Le Comte y consentit, & un moment après ces Suisses ayant fait une décharge, le Maréchal d'Hoquincourt reçut un coup de mousquet dans le ventre, dont il alla mourir une heure après dans une petite Chapelle, où ses gens le porterent.

1658.

Le même jour le Maréchal de Turenne ayant remarqué deux Dunes assez proches du quartier du Roi, dont si les ennemis se saisissoient ils nous pourroient incommoder, resolut de les occuper; & pour cet effet il y fit travailler incessamment l'Infanterie, à laquelle il vouloit commettre ce poste.

Le lendemain 13. l'armée des ennemis se vint camper dans les Dunes à trois quarts de lieuë de nous. L'après-dînée le Maréchal de Turenne étant monté à cheval, & moi avec lui, nous allâmes sur le chemin de Furnes, où nous prîmes le Regiment de la Villette qui avoit la garde de ce côté-là, & avec lui nous avançâmes le plus que nous pûmes. Le Maréchal ayant entre-autres choses remarqué que les ennemis avoient fait un pont sur le canal de Furnes, ne douta point qu'ils ne voulussent bien-tôt attaquer nos lignes; & dans cette pensée il revint tout court au camp, resolu, à ce qu'il me dit, de leur donner bataille le lendemain.

Ordre de bataille.

Pour cet effet, il ordonna quatorze Compagnies des Gardes Françoises pour la garde des tranchées, & six Escadrons à la queuë, & Pradel Capitaine aux Gardes & Lieutenant General pour les commander.

Il ordonna deux Regimens d'Infanterie & quatre Escadrons sous Marins, Lieutenant General, pour la garde du camp.

Il fit l'ordre de bataille ainsi.

Treize Escadrons à la premiere ligne de l'aîle droite ; savoir deux du Regiment Royal, deux de Grammont & de Guiche, un de Gassion, deux de Turenne, un de Podvils, un de Bouillon, deux de la Villette, un du Coudrai Monpensier, & un d'Espence. 1658.

Treize Escadrons à la premiere ligne de l'aîle gauche ; savoir un de l'Altesse, deux du Grand-Maître, un de Villequier, un de Rouvrai, un de S. Lieu, un de Castelnaut, un de Broglia, & cinq de Lorrains.

Entre ces deux aîles, il y avoit onze bataillons ; savoir un des Gardes Françoises, deux des Gardes Suisses, un de Picardie, un de Bout-du-Bois, deux de Turenne, & quatre d'Anglois. Ceux ci voulurent avoir la gauche de l'Infanterie, & quoi qu'elle appartînt de droit au Regiment de Picardie, le Maréchal fit entendre raison à ce Regiment, & ne voulut pas en cette rencontre mécontenter un Corps aussi considerable que celui des Anglois.

A la seconde ligne de l'aîle droite il mit dix Escadrons ; savoir deux de la Reine, un de Cœuvres, un d'Equancour, un de Mancini, un de Rohan, un de Roye, un de Melin, un de Marcillac, & un de Rochepaire.

A la seconde ligne de l'aîle gauche il mit neuf escadrons ; savoir un de S. Simon, un de Genlis, un de Torigni, un de Belin, un de Coaslin, & quatre de Lorrains.

Entre ces deux aîles étoient sept bataillons ; un de Piedmont, un de Rambures, un de la Marine, un d'Espagni, & trois d'Anglois.

Le Corps des Gendarmes étoit entre les deux lignes d'Infanterie : il étoit composé de sept Escadrons ;

drons ; un des Gendarmes du Roi, un des
1658. Chevaux-legers de la garde, un des Gendarmes Ecossois, un des Gendarmes & Chevaux-legers de la Reine, un des Gendarmes & Chevaux-legers du Duc d'Orleans, un des Gendarmes du Cardinal, & un de ses Chevaux-legers.

Le Corps de reserve étoit composé de quatre Escadrons, savoir un de Richelieu, un de Soissons, un de Nogent, & un de Lorrains.

Toutes les troupes destinées pour la bataille pouvoient faire six mille chevaux, & neuf mille hommes de pied.

Le jour d'une bataille, le plus ancien Officier General choisit, & ainsi des autres suivant leur ancienneté ; c'est là l'ancien ordre de la guerre. Cependant, Crequi, Humieres, Varennes, Gadagne, & Bellefons, dont les Provisions de Lieutenans Generaux étoient du même jour, & qui devoient tirer au sort (comme cela se pratiquoit auparavant par un méchant usage) eûrent leurs postes prescrits par le Maréchal, qui avoit accoûtumé de donner les emplois aux gens suivant le talent qu'il leur connoissoit. Et en effet, il me paroît fort juste qu'un General chargé des évenemens, choisisse pour l'execution, des personnes suivant la capacité qu'il sait qu'ils ont, & qu'il ne s'attache pas à un rang que le hasard ou la faveur leur a peut-être fait avoir.

Le Maréchal donna donc à Crequi & à Humieres la premiere ligne de l'aîle droite à commander ; à Varennes la premiere ligne de l'aîle gauche sous Castelnau ; à Gadagne la premiere ligne de l'Infanterie, & il envoya Bellefons dans le Fort de Bergues, qu'il remit pourtant après à la tête de la seconde ligne de l'Infanterie.

E quan-

Equancour fut commandé pour être à la tête de la seconde ligne de l'aîle droite, & Schomberg à celle de l'aîle gauche. 1658.

La Salle Sous-Lieutenant des Gendarmes du Roi, fut destiné pour être à la tête de la Gendarmerie, & Richelieu à la tête du Corps de reserve.

Ces ordres étant donnez, le Maréchal me commanda de faire venir au quartier du Roi toute la Cavalerie qui étoit du long de la ligne delà les canaux, & fit le même commandement pour l'Infanterie aux Majors de brigades.

Ensuite il donna charge à Fifica d'aller trouver Lokart General des Anglois, de lui dire de sa part de se preparer pour le lendemain à la bataille, & ensuite les raisons qu'il en avoit. Lokart lui dit, qu'il s'en fioit bien au Maréchal, & qu'au retour du combat il s'informeroit de ces raisons.

Comme le Maréchal se disposoit à se reposer sur la Dune, Talon Intendant lui montra une Lettre qu'il venoit de recevoir de la part du Cardinal, par laquelle ce Ministre lui mandoit que le Maréchal en savoit plus que lui, mais que s'il osoit dire son avis en cette rencontre, il lui sembloit qu'il falloit donner bataille. Le Maréchal fut bien aise que la resolution qu'il avoit prise fût autorisée par le sentiment du Cardinal.

Talon s'étant retiré d'auprès du Maréchal me vint montrer cette Lettre; car il étoit fort de mes amis.

Le Maréchal n'ayant plus rien à faire, s'envelopa dans son manteau & se coucha sur le sable, & moi auprès de lui. Une bonne heure après on le vint éveiller, en lui amenant le Pa-

ge

ge de Humieres qui avoit été pris derriere son
1658. Maître le jour d'auparavant, & qui venoit de se sauver du camp des ennemis. Ce petit garçon, qui avoit bon sens, dit au Maréchal que les ennemis ne se défiant point de lui l'avoient laissé promener par tout leur camp; qu'ils n'avoient point encore de canon, ni toute leur Infanterie, mais que le bruit étoit parmi eux que cela arriveroit dans deux ou trois jours, & qu'aussi-tôt après ils attaqueroient nos lignes: qu'ils s'étoient toûjours avancez pour donner courage aux assiegez, & rallentir nos attaques par leur presence. Le Maréchal se fit repeter la nouvelle du canon, nous disant que s'il eût encore été à se resoudre à la bataille, cela l'y auroit déterminé, & après il se recoucha pour se reposer seulement: car j'ai trop bonne opinion de lui, pour croire qu'ayant une bataille à donner six heures après, où sa vie étoit la moindre chose dont il s'agît, il pût dormir aussi tranquillement, que si le lendemain il n'eût eû rien à faire: & quand on nous vient conter que le jour de la bataille d'Arbelles, on eut peine à éveiller Alexandre, je croi que si cela fut, il faisoit semblant de dormir par vanité, ou qu'il étoit yvre. Pour moi qui suis naturel, je ne dormis qu'une heure. Après qu'on m'eut éveillé, je ne pus me rendormir, & ne sachant que faire, je m'en allai à ma hutte, me faire raser. Quand cela fut fait, le jour approchant, je montai sur un cheval que le Comte de Soissons me prêta (car j'étois arrivé en poste au camp, & j'avois laissé mon équipage à Montreuil avec la plûpart de ceux de l'armée.) Je trouvai le Regiment Royal à cinq cens pas de ma hutte, qui ne faisoit que d'arriver de son camp.

camp. Je me mis à sa tête; & comme j'étois prêt de sortir de la ligne, le Maréchal de Turenne arriva, accompagné de Crequi, d'Humieres & de beaucoup de volontaires. Où se mettra Mr. de Bussi aujourd'hui? me dit-il. A la tête du Regiment Royal, Monsieur, lui répondis-je; je n'ai point d'autre poste à prendre que celui-là, si vous le trouvez bon. Volontiers, ajoûta-t-il; mais c'est que Mr. de Crequi doit commander l'aîle droite. Nous nous accorderons bien tous deux, Monsieur, lui repliquai-je; & sur cela le Maréchal passa outre. 1658.

[Le Roi ayant fait dès l'année 1657 Castelnau & le Marquis d'Uxelles Capitaines Generaux, tous les Lieutenans Generaux leurs Camarades se retirerent de l'emploi, & j'aurois fait comme eux si je n'avois eu ma Charge de Mestre de Camp General à faire, à laquelle je m'étois reduit, & qui obeït aux Lieutenans Generaux; c'est ce qui obligea le Maréchal de Turenne de me demander où je me mettrois ce jour-là, ne sachant si je ne pretendois pas commander l'aîle droite.

Je m'attendois que Crequi, qui m'avoit fait demander mon amitié la derniere Campagne, se trouvant fort honoré de me commander, moi son ancien de quatre années, n'en abuseroit pas & m'en feroit un petit compliment qu'il auroit même dû à un Lieutenant Général fait après lui. Cependant soit que la grandeur de son Emploi occupât tout son esprit, soit que d'autres soins plus pressans l'empêchassent alors de savoir vivre, il ne me dit mot.]

Nous avions fait sept lignes de nos treize Escadrons, parce que les Dunes nous pressant sur la gauche, & les petits Watergans sur la droite, Bataille de Dunkerque.

droite, nous n'avions de place que pour deux
1658. Escadrons de front. A dix pas devant moi marchoient en deux petits Corps cent hommes d'Infanterie du Regiment de Mongommeri, commandez par deux braves Capitaines, l'Estan & Bénac.

Nous avions cinq pieces de campagne entre cette Infanterie : & le Regiment de Bretagne Infanterie étoit à la queuë de nos Escadrons, pour nous en servir aux occurrences. En cet ordre nous marchions au petit pas, & le bataillon des Gardes Françoises se reglant sur nous, le reste de la ligne chacun sur la droite, on eût tiré au cordeau notre avant-garde, quoique les Dunes dans lesquelles elle étoit, empêchassent de se voir.

Un moment après faisant reflexion sur la maniere dont nous allions attaquer les ennemis, il me parut que si nous faisions passer le Regiment de Bretagne sur notre droite au delà des petits fossez, il pourroit faire sa décharge en flanc sur la Cavalerie du Prince de Condé, qui avoit l'aîle gauche de l'armée d'Espagne, & qu'ensuite j'en aurois meilleur marché. Je proposai la chose à Crequi, lequel en demeura d'accord, & envoya dire à L'Escouet Lieutenant Colonel de ce Regiment, brave Gentilhomme, de s'avancer avec son Regiment. Après cela le Marquis de Crequi prit sur la gauche dans les Dunes, & je ne le vis plus depuis.

Dans ce tems-là, il passa devant moi un homme à cheval assez bien-fait venant de l'aîle gauche, qui dit tout haut que Castelnau avoit déja battu les ennemis à son aîle. Moi qui ne savois pas la disposition de l'armée d'Espagne,
je

je crûs que le Maréchal de Turenne avoit envoyé ce Cavalier à la droite pour donner de l'émulation aux troupes par ce discours, & un autre à la gauche pour dire que nous avions battu le Prince de Condé à la droite ; cependant je relevai la nouvelle devant les Officiers qui étoient auprès de moi, comme si je l'avois crûë. 1658.

[Me voici prêt d'aller à la charge, mais avant que de passer outre, il faut que je parle des Ennemis.]

J'ai déja dit que l'opinion que les ennemis avoient eue que leurs approches de nos lignes animeroient les assiegez & nous les feroient attaquer plus mollement ; les avoit obligez de s'avancer avant que leur artillerie fût arrivée, & une partie de leur Infanterie, dans la confiance que nous ferions comme à Valenciennes, où nous les avions vus devant nous dix jours durant sans aller à eux ; de sorte que lorsqu'ils nous virent sortir de nos lignes ce matin-là, ils furent extrêmement surpris, & il n'y eut pas un soldat de nôtre aîle qui ne jugeât à leur contenance embarrassée, & qui ne dît, que c'étoient des gens battus : nôtre canon éclaircissoit fort les rangs de leur Cavalerie, & le Prince de Condé avoit fait mettre ventre à terre à ses enfans perdus.

Quand le Regiment de Bretagne se vint mettre à notre droite, le Prince fit faire un même mouvement à un Regiment d'Infanterie que nous vîmes descendre de la Dune qui étoit à sa droite.

Pour la droite de l'Armée des Ennemis qu'avoient les Espagnols, elle étoit sur de hautes dunes qui formoient un Croissant, dont la pointe

droite avançoit bien plus que la gauche; & ce
1658. fut la raison pour laquelle Castelnau les rencontra un peu avant que nous en vinssions aux mains avec le Prince de Condé.

Comme je fus à deux cens pas des ennemis, je trouvai un fossé, qui, bien qu'il fût petit, ne laissa pas de desordonner mes escadrons en le passant. Je crus que les troupes du Prince ne perdroient pas un si beau tems de me charger: cependant bien loin de le faire, leurs enfans perdus se leverent, firent une méchante décharge par maniere d'acquit, dont ils ne blesserent personne, & jettant les armes bas s'enfuirent au travers de leur Cavalerie: leurs deux premiers Escadrons firent la même chose, mais sans tirer un coup de pistolet; de sorte que nos gens redoublans de chaleur par la fuite des ennemis, comme il arrive d'ordinaire, lâchent la bride après eux. Pour moi qui me doutai bien que la chose n'en demeureroit pas là, & particulierement avec le Prince, qui avoit en pareilles rencontres des ressources que la plûpart les autres n'ont pas, j'empêchai que l'Escadron de main droite, à la tête duquel j'étois, ne se débandât; mais celui de main gauche & celui qui le suivoit le firent avant que j'y pûsse mettre ordre. Veritablement le Prince, accompagné de Colligni, de Bouteville, depuis Maréchal de Luxembourg, & de Meille (les seules personnes de qualité, & de mérite extraordinaires, qu'il avoit auprès de lui) revint à la tête de deux Escadrons, qui trouvant les nôtres en desordre les ramenerent battant deux cens pas. Voyant que l'orage venoit tomber sur moi, & m'étant apperçu dans ce temslà que je n'avois plus que trois escadrons, je me jettai

jettai sur la droite, où le terrain s'élargissoit un peu, & faisoit comme un coude du côté des ennemis. Je fis faire un demi caracol à mes Escadrons, pour faire tête au chemin, & pour le laisser libre aux fuyards, & je chargeai le Prince en flanc, dans le même tems que le bataillon des Gardes Françoises, qui étoit sur la Dune joignant le chemin, & qui faisoit comme une espece d'amphitheatre, fit sa décharge sur le Prince, dont je pense qu'il n'y eut pas un coup qui ne portât. Le cheval du Prince fut tué, ses Officiers Generaux pris, & la plûpart blessez : ce qui put se sauver de ses troupes, le fit; mais comme les Gardes Françoises me virent marcher de leur côté, ils prirent mes Escadrons pour des ennemis, & détacherent une manche de Mousquetaires, qui venant à moi fierement, m'alloient faire essuyer une rude salve, si je ne me fusse fait connoître. Ce fut là où nous nous rencontrâmes Gadagne & moi, & où après nous être embrassez, chacun de nous s'en retourna achever ce qui lui restoit à faire. Mes cinq Escadrons étoient fort diminuez, on m'avoit tué & blessé beaucoup de gens, & beaucoup s'étoient retirez avec les prisonniers qu'ils avoient faits. Dans ce tems-là, m'appercevant qu'un Regiment d'Infanterie des ennemis tâchoit de regagner le pont qu'ils avoient sur le canal de Furnes, je coupai droit à ce pont où je fus plûtôt que lui, & je pris ce Regiment tout entier : c'étoit celui que le Prince de Condé avoit fait descendre de la Dune au commencement de la Bataille, pour l'opposer au Regiment de Bretagne. 1658.

Mais pour revenir aux huit Escadrons qui manquoient à l'aîle droite, il faut savoir que

1658. Crequi les avoit pris avant le combat, & qu'il les avoit postez dans les Dunes, pour prendre son parti avec eux, comme il le jugeroit à propos, [ou (pour l'expliquer en sa faveur autant qu'il se peut) pour en faire comme le Duc de Guise à la Bataille de Dreux en cas que j'eusse été battu. Il ne fut pas en peine de cela; dès qu'il vit le desordre des Ennemis, il passa dans les Dunes entre nos Bataillons, & fut un des premiers à la poursuite.]

Du côté de notre aîle gauche, voici comment la chose se passa.

Les Anglois, à la tête desquels étoit Mylord Lokart, grimperent à la Dune sur laquelle étoit le Regiment Espagnol de Don Gaspard Boniface, & s'animant par des cris, le second rang soûtenoit le premier avec la crosse du mousquet, & ainsi des autres: cependant avec toute leur hardiesse, ils eussent été battus, si notre Cavalerie de l'aîle gauche, qui étoit sur l'estran, n'eût passé par derriere la Dune, & n'avoit pris les Espagnols à revers, dont il en fut tué cinq cens en cet endroit.

Don Juan d'Autriche fit une grande faute de ne point mettre de Cavalerie sur l'Estran; & sa raison, à ce qu'on me dit, fut que lorsqu'il avoit mis son armée en bataille, la marée étoit haute, & que le canon de l'armée navalle des Anglois donnoit dans les Dunes & pouvoit incommoder ses Escadrons; mais il falloit faire, ce qu'on appelle, la guerre à l'œil, & les choses changeant, changer les ordres; & c'est à quoi n'eût pas manqué le Prince de Condé en pareille rencontre. On ne peut pas mieux sortir d'une méchante affaire qu'il fit de celle-ci. Lorsqu'il revint à la charge en personne, il savoit

voit que les Espagnols étoient battus à la droite: cependant sans les Gardes Françoises, je 1658.
ne fais point de doute qu'il ne fût entré dans Dunkerque avec toute sa Cavalerie, ce qui eût été une des plus extraordinaires actions qui se fût jamais faite, qui est de secourir la place après avoir perdu la bataille.

Castelnau fit fort bien son devoir, & Varennes sous lui, le Comte de Soissons la pique à la main à la tête des Gardes Suisses, rompit l'Infanterie qu'il chargea.

Pour le Maréchal de Turenne, il fut toûjours derriere la premiere ligne de notre Infanterie, d'où il pouvoit voir tout ce qui se passoit dans les Dunes, & y remedier en cas de besoin: car pour les deux aîles de cette ligne, il falloit qu'il s'en reposât sur la conduite de ceux qui les commandoient, il lui étoit impossible de les voir.

Si nous eussions perdu cette bataille, il n'y a jamais eû une défaite si generale qu'eût été la nôtre; nous étions au milieu des places des ennemis, enfermez de la Mer & des Canaux.

Sur le midi nous rentrâmes dans les lignes, & j'allai dîner chez le Maréchal: je le trouvai avec la joye que méritoit un si heureux succès.

[Crequi se trouva à ce dîner, qui me loua pour attirer mes louanges, mais il n'obligea qu'un ingrat.]

Chacun à cette table contoit ce qu'il avoit fait de beau, & même ce qu'il n'avoit pas fait; [le Maréchal vouloit toujours qu'on parlât de l'affaire generale,] & je disois sur cela au Maréchal, qu'il savoit bien que les Consuls Romains, après une bataille gagnée, donnoient vingt-quatre heures aux moindres soldats pour

conter leurs prouesses, & que c'étoit là leur
1658. premiere recompense.

Le lendemain 15. de Juin, le Cardinal envoya un de ses Gentilshommes à l'armée, faire compliment aux Officiers Generaux qui étoient à la premiere ligne. Je reçus le mien comme les autres, & le 16. je reçus cette Lettre de Son Eminence, écrite de sa main:

MONSIEUR,

„ J'ai reçu vos deux Lettres, & quoi que „ je souhaite fort m'employer aux choses qui „ peuvent être de votre satisfaction, il m'est im„ possible de le faire en ce qui est de la proposi„ tion du Regiment de la Villette, ou de re„ tirer dans cette armée le Mestre de Camp „ qui est déja marché en Catalogne, suivant „ l'ordre qu'il en a reçu il y a déja six semaines. „ Je me souviendrai bien à la fin de la Cam„ pagne de lui faire donner un quartier qui „ l'approchant de la Flandre, donnera aussi „ le moyen de le faire venir servir en cette „ armée. Pour la gratification, le Roi vous „ accorde trois mille livres; vous nous ferez „ plaisir de la recevoir à Paris, mais si vous „ en avez besoin ici, Mr. le Tellier les fera „ payer à celui qui lui portera un Billet de „ votre part. Je vous prie d'être assuré de mon „ amitié, & de me croire,

MONSIEUR,

„ Je vous confirme ici le compliment que j'ai „ donné ordre à un de mes Gentilhommes de

„ vous

„ vous faire, pour le bien que vous avez ser- 1658.
„ vi le jour de la bataille.

Votre très-affectionné serviteur,
Le Cardinal MAZARINI.

A Calais ce 16. de Juin 1658.

Pour entendre ce qu'il me mandoit du Regiment de la Villette, il faut savoir que fatigué de voir le Regiment de Mestre de camp mauvais, j'avois proposé au Cardinal de trouver bon que je vendisse les Compagnies que j'y avois à quelqu'un, à qui l'on en feroit un Regiment, & que de ce que j'en tirerois j'acheterois le Regiment de la Villette, pour en faire le Mestre de Camp, comme il l'avoit été du tems du Maréchal de Gassion.

Le 17. Castelnau regardant avec peu de précaution un travail que les ennemis avoient fait nouvellement, fut blessé d'un coup de mousquet au ventre, pour lequel on le porta à Calais.

[Cependant nous aprimes que les Gazettes imprimées & les Gazettes écrites à la main ne parloient que de Crequi sur le gain de la Bataille, c'étoit lui qui avoit tout fait, c'étoit lui qui avoit poussé le Prince de Condé jusques dans les Portes de Furnes, & mille autres merveilles, & nous apprimes en même tems que dans la confiance qu'il avoit en tout cela il demandoit à commander le Corps de reserve de Castelnau, en cas qu'il mourût de sa blessure.

Ces nouvelles me donnerent du chagrin, non pas tant pour la jalousie de la reputation de Crequi, que pour la crainte du succès de

1658. ses prétentions, & cela m'obligea d'écrire cette Lettre au Cardinal :

MONSEIGNEUR,

„ La blessure de M. de Castelnau étant dan-
„ gereuse, je supplie très-humblement Votre
„ Eminence de demander au Roi le comman-
„ dement de son Corps de reserve pour moi,
„ en cas qu'il vienne à mourir. Je suis Lieu-
„ tenant General quatre ans avant le plus an-
„ cien de l'armée. Les troupes me font assez
„ de justice sur la réputation, & personne en
„ France n'est plus que moi,

MONSEIGNEUR,

De V. E.

Le très-humble & très-obeïssant serviteur.

BUSSY DE RABUTIN.

Au Camp devant Dunquerque le 17. Juin 1658.

Refle-xion sur l'Histoi-re. Mais avant que de passer outre, je ne puis m'empêcher de parler de ceux qui écrivent des batailles, ce sont d'ordinaire des gens qui n'ont jamais été à la guerre, (car il est rare de trouver des Xenophons, des Cesars, ou des Monlucs). Ces gens-là écrivent sur les relations de ceux qui distribuent la gloire à leurs amis ou à eux-mêmes souvent sans raison, & qui deshonorent ceux qu'ils n'aiment pas, ou du moins qui n'en disent rien, quoi-que peut-être ils meritent des louanges. Ces Messieurs les Historiens ne doutent pas qu'un homme qui s'est trouvé dans

dans un combat ne sache assurément tout ce qui s'y est passé : cependant ils doivent savoir que peut-être cet homme étoit à l'arriere-garde où il n'a pas seulement vû les ennemis, & que quand il auroit été à l'avant-garde, il n'a peut-être vû que devant lui, & encore a-t-il fallu qu'il ait conservé un grand sens froid pour voir nettement ce qu'il a vû, & en faire un rapport fidele. Et pour ce qui s'est fait ailleurs, il n'en sauroit parler que sur le rapport d'autrui qui peut être faux. 1658.

Je ne condamne pas tant les Gazetiers que les Historiens, il faut de necessité que ceux-là remplissent leur papier, & dans la presse où ils sont de le faire, ils n'ont pas le loisir de chercher la Verité comme les autres.

Ces reflexions m'ont rendu incredule sur les détails des batailles ou des rencontres que je lis ou que j'entends dire, ou du moins m'en font douter, & je ne croi plus en ces matieres que ce que j'ai bien vû, ou que ce que j'ai appris de personnes dignes de creance.

Reddition de Dunkerque.

Le 23. de Juin 1658. que nous avions un logement à la Faussebraye de la pointe de la corne, Dunkerque se rendit après dix-huit jours de tranchée ouverte, & les ennemis en sortirent le 25. après midi. Le Marquis de Leyde Gouverneur avoit été blessé à un logement où les Italiens de sa place lâcherent le pied, & il mourut le 23. au soir, plein d'honneur & de gloire, pour avoir déja en 1646. fort bien défendu Dunkerque contre le Prince de Condé alors General de l'armée de France.

Le Marquis de Leyde Gouverneur tué à la defense de la place.

Le Roi qui étoit venu le 24. de Calais, vit sortir le lendemain les ennemis de la place,

laquelle on remit entre les mains des Anglois,
1658. suivant le Traité fait avec eux.

Le 25. Sa Majesté me commanda de lui donner la liste des Officiers de la Cavalerie blessez à la bataille & au siege, ce que je fis le lendemain.

Siege de Bergues. Le 27. de Juin 1658. je partis avant jour avec deux mille chevaux pour aller investir Bergues, & l'armée m'ayant suivi on ouvrit la tranchée le soir même.

Le 28. après midi les ennemis ayant fait une sortie sur la tranchée que je voyois de mon logis, je montai à cheval aux premiers coups de mousquet & j'y courus à toute bride, suivi d'un page seulement. Je trouvai la garde de Cavalerie qui étoit du Regiment du Roi revenant à son épaulement après avoir repoussé les ennemis jusques dans leur contrescarpe. Je demeurai un quart d'heure avec elle; & comme je m'en retournois chez le Maréchal de Turenne lui dire ce qui s'étoit passé à la tranchée, je rencontrai le Roi que je méconnus d'abord, parce qu'il étoit seul. Il est vrai que Noailles Capitaine des Gardes du Corps en quartier suivoit à cinquante pas avec le Maréchal du Plessis, & plus loin venoit en file le reste de la Cour & les Gardes du Corps. Sa Majesté me demanda si le grand feu qui s'étoit fait à la tranchée étoit une sortie ou un logement. Je lui dis ce que c'étoit, & pendant qu'il me faisoit d'autres questions il avançoit toûjours du côté de la ville, & les balles de mousquet des décharges des ennemis, qui n'étoient pas encore finies, le passoient de beaucoup: cependant ce Prince me parloit avec le sang froid d'un brave soldat de fortune, lorsque le Maréchal du

du Plessis, poussant son cheval à toute bride me vint demander en colere où je menois le Roi. Je lui répondis que le Roi étoit le Maître, & que c'étoit lui qui menoit les autres. Le Maréchal me repliqua, que je voyois bien que le Roi s'avançoit trop. J'en demeurai d'accord, mais j'ajoûtai que j'avois eû peur (si je le disois à Sa Majesté) qu'elle ne trouvât mauvaise ma remontrance : *Ne vous fâchez pas, M. le Maréchal*, lui dit le Roi en souriant, & en tournant bride [il donna un aussi grande exemple de moderation qu'il en venoit de donner de courage.] 1658.

Le 29. de Juin j'allai à la guerre avec un parti de sept cens chevaux, composé de cinquante Maîtres choisis de chaque Regiment, quatorze Capitaines, autant de Lieutenans, de Cornettes & de Maréchaux des logis, & un Brigadier qui étoit Genlis. J'avois eû avis que quatre cens chevaux des ennemis étoient logez à une lieuë d'Armentieres, mais je les trouvai logez sur la contrescarpe; de sorte qu'après une legere escarmouche je m'en revins camper à Merville le 30. de Juin, & le premier de Juillet au camp.

Maladie du Roi.

Ce jour-là le Roi qui étoit campé à Mardicq, tomba malade. Le Cardinal fut blâmé d'avoir tenu quelque tems Sa Majesté dans un lieu où les Anglois avoient passé l'hiver les uns sur les autres, & où les blessez & les malades de l'armée avoient été pendant le siege de Dunkerque.

Le second de Juillet on emporta le Roi à Calais, couché dans son carrosse.

Reddition de Bergues

Le même jour Bergues se rendit à discretion & l'on en donna le Gouvernement à Schomberg,

berg, homme de qualité & de mérite, & dont
1658. le Maréchal de Turenne faisoit cas.

Le 3. je reçus une Lettre de service que j'avois demandée, sur ce que j'avois appris que Castelnau ne pouvoit pas réchaper de sa blessure.

Prise de Dixmude. Le 4. de Juillet nous marchâmes à Dixmude, j'étois de jour, la place se rendit à moi en arrivant: ce n'est pas qu'il n'y eût quatre cens hommes dedans, mais il n'y avoit pas une palissade, point de rempart; le fossé ne valoit rien, quelques demi-lunes assez mal tenues: il n'y avoit que la contrescarpe de passable.

Le 6. de Juillet du Bec-Crespin, Comte de Moret, vint trouver le Maréchal de Turenne de la part du Cardinal, pour lui dire que le Roi étoit à l'extremité, & qu'il ne croyoit pas qu'il dût s'avancer davantage avec l'armée. Il me dit que le Cardinal l'avoit chargé de m'assurer qu'il étoit mon ami & mon serviteur; qu'il s'attendoit à moi quand il auroit besoin de ses amis, & qu'il me prioit de voir ceux qu'il avoit dans la Cavalerie, & de les lui faire savoir: qu'il n'avoit pas fait réponse à la Lettre que je lui avois écrite à cause de l'embarras où le mettoit la maladie du Roi. Voici ce que je lui écrivis là-dessus.

MONSEIGNEUR,

„ J'ai dit à Mr. le Comte de Moret, que „ Votre Eminence pouvoit compter sur moi „ & sur mes amis, quand tous ses serviteurs „ lui seroient infidelles. Je vous l'écris enco„ re, & je vous supplie très-humblement de

„ garder

„ garder cette Lettre, pour montrer à tout le
„ monde que je suis un homme sans honneur 1658.
„ si la fortune vous abandonnant, je vous a-
„ bandonne jamais, & si je ne suis toute ma
„ vie,

MONSEIGNEUR,

De Votre Eminence,

Le très-humble, très-obéïssant, &
très passionné serviteur,
BUSSY RABUTIN.

Du Camp de Dixmude ce 6. de Juillet 1658.

En donnant cette Lettre à Moret, je lui dis que tous les Regimens de Cavalerie des gens de la Cour seroient dans les interêts du Cardinal, si les Mestres de Camp y étoient, & que pour les autres, je saurois ceux dont Son Eminence se pouvoit assurer, & je les lui manderois.

J'eûs encore une grande conversation avec le Comte de Soissons, qui s'en alloit à Calais avec deux Compagnies de Suisses auprès du Cardinal, dont il avoit épousé la Niece.

Trois jours après je reçus cette Lettre du Cardinal, qui étoit la réponse à la premiere que je lui avois écrite du 17. de Juin.

MONSIEUR,

„ Le mauvais état de la santé du Roi m'em-
„ pêche de répondre aussi particulierement que
„ je voudrois à la Lettre que vous avez pris la

1658. „ peine de m'écrire; mais tout ce que je vous
„ dirai en deux mots, c'est que vous auriez
„ grand tort de douter que je ne vous donne
„ des marques de l'amitié que j'ai pour vous
„ dans les choses qui pourront dépendre de
„ moi. Je vous prie d'en être persuadé, & de
„ croire que je suis toûjours,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,
Le Cardinal MAZARINI.

A Calais le 7. de Juillet 1658.

Outre l'inquietude que me donnoit la maladie du Roi pour l'interêt qu'y avoit le Cardinal, sur la fortune & sur l'amitié duquel étoient fondées toutes mes esperances, j'avois encore en mon particulier du regret de perdre un Maître aimable, qui me paroissoit, par tout ce qu'il disoit, devoir faire cas un jour des honnêtes gens, [& quoi que le Duc d'Anjou fût un Prince doux & bon, je n'en étois pas fort connu, & en un mot je n'y avois pas mis mon affection comme j'avois fait au Roi son frere.]

Cependant nous étions aux écoutes, & dans le silence où met d'ordinaire l'attente d'un grand évenement. Enfin le 11. de Juillet nous apprîmes que le Roi étoit hors de peril: & par le même courrier je reçûs cette Lettre du Cardinal.

MONSIEUR,

„ Je ne puis pas m'empêcher de vous dire en
„ réponse

„ réponse de la Lettre que Mr. le Comte de
„ Moret m'a renduë de votre part, que j'estime 1658.
„ au point que je le dois les protestations qu'il
„ vous a plû de me faire de votre amitié, &
„ que je n'oublierai rien pour vous donner des
„ marques de la mienne & de mon estime, é-
„ tant de tout mon cœur,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,
Le Cardinal MAZARINI.

A Calais ce 9. de Juillet 1658.

Avec cette Lettre je reçus celle-ci du Comte de Soissons.

MONSIEUR,

„ J'ai dit ce que vous m'aviez dit de dire à
„ Mr. le Cardinal, lequel m'a montré la Let-
„ tre que vous lui avez écrite, de laquelle il
„ est tellement satisfait que rien plus, & il dit
„ que vous lui avez écrit comme un homme
„ qui est resolu de faire ce qu'il dit, & là-des-
„ sus il n'y a rien qu'il n'ait dit de vous. J'ai
„ été fort aise, comme vous pouvez penser,
„ de le voir dans ces sentimens-là, & je vous
„ assure que je ne laisserai passer aucune occa-
„ sion de l'y fortifier, que je ne le fasse, com-
„ me aussi de vous assurer que je suis,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,
EUGENE DE SAVOYE.

„ Je

1658. „ Je vous prie de faire mes baise-mains à Humieres, & de l'assurer que je suis son serviteur.

Avec toutes ces belles assurances de l'amitié du Cardinal, je n'eûs point ce que j'avois demandé, & Crequi eut le commandement du Corps de reserve. Le chagrin que j'en eus, joint aux chaleurs extraordinaires qu'il faisoit, & aux fatigues que je m'étois données, me fit tomber malade. Je m'opiniâtrai quelque tems à ne point quitter l'armée, mais enfin ma fievre augmentant, je fus contraint de partir dans le carrosse du Maréchal de Turenne. Je pris le Regiment de Grammont pour mon escorte. A une lieuë du camp je rencontrai un parti d'Infanterie de quatre-vingts hommes des ennemis: mon escorte les chargea sans les reconnoitre, & se jettant après eux dans les Watergans, en prit vingt-cinq avec le Commandant. Pour moi qui étois couché sur un matelas dans le carrosse, j'étois monté à cheval aux premiers coups de mousquet, mais je trouvai l'affaire faite quand je fus à la tête. Je laissai mes prisonniers à Furnes, que les ennemis nous avoient abandonné, & après y avoir fait repaître ma Cavalerie, j'en repartis l'apresdînée pour aller coucher à Dunkerque. Je rencontrai encore un autre parti de trente Maîtres à pied, qui étoient des volontaires de S. Omer & d'Aire: nous les prîmes tous trente, & sur cela il faut que je rende ce témoignage à la verité, qu'un des plus braves Regimens de Cavalerie que j'aye jamais vus, étoit celui de Grammont; car enfin il n'a jamais été dans une occasion où il ne se soit signalé.

Le Mylord Lokart me fit fort bien loger à Dunkerque, & me vint voir deux heures après que

que je fus arrivé : il me fit mille honnêtetez, & il me pria de bien assurer le Cardinal qu'il étoit son serviteur. 1658.

Le lendemain du jour que je fus arrivé à Calais, le Roi me fit l'honneur de m'envoyer faire compliment sur ma maladie par Nogent le pere, & le Cardinal y vint lui-même. Dieu sait après cela si je reçus des visites des Courtisans : je n'y pouvois fournir. Outre ces honneurs qu'ils voyoient que je recevois du Roi & de Son Eminence, ils avoient su que deux ou trois jours auparavant, Roquelaure revenant de Paris, & dînant chez le Cardinal avec les Principaux de la Cour, debitoit une nouvelle de l'armée, qu'il avoit lûë dans une Lettre que j'écrivois à la Comtesse de *** [Fiesque] le plus plaisamment du monde, à ce qu'il disoit, & que le Cardinal avoit répondu : *Je ne sai si Mr. de Bussy écrit plaisamment, mais je sai que personne ne parle plus nettement quand il offre son service à ses amis.* Ce fut assez dire : il n'y eut personne à la table qui ne fît sa Cour de dire du bien de moi, & qui ne me crût sur le point de recueillir le fruit de mes services.

Castelnau meurt de ses blessures, & on lui donne le bâton de Maréchal en mourant.

Quelques jours après Castelnau mourut de ses blessures : on le fit Maréchal de France en mourant, & ce ne fut que sur la parole des Medecins qu'il ne pourroit encore vivre vingt-quatre heures qu'on lui fit cet honneur : cependant il eût bien mérité de le recevoir plûtôt, mais c'étoit la maniere du Cardinal de faire acheter les graces.

Aussi-tôt que le Roi fut un peu fortifié, on jugea à propos de lui faire changer d'air, il partit de Calais, & la Reine sa Mere le suivit. Le Cardinal demeura pour regler ce que l'on feroit

—— roit le reste de la campagne ; & pour cet effet
1658. il s'en alla à Bergues, où je le suivis, me trouvant hors de fiévre alors.

Le 26. de Juillet il en partit avec le Maréchal de Turenne, & il alla au Mont-Cassel, où le Maréchal de la Ferté s'étant trouvé pour voir tous ensemble quelle place on attaqueroit, ils resolurent le siege de Gravelines par l'armée de la Ferté seule, à laquelle on feroit douze mille hommes de pied, ou de l'armée de Turenne, ou de la sienne, ou des Anglois, ou de quelque Infanterie qui venoit de France. Après ce Conseil le Cardinal & le Maréchal de Turenne revinrent le soir à Bergues.

Siege de Gravelines.

Le 27. Bellefonds alla avec huit cens chevaux investir Gravelines.

Le 28. de Juillet le Cardinal gardant le lit pour quelque ressentiment de goutte, j'eus une grande conversation avec lui. Je lui dis qu'il y avoit vingt ans que j'étois Mestre de camp d'Infanterie ; que j'avois passé depuis par tous les Emplois Generaux ; que j'avois par-tout fait mon devoir ; qu'il savoit les services que j'avois rendus en 1652. pendant la guerre civile ; que depuis ce tems-là (où la presse n'étoit pas si grande qu'à present de se déclarer son serviteur) je l'avois toûjours fait jusques ici le plus hautement du monde ; & que cependant j'avois la douleur de voir qu'on venoit de donner à Crequi le Corps de reserve à commander : Que j'étois dans l'emploi lorsqu'il étoit encore au College ; que j'étois Lieutenant General quatre ans avant lui ; & que s'il étoit Gouverneur de Bethune, j'étois Mestre de camp General de la Cavalerie.

Je lui racontai ensuite comment les choses s'é-

s'étoient passées le jour de la bataille à l'aîle droite. Après qu'il m'eût laissé dire tout ce que je voulois, il me répondit qu'il lui étoit tombé entre les mains une relation du combat faite par le Prince de Condé, toute pareille à mon recit, & me donna mille loüanges sur ce que j'avois fait, [ajoutant que Crequi avoit des Emissaires à la Cour qui le prônoient.] Je lui repliquai [que ses Emissaires étoient crus, puis qu'on le recompensoit comme si ce qu'on disoit de lui eût été veritable;] que je ne savois pas si le Maréchal de Turenne, qui ne m'aimoit point, ne me rendoit pas de mauvais offices. Il me dit que le Maréchal lui avoit dit du bien de moi, & que j'étois un fort brave homme, mais que j'aimois un peu mes plaisirs. Voilà, Monsieur, lui dis-je, comme parlent ceux qui veulent nuire à quelqu'un avec une bonté apparente: ils lui donnent une bonne qualité qui n'est point en conteste, afin de pouvoir être crûs quand ils en ajoûtent ensuite une mauvaise qui n'est pas si connuë, & qui peut détruire le mérite de l'autre. Monsr. de Turenne, ajoûtai-je, me loüe sur le courage; il ne sauroit en parler autrement: mais j'aime, dit-il, mes plaisirs. J'en conviens, Monsieur, je les aime comme font les honnêtes gens: mais je serois blâmable si mes plaisirs m'avoient jamais fait manquer à mon devoir: je ne songe à me réjouïr que quand je n'ai plus rien à faire. Si Mr. de Turenne, continuai-je, ne me haïssoit pas, il m'envverroit plus souvent à la guerre, qui est proprement la fonction de la Charge de Mestre de camp General. Le Cardinal me répondit, qu'il nous vouloit accommoder l'Hyver d'après, &

1658.

finit

1658. finit cette converſation par me promettre poſitivement de me faire avoir un Gouvernement après Moret & Coſſé ſes creatures.

Le même jour étant avec le Maréchal de Turenne, je lui dis que je lui avois obligation du bien qu'il avoit dit de moi au Cardinal. Le Maréchal me parut embarraſſé, & ne me répondant pas un mot: il s'approcha de Moret, à qui, je croi, il fit des plaintes du Cardinal, qui l'avoit commis avec moi en me rediſant ce qu'il lui en avoit dit.

Le 30. matin l'armée de la Ferté arriva devant Gravelines, celle de Turenne composée de ſept mille chevaux & de trois mille hommes de pied, partit du camp de Dixmude le même jour 30. de Juillet, & s'approcha de Nieuport.

Le 31. de Juillet un Valet-de-pied du Roi arriva à Bergues, portant nouvelles au Cardinal que Sa Majeſté étoit arrivée à Compiegne le 26. de Juillet en fort bonne ſanté.

Le ſecond d'Août le Cardinal repartit de Bergues pour Calais, & moi ne faiſant que languir, & ne pouvant me remettre à l'armée, je le ſuivis & je m'en vins prendre les eaux de Sainte Reine à Buſſy, par ordre de Guenaut premier Medecin de la Reine Mere.

Le 6. d'Août on envoya des Lettres de Cachet à Huraut de l'Hôpital Dame de Choiſi de Can, pour aller en Normandie; au Duc de Briſſac, pour aller à Bourges; à Gerzé, pour aller chez lui; au Preſident Perraut, pour aller à Auxerre: tout cela à cauſe des caballes qu'ils avoient faites pendant la maladie du Roi.

Moret tué d'un coup de Canon.

J'étois encore à Paris quand la nouvelle arriva que Moret avoit été tué d'un coup de Canon.

non à Gravelines. J'envoyai aussi-tôt un courier au Cardinal, par lequel je lui écrivis que s'il lui plaisoit de me faire avoir le Gouvernement de cette place, je donnerois cinquante mille écus à Cossé, (que ce Ministre vouloit établir après Moret, parce qu'il étoit Lieutenant de sa Compagnie de Chevaux legers) & cependant j'entrai en traité avec Jeannin de Castille, Tresorier de l'Epargne, de ma Terre de Chaseu, dont il m'offroit quarante-cinq mille écus, & j'en voulois cinquante.

1658. à Gravelines.

Le Cardinal garda auprès de lui mon courrier pendant le reste du siege de Gravelines, & même long-tems après son retour à la Cour, lui faisant esperer de tems en tems une réponse. Pour moi, après m'être reposé huit jours à Paris, je m'en vins prendre les eaux de Sainte Reine à Bussi.

Mais avant que de passer à d'autres évenemens, il faut que je raconte une avanture assez bizarre, par où il parut encore que la fortune me vouloit tendre un piege.

Le courrier que j'avois envoyé au Cardinal, nommé Grand-Champ, étoit un soldat de fortune, brave, mais addonné à tous les vices, & à qui le vol & l'assassinat étoient aussi familers que le boire & le manger. Il m'avoit servi d'Ecuyer depuis 1646. jusqu'en 1649. que son yvrognerie m'obligea à m'en défaire; mais comme j'avois toûjours reconnu en lui beaucoup d'amitié pour moi, je le fis entrer dans la Compagnie des Chevaux-legers de la Garde, où ayant été jusqu'au commencement de 1658. le Duc de Navailles son Capitaine, averti de sa mauvaise vie, donna ordre en partant pour aller commander en Italie, de le casser. Il me

vint trouver sur cela, me disant que ses ennemis
1658. lui avoient rendu de méchans offices auprès de Navailles : je lui dis qu'il demeurât chez moi, jusqu'à ce que je trouvasse occasion de le placer dans la Cavalerie. Depuis ce tems-là, je le tins toûjours à la Cour pour mes affaires, parce qu'il y avoit plus d'habitudes que le reste de mes gens. Veritablement la Cour étant à Fontainebleau, & lui à la suite, attendant la réponse que le Cardinal me devoit faire, il oüit dire qu'on venoit de roüer à Nemours un nommé Forestier pour mille crimes, & entre-autres pour un vol qu'ils avoient fait ensemble il n'y avoit pas long-tems. Sur cela il prend la poste, & il me vient trouver à Bussy. Je lui demande la réponse du Cardinal : il me répond, qu'il n'en a point. Pourquoi? lui dis-je. Vous a-t-il dit qu'il ne vous en donneroit pas? Non, Monsieur, (me répondit-il assez embarrassé,) au contraire il m'a commandé de l'attendre. Retournez-vous en donc promptement, lui repliquai-je. Il n'osa s'en excuser, parce qu'il n'osa me dire le sujet de son retour auprès de moi. Il trouva la Cour à Paris, & croyant être bien en sureté dans le Louvre, où il couchoit avec un Garde du Cardinal, il fut pris, mené à Nemours, & roué comme Forestier, après avoir confessé beaucoup de crimes. On me manda la fin tragique de mon Ambassadeur : & que sur ce qu'on lui avoit trouvé deux poignards dans ses poches en l'arrêtant, on avoit essayé de me faire une affaire auprès du Cardinal, dont il s'étoit moqué, & qu'il avoit traité l'avis de ridicule. Dans ce tems-là il me fit cette réponse.

MON-

1658.

MONSIEUR,

„ Vôtre mérite & vos services étant connus „ de tout le monde, je ne doute point que ce que „ le Roi fera pour votre avantage ne soit reçu „ avec approbation, & vous me ferez justice si „ vous êtes persuadé que j'y contribuerai toû- „ jours avec joye ce qui dépendra de moi. „ Mais je ne puis vous servir en ce que vous me „ proposez, parce que dès le tems de la prise „ de Gravelines, Sa Majesté en destina le „ Gouvernement, & n'a differé à s'en decla- „ rer, que jusqu'à ce que Mr. le Marêchal „ de Grancé se fût déterminé sur le choix „ qu'elle lui a laissé de l'y rétablir, ou de de- „ meurer à Thionville. J'attendrai donc qu'il „ se presente une autre occasion où je vous „ puisse mieux témoigner que je suis,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,
Le Cardinal MAZARINI.

A Paris ce 27. d'Octobre 1658.

Voilà comment le Cardinal me traita après tant de services de ma part, & de si bellès promesses de la sienne.

Quelque tems après ce Ministre leurrant Christine de France, Duchesse de Savoye, du mariage du Roi avec la Princesse Marguerite sa fille, l'avoit engagée à venir à Lyon avec le Duc son fils pour une entrevûë. Le Roi vint donc passer en Bourgogne, & étant alors à Bussy,

1658. ſy, je ſuivis Sa Majeſté à Dijon, avec le Comte de Soiſſons, Vivonne, Mancini, depuis Duc de Nevers, & Vaillac, qui étoient venus coucher chez moi. Pendant les quinze jours que le Roi fit ſéjour à Dijon, j'eus une converſation avec le Cardinal, dont je ne fus pas content, parce qu'il me donna de moindres eſperances qu'à Bergues, qui pourtant avoient été ſans effet; deſorte qu'au lieu de ſuivre la Cour quand elle partit de Bourgogne, je m'en revins chez moi à Chaſeu. Je n'y fus pas plûtôt arrivé, que Codure, qui avoit été Capitaine dans le Regiment de la Marine, & qui s'étoit depuis peu attaché auprès du Surintendant Fouquet, m'apporta une Lettre de ſon Maître, par laquelle il me demandoit l'execution de la promeſſe que je lui avois faite de lui vendre ma Charge dans trois ans pour les quatre-vingts-dix mille écus qu'elle me coûtoit, & cela (me mandoit-il) pour un établiſſement de conſéquence à ſa famille. Je lui fis une réponſe en general, que je ſerois bien-tôt à Paris, & que je ne lui donnerois jamais lieu de ſe plaindre de moi.

Lorſque Codure fut prêt à partir, j'eus une grande converſation avec lui, dans laquelle je me plaignis un peu de la précipitation que le Surintendant témoignoit à me demander la démiſſion de ma Charge, ajoûtant qu'il me paroiſſoit de l'aigreur dans ce procedé: il s'échappa de me dire qu'il croyoit que la maniere dont j'avois parlé de...... avoit fâché Fouquet, & après beaucoup d'autres diſcours ſur cette matiere, il s'en alla retrouver ſon Maître. Je fis reflexion ſur le diſcours de Codure, & j'y trouvai beaucoup d'apparence: car la........ gouvernoit abſolument Fouquet. Pour moi je fus

fus encore trois semaines en Province, pour voir de quelle maniere je serois payé de dix mille écus que l'Evêque de Châlons m'avoit laissé en mourant: car (graces à Fouquet qui ne me payoit pas) j'étois reduit à me servir de mes fonds pour vivre. Lorsque j'eûs mis tout l'ordre qu'il me fut possible, je m'en retournai à Paris. Le lendemain que j'y fus arrivé, j'allai trouver le Surintendant. Après lui avoir dit que je venois savoir ce qu'il souhaitoit de moi, il me répondit les mêmes choses qu'il m'avoit écrites touchant ma Charge. Je lui dis qu'il étoit le maître, non seulement de ma Charge, mais encore de tout ce que j'avois au monde. Que quoique je pûsse dire, que le tems porté par ma promesse pour me donner ma démission, n'étant que de trois ans, & y en ayant cinq, les choses n'étoient pas aux mêmes termes, je ne voulois pas me servir avec lui de cette raison; mais que je croyois qu'il voudroit bien aussi tenir les promesses reciproques qu'il m'avoit faites de me faire avoir une grande Charge de la Maison du Roi; il me répondit que la raison que j'alleguois, dont je me pouvois défendre de donner ma demission, n'étoit pas bonne, & qu'au contraire il prétendoit par là être en plus forts termes; que voyant au bout de trois ans que ma Charge ne m'avoit encore produit aucune recompense, il avoit attendu jusqu'alors, que l'interêt de sa famille ne lui permetttoit plus d'attendre: qu'au reste il étoit bien juste que j'entrasse dans une autre grande Charge en sortant de la mienne. Que le Comte de S. Aignan se vouloit défaire de la sienne de premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, & que j'en 1658.

1658. pouvois traiter avec lui. Je lui dis que je n'avois point d'argent pour acheter cette Charge, qui coûteroit une fois autant que la mienne: il répondit qu'il m'en prêteroit. Je lui repliquai que cela acheveroit de me ruiner, parceque je ne lui pourrois payer l'interêt de ce qu'il m'auroit prêté, dans une Charge où je serois obligé de faire une grande dépense ; que quoique les appointemens en fussent assez grands, je ne les toucherois pas mieux que ceux de la mienne, dont il m'étoit dû vingt mille écus. Il me dit qu'il me les feroit tous payer en faisant affaire; mais qu'il voyoit bien que je n'en avois pas d'envie. Je lui repondis que j'avois envie de lui plaire aux dépens mêmes de mes interêts: que je ne doutois pas qu'on ne l'eût aigri contre moi: qu'après avoir soigneusement examiné ma conduite, je n'avois rien trouvé qui lui dût donner sujet de s'en plaindre: qu'on m'avoit dit qu'il n'étoit pas content que je me fusse brouillé avec *** que cela m'avoit surpris; car ayant l'honneur d'être son ami de plus longue main que lui, je croyois qu'il devoit prendre mon parti, du moins être neutre ou nous accommoder. Il me dit froidement qu'il n'entroit pas-là dedans, & cela me persuada plus que toute autre chose, que c'étoit une des principales raisons de son chagrin contre moi. Après mille redites, cette conversation n'aboutit à rien, & je le quittai sans avoir rien reglé avec lui. Comme je fus chez moi, je fis de grandes reflexions sur cette affaire, & après l'avoir prise de tous les biais imaginables, je me déterminai à faire le genereux avec Fouquet, qui m'avoit paru faire cas de ces manieres. Je m'en allai donc chez un Notaire faire

une

une démission pure & simple de ma Charge entre les mains du Surintendant ; & la lui portant le lendemain : Etes-vous content de moi, Monsieur ? lui dis-je : trouvez-vous ma confiance assez grande ? Ah, pour ce procedé-là, me répondit-il, il est le plus net du monde, & voilà comme l'on ouvre la bourse de ses amis. Je lui dis que si j'avois pû imaginer quelque chose de plus honnête, je l'aurois fait, & après avoir reçu de grandes protestations de sa reconnoissance, je sortis d'auprès de lui bien plus satisfait que la premiere fois. 1658.

Je croyois avoir fait merveilles ; je m'applaudissois de ma generosité, & j'attendois chaque jour un convoi de la part du Surintendant de trente ou quarante mille francs au moins, sur les vingt mille écus qui m'étoient dûs. L'Evêque d'Agde, qui savoit comment j'en avois usé avec son frere, me demandoit de tems en tems si je ne lui demanderois point d'argent ; mais je lui répondois que je ne voulois pas gâter par la moindre impatience l'action que j'avois faite. Cependant l'Abbé Fouquet revint alors à Paris. Il étoit brouillé avec le Surintendant : il le voyoit pourtant encore, mais il ne le ménageoit pas davantage ; il n'y a rien qu'il n'eût dit à Lyon au Cardinal pour le perdre. Sa haine venoit de ce qu'ayant fait son frere Surintendant des Finances, & prétendant par là en devoir être le Maître, l'autre n'avoit pas voulu souffrir un joug que l'Abbé rendoit un peu tyrannique, & sur cela leurs flateurs les animant tous les jours de plus en plus l'un contre l'autre, la haine qui d'ordinaire est plus grande entre les proches qu'entre les étrangers, ne gardoit plus de bornes entre

1658. les deux freres. L'Abbé ayant appris de moi l'état où j'étois avec le Surintendant, fut fort aise d'avoir trouvé un second qui l'aidât à s'en venger, mais il fut fort fâché que je lui eusse donné ma demission, & me dit toûjours qu'il me tromperoit.

Dans ce tems-là la Cour retourna à Paris, & moi commençant à connoître combien je m'étois mal adressé, de faire le genereux avec le Surintendant, & que je perdrois mon tems de m'attendre davantage à sa reconnoissance, je priai l'Evêque d'Agde de lui demander quelque chose sur ce qui m'étoit dû. Cela ne produisant rien, j'allai trouver ce Ministre, & je lui dis que ce n'étoit plus comme à M. le Surintendant que je demandois mes appointemens, mais comme à mon ami que je priois de me prêter de l'argent. Il me répondit qu'il en empruntoit pour sa dépense. Il ne seroit pas juste, Monsieur, lui dis-je, que vous en empruntassiez pour moi, & le quittant outré de rage contre lui, j'allai dire à l'Evêque d'Agde que je voyois bien que son frere le Surintendant me vouloit lasser par ses injustices, & me prendre par famine; mais que quoi que mes affaires domestiques fussent en desordre, il y avoit encore bien loin jusqu'à mon dernier quart d'écu; que cependant je me plaindrois au Cardinal; que quand je lui dirois les mesures qu'il avoit prises avec moi pour ma Charge, & celles qu'il prenoit avec tout le monde pour faire des creatures considerables; si cela ne le détruisoit absolument, au moins ébranleroit-il sa fortune. L'Evêque eut peur & me pria d'avoir patience jusqu'à ce qu'il eût encore parlé à son frere, ce que je lui promis.

Cepen-

Cependant l'Abbé Fouquet me pressoit toûjours de parler au Cardinal contre le Surintendant, me disant que si je differois il me préviendroit, & qu'il me tromperoit assurément. Je lui répondois qu'il me sembloit que c'étoit assez d'abord de lui montrer les verges, & que j'aurois toûjours assez de tems pour frapper. Ce fut alors qu'il me découvrit que l'intention de son frere en me demandant ma Charge, étoit de la faire avoir à *** entre lequel & le Surintendant M..... avoit fait une grande liaison depuis peu, & là-dessus nous convinsmes l'Abbé & moi, que pour rompre tout ce beau projet, il retireroit ma démission des mains de son frere; ce qu'il fit dès le lendemain, avec une assignation pour moi de mille écus comptant. 1658.

On peut juger par-là si Fouquet eut de grandes allarmes, de passer si promptement d'une extrémité à l'autre.

Je sai que pendant qu'on lui faisoit son procès à la Bastille, il a dit dans ses défenses qu'il n'avoit jamais eu d'autre commerce avec moi touchant ma Charge, que de me prêter dix mille écus quand je l'achetai. Mais je lui ai laissé dire ce qu'il a voulu pour s'aider à sortir d'une méchante affaire: il ne m'étoit de nulle consequence, & il m'eût paru même un peu inhumain de le contrarier en l'état où il étoit.

Jusqu'ici je n'ai eu qu'un malheur ordinaire, mais je vais entrer en commençant 1659. dans le tems de mes grandes persécutions. ANN. 1659.

Le 25. de Mars j'assemblai le Conseil de la Cavalerie, dans lequel sur les plaintes qui m'avoient été faites par les Mestres de Camp & Capitaines commandans les Corps de Cavale-

1659. rie, j'ordonnai qu'aucun Officier ne pourroit quitter pour un tems le corps dans lequel il seroit, sans le congé exprès & par écrit du Mestre de Camp ou du Commandant dudit corps, & de celui qui commanderoit en chef la Cavalerie dans le corps d'armée où seroit cet Officier, & encore de l'Officier particulier superieur de celui qui obtiendroit le congé.

Dans ce tems-là je fus d'une partie de plaisir à la campagne qui fit bien du bruit. Je l'écrivis & la montrai un an après à M.*** pour lors de mes amies; elle en fit une histoire à sa mode qu'elle fit courir dans le monde quand nous nous brouillâmes; mais voici naturellement comme elle se passa.

Partie de Roissi. Vivonne premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, voulant aller passer les fêtes de Pâques à Roissi, qui est une Terre à quatre lieues de Paris, qui lui venoit du côté de sa femme; proposa à Mancini Neveu du Cardinal Mazarin, & à l'Abbé le Camus un des Aumôniers du Roi d'être de la partie, lesquels ne s'en firent pas presser. Deux jours après qu'ils y furent, le Comte de Guiche & Manicamp l'ayant appris, les allerent trouver, & menerent avec eux le jeune Cavois Lieutenant au Regiment des Gardes. Aussi-tôt qu'ils y furent arrivez, Mancini & l'Abbé s'enfermerent dans leurs chambres, se défians des emportemens du Comte de Guiche & de Manicamp: & le lendemain jour du Vendredi Saint, ils en partirent de grand matin & revinrent à Paris. Quand Vivonne & les autres l'eurent appris, ils proposerent de m'envoyer prier de les aller voir. Vivonne m'en écrivit un Billet, & moi n'ayant alors rien à faire à Paris, je montai à cheval

cheval & je les allai trouver. Je les rencontrai qu'ils venoient d'entendre le service [& la passion, pendant laquelle le Comte de Guiche se croyant honorer de faire des folies extraordinaires, se leva, & sortit en disant au Cordelier qui prêchoit, qu'il étoit un ignorant, ce qui scandalisa tout le peuple.] 1659.

Un moment après nous envoyâmes à Paris querir quatre des petits violons du Roi, & nous nous mîmes à table. Après dîner nous allâmes courre un lievre avec les chiens du Tilloi. Pour moi qui n'aime point la chasse, je m'en revins bien-tôt au logis, où ayant trouvé les violons je me divertis à les entendre. Je n'eus pas pris ce plaisir une heure durant, que je vois entrer dans la cour le Comte de Guiche au galop, qui menoit un homme par la bride de son cheval comme un prisonnier de guerre, & Manicamp derriere avec un fouet de postillon pour le presser. Je courus pour savoir qui étoit le personnage. Je trouvai un homme vêtu de noir assez âgé, qui avoit la mine d'un honnête homme: il me fit pitié; & ayant témoigné au Comte de Guiche que je condamnois son procedé, le bon homme prit la parole & me dit qu'il entendoit raillerie. Je le menai dans la salle où il me conta que s'en retournant à Paris de sa maison de campagne, il avoit rencontré ces Messieurs: que le Comte de Guiche qui l'avoit abordé le premier, lui ayant demandé qui il étoit, il lui avoit répondu qu'il étoit le Procureur de M. le Cardinal, nommé Chantereau. Que le Comte de Guiche lui avoit dit: Ah! M. Chantereau, je suis fort aise de vous avoir rencontré; il y a long-tems que je vous cherchois: j'ai ouï faire bon recit de

1659. de votre capacité, & pour moi j'ai toûjours fort aimé la chicane : que sur cela il avoit bien vû que c'étoit de la jeunesse qui vouloit rire, & qu'il avoit pris son parti de ne se point fâcher. Il me fit cette relation avec la même exactitude qu'il auroit fait une information. Je lui dis qu'il avoit fait en galant homme, & je lui fis apporter du vin, pendant qu'on faisoit manger de l'avoine à son cheval. Après cela il nous quitta fort content de la compagnie, & particulierement de moi. Les violons recommencerent à jouer jusqu'au souper que nous passâmes gayement, mais sans débauche. Au sortir de table, nous les menâmes au parc où nous fumes jusqu'à minuit. Le Samedi nous nous levâmes fort tard, & nous passâmes le reste de la journée à nous promener dans des caléches. Comme nous avions impatience de manger de la viande, nous voulûmes faire *media-noche*. Ce repas-là ne fut pas si sobre que les autres ; nous bûmes fort, & sur les trois heures après minuit nous nous allâmes coucher. Nous étant levez à onze heures du matin le jour de Pâques, nous oüimes la Messe dans la Chapelle du Château, nous dinâmes & nous nous en retournâmes à Paris, où à l'entrée de la ville chacun s'en alla de son côté.

Nos ennemis [ne perdirent pas une si belle occasion de nous nuire. Ils firent courir le bruit qu'il s'étoit fait mille impietez à Roissy & mille choses contre le respect que l'on devoit au Roi. Ils interesserent les devots qui firent des plaintes à la Reine,

Le Cardinal de son côté ne laissa pas mourir ces bruits-là. Il craignoit Vivonne auprès du Roi, en qui il avoit toûjours vû de l'incli-

na-

nation pour lui. Il haïssoit le Comte de Guiche, à cause que celui-ci étant fort bien l'année d'auparavant avec le Duc d'Anjou n'avoit voulu prendre aucunes mesures avec son Eminence dans le tems que S. M. avoit été à l'extremité à Calais. Il méprisoit son Neveu Mancini à cause de sa mauvaise conduite. Il n'aimoit pas l'Abbé le Camus, parce qu'il ne lui rendoit pas compte comme les autres de ce que disoit le Roi quand il étoit en son particulier. Et] pour moi il eût été bien-aise de me faire une querelle pour me faire perdre, ou du moins pour differer les recompenses qu'il me devoit. Tout cela fit resoudre le Cardinal de se servir de ces bruits aux occasions; & pour cacher le mal qu'il nous préparoit sous des apparences d'une justice fort exacte, il commença par exiler à Brisac Mancini son neveu, & l'Abbé le Camus à Meaux. 1659.

Le peuple qui grossit tout, & qui fait bien plus de cas du merveilleux que du veritable, décida bien-tôt de ce qui s'étoit fait à Roissi. Il dit d'abord qu'on y avoit baptisé des grenouilles, & puis il revint à un cochon de lait; d'autres qui vouloient rafiner sur l'invention, disoient qu'on y avoit tué un homme & mangé de sa cuisse: enfin il n'y eut guere d'extravagance à imaginer, qui ne fût dite. Cependant ayant eu avis que la Reine elle-même en avoit parlé comme d'une affaire odieuse & pleine de scandale, je resolus de lui en parler. Je lui dis donc que j'avois appris qu'on disoit mille sottises de notre voyage de Roissi, & que même on en avoit entretenu Sa Majesté; que je la suppliois très-humblement, par l'interêt que je savois qu'elle prenoit aux choses qui

regardoient la Religion, de vouloir éclaircir la
1659. verité, & de faire ordonner un Maître des Requêtes, pour aller informer sur les lieux: que le métier que j'avois fait depuis vingt-cinq ans ne m'avoit pas rendu fort délicat sur la devotion, mais que personne n'étoit moins impie que moi: que quoi-que ma fortune fût très-médiocre après les services que j'avois rendus, je ne laissois pas d'avoir des envieux, qui ne me pouvant attaquer sur la fidelité au Roi, [sur l'esprit] & sur le courage, parce qu'il eût été trop difficile de desabuser le public là-dessus, m'attaquoient sur le libertinage, contre la reputation duquel un homme de guerre ne s'est pas d'ordinaire si fort précautionné; que cependant je me soumettois à perdre la vie si l'on me pouvoit convaincre d'avoir jamais fait la moindre action scandaleuse.

La Reine me dit qu'elle n'en doutoit pas, qu'elle savoit que j'avois toûjours bien servi, & particulierement dans la guerre civile: qu'il étoit vrai qu'on m'avoit accusé d'être un peu libertin, & même d'avoir écrit quelque chose de ce caractere-là, ce qu'elle n'avoit pas voulu croire.

Parce, lui dis-je, Madame, qu'on croit que j'ai un peu d'esprit, mes ennemis me donnent tout ce qui se fait où il y en a, & sur tout quand ce sont des choses qui me peuvent nuire. O pour de l'esprit, Bussy, reprit la Reine, vous en avez beaucoup. J'en ai, Madame, lui dis-je, je l'avouë, mais je n'en ai pas tant qu'on dit. Cette conversation finit par des bontez que la Reine me témoigna, & entre-autres choses elle me dit qu'elle étoit absolument desabu-

ſée, qu'il ſe fût rien paſſé à Roiſſi de mal à propos depuis que j'y étois arrivé. 1659.

Cependant le bruit de cette affaire diminuoit au Louvre tous les jours, & augmentoit à la ville.

Le Cardinal, qui ſe ſentoit affoiblir, vouloit [avoir l'honneur de] faire la paix avant ſa mort; & pour cet effet il y avoit une negociation ſecrette entre lui & Don Louïs de Haro, premier Miniſtre d'Eſpagne, [commencée par Lionne & continuée] par Pimentel, qui étoit pour lors à la Cour *incognito*. Le Cardinal, qui le vouloit regaler, lui fit donner une grande fête à Berni, chez Lionne, un des Miniſtres (depuis Secretaire d'Etat pour les affaires étrangeres, lequel ne prêta que ſon nom & ſa maiſon). J'y fus & je connus bien là l'erreur de ceux qui croyent qu'on ne ſe peut ſouler de plaiſirs. La quantité des ſpectacles differens, tous fort beaux chacun en ſon eſpece, ennuya tout le monde. Les Prédicateurs auroient un beau champ à tirer de là des conſéquences, qu'il faut quelque choſe de divin pour contenter l'eſprit de l'homme. Pour moi, ſans moraliſer, je dirai que je fus las des divertiſſemens avant qu'on en fût à la moitié.

Il arriva là une choſe qu'on ne peut voir ailleurs qu'en France: la collation de la table du Roi fut pillée par des gens de la Cour; de ſorte que les plats n'étoient pleins qu'à demi quand ils furent ſervis.

La trêve s'étant faite dans ce tems-là, le Cardinal n'attendoit plus que les paſſeports d'Eſpagne pour s'en aller ſur la frontiere de Bayonne, travailler lui-même à la paix avec Don Louïs de Haro. Ces paſſeports étant ar-

rivez au mois de Juin, le Cardinal partit le 25.
1659. de la Cour, lorsqu'elle étoit à Vincennes.

On ne parloit alors de l'affaire de Roissi non plus que si elle ne fût jamais arrivée; & pour moi je comptois les peines qu'elle m'avoit données, pour tout le mal que j'en devois avoir, lorsqu'il arriva des choses à la Cour qui reveillerent cette affaire.

[Le Roi qui à vingt ans, qu'il avoit alors, avoit déja l'esprit galant & de la santé de reste, avoit trouvé depuis quelque tems dans Marie Mancini, une des Nièces du Cardinal assez d'esprit pour s'amuser auprès d'elle. Ce Ministre jaloux des femmes comme des hommes auprès de son Maître, & de sa propre Nièce comme d'une Etrangere, la sortit avec ses sœurs de la Cour, quand il en partit, & les envoya à Brouage dont il avoit le Gouvernement. Le Roi s'étant un peu échauffé par cette absence, comme il arrive d'ordinaire, écrivit quelques Lettres à Marie Mancini. Le Cardinal en ayant été averti, & que Vivonne avoit part à la confidence de S. M. resolut de le faire chasser; mais comme il n'auroit pas réussi dans son dessein en faisant connoître au Roi qu'il haïssoit Vivonne, il jugea plus à propos de faire revivre l'affaire de Roissi.

Il n'y a que Dieu qu'on ne sauroit tromper, les Rois les plus habiles sont moins surpris que les autres, mais ils le sont quelquefois & ils sont assez excusables lors que dans leurs surprises il ne s'agit pas de la mort, ou de la ruïne de la fortune de quelqu'un, & que cela ne va qu'à des exils, ou à de petites peines.

On dit donc au Roi qu'il s'étoit passé des choses abominables à Roissi, & que Vivonne étoit

étoit un Libertin, & afin même de mieux cacher qu'on n'en voulût qu'à lui, on me comprit dans cette accusation. 1659.

Le Roi qui n'aime personne au prejudice de l'interêt de Dieu donna ordre qu'on envoyât Vivonne à Roissi & moi en Bourgogne.] Je reçus à Paris le 14. de Juillet cette Lettre de S. M. Exil de Mr. de Bussy.

MOnsieur le Comte de Bussy Rabutin,

„ Etant mal satisfait de votre conduite, je „ vous fais cette Lettre, pour vous dire qu'aussi- „ tôt que vous l'aurez reçuë, vous ayez à „ partir de ma bonne ville de Paris & à vous „ acheminer incessamment en vôtre maison en „ Bourgogne, & à n'en point partir que vous „ n'en ayez permission expresse de Moi. A quoi „ m'assurant que vous satisferez, je ne vous „ ferai la presente plus longue ni plus expresse; „ priant Dieu qu'il vous ait, Mr. le Comte de „ Bussy Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à „ Fontainebleau le 10. de Juillet 1659.

Signé, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Cet ordre me surprit extrémement. Je n'y obeïs pas sur l'heure, parce que j'avois quelques affaires à Paris; & cependant j'envoyai un courrier au Cardinal, par lequel je lui écrivis cette Lettre avec la rage dans le cœur.

MONSEIGNEUR,

„ Je viens de recevoir une Lettre du Roi

1659. „ pour me retirer en Bourgogne jusqu'à nouvel ordre. Je vous avouë que ce commandement-là m'a surpris, & qu'après avoir bien servi pendant vingt-cinq ans sans avoir eû aucune recompense, après avoir même contribué considerablement au gain de la bataille de Dunkerque, ainsi que Votre Eminence m'a fait l'honneur de me dire qu'elle en étoit persuadée; après m'être declaré votre serviteur depuis long-tems, & plus hautement dans le tems de vos traverses que dans celui de vos prosperitez, je ne m'attendois pas d'être exilé. En effet, Monseigneur, il faut de grandes fautes pour détruire le mérite de toutes ces actions-là: cependant tout le respect que j'ai pour les votres, ne sauroit m'arracher l'aveu d'avoir mérité le moindre châtiment. Ce qui me console un peu, Monseigneur, c'est que je croi que mon exil peut servir de quelque chose à Votre Eminence, & que vous ayant offert souvent mon bien & ma vie, je puis bien vous sacrifier ma liberté. Je le fais donc de tout mon cœur, Monseigneur, en vous suppliant toutefois de ne me pas oublier, & de me donner moyen d'aller bien-tôt vous assurer moi-même que rien ne me peut empêcher d'être toute ma vie,

MONSEIGNEUR,

De Votre Eminence,

Le très-humble, & très-obéïssant serviteur,

BUSSY RABUTIN.

A Paris ce 24. de Juillet 1659.

Bens-

Pendant le voyage de mon courrier, je demeurai à Paris caché, ne voyant que mes amis très-particuliers. Au bout de dix jours il me rapporta cette réponse du Cardinal. 1659.

MONSIEUR,

„ Vous n'ignorez pas qu'on avoit dit au Roi
„ & à la Reine l'hyver dernier des choses contre
„ vous, dont leurs Majestez doutoient: il faut
„ que depuis mon départ elles ayent été éclair-
„ cies pour avoir été obligées à vous envoyer
„ chez vous. Je l'ai appris avec bien du déplaisir.
„ & je vous promets qu'aussi-tôt que je serai
„ auprès d'elles, je m'employerai volontiers à
„ vous rendre office, & à vous témoigner que
„ suis assurément,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,
Le Cardinal MAZARINI.

A Dax ce 19. de Juillet 1659.

La Cour partit de Fontainebleau pour le voyage de Bayonne le 28. de Juillet, & moi de Paris, pour m'en venir en Bourgogne, le 3. d'Août, & je laissai ma femme à Paris pour sauver dans le monde les apparences d'un long exil.

Aussi-tôt que je fus à Bussy, j'envoyai à la suite de la Cour un Gentilhomme, afin qu'il pût faire agir mes amis auprès du Cardinal lors-

1659 lorsqu'ils le jugeroient à propos. Cependant je fis venir des Peintres & de toutes sortes d'ouvriers, & je m'occupai à faire travailler à ma maison. Avec cela, je lisois, j'écrivois à mes amis, j'étois peu visité, dont j'étois ravi: car ce qu'il y avoit de Noblesse dans mon voisinage qui savoit le monde, étoit à l'armée, & les autres m'eussent fort ennuyé. Je passai de la sorte près de quatre mois en Province. Le mois de Novembre étant venu, & jugeant par mes nouvelles de la Cour que je n'avois plus gueres à attendre l'ordre d'être rappellé, au moins à Paris, je m'y en vins l'attendre, caché comme j'étois la premiere fois. Trois semaines après que j'y fus arrivé, je reçûs une Lettre de l'Abbé Fouquet, par laquelle il me mandoit que le Cardinal lui avoit dit que je pouvois retourner à Paris.

Madame de **** qui avoit suivi la Cour auprès de Mademoiselle Anne Marie Louïse d'Orleans, ayant appris de l'Abbé Fouquet cette permission, m'en fit un compliment, & je reçus en même tems dans sa Lettre ce Billet de Mademoiselle.

„ JE souhaite que vous ayez permission de „ venir à la Cour comme à Paris. Je crois „ qu'en un lieu comme en l'autre vous y trou„ verez bien des gens qui seront bien-aises de „ vous voir, mais personne n'en aura plus de „ joye que moi. Je recommande Armide à „ l'honneur de vos bonnes graces.

Mademoiselle étoit une Princesse très-civile à tout le monde, & très-bonne à ceux qu'elle honoroit de son amitié: elle me mettoit de ce nom-

nombre, comme on peut voir, & j'avois toûjours quelques secrets de bagatelles avec elle: 1659.
quoique celui d'Armide en soit un de cette nature, le respect que j'ai pour la Princesse m'oblige de le taire.

Je me montrai en public à Paris quatre jours après la Lettre de l'Abbé Fouquet, & j'y passai l'hyver. Je fus fort aise d'y retrouver Vivonne, & lui fort aise que j'y fusse revenu. L'oisiveté le fit amoureux de **** [Gillonne de Harcour Comtesse de Fiesque] & l'absence de ma Maîtresse me fit confident de mon ami. Je voulois m'occuper, & comme j'étois fidelle jusqu'à la superstition, je ne voulois pas me donner lieu de dire la moindre douceur que de la part d'une autre.

La conquête de **** [la Comtesse] étoit de toutes les affaires de galanterie la plus aisée à terminer. Vivonne étoit jeune & beau, il avoit de la qualité, de l'esprit, & un grand établissement à la Cour. La Comtesse veritablement avoit le cœur fort peu tendre, mais en recompense elle avoit l'esprit fort galant. Elle n'étoit pas à beaucoup près si jeune que Vivonne, mais elle étoit en bon point, saine & fraîche; enfin toute propre à donner bien du plaisir. Ils étoient tous deux mes bons amis; &, comme j'ai déja dit, rien ne me paroissoit plus devoir avoir un heureux succès que cette amourette: cependant rien ne s'est jamais moins fait, & cela me fit juger que l'embarquement de Vivonne venoit de sa Raison & non pas de son cœur: il détruisoit tous mes bons offices; il se faisoit plus de mal que tous ses rivaux; il ne répondoit en aucune maniere à l'amour que je disois qu'il avoit. J'avois beau

beau dire que c'étoit l'excès de sa passion qui
1659. faisoit qu'il n'en parloit pas ; la Comtesse, qui ne se vouloit rendre que dans les formes, étoit au desespoir que son amant ne la pressât point. Au sortir de mes mains il entroit chez elle, resolu de parler hardiment de son amour : il commençoit, & la Dame faisant un peu la difficile, pour l'honneur seulement, il ne savoit plus où il en étoit : un moment après il oublioit qu'il avoit dit qu'il étoit amoureux, & il se mettoit sur le chapitre de la raillerie, qui étoit un personnage qu'il jouoit bien plus naturellement que l'autre : il ne se fût pas assez détruit par ses manieres, il disoit pis que pendre de lui ; & quoiqu'il poussât la médisance au-delà de la verité, il la touchoit en passant, & faisoit remarquer tantôt la grosseur de sa taille, tantôt le travers de son amour, & d'autres petits défauts qui n'étoient déja que trop visibles : cela faisoit rire sa Maîtresse, mais cela ne lui touchoit point le cœur, & ce fut ce qui m'obligea d'envoyer un jour ce Madrigal à Vivonne.

Ami, quand tu viens voir Caliste,
Tu lui parois toûjours content ;
Cependant il est très-constant,
Que qui dit amoureux, dit triste.
Prends donc un air plus serieux,
Fais voir ton amour dans tes yeux ;
Car tant que l'on te verra rire,
On ne croire jamais que tu desire.

Il faut conclure de là qu'un sot passionné fait merveilles en amour, & qu'un honnête homme sans amour y fait mille sottises.

Ce-

Cependant la Comtesse, qui avoit vû que toutes les formalitez dont elle prétendoit se faire valoir, ne servoient qu'à lui faire perdre une bonne fortune, s'humanisoit un peu, & commençoit de dire à Vivonne qu'elle voyoit bien enfin qu'il l'aimoit, lorsque *** [Guitaut] ancien patron de la Case arriva, & fit tant par ses remontrances qu'elle donna congé à son rival. 1659.

Mais pour revenir aux choses serieuses, les quartiers de 1659. étant arrivez de la Cour, on m'envoya de chez Mr. le Tellier ceux de la Cavalerie. Il y avoit alors sept cens Cornettes en France.

Le 19. de Decembre le Prince de Condé partit de Bruxelles avec sa famille pour revenir à Paris. Jamais un Prince qui n'est pas Souverain ne sortit d'une aussi méchante affaire que la sienne avec tant de bonheur, & tant de gloire que lui.

ANN. 1660.

Le second de Fevrier 1660. Gaston Jean Baptiste de France, Duc d'Orleans, mourut à Blois, âgé de cinquante-deux ans.

Mort de Gaston, Duc d'Orleans. Portrait de ce Prince.

C'étoit un beau Prince, né pour les plaisirs, qui avoit l'esprit agreable, qui savoit mille belles choses, & qui parloit le mieux du monde en public. L'ambition de ses Favoris plus que sa propre inclination l'avoit engagé dans les brouilleries avec le Roi son frere, & avec le Roi son neveu. Enfin lassé de ces tracas, il se retira à Blois en 1653. où il finit sa vie plus regulierement qu'il ne l'avoit commencée.

Publication de la Paix avec l'Espagne.

Le 19. de Fevrier on publia la Paix entre la France & l'Espagne. Ce fut là le comble de mes disgraces : car pendant la guerre, mes services me soûtenoient contre mes ennemis,

au

au lieu que la paix me mettoit à leur discre-
1660. tion.

Le 22. de Fevrier nous allâmes, Vivonne & moi, saluer le Prince de Condé à S. Maur: il me fit mille caresses, & comme il me demandoit si j'avois permission de retourner à la Cour, je lui dis en riant que non, & que j'avois envie de le supplier de me comprendre dans son amnistie; il me répondit qu'il le vouloit bien, & trouva plaisant qu'un homme qui avoit toûjours servi le Roi, fût en état de lui parler ainsi, à lui qui venoit de porter les armes contre son Maître.

Dix jours après je reçûs cette Lettre de Mr. le Tellier.

MONSIEUR,

„ Je vous envoye les ordonnances que vous „ m'avez demandées pour vos appointemens „ ordinaires & extraordinaires de l'année der„ niere en qualité de Mestre de camp Général „ de la Cavalerie, vous suppliant très-humble„ ment de croire que vous me trouverez toû„ jours disposé à vous rendre les services que „ vous pourrez desirer de moi, comme étant „ parfaitement,

MONSIEUR,

Votre, &c.

Dans ce tems-là ayant appris que Madame de **** avoit la petite verole à la Cour, & qu'elle étoit en danger de sa vie, j'en tombai malade de déplaisir; & quoi-qu'elle revint en bonne

bonne ſanté bien-tôt après, je n'étois pas encore remis au 20. de Juin, que la nouvelle de ſa rechute à Lyon m'obligea de l'aller trouver en poſte. Veritablement je faillis pour le coup à mourir de chagrin & des extrêmes chaleurs. La joye de me voir l'aida fort à ſe rétablir, & ſa bonne ſanté me rendit la mienne. Je demeurai quinze jours avec elle, & ce fut alors qu'elle me fit ami malgré moi de Madame de **** contre laquelle j'étois fort préoccupé : nous paſſâmes ces quinze jours-là aſſez agreablement. Mr. de **** Mr. de **** & Mr. de **** étoient à Lyon, tous trois amoureux de Madame de **** Mr. de **** ſortoit de la petite verole. Mr. de **** étoit fort joli & fort honnête garçon, mais trop reſpectueux pour la Dame à qui il avoit à faire: ainſi quoi qu'ils ne fuſſent point chaſſez tous deux, il n'y avoit que Mr. **** qui eût le ſolide, tout âgé & tout laid qu'il étoit, mais la nature l'avoit recompenſé d'ailleurs, & de plus il payoit en beaux louïs les faveurs de la belle.

1660.

La crainte que j'eûs qu'un plus long ſéjour à Lyon ne fît trop de bruit, m'obligea de revenir à Buſſy, où j'aimai mieux paſſer un mois qu'à Paris ſans y voir ma Maîtreſſe. Pendant ce ſéjour je m'amuſai à écrire les amours de Meſdames de **** [Châtillon] & de **** [d'Olonne] par complaiſance pour Madame de **** qui m'avoit témoigné que cela la divertiroit, & mon intention alors n'étoit point que perſonne les vît qu'elle, mais je fus trompé comme on verra par la ſuite.

Je repartis de Buſſy pour Paris le 12. d'Août, & le 26. le Roi & la Reine Marie Therese d'Autriche firent leur entrée par la porte S. Antoine.

Entrée de la jeune Reine.

toine. Je n'en écrirai point le détail, car il y a
1660. des gens payez pour cela qui en ont pris le soin; je dirai seulement que l'ordre & la grandeur de tous les Rois du monde ne sauroient aller plus loin, & que les Princes peuvent encore moins approcher de la bonne mine qu'avoit le Roi, que de sa magnificence.

Nous vîmes cette entrée Vivonne & moi avec des Dames sur un balcon de la ruë S. Antoine: cependant nous n'eûmes pas si-tôt la liberté de voir le Roi, il fallut encore essuyer les mysteres du Cardinal. Enfin l'Abbé Fouquet me vint dire de sa part au bout de six semaines, que je pouvois aller au Louvre quand je voudrois.

L'impertinente coûtume qui duroit encore alors de porter les premieres nouvelles, & de rendre les premiers honneurs, ou les premiers devoirs au premier Ministre, m'empêcha d'aller d'abord au Roi: cela étoit tellement établi depuis le ministere du Cardinal de Richelieu, que les Favoris ne nous savoient aucun gré de le faire, & si nous y eussions manqué, ils nous eussent regardé comme des gens qui n'eussent pas voulu dépendre d'eux, & dès-là nôtre fortune étoit échoüée. Sa Majesté y a mis bon ordre depuis, & en nous délivrant de ces seconds Maîtres, nous a fait la grace & l'honneur de ne nous en point donner d'autres que lui.

J'allai donc d'abord trouver le Cardinal à son logis, qui avoit la goute. Si-tôt qu'il me vit: Ah! vous voilà, me dit-il, pauvre exilé: Oui, Monsieur, lui répondois-je, me voici, avec autant de zèle pour Votre Eminence, que si je venois de recevoir de grandes graces. O bien,

re-

reprit-il, il faut desormais prendre garde à votre conduite ; car les devots sont alertes. Je ne pus m'empêcher de sourire, voyant qu'il prétendoit encore me faire croire que l'on m'avoit chassé sur les plaintes des devots contre moi. Quand je serai bien avec Votre Eminence, lui dis-je, Monsieur, les devots ne me feront point de mal. 1660.

Il vit bien qu'il ne m'avoit pas persuadé, & m'ayant dit que nous nous verrions une autre fois plus long-tems, je sortis de sa chambre & je m'en allai au Louvre saluer le Roi, qui me reçut assez froidement [sans me rien dire, ce qui me donna bien du chagrin.]

Le 6. de Fevrier 1661. le feu prit à la Gallerie des Peintures du Louvre, la brûla entierement & alla jusqu'à la grande, mais on l'arrêta en la coupant. Cela obligea le Cardinal qui en étoit le plus voisin de se faire transporter à son logis. ANN. 1661.

Les flateurs disoient que le feu étoit un bon signe, & que cela présageoit la guerison de Son Eminence, les autres demeuroient d'accord du bon augure du feu, mais ils disoient que la preuve de cela feroit la mort du Cardinal.

Mort du Cardinal Mazarin.

Quelques jours après il se fit porter à Vincennes où la Cour le suivit, & le 9. de Mars 1661. sur les deux heures & demie du matin il mourut en sa 59. année, d'une maladie que les Medecins appellent *ab exhaustu*, qui est à dire *d'épuisement*.

Portrait du Cardinal Mazarin, & l'abregé

Jamais homme n'eut une plus heureuse naissance que celui-là: il étoit né Gentilhomme Romain: il avoit étudié dans l'Université de Salamanque, où s'étant un jour fait faire son horoscope, on l'avoit assuré qu'il seroit Pape.

1661. Il avoit la plus belle physionomie du monde, les yeux beaux & la bouche, le front grand, le nez bien fait, le visage ouvert, il avoit beaucoup d'esprit: personne ne faisoit un conte plus agreablement que lui; il étoit insinuant, il avoit des charmes inévitables pour être aimé de ceux qu'il lui plaisoit: il joüoit fort bien tous les jeux d'esprit & les jeux d'adresse. Il avoit d'abord été attaché à la Maison des Colonnes, puis au Cardinal Sacchetti; après il fut Capitaine de Cavalerie: ensuite le Cardinal Antoine Barberin l'eut auprès de lui & lui fit prendre la Soutane. Depuis s'étant fait connoître homme habile en négociations, il fut employé à la paix de Casal qu'il fit à l'avantage de la France. Le Cardinal de Richelieu [le mit dans les affaires,] lui fit avoir le Chapeau de Cardinal; & en mourant le recommanda à Loüis XIII. lequel s'en servit & en fit tant de cas qu'il ordonna à sa mort qu'il seroit un des directeurs de l'Etat pendant la minorité. La Reine Anne d'Autriche devenuë Regente, le choisit pour premier Ministre: il le fut dix-huit ans, pendant lesquels il eut de grandes traverses, mais il sembloit que la fortune ne les lui envoyoit que pour lui attirer des honneurs par l'éclat avec lequel elle l'en tiroit. Il avoit aussi pour cette raison pris pour sa devise un rocher battu des vagues, & le mot: *Quam frustra, & murmure quanto.* AVEC QUEL BRUIT ET COMBIEN VAINEMENT.

de son Histoire jusqu'à son arrivée en France.

Il n'avoit ni haine ni amitié, & il ne témoignoit ni l'un ni l'autre qu'autant que son interêt l'obligeoit à le faire: si ceux qui l'avoient servi lui étoient encore utiles & importans, il les

les recompensoit fort bien, sinon il ne faisoit pas grand cas de la reconnoissance. On l'outrageoit quand on le comparoit au Cardinal de Richelieu: cependant celui-ci avoit été son Maître, & le surpassoit en grandes qualitez. Le Cardinal Mazarin avoit une plus grande étenduë d'esprit que le Cardinal de Richelieu : celui-ci avoit plus d'honneur & l'ame plus belle que l'autre. 1661.

La quantité d'affaires dont il s'étoit chargé avoit usé son temperament qui étant admirable, l'eût fait vivre sans cela quarante ans plus qu'il ne vécut.

Il choisit quatre ou cinq jours avant sa mort Charles Armand de la Porte, Grand Maître de l'Artillerie, fils du Maréchal de la Meilleraye, pour son principal heritier à condition d'épouser Hortense Mancini l'une de ses nieces, & de prendre le nom de Mazarin. [Ce choix fut generalement condamné, & il y avoit trente hommes à la Cour qui eussent soutenu cette fortune bien plus dignement que celui-là.]

On parla diversement des raisons qui l'obligerent à faire ce choix; je crois que la principale fut la reconnoissance qu'il devoit avoir de sa fortune au Cardinal de Richelieu oncle d'Armand.

Outre ce grand heritier, à qui l'on dit qu'il laissa douze cens mille livres de rente, & des millions en beaux meubles, il laissa encore de grands biens & de grands établissemens à Mancini son neveu Duc de Nevers. [Cependant celui-ci se trouva chargé de tant d'honneurs, & se refit simple particulier, malgré sa fortune. Et là dessus quand on fait reflexion sur la difference qu'il y avoit entre l'Oncle & le Ne-

1661. veu, entre le Pere & le frere du Cardinal à lui; quand on songe même à la vie qu'ont faite la plûpart de ses Nieces, & que souvent les Peres, les Enfans & les familles des Héros ne sont que des miserables, il semble qu'il n'y ait qu'une certaine quantité de mérite que Dieu a donné pour chaque race, & que lorsqu'il lui plaît d'en gratifier un particulier de cette famille, c'est autant de rabbatu sur les autres, il faut que le reste en patisse.]

Il n'est pas possible de traiter plus qu'il fit la mort de bagatelle: il mourut paroissant ne songer à l'autre monde que par maniere d'acquit, & voulant encore gouverner celui-ci par les memoires qu'il donna, & par les gens qu'il laissa dans les affaires: le Roi se servit des gens parce qu'ils étoient bien éloignez d'oser entreprendre sur son autorité, & pour les memoires ils ne furent pas suivis: car au lieu des négociations, des micmacs, & l'on peut même dire, des foiblesses que nous avions vûës, nous ne vîmes plus que des hauteurs & des manieres d'agir d'un Grand Prince.

Le Roi ne laissa pas de regretter fort le Cardinal, & il dit en presence de quatre ou cinq personnes, qu'il lui avoit tant d'obligation des soins qu'il avoit pris de son enfance, de son éducation, & d'avoir appaisé les troubles de son Royaume, que quoi-qu'il sût bien que l'abandonnement de son autorité entre les mains d'un autre lui pût faire tort à l'âge où il étoit, il la lui auroit laissée encore cinq ou six ans s'il les avoit vécus. Et en effet, ce Prince fit voir bien-tôt après, que ce n'étoit que par reconnoissance qu'il laissoit le Cardinal gouverner: car il montra tant de prudence, tant de fer-

fermeté, tant de presence d'esprit, & tant de lumieres dans la conduite des affaires, que quelques grandes choses qu'on en attendît, il surprit encore tout le monde. 1661.

Dans les portraits de toute la Cour que le Cardinal avoit laissez au Roi en mourant, je n'étois pas flatté: mes ennemis m'avoient rendu de mauvais offices auprès de lui pendant les dernieres années de sa vie. On lui avoit dit que j'étois dans une étroite liaison avec le Surintendant Fouquet, dont il avoit resolu la ruïne; & l'injustice qu'il m'avoit faite de laisser si longtems mes services sans recompense, lui avoit facilement persuadé que je ne l'aimois pas. Je connus bien-tôt par les traitemens que je reçûs, que le Roi avoit été prévenu contre moi: toute mon application fut donc de desabuser Sa Majesté par une sage conduite (car je ne savois pas précisement sur quoi l'on m'avoit noirci) je fis assiduëment ma Cour, & je ne donnai pas la moindre prise à mes ennemis.

Le Maréchal de Turenne ne sachant, à mon avis, comment iroient les affaires, ni ce qu'il avoit à craindre ou à esperer, devint plus caressant qu'à son ordinaire, & fit plus d'amitiez à tout le monde; je m'en ressentis moi-même: & un jour que je me promenois seul avec lui dans son jardin, il m'offrit son credit à la Cour pour me faire avoir quelque recompense de mes services. Que la paix étant faite, il n'y avoit plus lieu d'esperer des Gouvernemens ni de grands honneurs; que tout ce que j'avois alors à prétendre, étoit d'être Chevalier de l'Ordre à la premiere promotion; que cela m'étoit dû par toutes sortes de raisons, mais que comme bon droit avoit bon besoin d'aide, il

feroit ſon devoir pour moi dans les rencontres.
1661. Ces honnêtetez me regagnerent le cœur, & s'il en eût fait le cas, que j'oſe dire qu'il meritoit, il l'eût gardé toute ſa vie.

Le 21. de Mars on envoya Pradel Capitaine au Regiment des Gardes, commander à Nanci comme Lieutenant General, & le Chevalier de Clairville avec lui pour raſer les fortifications de cette Ville, ſuivant le traité fait avec le Duc Charles de Lorraine.

Pradel étoit un ſoldat de fortune, honnête homme, qui par tous les degrez étoit monté à la charge de Lieutenant General; & quand on le verra deſormais plus employé que les autres, ce n'étoit pas qu'il en fût plus qu'eux, mais c'étoit qu'on ne vouloit pas alors donner moyen à un homme de qualité de rendre des ſervices qu'on eût été obligé de recompenſer plus cherement qu'à celui-ci, auquel l'emploi ſeul tenoit lieu de récompenſe.

Au commencement d'Avril le Roi fit une grande reforme dans la Cavalerie, il réduiſit tous les Regimens à une Compagnie, hormis le Colonel & le Royal, & je fus confirmé en cette rencontre que j'étois mal à la Cour; car le Regiment de Meſtre de Camp General devoit avoir les mêmes exceptions & les mêmes privileges que le Colonel: je n'en dis rien pourtant, & je reçûs encore ce dégoût ſans me plaindre.

Le 22. d'Avril la Cour alla à Fontainebleau, je la ſuivis. Le viſage que me faiſoit le Roi me donnoit de grands chagrins, mais il ne me rebutoit pas, & plus je voyois en cela l'ouvrage de mes ennemis, plus je m'efforçois de le détruire en faiſant mon devoir & ma cour dans

la

la derniere regularité. Ce qui me consoloit beaucoup, c'étoit que le Comte de S. Aignan, qui étoit en année de premier Gentilhomme de la Chambre, & fort bien auprès du Roi, étoit mon bon ami. Je ne cessois pas de lui témoigner le zèle que j'avois non seulement pour le service, mais encore pour la personne du Roi, & de lui dire que les froideurs que je voyois en lui pour moi, ne m'empêchoient pas de l'aimer mille fois plus que ma vie. Il me disoit assez souvent qu'il en entretenoit le Roi, & me donnoit de bonnes esperances sur la justice de Sa Majesté, & sur quelque mérite dont il me flattoit. 1661.

Au Mois de Mai Charles Stuart remonta sur le Thrône, & fut couronné Roi d'Angleterre par l'autorité de Monk, auquel le Parlement d'Angleterre avoit donné le commandement des armées après la mort de Cromwel, & Charles pour recompense le fit Connêtable.

Le 26. de Juillet le Roi supprima la Charge de Colonel General de l'Infanterie, vacante par la mort de Bernard de Nogaret Duc d'Epernon, & fit ensuite tous les Mestres de camp d'Infanterie, Colonels de leurs Regimens.

[Le 5. d'Août Lettres patentes du Roi furent verifiées en Parlement par lesquelles S. M. permettoit à Charles Armand de la Porte, Grand Maître de l'Artillerie de changer son nom en celui de Mazarin pour le porter lui seul & les siens de l'un & de l'autre sexe avec les armes de cette Maison. J'admire la fortune d'Armand en cette rencontre. On a vu un Cadet de la Maison de France prendre le nom & les armes de Courtenai pour dix-sept-mille

livres de rente que lui apporta en mariage une
1661. fille de cette Maison, & l'on donne des millions à Armand de la Porte avec les plus grands honneurs du Royaume pour prendre un meilleur nom & plus honorable que le sien.]

Le 17. d'Août le Surintendant Fouquet donna dans sa Maison de Vaux-le-Vicomte, une Fête au Roi très-galante & très-magnifique; cependant elle n'attendrit point le cœur de Sa Majesté, qui avoit resolu de châtier le luxe des gens d'affaires, & de commencer à faire un exemple par celui-ci: & parce qu'il étoit de consequence qu'il n'en eût aucun pressentiment, on lui témoigna plus d'amitié qu'à l'ordinaire. On lui conseilla de donner cette Fête comme un grand plaisir au Roi, & même on le flatta de tant d'esperances d'agrandissement, qu'il se laissa persuader de vendre sa Charge de Procureur General, comme étant au-dessous des honneurs qu'on lui destinoit; mais veritablement, afin qu'il fît moins de resistance dans l'attaque qu'on méditoit de lui faire.

Le 29. d'Août le Roi partit de Fontainebleau en poste pour son voyage de Bretagne.

Le 5. de Septembre 1661. Artagnan Sous-Lieutenant de la Compagnie des Mousquetaires du Roi, dont Mancini Duc de Nevers étoit Capitaine, arrêta par ordre de Sa Majesté, le Surintendant Fouquet au Château d'Angers, où il fut détenu quelque tems; puis mené à Amboise, puis à Vincennes, puis à Moret, puis à la Bastille, & enfin à Pignerol. Il n'avoit jamais tant fait de voyages que depuis qu'il fut arrêté.

Comme le Roi avoit nommé ceux qui le devoient accompagner en Bretagne; & que j'étois

tois bien éloigné de recevoir la grace d'être nommé, je resolus de le suivre de mon chef. 1661.
Il est vrai que je ne fus pas à Blois, que j'appris que Sa Majesté retournoit ; de sorte que je vins passer à Cheverni où je fus quatre jours, & de là je m'en revins à Paris.

Le lendemain du jour que j'y fus arrivé je reçûs de la Cour une Lettre d'un de mes amis, par laquelle il me mandoit que le bruit étoit que dans une des cassettes du Surintendant on avoit trouvé la démission de ma Charge, que le Roi en vouloit disposer, & que je me hâtasse d'y aller pour y mettre ordre.

Quoi-que je susse bien que ce n'étoit pas une démission, je ne savois pas si on ne me le voudroit point faire croire, si bien que j'y courus ; & étant allé descendre chez M. le Tellier, je sus de lui qu'il étoit vrai qu'on avoit trouvé parmi les papiers du Surintendant le billet dont j'ai ci-devant parlé, & que cela avoit fait croire au Roi que j'avois eû de grandes liaisons avec lui ; mais que Sa Majesté avoit appris que les choses avoient bien changé, & que j'étois brouillé avec lui il y avoit longtems. Vous souvenez-vous, me dit-il, d'une conversation que nous eûmes ensemble un peu avant le voyage de Bretagne, dans laquelle vous plaignant à moi de l'état de votre fortune, vous me dites qu'il vous étoit dû vingt mille écus de vos appointemens, & comme je vous interrompis là-dessus pour vous dire que j'avois peine à croire que M. Fouquet étant votre ami, vous ne fussiez pas payé ; vous me répondites que vous ne doutiez pas de son amitié : que cependant il y avoit des gens qui ne cherchoient qu'à faire tous les jours des a-

mis nouveaux, & qui ne les ménageoient plus
1661. dès qu'ils les avoient acquis, & fur tout quand ils ne les croyoient plus néceſſaires; j'entendis bien ce que vous vouliez dire, ajoûta-t-il, & j'en ai fait rapport au Roi.

Je le rémerciai, & je lui demandai s'il me conſeilloit d'en parler à Sa Majeſté. Il me dit que non, & qu'Elle avoit ſur cela les ſentimens que je pouvois ſouhaiter qu'Elle eût.

Nous étant mis enſuite ſur d'autres chapitres que ſur le mien, je le ſuppliai de me dire ſi dans les caſſettes du Surintendant, il y en avoit quelqu'une de Madame de **** [ma Couſine de Sevigni] comme on le diſoit. Il me dit que les Lettres qu'on avoit trouvées d'elle n'étoient point des Lettres de galanterie, mais de ce caractere badin que je lui connoiſſois. [J'en fus fort aiſe, & quoi que nous fuſſions brouillez alors elle & moi, je pris ſon parti hautement par tout, juſques là que mon beau-frere de Rouville la mettant un jour au rang des Maîtreſſes de Fouquet, & moi la juſtifiant, il me dit que cela étoit plaiſant de me la voir défendre après en avoir parlé comme j'avois fait. Je lui répondis que dans toute ma colere je n'avois jamais touché à ſon honneur; & ſur ce qu'il rebattoit encore qu'après avoir fait tant de bruit contre elle, ce n'étoit pas à moi à la défendre, je lui dis que je n'aimois pas le bruit ſi je ne le faiſois.]

La converſation de M. le Tellier me conſola fort, cependant je vis depuis ce tems-là dans le viſage du Roi quelque froideur extraordinaire pour moi. On fit alors un état nouveau des penſions, ſur lequel non ſeulement je ne fus point couché pour ma perſonne, comme

me furent beaucoup d'Officiers de Cavalerie sous ma Charge, mais encore on ne me paya plus de ma pension de Mestre de Camp General. J'avalois toutes ces couleuvres sans me plaindre, dans l'esperance de quelque guerre, & dans l'attente du Cordon bleu à la premiere promotion, & cependant je ne rallentissois ni mes devoirs ni mes assiduitez auprès du Roi: je composois même mon visage, en sorte qu'il n'y remarquât aucun chagrin, & je le faisois assurer de tems en tems par le Comte de S. Aignan de ma résignation à ses volontez. 1661.

Une vie si desagreable & pleine de tant de mortifications, me fit enfin tomber malade d'une fievre tierce, le 29. de Septembre: elle me quitta après cinq accès; & croyant me rétablir plus promptement en changeant d'air, je retournai à Paris, mais la fievre me reprit en double tierce huit jours après, & j'en eûs quinze accès.

Le premier de Novembre 1661. la Reine accoucha d'un fils à midi sept minutes à Fontainebleau. Naissance de Monseigneur le Dauphin.

Dans ce tems-là j'appris qu'on parloit de faire des Chevaliers de l'Ordre au jour de l'an prochain; j'en écrivis au Roi & à Rose Secretaire du Cabinet, pour presenter une Lettre à Sa Majesté. J'écrivis au Maréchal de Turenne pour m'y servir, comme il me l'avoit offert. J'écrivis à M. le Tellier & à la Mesnardiere Lecteur du Roi. Voici les réponses que je reçûs & premierement celle de Rose.

1661. MONSIEUR,

„ Une heure après avoir reçû votre Lettre
„ des mains de M. le Marquis d'Arci, j'ai
„ été assez heureux pour trouver la conjonctu-
„ re favorable de la remettre en celles du Roi.
„ Je vous puis assurer, Monsieur, de lui en
„ avoir vû lire le commencement; mais pour
„ le reste, Sa Majesté m'ayant commandé quel-
„ que chose qui m'a obligé de sortir & de la lais-
„ ser seule, je ne vous en puis rien dire, si ce
„ n'est qu'il y a grande apparence qu'il aura a-
„ chevé. J'aurois voulu, pour cette affaire seu-
„ lement, & sans consequence, avoir assez de
„ privauté pour lui demander ce qui en est, mais
„ vous savez bien, Monsieur, que je ne suis
„ pas de cette classe-là. Il y a M. le Tellier qui est
„ & puissant & obligeant, à qui j'estime que
„ ce ne seroit pas mal fait d'en écrire un mot. Si
„ vous jugez que je sois propre à quelque chose,
„ vous n'avez qu'à commander: je m'interesse
„ fort à vos avantages, & si j'y pouvois con-
„ tribuer, il n'y a rien que je fisse avec plus de
„ joye, vous honorant parfaitement, & étant
„ avec beaucoup de passion & de respect,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obeïssant serviteur,

ROSE.

A Fontainebleau ce 4. de Novembre 1661.

Rose

Rose étoit un fort honnête homme & qui avoit bien de l'esprit. 1661.

Trois jours après je reçûs cette Lettre du Maréchal de Turenne.

A Fontainebleau ce 7. de Novembre 1661.

„ J'Ai reçu la Lettre qu'il vous a plû de m'é-
„ crire: il seroit bon que votre santé vous
„ pût permettre de venir solliciter ici; car on
„ parle d'exclusion pour beaucoup de gens:
„ vous avez de très-bonnes raisons, & je les
„ ferai valoir en tout ce que je pourrai. La
„ presence est très-nécessaire.

TURENNE.

Le lendemain du jour que je reçûs cette Lettre, je reçûs celle-ci de M. le Tellier.

MONSIEUR,

„ Comme le Roi distribuë les graces de
„ son seul mouvement & par la connoissan-
„ ce qu'il a du mérite d'un chacun sans l'en-
„ tremise de qui que ce soit, la voye que vous
„ avez prise de vous adresser directement à
„ Sa Majesté est l'unique qu'il y avoit à tenir
„ pour faire réüssir le dessein que vous avez
„ d'être du nombre de ceux qui seront ho-
„ norez, de la dignité de Chevaliers des Or-
„ dres à la premiere promotion. Je souhai-
„ te de tout mon cœur que votre demande
„ soit exaucée, & que ma bonne fortune me

1661. „ fournisse des occasions de vous témoigner „ que je suis,

MONSIEUR,

Votre, &c.

A Fontainebleau ce 8. Novembre 1661.

Quatre jours après que j'eus reçu cette Lettre, je reçus celle-ci de la Mesnardiere.

A Fontainebleau ce 12. *de Novembre* 1661.

„ J'Aurois répondu plûtôt, Monsieur, à la „ belle Lettre que vous m'avez fait l'hon„ neur de m'écrire, sans que j'ai été persuadé „ qui c'étoit principalement par des effets qu'il „ falloit s'acquitter de ce devoir. J'ai tâché de „ vous le rendre, Monsieur, le plus utilement „ qu'il m'a été possible, en prenant les biais „ que nous savons qu'il faut prendre ici pour „ faire réüssir les choses de cette nature. Com„ me votre Lettre est très-belle, je l'ai don„ née en cette qualité à M. le Comte de S. „ Aignan pour la lire en particulier, mais nous „ étions convenus qu'il en feroit adroitement „ son rapport devant notre Maître: la chose „ s'est faite; ainsi l'on a parlé de vous, Mon„ sieur, comme de l'une des personnes du „ Royaume qui écrivoient le mieux: on a dit la „ plûpart des endroits de votre Lettre. Enfin „ elle ne pouvoit produire un meilleur effet, „ étant même luë toute entiere: elle auroit „ néanmoins pû l'être, & nous aurions appuyé „ un peu davantage là-dessus, sans que nous „ connoissons l'extrême délicatesse du Patron, „ & que nous étions assurez qu'en lisant peut-

„ être

„ être lui-même cet endroit où vous parlez — 1661.
„ des mauvais offices qui vous ont été rendus
„ auprès de lui, il auroit crû que ce que nous lui
„ aurions exposé de la sorte auroit été un dessein formel d'apologie, qui sans doute l'auroit empêché d'acquiescer, comme il a fait avec bonté, à tout ce qui a été dit à votre avantage.

„ Voilà, Monsieur, le succès duquel j'ai differé à vous rendre compte jusqu'à ce que j'aye été en état de vous l'apprendre avec autant de verité que de plaisir. Faites-moi, s'il vous plaît, l'honneur de croire que ce petit service n'est point le seul que je vous rendrois avec joye, & que votre extrême merite ne peut toucher qui que ce soit d'une estime plus respectueuse ni plus fidelle que celle avec laquelle je suis pour toute ma vie,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

LA MESNARDIERE.

Celui-ci étoit un *Virtuosé*, qui a fort bien écrit de toutes manieres, & qui a laissé des ouvrages de lui serieux & galans, dignes de beaucoup d'estime.

Mais pour revenir à mes affaires, il me parut par la suite, que mes amis les moins puissans furent les mieux intentionnez.

Pour moi je resolus sur les Lettres de mes amis d'aller à Fontainebleau. Je m'y fis donc porter en brancard, & le lendemain que j'y fus arrivé je l'envoyai dire au Maréchal de

Turenne, & que j'eusse eû l'honneur de l'aller
1661. trouver si j'avois été en état de faire des visites. Il me vint voir aussi-tôt, & me dit nettement qu'il ne pouvoit pas parler pour moi, parce qu'il s'employoit pour le Maréchal d'Albret, son bon ami de longue main, qui étoit menacé de n'être point Chevalier de l'Ordre non plus que le Maréchal de Clerambaut, & qu'il les venoit de quitter tous deux quasi desesperez. Il faut remarquer qu'il me disoit cela, comme pour me consoler d'une exclusion. Je lui dis que ces Messieurs étoient Maréchaux de France, & que sans leur faire tort, j'avois pour le moins aussi bien & aussi long-tems servi qu'eux; moi qui n'avois rien qu'une Charge que j'avois achettée, & où j'avois dépensé cent mille écus de mon bien depuis huit ans : qu'ils se plaignoient de n'être pas assez gras, mais que je me plaignois d'être trop maigre.

Après bien des discours de part & d'autre, il me conseilla de faire un effort pour aller moi-même parler au Roi, me disant que l'état où il me verroit, joint à beaucoup de bonnes raisons que j'avois, l'obligeroit de me rendre justice.

Quoi-que je ne fusse pas satisfait du Maréchal sur ce qu'il ne me servoit pas, après me l'avoir fait esperer, j'estimai sa sincerité & je suivis son conseil. Je me levai donc, & ayant prié mon ami S. Aignan de me mettre en un endroit où je pusse parler au Roi commodément, & un peu à loisir, il le fit.

Je dis à Sa Majesté que je la venois très-humblement supplier de se souvenir de moi dans la promotion qu'elle alloit faire ; que je pouvois lui dire veritablement que j'avois quatre

cho-

choses pour mériter cet honneur-là, que personne en France n'avoit que moi toutes ensemble. 1661.

Qu'il n'y avoit pas en France un Gentilhomme de plus ancienne Maison que la mienne.

Que j'avois vingt-sept années de services à la guerre & dans des Charges considerables où j'avois été assez heureux pour servir utilement.

Qu'il y avoit huit ans que j'étois Mestre de Camp General de la Cavalerie legere, qui étoit une charge unique, & qui avoit toûjours fait obtenir l'Ordre à ceux qui l'avoient possedée, dans le tems même qu'il y avoit des Colonels Catholiques: à plus forte raison dans celui-ci où la Religion du Maréchal de Turenne lui en donnoit l'exclusion.

Et que pour quatrieme raison, je n'avois reçû aucune recompense de la Cour.

Que je n'alleguois pas ces choses-là à Sa Majesté, comme pretendant qu'elles me donnassent aucun droit; que je savois bien que c'étoit une pure grace qu'elle faisoit à qui il lui plaisoit, mais que je croyois que les choses que je venois de lui dire, me rendroient plus digne de la recevoir, & en achevant je lui presentai un placet qui disoit les mêmes raisons, il le prit & me dit assez gracieusement qu'il y songeroit.

Je me retirai n'en pouvant plus de foiblesse, & je m'allai mettre au lit assez satisfait de ma petite harangue que le Roi avoit écoutée fort paisiblement: outre cela j'avois de la confiance en la justice de mes prétentions, & je n'avois aucun sujet de crainte que du côté de ma mauvaise fortune. Il est vrai qu'il y avoit assez long-tems qu'elle me persecutoit pour m'empêcher

1661. pêcher de me trop flatter ; aussi avois-je mis mon esprit dans une assiette où il faut que soient ceux qui attendent quelque bien entre l'esperance & la crainte, pour n'être point abbatus en cas qu'on ne soit point heureux.

Le 19. de Novembre, le Roi crea une Chambre de Justice pour la recherche des financiers.

Le 3. de Decembre, Sa Majesté nomma les Chevaliers du S. Esprit qu'il vouloit faire au premier jour de l'année suivante.

[En voici la liste, & en même tems la preuve de ce que je dis à S. M. que j'avois quatre raisons pour mériter de l'être, que pas un Gentilhomme de France n'avoit que moi toutes ensemble.

LES CHEVALIERS DES ORDRES DU ROI, *à la Promotion de* 1662.

Louïs de Bourbon, Prince de Condé.
Louïs Jules de Bourbon, Duc d'Enguien.
Armand de Bourbon, Prince de Conti.
Henri de Bourbon, Duc de Verneuil.
Louïs de Vendosme Duc de Mercœur.
François de Vendosme, Duc de Beaufort.
Camille de Neuville Archevêque & Comte de Lyon.
François Ademar de Monteil de Grignan, Archevêque d'Arles.
George d'Aubusson de la Feuillade, Archevêque d'Ambrun.
François de Harlai Archevêque de Rouen.
Leonor de Matignon, Evêque & Comte de Lisieux.
Gaspard de Daillon, Evêque d'Albi.

Henri

Henri de la Motte Houdancour, Evêque de Rennes. 1661.

Philibert Emanuel de Beaumanoir de Lavardin, Evêque du Mans.

Je mets ici les Princes & les Ecclesiastiques parce qu'ils étoient dans le nombre des Chevaliers qui furent faits ; mais comme il n'y a point de competence entr'eux & moi, ils n'entrent pas dans la preuve que je veux faire.

François de Crussol, Duc d'Uzez, n'avoit point été à la Guerre, ou y avoit été fort peu.

Pierre de Gondi, Duc de Rets, étoit un brave Gentilhomme, qui n'avoit jamais fait que trois ou quatre Campagnes, Volontaire à l'armée.

Louïs Charles d'Albert, Duc de Luynes, avoit fait deux ou trois Campagnes Volontaire, & depuis ayant perdu sa femme, il s'étoit enfermé au Port Royal dans une dévotion extraordinaire.

Antoine de Grammont, Maréchal de France, étoit un homme de qualité, d'esprit & de mérite, mais comblé des graces de la Cour.

Charles d'Albert, Duc de Chaunes, avoit toutes ses Dignitez & toutes ses Charges, des restes de la faveur de son Oncle le Connétable de Luynes. Pour lui qui avoit du courage & de l'esprit, il n'avoit presque point servi, & on l'avoit fait Lieutenant General d'Armée dans la Guerre civile, à cause de ses Gouvernemens de Dourlens & de Rue.

François Duc de la Rochefoucaut, homme d'esprit & de courage, avoit eu une célèbre passion qui l'avoit obligé pour la satisfaire de contribuer fort aux brouilleries de l'Etat en 1648, & depuis il avoit suivi le Prince de Con-

dé

—— dé dans la Guienne en 1651, d'où il étoit re-
1661. venu avec lui en 1652, & avoit été blessé d'un coup de mousquet au visage au Combat de la Porte S. Antoine, de sorte que hormis la Campagne de 1646. où il avoit été blessé Volontaire à cette grande sortie de Mardick où je commandois, il n'avoit jamais porté les armes que contre le Roi.

César de Choiseul, Maréchal du Plessis-Praslin, étoit un brave Gentilhomme que le seul mérite à la guerre avoit avancé, mais qui avoit été recompensé de la Charge de Gouverneur de Philippe de France, Duc d'Orleans, de Premier Gentilhomme de sa Chambre, & d'autres petites Charges de cette Maison, dont il avoit tiré plus de cent mille écus.

Nicolas de Neuville, Maréchal de Villeroi, étoit Gouverneur de Lyon, avoit été fait Gouverneur du Roi, & Maréchal de France.

Charles de Blanchefort Duc de Crequi, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, n'avoit fait que deux ou trois Campagnes de Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie, & cependant avoit eu un Brevet de Duc, & le Gouvernement de Hesdin.

Jaques d'Etampes avoit été fait Maréchal de France, à la recommandation de Gaston de France Duc d'Orleans.

Henri de Senecterre, Maréchal de la Ferté, brave & bon Officier, avoit été fait Gouverneur de Lorraine, où en servant fort bien le Roi, il s'étoit fait le plus riche Gentilhomme du Royaume.

Philippe de Montaut Duc de Navailles, qui avoit bien & longtems servi à la Guerre, n'avoit pas quatre mille livres de rente quand il

vint à la Cour Page du Cardinal de Richelieu, & au sortir de là Enseigne du Regiment de la Marine. Cependant il étoit Duc à Brevet, Lieutenant des Chevaux Legers de la Garde, Gouverneur du Havre, c'est-à-dire qu'il avoit plus de soixante & dix mille livres de rente avec des honneurs. 1661.

Jaques Rouxel, Maréchal de Grancé, avoit eu le Gouvernement de Gravelines, & après l'avoir perdu celui de Thionville.

Philippe Mancini, Duc de Nevers, étoit fort jeune & n'avoit point été à la Guerre.

François de Beauvilliers, Comte de S. Aignan, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, étoit un des plus jolis Cavaliers de son siecle & d'une valeur extraordinaire. Il avoit servi fort longtems & fort utilement dans la Guerre civile, mais le Roi lui avoit donné le Gouvernement de Loches, une somme considerable pour payer les dettes qu'il avoit faites dans le service, &, ce qui vaut mieux pour un honnête homme que tous les tresors du monde, l'avoit honoré de son amitié.

Henri de Daillon, Comte du Lude, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, n'avoit fait alors que deux ou trois Campagnes, Volontaire à l'armeé.

Louïs de Bethune, Comte de Charrost, bon & brave Gentilhomme, avoit eu du feu Roi Louïs XIII. la Charge de Capitaine des Gardes du Corps, & le Gouvernement de Calais, & ces Emplois l'avoient retiré de la guerre, peu de tems après qu'il l'avoit commencée.

François de Cominges, Sieur de Guitaut, avoit été attaché au Maréchal de S. Luc, mais comme il étoit brave, il étoit parvenu à être

Ca-

—— Capitaine au Regiment des Gardes de Louïs
1661. XIII, & parce qu'il avoit témoigné en ce tems-là à la Reine Anne d'Autriche compatir aux persecutions que cette grande Princesse avoit reçues du Cardinal de Richelieu, elle s'en étoit souvenue dans la Regence, & l'avoit fait Capitaine de ses Gardes.

Anne de Noailles, Comte d'Ayen, Capitaine des Gardes du Corps, avoit eu cette Charge des bienfaits de la Cour, ce qui lui avoit fait épouser N... Boyer très-jolie fille, & un des meilleurs partis de France, mais son attachement auprès du Cardinal Mazarin ne lui avoit pas donné lieu de pousser sa fortune par la Guerre jusqu'aux plus grandes dignitez. De plus il avoit encore eu le Gouvernement du Roussillon.

François de Clermont de Daufiné, Comte de Tonnerre, avoit été Mestre de Camp du Regiment de Piemont, peu de tems, puis Maréchal de Camp une Campagne, & s'étoit ensuite retiré de la Cour & de la Guerre.

Alexandre Guillaume de Melun, Prince d'Epinoi, étoit un Flamand de grande qualité, qui avoit tout abandonné pour la France: ainsi sa promotion étoit une raison d'Etat.

Maximilien de Belleforieres étoit un brave Gentilhomme, mais qui alors n'avoit pas fait trois Campagnes à la guerre.

François de Clermont, Marquis de Monglat, avoit été peu de tems Mestre de Camp du Regiment de Navarre, & puis avoit acheté la Charge de Maître de la Garderobe sous Louïs XIII, & après l'avoir exercée quelque tems sous le Roi, l'avoit venduë à Guitri.

Philippe de Clerambaut, Comte de Paluau,

Maré-

Maréchal de France, vieux Officier d'armée & le plus agréable Cavalier de son tems, avoit fort bien fait ses affaires dans la Guerre civile, avoit eu le Gouvernement de Berri, & le bâton de Maréchal. 1661.

Jean de Schulemberg, Maréchal de France, avoit eu le Gouvernement d'Harmestein qu'il avoit bien défendu, puis celui de Rue, & puis celui d'Arras où il avoit amassé de grands biens, & ensuite été Maréhal de France.

François de Simiane, Marquis de Gordes, Chevalier d'honneur de la Reine Regente, n'avoit gueres été à l'Armée.

Gaston Jean Baptiste de Cominges, Capitaine des Gardes du Corps de la Reine Mere, après la mort de Guitaut son Oncle, avoit eu le Gouvernement de Saumur, sans avoir servi que de Lieutenant au Regiment des Gardes, & ce Gouvernement considerable dans la Guerre civile, l'avoit fait tout d'un coup Lieutenant General d'Armée.

N.... d'Albret, Maréchal de France, brave & galant, n'avoit pas assez servi pour être Maréchal de France; mais le Cardinal Mazarin lui promit le bâton pour conduire le Prince de Condé prisonnier au Bois de Vincennes, & lui tint parole l'année d'après.

Henri de Beringhen Hollandois d'origine avoit été premier Valet de Chambre de Louïs XIII, chassé de la Cour par le Cardinal de Richelieu, & pour les interêts de la Reine Anne d'Autriche, qui dans la Regence l'avoit fait revenir, & donné la Charge de premier Ecuyer de la petite Ecurie, & le Gouvernement de la Citadelle de Marseille.

René du Bec-Crespin, Marquis de Vardes, avoit

avoit eu pour récompense du peu du tems qu'il
1661. avoit servi à la Guerre la Charge de Capitaine des cent Suisses de la Garde, & le Gouvernement d'Aiguemortes.

Jean du Bouchet, Marquis de Sourches, Grand Prevôt de l'Hôtel, n'avoit point été à l'Armée, ou y avoit peu servi.

Charles du Tessé, Comte de Froulai, Grand Maréchal des logis, n'avoit jamais servi que de Capitaine au Regiment des Gardes.

Jaques François, Marquis de Hautefort, homme de qualité, vint de la Province à la Cour à cinquante ans, acheter la Charge de Premier Ecuyer de la Reine, n'ayant jamais ou fort peu été à l'armée.

François de Matignon, Lieutenant General pour le Roi en Normandie, n'avoit pas plus servi à la guerre que le Marquis de Hautefort.

Charles de Ste. Maure, Marquis de Montausier, homme d'esprit & de merite, avoit eu la Lieutenance Generale du Gouvernement d'Alsace, & le Gouvernement d'Angoumois & Xaintonge pour récompense de ses services, & Julie d'Angennes sa femme venoit d'être choisie pour Gouvernante des Enfans de France.

François d'Epinai, Marquis de S. Luc, Lieutenant General, pour le Roi en Guienne, étoit brave & fort honnête homme, mais il n'avoit jamais été que Mestre de Camp d'un Regiment d'Infanterie, où même il avoit été peu assidu.

Hippolyte Comte de Bethune, Frere aîné du Comte de Charrost, avoit été assez malheureux pour se trouver toujours du côté des Mecontens du Gouvernement, & n'avoit point servi à la Guerre.

Fer-

Ferdinand de la Baume, Comte de Montrevel, Lieutenant pour le Roi en Bresse, n'avoit été que fort peu de tems Mestre de Camp du Regiment de Champagne. 1661.

Louïs Armand, Vicomte de Polignac, n'avoit ni Charges ni services à la guerre. On connoissoit sa Maison à la Cour qui étoit grande, mais on n'y connoissoit point sa personne.

Antoine de Brouilli, Marquis de Piennes, avoit eu le Gouvernement de Pignerol pour recompense de ses services.

Jean de Pompadour, Lieutenant pour le Roi en Limosin, n'avoit presque pas servi à la Guerre.

Louïs de Cardaillac, Comte de Bieule, Lieutenant pour le Roi en Languedoc, n'avoit pas plus servi que Pompadour.

Scipion Grimoard de Beauvoir, Comte du Roure, Lieutenant pour le Roi en Vivarets, n'avoit point servi le Roi, & avoit été dans les interêts de Gaston de France, Duc d'Orleans, dans les brouilleries qu'il avoit eues avec la Cour.

François de Monstiers, Comte de Merinville, vieux Officier de guerre, venoit d'avoir la Lieutenance generale de Roi en Provence pour récompense de ses services.

Henri de Baylans, Marquis de Poyanes, Lieutenant pour le Roi en Bearn, n'avoit jamais servi que de Capitaine de Cavalerie, & encore peu de tems.

Leon de Ste. Maure, Comte de Jonsac, Lieutenant pour le Roi en Xaintonge, étoit peu connu à la Cour & point aux Armées.

Jaques Stuart de Caussade, Comte de la Vauguion, étoit un homme de qualité qui n'avoit jamais servi. Chau-

1661. Charles François de Joyeuse, Comte de Grandpré, brave Gentilhomme, avoit bien servi le Roi, mais pas long tems.

Timoleon de Cossé, Cadet du Duc de Brissac, n'avoit servi que quelques Campagnes de Lieutenant General de l'Artillerie, & pour cela avoit eu le Gouvernement de Mezieres.

Charles Martel Comte de Claire, Capitaine des Gardes de Philippe de France Duc d'Orleans, n'avoit servi que deux ou trois Campagnes de Mestre de Camp de Cavalerie.

Jean Paul de Gourdon de Genouillac, Comte de Vaillac, premier Ecuyer de Philippe de France, Duc d'Orleans, bon & brave Gentilhomme, n'avoit été que Mestre de Camp d'Infanterie peu de tems, & Maréchal de Camp une Campagne dans la Guerre civile.

Nicolas Joachim Rouhault, Marquis de Gamaches, n'avoit été que Mestre de Camp de Cavalerie & encore fort peu de tems.

Godefroi d'Estrades avoit eu le Gouvernement de Gravelines pour les services qu'il avoit rendus. On lui fit encore une grace en ce tems-là que par honnêteté je passerai sous silence.

René Gaspard de la Croix, Marquis de Castries, n'étoit presque jamais sorti de son païs, & cette raison qui donne d'ordinaire l'exclusion des honneurs à tout le monde, en avoit procuré à celui-ci sur le credit qu'il avoit dans les Etats de Languedoc. Cette consideration lui avoit encore fait obtenir le Gouvernement de la Citadelle & de la Ville de Montpellier.

Guillaume de Pechepeyroux, qui ayant pris de sa Mere le nom de Guitaut avoit fait juger que le sien ne valoit pas grand'chose, avoit en-

encore ajouté à cette tare dix ans de services contre le Roi. Cependant S. M. avoit eu la bonté d'accorder sa Promotion aux prieres du Prince de Condé. 1661.

Jean Cesarini, Duc de Cittanova, & Grimaldi, Prince de Monaco, étoient deux Italiens dans les interêts de la France.]

Je n'ai garde d'oublier en cette rencontre l'action de Fabert Maréchal de France.

C'étoit le fils d'un Libraire de Metz. Il s'étoit d'abord attaché au Cardinal de la Valette, qui lui trouvant de l'esprit & du courage l'avoit employé dans sa Maison, & puis l'avoit fait Major du Regiment de Rambures. Le Cardinal de Richelieu connoissant son merite, lui avoit fait avoir une Compagnie au Regiment des Gardes de Louïs XIII. Ensuite, Frederic de la Tour Duc de Bouillon ayant été arrêté, on lui avoit donné le Gouvernement de Sedan. Lorsque le Cardinal Mazarin étoit sorti de France pendant la guerre civile, il lui avoit confié ses niéces, son argent, & ses pierreries. A son retour il lui avoit fait donner une armée à commander, dont il avoit pris Stenai en 1654. & le Cardinal avoit fait recompenser ses services du Bâton de Maréchal de France. Histoire du Maréchal de Fabert.

Quand le Roi nomma les Chevaliers, Sa Majesté écrivit au Maréchal de Fabert qui étoit à Sedan, qu'il se disposât à venir recevoir cet honneur au premier jour de l'an 1662. & que cependant il fit faire ses preuves, & les autres choses nécessaires pour cette ceremonie. Le Maréchal manda à Sa Majesté qu'il avoit toute la reconnoissance qu'il devoit pour une aussi grande grace que celle qu'il lui vouloit

1661. faire, mais qu'il ne la pouvoit accepter parce qu'il falloit jurer que les preuves que l'on donnoit de sa Noblesse étoient véritables, & que pour rien du monde il ne voudroit faire un faux serment.

Cette action me parut belle, & je l'admirai comme venant d'un homme qui se trouvoit assez paré de sa vertu, sans vouloir achetter d'autres ornemens, de la moindre tache à son honneur: cependant la plûpart des Courtisans dirent, les uns qu'elle venoit de vanité, & les autres de bassesse; mais la verité fut qu'ils la blâmerent, parce qu'ils ne se sentoient pas le cœur assez bien fait pour l'imiter.

Lorsque j'appris que je n'avois pas été nommé, je n'en fus guere surpris, quoique j'en fusse un peu fâché, & l'on peut voir combien j'eûs de sens froid alors, par ce Billet que j'écrivis sur l'heure au Comte de S. Aignan.

A Fontainebleau ce 3. de Decembre 1661.

„ MA naissance, ma Charge & mes servi-
„ ces m'avoient fait croire que je pouvois
„ esperer d'être Chevalier de l'Ordre. Mais le
„ Roi qui sait bien mieux ce qu'il nous faut
„ que nous-mêmes, ne l'ayant pas jugé à pro-
„ pos, j'ai reçu avec un profond respect & une
„ entiere résignation à ses volontez, l'exclu-
„ sion que m'a donnée Sa Majesté. Je vous
„ supplie très-humblement, Monsieur, de lui
„ faire connoitre mes sentimens en cette ren-
„ contre, & de l'assurer que ceux à qui il fait
„ le plus de grace en les faisant Chevaliers,
„ n'ont pas plus de zèle pour son service ni
„ pour sa personne que moi.

Le

Le Comte de S. Aignan me vint dire le lendemain qu'il avoit lû mon Billet au Roi, & que Sa Majesté avoit témoigné en être satisfaite. Nous eûmes ensuite une longue conversation ensemble sur l'acharnement de mon malheur. Il trouvoit assez étrange, me dit-il, qu'ayant tout ce qu'il falloit pour m'avancer dans les grandes dignitez de l'Etat, la fortune me chicanât sur les moindres honneurs. Je le remerciai des bonnes qualitez qu'il m'attribuoit, & je lui dis qu'il en oublioit une que j'avois, dont je faisois plus de cas que de toutes les autres ensemble, qui étoit un zele ardent pour la personne du Roi. Sur cela les larmes m'étant venuës aux yeux, il me dit qu'il diroit à Sa Majesté avant la fin du jour l'état où il m'avoit vû en parlant d'Elle. Si je suis comme cela, lui dis-je, après le traitement que je viens de recevoir, jugez des sentimens que j'aurois, si le Roi me faisoit des graces; mais enfin, ajoûtai-je, qu'il en use comme il lui plaira, je l'aimerai de tout mon cœur toute ma vie: & ne pouvant présentement lui témoigner mon zèle en le servant à la guerre, je suis résolu de faire son Histoire, qui sans vanité, lui fera bien autant d'honneur que de lui gagner une bataille. Je vous prie, Monsieur, de savoir de Sa Majesté, si elle le trouveroit bon. Il me le promit, & deux jours après il me vint dire que le Roi lui avoit dit qu'il m'étoit obligé du dessein que j'avois, qu'il n'avoit pas encore fait d'assez belles choses pour mériter qu'on écrivît sa vie; mais qu'il esperoit un jour me donner de la matiere, & il m'a bien tenu parole. 1661.

Cependant je me consolois avec mes amis

1661. & avec moi-même du tort qu'on venoit de me faire.

Ces coups-là sont rudes & difficiles à supporter, quand nous les recevons par quelque raison honteuse pour nous, mais lorsqu'un malheur comme celui-là ne vient que parce qu'on a des ennemis & des envieux, & que bien loin que la conscience reproche quelque chose, on se sent du merite & de la vertu, on en est fâché, mais on prend bien-tôt son parti. Voilà, sans vanité, comme j'en usai; & d'autant plus, que j'étois persuadé que toute la Cour savoit que je meritois cet honneur autant que personne.

Une chose encore qui m'aida fort à me consoler, ce fut la passion que j'avois alors pour Madame de **** dont je croyois être éperduëment aimé: cependant il me parut en cette conjoncture quelque froideur de sa part, comme si elle se fût prise à moi de ce que j'étois malheureux: jusques-là que je me sentis obligé de lui dire un jour, que j'étois plus fâché pour l'amour d'elle de n'être pas Chevalier de l'Ordre, que pour l'amour de moi; & que j'avois peur qu'elle ne crût qu'il lui fût honteux d'aimer un homme que l'on avoit si maltraité: elle me dit que je l'offensois, & prit les choses d'un ton à me faire croire que j'avois grand tort d'avoir pû soupçonner une aussi belle ame que la sienne.

ANN. 1662. Le premier jour de l'an 1662. l'on fit les Chevaliers aux Grands Augustins, comme c'est la coutume. On envoya l'Ordre au Prince de Conti, au Duc de Beaufort, à Merinville, à Polignac, & à Castres, parce que les uns servoient le Roi dans les Etats de Langue-

guedoc, & les autres ailleurs, & qu'ils ne pouvoient quitter le service. 1662.

Lorsque je commençai de me porter mieux, je refis soigneusement ma Cour, & je me montrai le plus qu'il me fut possible, pour ne pas faire croire au Roi que je fusse mal satisfait. Un jour me trouvant chez M. le Tellier, le Maréchal de Turenne, qui y étoit aussi, vint à moi. Il s'excusa de ne m'avoir pas servi dans l'affaire des Chevaliers à cause de l'engagement qu'il avoit de longue main avec le Maréchal d'Albret. Je lui dis qu'il s'étoit encore employé pour le Duc de la Rochefoucaut: il me le nia, & me dit (comme me découvrant le véritable sujet de mon exclusion) que le Roi lui avoit témoigné qu'il ne m'aimoit pas, & qne quand Sa Majesté avoit pris de mauvaises impressions de quelqu'un, elle n'en revenoit jamais, que je prisse mes mesures là-dessus. Je lui répondis, que je savois pourtant de bonne part que le Roi m'estimoit, & que c'étoit assez pour esperer justice d'un Prince comme lui.

Je ne sai s'il ne crût point que je doutois que le Roi lui eût montré de l'aversion pour moi; mais il me parut embarrassé, & me tourna le dos brusquement pour aller parler à M. le Tellier; & pour moi soupçonnant que ce Maréchal m'eût dit cela pour me rebuter du service, je résolus de m'en plaindre à quelqu'un de mes amis qui fût des siens. Je m'en retournai donc chez moi pour me mettre au lit, parce que je sentois quelque legere émotion, & aussi-tôt que j'y fus, j'écrivis un Billet à Navailles, par lequel je lui mandois l'état où j'étois, & je le priois que je le pusse entrete-

nir d'affaire de consequence. Quand il fût ar-
1662. rivé, je lui dis tous les sujets de plainte que j'avois contre le Maréchal; que c'étoit assurément lui qui m'avoit rendu de mauvais offices auprès du Roi, & qui au-lieu de m'avoir aidé à être Chevalier de l'Ordre, m'en avoit empêché; que j'avois envie de dire à Sa Majesté, que le Maréchal n'étoit pas de mes amis: que les choses que je dirois directement détruiroient tout ce qu'il auroit pû dire, ou du moins le rendroient suspect à l'avenir.

Navailles me répondit, que quoique ce que je dirois pût faire impression sur l'esprit de Sa Majesté, elle avoit de grands égards pour le Maréchal, lequel je me rendrois par là irréconciliable, & que si je le voulois laisser faire il nous feroit bons amis, & l'obligeroit à raccommoder ce qu'il avoit gâté. Je me rendis à ce que voulut mon ami: il parla au Maréchal & me vint redire deux jours après notre conversation, qu'il lui avoit promis de me témoigner en toutes occasions l'envie qu'il avoit de me faire plaisir.

Je me fortifiois toûjours dans la résolution de souffrir tout ce qui me viendroit de rude de la part du Roi sans me plaindre. Je m'imaginois que comme la patience dans les adversitez & la résignation aux volontez de Dieu appaisoient sa colere, & rendoient enfin digne de ses graces, il en étoit de même à l'égard du Roi. Cependant l'expérience m'a fait voir que ce n'étoit pas toûjours un coup sûr, & que d'ordinaire à la Cour les disgraces comme les faveurs tenoient le même chemin qu'elles avoient accoûtumé de tenir; que quand on avoit commencé à faire du bien à quelqu'un,

on

on en réfaisoit un second pour ne pas perdre le premier, & que lorsqu'on lui avoit fait du mal on continuoit. 1662.

Le 27. de Mars le Roi fit un Traité avec Charles Duc de Lorraine, par lequel ce Duc faisoit don à Sa Majesté de ses Etats, s'en reservant la jouïssance sa vie durant sous differentes conditions; & entre-autres que lui & toute sa Maison tiendroient à l'avenir le rang de Princes du Sang en France: cependant dans la suite ce Traité n'eut point de lieu.

[Le 17. Avril le Duc de Crequi partit pour son Ambassade Extraordinaire de Rome.]

Le 29. du même Mois le Comte de Guiche partit de la Cour pour aller à Nanci commander conjointement dans la Lorraine avec Pradel.

Le 5. de Juin le Roi fit un Carrousel composé de cinq Quadrilles; celle de Sa Majesté, celle du Duc d'Orleans son frere, celle du Prince de Condé, celle du Duc d'Enguien son fils, & celle du Duc de Guise. Le Comte de Sault fils du Duc de Lesdiguieres emporta le prix qui étoit un diamant qu'avoit donné la Reine Mere.

Je pris le tems de cette fête (de laquelle on ne m'avoit pas mis) pour venir mettre ordre à mes affaires en Bourgogne, & pour n'avoir pas le chagrin de n'être que spectateur du Carrousel.

Au commencement de Juillet je m'en retournai à la Cour qui étoit à S. Germain en Laye dès le 15. de Juin. Je n'y fus pas arrivé que j'appris que Charlotte de Rabutin ma tante, Prieure de S. Julien sur Deune, fille de vertu, venoit de mourir. Je demandai ce Benefice au Roi pour la seconde de mes filles du

premier lit, qui avoit été nourrie dès le ber-
1661. ceau auprès de sa grande tante: le Conseil de
conscience la trouva trop jeune, & le Roi me
l'ayant dit, je lui demandai ce Prieuré pour
Agnès de Rouville ma belle-sœur, Religieuse
à l'Abbaye d'Origni en Picardie, fille d'esprit
& de mérite, & je l'obtins. Je remerciai Sa
Majesté avec des témoignages de reconnois-
sance, qui lui pouvoient bien faire croire que
je n'eusse pas été ingrat pour un plus grand
bienfait si je l'eusse reçû. Je m'approchois de
lui, je faisois des tentatives pour entrer dans
ses conversations, mais je trouvois une glace
qui me faisoit tenir bride en main, & qui me
glaçoit à mon tour: j'en avois le chagrin que
peut avoir un Courtisan, qui se voit en état de
ne pouvoir rien faire auprès de son Maître, &
encore d'un Maître honnête homme, de qui
j'eusse souhaité l'amitié quand il n'eût été que
mon égal. Je cachois ma douleur, & bien loin
de me plaindre, je ne laissois passer aucune oc-
casion de louer le Roi que je ne le fisse. Quoi-
que je l'admirasse, parce que j'étois persuadé
qu'il le méritoit, je n'eusse pas été fâché que
cela lui fût revenu, mais ou je ne trouvois pas
des gens assez de mes amis, ou je n'en trou-
vois point d'assez familiers avec lui, & ceux
qui le pouvoient faire lui étoient suspects.

Sur la fin de Juillet quelques païsans du Bou-
lonois s'étant soulevez & ayant fait beaucoup
de desordres, le Roi y envoya dix Compagnies
des Gardes Françoises, cinq de Suisses, &
vingt-trois de Cavalerie, sous la charge de
Monpesat. Aussi-tôt qu'il parut dans le païs,
ces coquins se separerent, mais on en attrapa
des principaux qui furent pendus.


Le

Le 20. d'Août, sur quelque démêlé qu'un François eût à Rome avec un *Corse*, (qui est une espece de soldatesque que le Pape entretient pour appuyer les executions de Justice que font les *Sbirres*; & pour leur servir de Recors) toute la Compagnie prit les armes, & les Officiers à la tête attaquerent tout ce qu'ils trouverent de François, & furent investir le Palais du Duc de Crequi Ambassadeur : on tira sur lui, on tira sur le carrosse de l'Ambassadrice qui revenoit de la Ville à son logis, & on tua de leurs domestiques. 1662.

Le Roi ayant appris cet attentat, donna ordre à l'Ambassadeur de sortir de Rome, & de se retirer dans les Etats du Grand Duc, & en même tems fit commander au Nonce de sortir incessamment du Royaume, & le fit conduire par trente Cavaliers, commandez par le petit Casau, jusqu'au Pont de Beauvoisin. Sa Majesté ensuite demanda reparation au Pape, qui étoit de la Maison de Chigi, de l'outrage qu'on lui avoit fait en la personne de son Ambassadeur. Sa Sainteté lui manda qu'elle en feroit faire un châtiment exemplaire; lequel pourtant n'aboutit qu'à licentier les Corses.

Le Roi insistoit qu'on en fit pendre, & qu'on exilât le Cardinal *Imperiale* Gouverneur de Rome, qui presidoit dans les Conseils du Pape, & qui avoit porté les choses dans l'aigreur: cependant au lieu de satisfaire Sa Majesté, le Pape recompensa le Cardinal d'une dignité nouvelle.

On parloit alors diversement du sujet de l'insulte faite à l'Ambassadeur, & l'on disoit entre autres choses qu'elle venoit de ce qu'il avoit été trop long-tems à Rome avant que de rendre visite aux Chigi.

1662. Pendant que l'accommodement de cette affaire se traitoit à Rome avec les longueurs ordinaires de cette Cour, celle de France étant retournée à Paris à la fin de l'Automne, on resolut d'envoyer trois mille hommes de pied & douze cens chevaux sous la conduite de Bellefonds Lieutenant General, hiverner dans l'Etat de Parme & dans celui de Modéne nos Alliez, pour leur aider à recouvrer quelques places que le Pape refusoit de leur rendre, comme il y étoit obligé par la derniere paix de 1660.

Le Roi étoit bien aise de faire avancer des troupes en Italie, pour donner chaleur à la negociation, & faire les conditions meilleures, ou si les choses ne s'accommodoient pas, pour être plûtôt en état de se faire faire raison.

Dans ce même tems-là le Duc de Lorraine manquant à quelques articles du Traité qu'il avoit fait avec le Roi, Sa Majesté resolut d'envoyer en Lorraine cinq mille hommes de pied & trois mille chevaux. Je lui demandai où il lui plaisoit que j'allasse faire ma Charge, en Italie ou en Lorraine. Je vous conseille, me dit-il, d'aller en Lorraine; il y a trois mille chevaux, & il n'y en a que douze cens en Italie, le plus grand corps est le plus honorable. Je le sai bien, Sire, lui répondis-je, mais je ne regarde pas ce qui m'est le plus honorable, je ne considere que ce qui peut plaire davantage à Votre Majesté. Le Roi m'ayant dit que cela lui étoit égal, je lui répondis que j'irois donc en Lorraine.

Cependant Bellefonds partit en poste au mois d'Octobre, la Feuillade & Peguilin Maréchaux de Camp sous lui, le suivirent de près, & tous

trois

trois joignirent les troupes commandées pour l'Italie sur la frontiere. 1662.

Pour la guerre de Lorraine on essaya de la terminer par un accommodement.

Le 15. d'Octobre Mademoiselle fut exilée à S. Fargeau, sur ce que le Roi voulant qu'elle épousât le Roi de Portugal, elle s'en étoit non seulement excusée, mais elle en avoit écrit une Lettre au Roi d'Espagne, pour s'en faire de fête auprès de lui, laquelle on avoit interceptée. Je lui fis un petit compliment en cette rencontre, & je reçus cette réponse d'elle.

A Eu ce 22. d'Août 1662.

„ MOnsieur de Bussy, vous dites si bien &
„ en si peu de mots, que la crainte de dire
„ mal en beaucoup, fait que je me contente de
„ vous assurer que je suis fort reconnoissante
„ & parfaitement,

MONSIEUR DE BUSSY,

Votre très-affectionnée amie,
ANNE MARIE LOUISE D'ORLEANS.

Comme j'appris qu'elle étoit arrivée à S. Fargeau, je lui écrivis que si elle le trouvoit bon, je lui manderois des nouvelles pendant le séjour qu'elle y feroit. Elle me fit cette réponse.

A S. Fargeau ce 9. de Novembre 1662.

„ JE trouve non seulement très-bon que vous
„ m'écriviez, mais j'en serai fort aise: car

„ je croi que le séjour que je ferai ici sera plus
1662. „ long que vous ne souhaitez. Si je n'avois
„ peur de passer pour trop indifferente, je vous
„ dirois que je ne m'en soucie guere : peut-
„ être dirois-je vrai, mais toutes veritez ne
„ sont pas bonnes à dire. J'aimerois bien au-
„ tant avoir ce que vous ferez, que ce que vous
„ saurez. Breauté m'a apporté quelque chose,
„ mais il m'a dit que cela n'étoit pas achevé ;
„ envoyez-le moi en son entier : ce sont de ces
„ choses (quand on ouvriroit les Lettres à la
„ poste) où l'on ne pourroit trouver à redire, &
„ qui ne feroient pas souvenir que vous avez
„ été exilé & que je suis exilée : car autrement
„ les gens comme moi se conduisent à S. Far-
„ geau comme au milieu de la Cour : je croi
„ que vous en faites de même.

A la fin de Novembre le Roi ayant achetté Dunkerque du Roi d'Angleterre cinq millions, voulut aller voir sa nouvelle acquisition & y établir lui-même sa garnison.

Sur le bruit qui courut qu'on donneroit ce Gouvernement à l'Estrades, & qu'ainsi celui de Gravelines qu'il avoit seroit vacant; je suppliai très-humblement le Roi de se souvenir de mes services quand il voudroit disposer de Gravelines. Il me dit, comme à tout le monde, qu'il verroit, & je ne fus pas mieux traité en cette rencontre que dans les autres. Ce Gouvernement fut donné à Monpesat, quoiqu'il eût déja des bienfaits de la Cour, comme le Regiment Royal qu'il vendit depuis quarante mille écus, & le Gouvernement de Sommieres en Languedoc qui valoit quinze mille livres de rente.

J'avalai

J'avalai encore ce calice comme j'avois fait tous les autres, & je ne laissai pas de suivre le Roi à son voyage de Dunkerque, non seulement comme un Courtisan, mais encore comme Mestre de camp General, y ayant quinze Compagnies de Cavalerie commandées. 1662.

Le 3. de Decembre le Roi séjournant à Dunkerque, Sa Majesté m'appella au sortir de la Messe, pour me commander d'envoyer la moitié de la Cavalerie en relais à Gravelines, pour son escorte de là à Calais le lendemain. Il me parut si gracieux en me parlant, que cela m'obligea de lui demander permission de faire faire une casaque bleuë, ce qu'il m'accorda.

C'étoit peu de chose, mais je voulois essayer par de petites graces d'accoûtumer insensiblement le Roi à m'en faire de plus grandes.

Mais pour entendre ce que c'étoit que celle-ci, il faut savoir que Sa Majesté avoit fait choix au commencement de cette année de soixante personnes qui le pourroient suivre à tous ses petits voyages de plaisirs sans lui en demander permission; & leur avoit ordonné de faire faire chacun une casaque de moire bleuë en broderie d'or & d'argent pareille à la sienne. Pour moi ayant été traité comme je l'avois été à la promotion des Chevaliers, je ne fus pas surpris de n'avoir point de casaque bleuë: qui ne pouvoit avoir justice, étoit bien éloigné d'avoir des graces. Il est vrai que je ne demandai pas celle-ci d'abord, mais il est vrai aussi que si je l'avois demandée alors, je ne l'aurois pas obtenuë.

Le voyage de Dunkerque n'ayant duré que huit jours, la Cour passa à Paris le reste de l'hiver à l'ordinaire dans les Bals, les Balets, &

1662. les Comedies. Pour moi après ma Cour faite, je cherchois avec ma Maîtresse & avec mes amis à faire diversion à mes chagrins.

Avant le voyage de Dunkerque j'avois écrit à Mademoiselle, que je lui allois envoyer une petite histoire qu'une Madame de *** avoit faite de ses amours. Son Altesse me fit cette réponse que je reçûs à mon retour.

A S. Fargeau ce 3. de Decembre 1662.

„ JE ne croyois pas que je pûsse avoir impatience du retour du Roi, n'étant pas en un lieu où je pûsse avoir plûtôt l'honneur de le voir; mais comme le vôtre en dépend, c'est ce qui m'en donne beaucoup. Si j'en demeurois là, & qu'il n'y eût point de datte à ma Lettre, cela auroit un bon air, mais avec cela ma Lettre n'a de l'air que de ces choses que l'on pourroit ouvrir à la poste sans craindre ni pour soi ni pour autrui; mais le vrai sujet de mon impatience, c'est l'histoire de Madame de ***. Je l'admire si elle s'est donnée cette peine, mais je croirois volontiers que quelque charitable ami auroit pû l'en dispenser & la prendre. Je verrai bien au stile si je me trompe, si ce n'est que je sois si abrutie d'avoir lû tant de méchantes Lettres & d'avoir fait tant de sottes réponses, qui je ne me connoisse plus à discerner le bien d'avec le mal: car entre la maniere d'écrire de la Dame & de son ami, j'y trouve une grande difference. L'ordre voudroit que je finisse par quelque compliment, mais je n'en sai point faire: je pense mieux que je ne dis de vous.

Quel-

Quelques jours après j'envoyai cette histoire à Mademoiselle, & j'en reçûs cette réponse. 1662.

A S. Fargeau ce 24. de Decembre 1662.

„ L'Histoire que vous m'avez envoyée est „ admirable : est-il possible que l'on puisse „ parler de soi de cette maniere ? Pour moi je „ croi encore que l'on s'est voulu réjouïr, & „ que les endroits qui ne sont pas tournez com- „ me il faudroit qu'ils fussent, c'est que l'on a „ voulu mieux imiter cette heroïne, presumant „ ainsi de son éloquence & de sa belle maniere „ de s'exprimer. Mademoiselle de *** trouve „ fort mauvais qu'elle croye que son frere ait „ été amoureux d'elle ; elle maintient qu'il „ n'en est rien, mais elle avoueroit plûtôt que „ pour se réjouïr il auroit fait semblant de l'ê- „ tre. Elle n'approuve pas que l'on le traite de „ vieux barbon : car elle le trouve assez jeune, „ & assez joli pour une telle Aminte.

„ Mais c'est trop en dire pour la veille de „ Noël, je crains que la charité ne soit un peu „ blessée.

„ Vous m'avez fait un fort grand plaisir de „ me mander en détail le voyage de Dunker- „ que, car j'aime les relations exactes, & sur „ tout quand elles sont faites par des gens qui „ écrivent aussi bien que vous faites. J'espere „ que le Carnaval vous va fournir matiere de „ m'en faire.

Dans ce tems-là Madame de *** ne se contentant pas du plaisir que je lui avois donné en lui lisant l'Histoire des amours de Mesdames de *** & de *** m'obligea encore de les mon-

tres

trer au Maréchal *** & à la Comtesse *** sa
1662. belle-fille. Je la lûs à tous trois ensemble.
Une autre fois je la montrai à la Comtesse de *** & une autre fois la voulant lire à Madame de *** à la grille du Couvent de la Misericorde où elle étoit alors, elle me pria de la lui laisser pour vingt-quatre heures seulement, me dit qu'elle la verroit mieux en son particulier, & qu'ainsi elle ne lui feroit pas perdre le plaisir de ma conversation. Comme je la croyois une de mes meilleures amies, je ne me fis pas presser: cependant elle garda mon manuscrit deux fois vingt-quatre heures pour le faire copier, & prêta cette copie. Au commencement de l'année 1663. je reçus cette Lettre de Mademoiselle.

ANN. 1663.

A S. Fargeau ce 14. de Janvier 1663.

„ JE suis bien aise de n'avoir point été à Paris „ à la mort de Madame: car quoi que ce ne „ fût qu'un enfant, je crains tellement la „ mort, qu'elle me fait une grande peine à voir; „ & la proximité m'auroit attendrie assurément. „ Je ne suis point étonnée des marques que „ le Roi a données de sa tendresse: car quoi „ que l'on dise de notre race, je vous assure „ que nous sommes de très-bon naturel.

„ Par ce que je puis juger du Balet par le li„ vre, je le trouve fort joli; je croi qu'il a fort „ diverti, car il étoit bien court. Je ne regrette „ point pourtant la quantité de recits: car je „ n'aime pas, comme vous savez, la musique; „ c'est à ma honte que je fais cet aveu. Je vous „ suis bien obligée des soins que vous avez de „ m'écrire; je vous assure que j'en ai de la re„ connoissance.

Sur

Sur la fin de Janvier je reçûs encore cette Lettre de Mademoiselle. 1663.

A S. Fargeau ce 25. de Janvier 1663.

„ JE vous remercie du livre du Balet, je l'ai
„ lû avec plus de plaisir la seconde fois, a-
„ près avoir vû les observations que vous avez
„ faites sur les vers. Il ne m'appartient pas de
„ faire des jugemens sur des choses, après a-
„ voir vû les votres: il ne faut que les approu-
„ ver. Je vous remercie aussi du Sonnet, il
„ me paroît bon, c'est un ouvrâge plus se-
„ rieux.

„ Votre Lettre merite un bien grand remer-
„ ciment, car elle est pleine de bien des choses
„ divertissantes; mais j'en ai un plus serieux
„ à vous faire de ce que Madame d'Anneuil
„ m'a mandé que dans l'extrémité de son fils
„ aîné, vous lui aviez fait esperer de bien trai-
„ ter son frere de Masy à ma consideration:
„ je vous en suis fort obligée, car ce sont des
„ personnes que je considere, & Masy est un
„ fort honnête garçon.

Le fils aîné de Madame d'Anneuil étoit mon Lieutenant, & sa Charge qui valoit alors vingt-mille écus m'appartenoit en cas de mort.

Si j'avois gardé les copies de mes Lettres à Mademoiselle, cela serviroit fort à l'intelligence des siennes. Je reçûs celle-ci alors.

A S. Fargeau ce 11. de Fevrier 1663.

„ QUand le Prince de Dannemark auroit
„ toute l'éloquence de Ciceron, tant
„ qu'il

1663. „ qu'il ne parlera point de se marier avec ma „ sœur, je le trouverai très-mal-habile hom„ me, car j'aime ma sœur, & je suis persuadée „ que ce lui seroit beaucoup d'honneur que de „ l'avoir.

„ Je croi que le Bal étoit beau, j'en ai tant „ vû qu'il m'est aisé de me le representer.

„ Rien n'est si beau que toutes les liberali„ tez du Roi; je me réjoüis de le voir de bon„ ne humeur, j'espere que vous y aurez vo„ tre part quelque jour.

„ Mademoiselle de *** me fait pitié, car „ rien ne me paroît plus terrible que de ma„ rier les gens par force.

„ Mon souper est venu, c'est pourquoi il „ faut que je finisse ma Lettre.

Après quatre mois d'instances pour la reparation de l'outrage commis en la personne de l'Ambassadeur de France à Rome, le Pape fit enfin pendre un *Corse* & un *Sbirre*, & exila le Cardinal *Imperiale*.

Mais les choses s'étant fort aigries depuis le commencement de cette brouillerie, le Roi fit revenir le Duc de Crequi, & se disposa à se faire faire par les armes, une plus grande satisfaction de l'offense qu'il avoit reçuë. Le Pape de son côté leva des troupes.

Le 14. de Fevrier 1663. le Cardinal d'Est Protecteur de France arriva à la Cour, pour aviser aux moyens de mettre le Pape à la raison.

Dans ce tems-là le Roi donna ordre aux Cardinaux Maldachini & Mancini de la faction de France, & à Bourlemont Auditeur de Rotte, de sortir incessamment de Rome & de l'Etat Ecclesiastique.

Le

Le Cardinal *Imperiale* s'étoit retiré à Gennes sa patrie ; mais le Roi ayant témoigné à l'Ambassadeur de cette Republique qu'il ne trouvoit pas bon qu'elle retirât un homme qui lui avoit manqué de respect, l'Ambassadeur l'écrivit au Senat, & le Cardinal fut aussi-tôt chassé de Gennes. 1663.

Le Roi étoit alors non seulement absolu dans ses Etats, mais il donnoit encore la loi à tous ses voisins, & il n'y en avoit point qui n'apprehendassent de lui déplaire.

Il y eut au Pont de Beauvoisin une conference entre le Duc de Crequi & l'Abbé Rasponi, mais elle fut rompuë sans pouvoir rien conclure.

Six jours après l'arrivée du Cardinal d'Est à la Cour je reçûs cette Lettre de Mademoiselle.

A S. Fargeau ce 18. de Fevrier 1663.

„ TOutes les relations que l'on m'a faites
„ des assemblées de masque m'ont telle-
„ ment plû, & cela m'a paru quelque chose de
„ si divertissant, & particulierement ce que
„ vous m'en avez écrit, que je croi que s'il avoit
„ fait un beau tems, aussi bien qu'il en fait un
„ fort vilain, je serois allée à celle dont vous
„ me parlez qui sera à la mi-Carême ; mais
„ comme je n'aime pas les plaisirs accompagnez
„ de peines, attendu les neiges, je ne bougerai
„ d'ici, & garderai le desir de voir des masques
„ jusqu'à l'année qui vient : car je pense que
„ mon exil sera fini pour lors. Si je vous disois
„ que j'ai vû ici des masques tous les trois
„ jours, de differens, & en grand nombre, tan-

„ tôt

1663. „ tôt de beaux & tantôt de ridicules, peut-être „ ne me croiriez-vous pas ? cela eſt pourtant. „ Sur cette verité je finis.

Quelque tems après je reçûs cette Lettre de Mademoiſelle.

A S. Fargeau ce 3. d'Avril 1663.

„ J'Aurois été bien fâchée que vous fuſſiez „ mort, j'aurois perdu un bon ami, mais „ Dieu y a eû égard, & je croi auſſi, à ce que „ vous n'êtes pas encore aſſez ſage pour mou- „ rir.

„ Je ne prends nulle part au voyage de S. „ Germain, mais bien à celui que vous ferez „ en Bourgogne.

„ Il eſt vrai que le monde eſt bien de mau- „ vais goût de faire des combats à qui aura *** „ & que l'on n'en ait point fait pour Menne- „ ville; d'un autre côté il y a de quoi morali- „ ſer, mais comme je ne veux fâcher perſon- „ ne, je ne moraliſerai pas : je dirois de *** „ & de *** que chacun eſt à plaindre en ſa fa- „ çon.

Le deſordre de mes affaires domeſtiques & les dégoûts que je recevois à la Cour m'obligerent dans ce tems-là de faire un petit voyage en Bourgogne ; & comme je voulois avoir l'honneur de voir Mademoiſelle en paſſant, j'en demandai la permiſſion au Roi. Il me répondit froidement qu'il ne le défendoit à perſonne, & là-deſſus je fis mon voyage. Mademoiſelle me reçut le mieux du monde à S. Fargeau ; & me parlant un jour du ſujet de ſa diſ-

disgrace, elle me témoigna son chagrin contre le Maréchal de Turenne, qui étoit celui, disoit-elle, qui portoit le Roi à la presser d'épouser le Roi de Portugal. Elle me dit que l'interêt de l'Etat étoit de lui faire vendre son bien en faisant ce mariage : qu'on en tireroit quinze millions, avec lesquels le Roi de Portugal feroit la guerre à l'Espagne, mais que ce n'étoit pas là son compte, vû que si ce Roi venoit à ne se pas maintenir dans le Trône, il faudroit qu'elle revînt en France comme une miserable Princesse sans Royaume & sans bien : qu'outre cela ce Roi étoit une espece de fou, fort mal-fait de sa personne : elle me demanda ensuite en riant, s'il étoit honnête à elle de refuser un mari à cause qu'il étoit estropié : je lui répondis qu'il n'y avoit rien de si honnête, & que si elle n'eût pas voulu se contenter de son seul mari, elle ne se fût pas soucié comment il eût été fait. 1663.

Après avoir demeuré cinq jours à S. Fargeau, je m'en vins à Bussy où ayant appris la mort de S. Pouange, beau-frere de M. le Tellier, je lui en fis un compliment. J'en reçûs cette réponse.

MONSIEUR,

„ Vous avez trop de bonté de prendre part „ à la douleur que la mort de M. de S. Pouange m'a donnée, parce que je n'ai jamais été „ assez heureux pour vous obliger par mes très- „ humbles services à vous interesser en ce qui „ me touche ; mais si j'ai jamais occasion de „ vous en rendre aucun, je vous supplie très- „ hum-

Lorſque j'eûs ramené la Cavalerie dans ſes
1663. garniſons aux environs de Marſal, j'écrivis au Roi, que je ſuppliois très-humblement de ſe ſouvenir de moi lorſqu'il voudroit diſpoſer du Gouvernement de Marſal, & [le Comte du Lude lui rendit ma Lettre;] j'écrivis en même tems à M. le Tellier, que je le priois de m'adreſſer les ordres des garniſons de la Cavalerie, à quoi il me fit cette réponſe.

MONSIEUR,

„ J'aurois bien voulu vous pouvoir procurer la ſatisfaction que vous avez deſirée, de recevoir les ordres pour le département de la Cavalerie ; mais vous ſavez que ſuivant l'uſage, je n'ai pû m'empêcher de les adreſſer à M. le Maréchal de la Ferté Seneterre qui commandoit l'armée en chef, & que c'eſt à lui à les diſtribuer ainſi qu'il jugera à propos. Vous devez croire que dans les choſes qui dépendront de moi, vous me trouverez entierement diſpoſé à contribuer à vos avantages, ayant beaucoup de paſſion de vous témoigner que je ſuis véritablement,

MONSIEUR,

Votre, &c.

A Paris ce 19. de Septembre 1663.

Marſal fut donné à Favri Lieutenant des Gardes du Corps, qu'il n'y avoit qu'un an qui avoit achetté cette Charge.

Le

Le Maréchal de la Ferté Senecterre ayant reçû les ordres des garnisons de l'armée, me 1663. mit entre les mains ceux de la Cavalerie, sachant bien, me dit-il, qu'ils se devoient adresser à moi, & que l'usage contraire étoit un méchant usage. Je lui en sus le gré que je devois, & je distribuai ces ordres à chacun : ce qui me donna de la consideration dans la Cavalerie, qui étoit presque la seule chose qui me restât à esperer pour sauver les apparences.

Après cela je m'en vins passer en Bourgogne, & delà à la Cour.

Pendant mon voyage ayant fait réflexion sur tous les maux qu'on me faisoit tous les jours, dont je ne voyois pas encore le bout, je fis résolution de parler au Roi plus nettement que je n'avois encore fait ; & comme il étoit difficile que j'eusse une conversation avec Sa Majesté assez longue pour lui dire tout ce que je voulois qu'il sût, je lui fis ce Placet que je lui demandai en grace de lire en le lui présentant.

AU ROI.

SIRE,

„ Après les malheurs qui me sont arrivez,
„ & entre autres de n'avoir point été Cheva-
„ lier de l'Ordre, le desespoir m'auroit fait
„ retirer de la Cour, si j'avois voulu croire
„ des gens qui me disoient que lorsque Votre
„ Majesté avoit pris de mauvaises impressions
„ de quelqu'un, Elle n'en revenoit jamais :
„ & si au contraire je n'avois pas toûjours été

1663. „ fortement persuadé qu'ayant le cœur plein „ de gloire & de justice, elle auroit la bonté „ d'examiner un jour si je méritois les traitemens que j'avois reçûs, & de vouloir connoître par elle-même si les choses que mes „ ennemis lui avoient dites de moi étoient véritables. C'est donc sur ce fondement-là, „ SIRE, que je viens très-humblement supplier Votre Majesté de lire ce Placet, & de „ juger par les véritez que je lui vais dire, si „ je n'ai pas eû une grande confiance en la „ bonté & en la justice de Votre Majesté, pour „ avoir reçu avec le respect & la résignation „ que j'ai eûes tout ce qui m'est venu de sa part.

„ Il y a vingt-cinq ans, SIRE, que j'étois „ Mestre de camp d'un Regiment d'Infanterie, à la tête duquel je servois sous M. le „ Cardinal de la Valette General de l'armée, „ & sous M. le Maréchal de Grammont, pour „ lors un des Maréchaux de camp. Depuis ce „ tems-là, SIRE, je me suis trouvé dans „ toutes les occasions les plus considerables „ jusqu'à la guerre civile, que me trouvant „ Lieutenant de Votre Majesté dans la Province de Nivernois, dont le Marquis de S. „ André Monbrun Gouverneur, étoit absent: „ je puis dire (& M. le Maréchal de Clerambaut l'a bien dit aussi) que je lui aidai fort à „ la prise de Monrond. La Reine Votre Mere, SIRE, peut encore témoigner à Votre „ Majesté les services que je rendis en ces „ tems-là; soit en fournissant des armes à l'Infanterie de l'armée lorsqu'elle vint à Gien, „ soit en lui envoyant du pain de munition à „ point nommé dans le tems que toutes les „ Provinces voisines ne donnoient rien que par

„ la

„ la force. A la fin de cette guerre, SIRE, „ Votre Majesté eût la bonté pour reconnoî- „ tre les services que j'y avois rendus, de trou- „ ver bon que je recompensasse la Charge de „ Mestre de camp General de la Cavalerie le- „ gere à M. le Maréchal de Clerambaut. Il „ y a neuf ans passez que j'en suis pourvû, & „ si pendant ce tems-là j'avois été assez heu- „ reux pour qu'on m'eût rendu justice en fai- „ sant connoître à Votre Majesté comment je „ servois, je suis assuré qu'elle m'auroit trai- „ té plus favorablement qu'elle n'a fait. Je ne „ me suis pas rebuté, SIRE, comme j'ai dit „ à Votre Majesté : car je sai que vous êtes „ bon & juste ; que vous voulez tout savoir, „ & que s'il est possible qu'on vous surprenne, „ cela ne peut pas durer long-tems. Je sai, „ SIRE, que tout au plus Votre Majesté ne „ feroit point de grace à des gens de mérite, „ qu'elle auroit d'ailleurs quelque sujet de „ haïr, mais qu'elle leur rendroit justice. A „ plus forte raison, SIRE, à un fidelle Sujet „ qui depuis sa plus grande jeunesse jusqu'à „ quarante ans vous a servi dans des Charges „ considerables & dans des occasions d'impor- „ tance, & qui se trouve aujourd'hui abîmé „ de dettes qu'il a faites en vous servant. Je „ ne demande pas à Votre Majesté, SIRE, „ de l'argent de ses coffres, quoi-qu'il me soit „ dû plus de quatre-vingts mille livres de mes „ appointemens. J'attendrai de Votre Majesté „ quelque grace qu'elle me pourra faire lors- „ qu'elle en trouvera l'occasion ; mais je la „ supplie très-humblement de considerer que „ j'avois six mille livres d'appointemens ordi- „ naires, ma pension de six mille livres, &

1663.

1663. „ sept mille deux-cens livres d'extraordinaire „ pendant la guerre. La paix se faisant, SIRE, „ je me suis bien attendu que ces appointe„ mens extraordinaires seroient supprimez, „ mais pour la pension dont tous les Mestres „ de camp Generaux ont joui, & qui m'avoit „ été confirmée en consideration de cette Char„ ge, je ne pensois pas être assez malheureux „ pour la perdre dans le tems que Votre Ma„ jesté, SIRE, en a donné aux moindres Of„ ficiers de ses armées. C'est ce qui m'oblige „ aujourd'hui à la supplier très-humblement de „ me la faire rétablir : car en verité, SIRE, „ je n'ai plus moyen de vivre,

BUSSY RABUTIN.

A Paris ce 20. d'Octobre 1663.

Le Roi ne fit point de réponse à ce Placet.

[Le 9. de Novembre 1663. les Ambassadeurs des treize Cantons Suisses firent leur entrée à Paris en grande magnificence. Ils venoient renouveller l'alliance.

Le Roi les traita d'abord ; puis le Duc d'Orleans ; le Prince de Condé ; la Duchesse de Longueville, à cause de sa Principauté de Neuchatel ; Eugene de Savoye, Comte de Soissons, Colonel des Suisses en France ; le Maréchal de Grammont ; le Maréchal de Turenne ; le Maréchal de Villeroi & le Maréchal d'Aumont comme Gouverneur de Paris. Le Maréchal de Turenne m'envoya prier à son dîner pour lui aider à faire l'honneur de sa Maison. C'étoient de grands festins qui coûtoient cinq à six mille livres. On y but à la santé de beaucoup de gens, mais sans débauche. Les Suisses rebutez de leur ancienne reputation se tin-

tinrent fort ſur leurs gardes, & mirent beaucoup d'eau dans leur vin. 1663.

Le 18. Novembre le Roi & les Suiſſes firent ſerment à Notre-Dame ſur les Saints Evangiles d'entretenir le Traité fait entr'eux.

Dans ce tems-là la Ville d'Avignon chaſſa la Garniſon du Pape, & ſe mit ſous la protection du Roi; & la même choſe ſe fit dans tout le Comtat.]

Dans le même tems je reçus une Lettre de Mademoiſelle.

A Eu, ce 28. de Novembre 1663.

„ VOici l'unique réponſe à vos Lettres: car „ je pretends que vous m'en écriviez qua- „ tre contre moi une, & je croi que je vous „ ferai plaiſir: car que peut-on mander d'un „ deſert comme celui-ci où on ne verra per- „ ſonne de tout l'hiver, les chemins étant in- „ acceſſibles pour les gens de lointaine con- „ trée, comme vous pourriez dire vers Paris, „ & les vents étant tels dans les plaines par „ où il faut que les voiſins viennent, qu'il n'y „ en a pas un qui ne redoute le Nord-Oüeſt, „ qui eſt frequent en ce païs, comme une bête „ farouche. Ainſi j'aurai le tems de lire les „ Lettres que l'on m'écrira, & peu d'eſprit, „ & encore moins de matiere à y répondre.

„ On me mande que le Roi vous a conſul- „ té autant que le Maréchal de Turenne ſur „ ſes nouvelles levées de Cavalerie, mandez- „ moi s'il eſt vrai: car vous ſavez combien „ je m'intereſſe à tout ce qui vous eſt avanta- „ geux.

1664. moigna qu'il en seroit bien-aise, & moi je fus ravi d'aller servir sous un General de mes amis, qui me donneroit des occasions de meriter, & qui ne cacheroit pas mes services. Ce qui redoubloit encore ma joye, c'étoit que j'en voyois dans le Maréchal, de ce qu'il m'avoit auprès de lui. Je le priai de prendre son chemin par Bussy, & je partis de Paris le 3. de Fevrier pour l'y aller attendre. Il y fut deux jours, & delà il s'avança jusqu'à Lyon, où il avoit ordre d'attendre des nouvelles de la Cour.

Cependant je travaillois à mon équipage & à chercher de l'argent pour ma Campagne; & pour cet effet à faire faire des avances par mes Fermiers (car des secours de la Cour je n'avois pas songé un moment à en demander) lorsque j'appris que l'accommodement s'étoit fait à Pise le 12. de Fevrier, & que le Maréchal s'en retournoit à la Cour où je ne mis pas long-tems à le suivre.

Les Gazettes ont tant dit les articles de ce Traité, & l'Histoire en parlera tant que je n'en dirai rien davantage.

Le Roi ayant resolu d'aller passer l'été à Fontainebleau, je priai Mademoiselle qu'elle nous donnât à Monglat & à moi l'Hôtel de Monpensier pour y loger, elle me fit cette réponse.

A Eu ce 27. d'Avril 1664.

„ VOus devez croire & M. de Monglat & „ vous, que vous avez quelque credit au„ près de moi, & que je vous donnerois vo„ lontiers tout mon logis, si je ne l'avois pro„ mis à Beloi qui m'a demandé il y a plus de „ deux

» deux mois d'y loger. Comme je souhaitte
» qu'il y ait plus d'un logement, car je n'ose 1664.
» en assurer, je le manderai à mon Concierge.
» Je voudrois presentement être Fée pour y
» pouvoir en un moment faire une belle mai-
» son, peut-être que je m'en servirois aussi à
» autre chose; mais toûjours ma principale in-
» tention seroit de servir mes amis, & d'être
» en état de cela: car je ne souhaite de bonne
» fortune en ce monde que pour la partager
» avec eux.

Au commencement de Maï, le Roï fit une Fête à Versailles de la maniere dont il fait toutes choses, c'est-à-dire, la plus galante & la plus magnifique qu'on puisse imaginer: je la vis & je l'admirai, & quoique les mauvais traitemens qu'on reçoit de la part d'un Maître, empêchent d'ordinaire d'approuver ce qu'il fait, j'étois rempli d'une si grande estime pour le Roi, & je le trouvois si parfait en toutes choses, que je l'excusois sur les injustices qu'on me faisoit à la Cour, & je les attribuois à tout autre qu'à lui.

Dans ce tems-là ma Femme entreprit de faire resigner l'Abbaye de Rougemont à sa sœur de Rouville Prieure de S. Julien, par Lucrece de Rochefort titulaire de cette Abbaye, & de faire unir les deux Benefices. Lorsqu'elle me proposa son dessein je le trouvai assez difficile; cependant elle fit si bien que l'Abbesse de Rougemont resigna à condition d'une pension de huit-cens livres, & de l'union des deux Benefices. Quand je vis les choses en cet état là, je m'employai pour les mettre en leur perfection. Je parlai au Pere Annat Jesuite, Confes-

—— seur du Roi, qui nous fit obtenir le Brevet de
1664. Sa Majesté pour l'union.

Pendant ce même mois de Mai le Roi voulant tenir à l'Empereur la parole qu'il lui avoit donnée de contribuer au secours de la Chrétienté contre le Turc, fit marcher six-mille hommes en Allemagne; savoir quatre mille hommes de pied & deux mille chevaux.

Le Roi fut assez long-tems à se declarer pour le Generalat de ces troupes, & enfin [il surprit toute la Cour, quand il] nomma le Comte de Colligni. Ce n'est pas qu'il y eût dans le Royaume un Gentilhomme de plus grande qualité ni plus brave que lui, mais il avoit servi contre le Roi le Prince de Condé tant qu'il avoit été en Flandres, & il n'avoit pas eû d'occasion depuis ce tems-là d'effacer cette tache. Il est vrai que le Cardinal Mazarin, rempli d'une grande estime pour Colligni, l'avoit voulu débaucher du service du Prince pendant la guerre, & en avoit donné si bonne opinion au Roi, que depuis la paix, Sa Majesté l'avoit toûjours regardé avec distinction.

La Feuillade, & Poduils Gentilhomme Aleman, furent les Maréchaux de Camp de cette armée, & Gassion commanda la Cavalerie.

Dans ce tems-là Madame de *** [la Baume] s'étant brouillée avec sa bonne amie Madame de Sourdis, celle-ci crût lui mettre un ennemi considerable sur les bras en me découvrant la trahison qu'elle m'avoit faite. Elle me dit donc que Madame de *** [la Baume] avoit fait copier le manuscrit que je lui avois prêté & qu'elle lui avoit montré cette copie, dont elle me dit tant & de si grandes particularitez, qu'avec ce que j'en avois déja oui dire la premiere fois, je n'en doutai

doutai nullement. J'écrivis aussi-tôt un Billet à Madame de*** [la Baume] par lequel je la priois 1664.
de se trouver le lendemain matin chez Madame de*** où nous étant enfermez tous trois dans une chambre, je lui dis que j'avois été bien-aise de lui parler devant une de ses amies; qu'elle se pouvoit souvenir qu'il y avoit un an, que sur ce qu'on m'avoit donné avis que le manuscrit que je lui avois prêté étoit dans le monde, je lui avois dit d'y prendre garde; qu'elle m'avoit assuré si hardiment que cela ne pouvoit point être, que je ne lui en avois pas parlé depuis; que presentement je savois, à n'en pouvoir douter, qu'elle l'avoit fait copier: que ce n'étoit pas pour lui demander quelque éclaircissement là-dessus que j'avois voulu avoir une conference avec elle, parce que je la tenois convaincuë, que je lui voulois seulement faire une priere pour la derniere fois de ma vie, qui étoit de brûler ce manuscrit, & de retirer les copies qu'elle en avoit données, & qu'en ce cas-là, je me contenterois de n'avoir plus de commerce avec elle, sans faire aucun bruit; mais que si j'apprenois qu'il courût par le monde, je me porterois contre elle à toutes les extrémitez que peut inspirer la rage d'avoir été trahi pour avoir eû trop de confiance. Ses remords & le ton dont je l'avois pris la déconcerterent d'abord: cependant s'étant rassurée, elle me répondit qu'elle n'avoit point fait copier mon manuscrit, & me reprocha qu'après l'avoir prêté à mille gens, je la choisissois pour la soupçonner; que puisque je la voulois croire absolument, je le crusse, & que si elle avoit cette histoire, & qu'elle trouvât le moindre plaisir à la montrer, mes me-

naces ne l'en empêcheroient pas. Je lui dis
1664. qu'elle avoit beau faire la fiere, que je ne doutois pas qu'elle n'allât bride en main là-dessus après ce que je lui venois de dire. La conversation se fût échauffée davantage si l'on ne fût venu dire qu'une Dame montoit l'escalier. Madame de *** [la Baume] sortit donc par un degré derobé, interdite, embarrassée, enfin abîmée de crainte & de confusion. Et la Dame s'en étant allée après une visite assez longue, nous commencions Madame de *** & moi à parler de l'infidelité de son amie, lorsque le Comte du Lude entra. Il lui dit que s'en allant à S. Germain, il étoit venu lui donner le bon jour en passant, & que comme il avoit fait la même chose à Madame de *** [la Baume] il l'avoit trouvée fort aigrie contre moi, qu'après l'avoir priée de lui en dire le sujet, elle lui avoit conté que je l'accusois d'avoir donné au public une Histoire que j'avois moi-même prêtée à plus de cinquante personnes. Je lui répondis que je ne l'avois lûë qu'à la Comtesse du *** au Maréchal du *** à la Comtesse de *** & à Madame de *** ausquelles je ne l'avois pas seulement donnée un moment à tenir, & que je ne l'avois jamais laissée qu'à Madame de *** [la Baume] pour vingt-quatre heures, qui me l'avoit retenuë encore autant contre la parole donnée : que s'il y avoit eu une autre personne qui eût pû partager mes soupçons, j'avois assez aimé Madame de *** [la Baume] pour la justifier preferablement à qui que c'eût été, mais qu'elle seule l'avoit eûë en sa disposition, & qu'ainsi je ne m'en pouvois prendre qu'à elle. Le Comte du Lude qui n'étoit pas tant venu pour l'excuser, car il la savoit coupable, que pour me radoucir, me dit qu'il falloit
voir

voir ce qu'il y avoit à faire en cette rencontre; qu'il lui sembloit que le moindre bruit que nous 1664. ferions seroit le meilleur; j'en demeurai d'accord, pourvû qu'on supprimât le manuscrit; il me promit de faire son devoir sur cela pour l'un & pour l'autre, & retourna trouver Madame de *** [la Baume]. Deux heures après il me revint dire qu'il me répondoit que je n'entendrois jamais parler du manuscrit, & me fit comprendre qu'il l'avoit fait brûler devant lui. Là-dessus je lui donnai ma parole que je ne parlerois de Madame de *** [la Baume] ni en bien ni en mal.

Le 23. de Mai la Cour étant allée à Fontainebleau, & le Roi prenant lui-même le soin de donner des chambres aux grands Seigneurs & aux gens qu'il vouloit gratifier, j'en demandai une à Sa Majesté, qui me logea au Cheni avec beaucoup d'Officiers de la Couronne: & je me trouvai si bien traité en cette rencontre que je crûs que ma mauvaise fortune alloit changer. Il me sembla que la conjoncture étoit propre pour reparler de ma pension de Mestre de Camp General. Je consultai M. le Tellier là-dessus, qui me dit qu'il n'y avoit aucune difficulté. Je donnai donc au Roi un Placet pour cette affaire, & (ce qui ne s'étoit point encore pratiqué) je le lûs à Sa Majesté en le lui presentant, de peur que l'ayant donné avec les autres il ne se perdît.

Le Roi prit mon Placet, & me dit qu'il le verroit. Deux jours après en étant allé savoir la réponse de M. le Tellier, il me dit que lorsqu'il l'avoit rapporté, Sa Majesté lui avoit demandé si cela étoit juste, qu'il lui avoit dit qu'oui; que tous mes predecesseurs dans ma Charge avoient joui de cette pension, & moi-

1664. même jusqu'à la mort du Cardinal : que sur cela le Roi lui avoit dit qu'il me l'auroit fait rétablir s'il avoit été content de moi, mais qu'il ne l'étoit pas, & que j'avois fait des plaisanteries de quelques personnes qu'il aimoit ; qu'ensuite Sa Majesté lui avoit dit de me dire cela, & de lui rapporter ma réponse. Je lui répondis que je voyois bien qu'il n'y avoit rien à faire pour moi à la Cour : qu'après avoir reçu toutes les mortifications imaginables depuis cinq ans, lorsque je demandois la chose du monde la plus juste, on avoit à point nommé une plainte à faire de moi, pour avoir un prétexte de me refuser ; que s'il falloit quitter toutes mes esperances, me défaire de ma Charge & me retirer, j'en serois fâché, mais que je n'en serois point abbatu. M. le Tellier me dit qu'il y avoit remede à tout hormis à la mort, & qu'il ne falloit pas jetter le manche après la coignée ; qu'une marque que les choses n'étoient pas desesperées, c'étoit que le Roi me faisoit dire ce qu'il avoit sur le cœur contre moi, & qu'il vouloit savoir ma réponse, & que les affaires s'accommodoient toûjours depuis qu'on entroit en éclaircissement. Mais, ajoûta-t-il, ne sentez-vous rien sur votre conscience ? N'avez-vous rien dit de *** [Madame] Comment de *** [Madame], lui repliquai-je, c'est là meilleure de mes amies, s'il est permis de parler ainsi d'une femme de son rang. C'est si peu de *** [Madame] ajoûtai je, que je m'en vais d'ici lui conter mon affaire, & la prier d'en parler au Roi. Mais vous me faites songer qu'il y a cinq ou six jours que Madame de *** me dit que la Comtesse de Soissons se plaignoit de moi, & ceci me pourroit

roit bien venir de là. Cependant, Monsieur, je vous supplie de dire au Roi que je ne lui demande point de grace, s'il se trouve que j'aye jamais rien dit contre la moindre personne qu'il ait considerée. Si Sa Majesté m'en faisoit dire plus de particularitez, je lui répondrois plus précisement. M. le Tellier me dit qu'il me serviroit de tout son cœur, qu'il avoit été fort surpris quand le Roi lui avoit parlé comme il avoit fait; que je pouvois me souvenir que lorsque je l'avois consulté sur mon Placet, il m'avoit répondu qu'il tenoit cette affaire infaillible, que ce qui la lui faisoit croire telle, c'étoit qu'outre la justice de ma demande, il lui paroissoit que j'étois mieux à la Cour que je n'avois encore été: que trois jours après mon retour du voyage interrompu d'Italie, sur ce qu'on parloit devant le Roi d'une chanson qu'on avoit faite contre Sa Majesté, quelqu'un de la Compagnie ayant dit que c'étoit moi qui l'avois faite, le Roi avoit répondu, cela ne peut point être, S. Aignan m'a tant donné d'assurance qu'il n'étoit pas capable de cela, que je n'en doute point: que depuis il avoit vû que Sa Majesté m'avoit logé au Cheni avec la plûpart des Officiers de la Couronne; mais qu'enfin il falloit me donner patience, & qu'assurément cela s'accommoderoit. 1664.

Au sortir de là je m'en allai trouver Vardes qui avoit beaucoup de credit auprès de la Comtesse de Soissons. Je lui dis ce que m'avoit dit Madame de *** & je le priai de savoir de la Comtesse s'il étoit vrai qu'elle se plaignît de moi; qu'elle n'en avoit aucun sujet; qu'étant niéce du Cardinal Mazarin à qui j'avois été tout-à-fait attaché, & femme du Comte de Sois-

1664. Soissons de qui j'étois ami & serviteur, elle pouvoit bien juger que je n'avois jamais manqué, & que je ne manquerois jamais de respect pour elle. Vardes se chargea de cette commission, & le jour même me vint dire que la Comtesse de Soissons n'avoit jamais fait de plaintes de moi, & qu'elle avoit bien reçû mon compliment, & ensuite je lui allai rendre visite sans entrer en aucun éclaircissement avec elle.

Pendant que Vardes étoit allé de ma part trouver la Comtesse de Soissons, j'étois allé conter mon avanture au Duc de S. Aignan, lequel se chargea de tâcher à découvrir ce que le Roi vouloit dire, & me promit de faire son devoir.

Ce soir-là même étant allé chez Madame pour lui en parler, & l'ayant trouvée seule, je lui contai ce que m'avoit dit M. le Tellier. Comme je m'apperçûs qu'elle sourioit pendant que je lui parlois : Traitez-vous cela de bagatelles, lui dis-je, Madame, que vous en riez? Non, Bussy, me répondit-elle, au contraire je suis fort fâchée de l'embarras où vous êtes; mais c'est que cela me fait ressouvenir de quelqu'autre chose plaisante; & pour celle qui vous regarde, le Roi me l'a dite & m'a défendu d'en parler : mais ce qui me surprend c'est qu'il s'en prend à vous seul, & que cependant il y a d'autres gens mêlez dans cette affaire. C'est donc une conspiration, lui dis-je, Madame? Non, me répondit-elle, c'est une plaisanterie, de laquelle on dit que d'autres gens sont avec vous. Là-dessus m'étant plaint de mon malheur à Madame, qu'aussi-tôt qu'il y avoit une raillerie malicieuse dans le monde on me l'attribuoit, & que le Roi le croyoit, sans me donner lieu

de

de me justifier, je la suppliai très-humblement
de prier le Roi de m'écouter. Elle me le promit; & le lendemain à la Messe du Roi, elle lui dit le desespoir où j'étois, & supplia Sa Majesté de me donner un moment d'audience. Que me dira-t-il, lui répondit le Roi, qu'il est innocent? & le croirai-je pour cela? Vous verrez, lui dit Madame, ce qu'il vous dira. Que voulez-vous, Monsieur, ajoûta-t-elle, qu'il fasse pour se justifier? il faut bien qu'il vous parle. C'est de l'argent, reprit le Roi, qu'il me veut demander. Non, Monsieur, repliqua Madame, Bussy ne vous demande plus d'argent: il ne veut rien autre chose de vous, sinon que vous ne refusiez pas de connoître son innocence; & après que vous en serez persuadé, vous lui ferez payer sa pension si vous voulez. Je sai bien que cette pension est dûë à sa Charge, reprit le Roi, & que les autres Mestres de Camp Generaux en ont joui; mais ces Mestres de Camp Generaux ne faisoient pas des plaisanteries de tout le monde comme lui. Je ne sai pas, reprit Madame, ce que les autres faisoient, je connois fort Bussy, il vient souvent me voir, jamais je ne lui ai entendu mal parler de personne, & j'ai oui dire d'ailleurs que c'étoit un brave homme. O je ne parle pas sur cela, dit le Roi, ce n'est que sur sa méchanteté, & vous serez bien-heureuse vous-même si vous vous en sauvez. La Messe ayant fini en cet endroit, la conversation finit aussi. Madame me la conta de mot à mot l'aprèsdînée, & me dit qu'elle la recommenceroit le lendemain, que je ne me misse point en peine, & que je devois être persuadé que mon affaire s'accommoderoit.

1664.

Le

Le lendemain Madame me dit que le Roi
1664. ne lui avoit dit ni oui ni non, mais qu'il falloit prendre cela en bonne part, & qu'elle me conseilloit de prendre l'audience de moi-même de concert avec S. Aignan, auquel elle me chargea de dire que le Roi la lui avoit accordée. Je le fis, & S. Aignan m'ayant fait entrer dans la chambre du Conseil un peu avant le Roi, Sa Majesté parut surprise & me tourna tout-à-fait le côté pour ne me donner aucune occasion de l'aborder. Un moment après il ressortit, & étant entré dans sa Garderobe, il dit à S. Aignan qu'il ne vouloit trouver personne avant lui dans la chambre du Conseil. S. Aignan lui répondit qu'il seroit obeï, qu'il voyoit bien que c'étoit à cause de moi, que Sa Majesté lui donnoit cet ordre, & que je lui avois dit qu'il avoit accordé à Madame cette audience pour moi. Le Roi lui dit que cela étoit vrai, mais qu'il m'appelleroit quand il voudroit que je lui parlasse, & qu'il ne vouloit pas que je prisse cette audience de moi-même. L'Huissier du Cabinet me vint dire de la part de S. Aignan de sortir, & que le Roi ne vouloit trouver personne dans la chambre du Conseil que les Ministres. Je sortis, & une demie heure après, S. Aignan me dit ce qui s'étoit passé dans la Garderobe entre le Roi & lui.

Quatre ou cinq jours après, S. Aignan me dit que Sa Majesté lui avoit témoigné qu'elle étoit desabusée de tout ce qu'on lui avoit dit contre moi. J'en fus fort aise, comme on peut croire ; mais je lui répondis que je ne laissois pas de vouloir parler au Roi, afin de le preparer contre les mauvais offices à venir. Il approuva mon dessein, & me conseilla de me

pre-

presenter devant Sa Majesté toutes les fois qu'elle entreroit au Conseil, pour lui donner lieu 1664. de m'appeller.

Mais avant que de dire le succès du conseil de mon ami, il m'arriva une chose digne d'être contée.

Monsieur me dit dans ce tems-là qu'il avoit grande envie de voir des Maximes d'amour, qu'une passion que j'avois alors m'avoit fait faire pendant l'oisiveté de la paix. Je lui promis de les lui apporter le lendemain: ce qu'ayant fait il eut l'honnêteté de me demander si je voulois bien que Mesdames de Montausier & de *** les entendissent lire. Je lui répondis qu'il étoit le Maître, & nous étant enfermez dans sa chambre, je lui lûs ces Maximes.

Je lisois d'abord la question, & avant que de passer outre, Monsieur, & ensuite les Dames la resolvoient suivant leurs sentimens: après cela je lisois la Maxime. Mais je remarquai que Madame de *** toute jeune qu'elle étoit, avoit déja un bon sens sur l'amour, & bien droit, qui lui faisoit toûjours décider la question comme je l'avois décidée, moi qui y avois songé long-tems.

MAXI-

MAXIMES D'AMOUR, QUESTIONS, SENTIMENS ET PRECEPTES.

PREMIERE PARTIE.

De l'Amour qui eſpere.

Savoir ce que c'eſt que l'amour ?

Vous qui vivez comme des bêtes,
Quand vous ſoupirez nuit & jour ;
Et ne ſavez ce que vous faites,
Amans quand vous faites l'amour,
Votre ignorance eſt extrême :
Mais ſachez pour en ſortir,
Que l'amour eſt un deſir,
D'être aimé de ce qu'on aime.

Savoir de quelle maniere il faut que les Dames ſe conduiſent pour ne ſe pas perdre de reputation en aimant ?

au ſexe où tant de grace abonde,
i charmez la moitié du monde,

Aimez,

Aimez, mais d'un amour couvert, 1664.
Qui ne soit jamais sans mystere.
Ce n'est pas l'amour qui vous perd,
C'est la maniere de le faire.

Savoir s'il y a des secrets pour être aimé?

Si vous voulez rendre sensible
L'objet dont vous êtes charmé;
(Pourvû que dans le cœur il n'ait rien d'imprimé)
La recepte en est infaillible:
Aimez & vous serez aimé.

Savoir si l'on peut esperer à la fin de se faire aimer d'une coquette?

Si vous aimez une coquette,
Qui soit insensible à vos maux,
Qui vous flatte, puis vous maltraite,
Et vous accable de rivaux:
Ne vous rebutez point, quelque sot s'iroit pendre;
Ne vous rebutez pas, vous la verrez changer;
Attendez l'heure du Berger,
Tout vient à tems qui peut attendre.



Savoir quel est l'effet des larmes en amour?

Pleurez, amans, aux pieds de vos Maîtresses,
Si vous voulez attirer leurs tendresses,
Qui pleure quand il faut des pleurs,
En amour est maître des cœurs.



Sur

1664. ## Sur le même ſujet.

Amans qui n'avez point de charmes,
Ni de grace à vous exprimer,
Si vous voulez vous faire aimer,
Apprenez à verſer des larmes,
Les ſots qui pleurent à propos
Sont ſouvent preferez aux diſeurs de bons mots.



Savoir ſi l'on peut diſcerner le vrai d'avec le faux amant?

Lorſque l'on veut examiner,
(Sans prendre interêt dans l'affaire)
Le faux amant & le ſincere,
Il eſt aiſé de deviner.
Il n'en eſt pas de même,
Belle Iris, quand on aime:
Et voulez-vous ſavoir comment
En ce cas-là l'aveuglement
D'ordinaire eſt extrême,
Et qu'un trompeur à point nommé,
Perſuade quand il ſoupire?
C'eſt qu'on deſire d'être aimé,
Et qu'on croit tout ce qu'on deſire.



Savoir ſi les grands plaiſirs de l'amour ſont dans la tête ou dans les ſens?

Je ne borne pas aux deſirs
La paſſion la plus honnête,
Mais en amour les grands plaiſirs,
Sont dans la tête.

Savoir

1664.



Savoir quelles sont les veritables marques d'une grande passion?

Vous demandez chaque jour
Quelles sont d'un grand amour
Les preuves indubitables.
Les soins, les empressemens,
Sont les marques veritables
Des veritables amans.



Savoir s'il se faut voir long tems pour s'aimer?

C'est dans les premiers jours, qu'on se sent enflamer,
Quand on attend plus tard, il n'en va pas de même;
Si l'on voit quelque tems, les gens sans les aimer,
Rarement on les aime.



Sur le même sujet.

Vous nous dites d'un ton de Maître,
Que pour aimer il faut connoître;
Voulez-vous savoir justement,
Ce qu'enseigne l'experience?
L'amour vient de l'aveuglement,
L'amitié de la connoissance.



Savoir

1664. Savoir si l'on a toûjours l'idée presente de son amant, ou de sa maîtresse en leur absence?

Lorsque l'on aime extrêmement,
Et qu'on languit dans une absence,
Iris, on songe incessamment
A la cause de sa souffrance;
Mais si par fois on s'en dispense,
(Si l'on peut citer des dictons)
On en revient bien-tôt à ses moutons.



Savoir lequel est le plus difficile, de passer de l'amitié à l'amour, ou de retourner de l'amour à l'amitié?

Je tiens qu'il est fort difficile
Quand on a tendrement soûpiré plus d'un jour,
De faire à l'amitié retour,
Mais on n'en voit pas un de mille,
D'une longue amitié, passer jusqu'à l'amour.

Savoir quelle difference il y a de l'amour des hommes à celui des femmes?

L'amour de la maîtresse a de la violence,
Je le sai par experience,
Je le pourrois justifier.
Iris, s'il a de la constance,
Je ne dis pas ce que j'en pense;
Mais vous ne me sauriez nier,
Que l'amant n'aime le dernier.

Savoir

Savoir s'il est vrai que l'amour rend les gens fous ? 1664.

Vous qui prônez incessamment,
Qu'on est fou quand on est amant;
Apprenez, en une parole,
Ce que l'amour est en effet;
Il est fou dans une ame folle,
Et sage dans un cœur bien fait.

Sur le même sujet.

Je suis contre ce sentiment
Qu'on est fou quand on est amant:
On peut fort bien lorsque l'on aime,
Avoir encor de la raison;
Mais alors qu'en tous lieux, & qu'en toute saison,
La prudence est extrême,
L'amour n'est pas de même.

Savoir si une grande amitié est compatible avec un grand amour, pour deux personnes differentes ?

Lorsque l'amour nous remplit bien;
Hors cela nous ne sentons rien:
Quand on a pour Tirsis une extrême tendresse,
On n'aime Philis qu'à demi:
Enfin sur ce chapitre, on ôte à sa Maîtresse,
Tout ce qu'on donne à son Ami.



1664. Savoir si l'on peut apprendre à aimer par regles, comme l'on apprend les autres choses?

Quand à m'aimer je vous convie,
Vous m'en demandez des leçons :
Il n'y faut pas tant de façons,
Ayez-en seulement envie,
L'amour saura bien vous former,
Aimez, & vous saurez aimer.

Savoir en quel endroit on aime mieux, à la Ville, ou à la Campagne?

D'ordinaire à la Cour les cœurs sont tourmentez,
De l'amour & de la fortune :
A la ville souvent on voit trop de beautez,
Pour être fort constant pour une.
Mais rien ne fait diversion,
Aux Champs à notre passion.

Savoir pourquoi l'on voit si souvent des femmes de mérite, aimer de mal honnêtes gens, & d'honnêtes gens aimer des femmes sans mérite?

Lorsque l'on commence d'aimer,
On cache le desagreable ;
On montre ce qu'on a d'aimable ;
On veut plaire, on veut enflâmer ;
La plus aigre est douce & traitable.
Mais après que l'un l'autre on a pû se charmer,
On ne se contraint plus, pas même aux bienseances :
Ensuite chacun se déplait :

Mais

Mais de peur en rompant, de perdre ses avances,
On en demeure où l'on en est. 1664.



Savoir quelle est la plus aimable Maîtresse, de la prude ou de la coquette?

Sylvandre dans l'incertitude,
Quelle il aimeroit mieux, la coquette ou la prude,
Et ne pouvant enfin se resoudre à choisir,
Me demanda quelle victoire,
Seroit plus selon mon desir.
Voulez-vous, lui dis-je, me croire,
La prude donne plus de gloire,
La coquette plus de plaisir.

Savoir s'il faut prendre au pied de la lettre, tout ce que disent les amans?

L'hyperbole plaît aux amans,
Tout est siecle pour eux, ou bien tout est momens,
Et jamais au milieu, leur calcul ne demeure:
Ils vont tous dans l'extrêmité,
Ils disent que leur bien ne dure qu'un quart-d'heure,
Et leur mal une éternité.



Savoir si un grand amour peut compatir avec une grande gayeté?

Tirsis quand tu viens voir Calisle,
Tu lui parois toûjours content:
Cependant il est très-constant,

Que qui dit amoureux, dit triste.
1664. *Prends donc un air plus serieux,*
Fais voir ton amour dans tes yeux :
Car tant que l'on te verra rire,
On ne croira jamais que tu desire.



Sur le même sujet.

Je ne veux pas, Iris, que sans cesse on soupire.
Mais lorsqu'un grand amour a bien surpris un cœur,
Quoi-qu'on soit plus content, on aime moins à rire,
Et le véritable air, est celui de langueur.

Savoir quels sont les temperamens les plus propres à l'amour?

Tous les temperamens sont propres à l'amour,
Mais véritablement les uns plus que les autres.
Amans pleins de langueur, ne changez pas les vôtres,
Avec les gens de feu, vous perdriez au retour.
De ceux-ci la chaleur a plus de violence,
Mais d'ordinaire ils ont moins de perseverance :
Et quand ils aimeroient aussi fidellement,
Toûjours font-ils l'amour moins agréablement.
Je leur conseillerois en changeant leur nature,
De prendre, afin de plaire, en de certains momens,
De la langueur au moins le ton & la figure :
Car en se contraignant dans les commencemens,
Enfin ils pourroient fort bien prendre,
Et l'air & la maniere tendre.



Savoir

Savoir s'il est vrai qu'un amant ne soit jamais 1664. content?

Lorsque l'on commence d'aimer,
Pour l'objet aimé l'on soupire;
Si-tôt qu'on a pû l'enflâmer,
La crainte de le perdre est un cruel martyre;
De sorte qu'il est vrai de dire,
Qu'on n'est jamais content quand on est amoureux,
Mais que qui n'aime pas est encor moins heureux.

Savoir si le desir de plaire n'est pas une suite du dessein d'aimer?

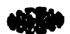
Vous voulez qu'on vous trouve belle,
Cependant vous êtes cruelle,
Et vous nous assurez qu'on ne peut vous charmer.
Je ne vous croi pas trop sincere,
Car enfin lorsque l'on veut plaire,
C'est signe que l'on veut aimer.

Savoir lequel est le plus sûr à une Dame pour se faire fort aimer, d'être facile, ou difficile à se rendre?

Si vous voulez nos cœurs, jusqu'à l'éternité,
Et ne trouver jamais la fin de nos tendresses,
Faites vous bien valoir par la difficulté;
Car ce qui fait durer nos feux pour nos Maîtresses,
(Outre leur complaisance, & leur fidelité)
C'est la peine & le tems qu'elles nous ont coûté.

1664. Savoir ce qu'on doit croire du dépit d'un amant?

Lorsqu'à nos vœux la belle Iris contraire,
Se rit des maux que l'on souffre en l'aimant,
On fait dessein au fort de sa colere,
De la quitter, & l'on en fait serment;
Mais des sermens que le dépit fait faire,
Contre un objet qu'on aime cherement,
Autant en emporte le vent.



Savoir si le plus de merite est préférable au plus d'amour?

Vous souhaitez que je vous die,
Qui je choisirois pour amant,
D'un homme d'un petit genie,
Qui m'aimeroit infiniment,
Ou d'un homme à merite rare,
Qui m'aimeroit par maniere d'aquit.
Puisqu'il faut que je me declare,
Je baiserois les mains au bel esprit:
En voici la raison, Carite,
Raison plus claire que le jour:
Il est bon en amour d'avoir bien du merite,
Mais nécessairement il y faut de l'amour.



Savoir si l'on peut aimer sans esperance?

Lorsque vous trouvez un amant,
Qui vous dit que sous votre empire,
Son cœur incessamment soupire,
Sans espoir de soulagement:

Sous une modeste apparence,
Il vous veut surprendre en effet : 1664.
Car pour aimer sans esperance,
Personne ne l'a jamais fait.



Savoir comment une femme en doit user lorsqu'un homme qu'elle ne veut pas aimer lui écrit ?

Quand quelque galant vous écrit,
Dont vous méprisez la conquête,
Vous croyez être fort honnête,
De lui mander que ce qu'il dit,
Ne fait que vous rompre la tête.
Apprenez que c'est une erreur,
Et qu'en de telles conjonctures,
Iris, c'est faire une faveur,
Que de répondre des injures.



Savoir s'il convient à un homme d'être un peu bizarre avant que d'être aimé ?

Je tiens qu'on a peu de raison,
D'être tyran étant Patron :
Le bon succès en est fort rare ;
Mais il faut qu'on soit insensé,
Pour vouloir faire le bizarre,
Avant qu'on soit recompensé.



Savoir si c'est une nécessité qu'il faille aimer une fois en sa vie ?

1664. *Il faut avoir un jour,*
Belle Iris, de l'amour,
Ou, comme un bien fort desirable,
Ou, comme un mal inévitable.

Savoir si l'on peut avoir une forte passion pour deux personnes en même tems?

Tout ce que nous a voulu dire,
L'Auteur de la Philis de Scire,
N'est rien qu'un jeu de son esprit:
Car je tiens qu'il est impossible
D'être pour deux objets en même tems sensible.
Qui partage l'amour, aussi-tôt le détruit.



Savoir quel est l'équipage nécessaire à un amant?

Vous qui sous l'amoureux empire,
Voulez vous donner tout entier,
Ayez, & soye, & plume, & cire,
De bonne encre, & de bon papier:
Car un amant dont l'écritoire,
N'est pas toûjours en bon état,
C'est un homme cherchant la gloire,
Qui va sans armes au combat.



MAXI-

1664.

MAXIMES D'AMOUR, QUESTIONS, SENTIMENS ET PRECEPTES.

SECONDE PARTIE.

De l'Amour qui jouït.

SAvoir quelle est la force de la sympathie?

Iris, quand du destin la volonté suprême;
A fait de notre amour l'infaillible complot,
Si-tôt que l'on se voit, le cœur dit que l'on s'aime,
Et l'on le croit au premier mot.

Savoir ce qui témoigne le plus d'amour, de l'extrême jalousie, ou de l'extrême confiance?

Quoi, serez-vous toûjours contente?
Ne vous plaindrez-vous point de moi?
Ah! votre flâme, Iris, n'est pas fort violente;

Car un grand amour nous tourmente,
1664. *Et souvent sans raison nous donne de l'effroi.*
Enfin l'extrême confiance,
Tient beaucoup de l'indifference.

Sur le même sujet.

Je craindrois fort une Maîtresse,
Dont la fausse délicatesse,
Et le cœur trop rempli d'amour,
Me tourmenteroient nuit & jour.
C'est un grand bourreau de la vie,
Que l'excès de la jalousie;
Mais je tiens qu'on seroit encor plus tourmenté
De l'extrême tranquillité.

Savoir comment il faut que les honnêtes gens soient jaloux, & quand il faut qu'ils rompent ?

Je veux qu'à sa Maîtresse un amant se confie,
Et que pour toute jalousie,
Il soit quelquefois allarmé,
De n'être pas assez aimé.
Mais si la Dame est inquiette;
Que l'amant la trouve coquette;
Cela sans en pouvoir douter,
Je le condamne à la quitter.

Savoir si c'est un grand mal à un amant que le mari de sa Maîtresse soit un peu jaloux ?

Bien

Bien loin de me mettre en courroux 1664.
Contre votre mari jaloux,
Je l'aime, Iris, plus que ma vie.
C'est l'Intendant de mes plaisirs:
Il donne par sa jalousie
De la chaleur à mes desirs.



Sur le même sujet.

Quand pour rompre notre commerce,
Votre esprit jaloux nous traverse,
Tirsis, vous reveillez nos soins
Qui s'endormoient dans le ménage.
Si nous nous voyons un peu moins,
Nous nous aimons bien davantage.

Sur le même sujet.

Ce que j'ai de plaisirs avecque ma Sylvie,
Je le dois à la jalousie
D'un mari, qui par là réchauffe mon amour.
Le pouvoir que j'avois de la voir chaque jour,
Me rendoit Langés auprès d'elle;
Mais si-tôt qu'il m'eût dit, de ne plus voir la belle,
Je la vis en secret, & je devins Saucour.

Savoir s'il faut donner des jalousies?

C'est un méchant moyen, Sylvie,
Que d'employer la jalousie,
Pour retenir le cœur de son amant.

Aimez-le bien, point d'autre stratagême ;
1664. *Car pour donner du plaisir en aimant,*
Il faut qu'un cœur se garde de lui-même.

Savoir quelle est la raison entre-autres pourquoi les passions finissent, & le bon moyen de s'aimer toûjours ?

Je tiens que la possession
Frequente, commode, & tranquille,
Est la mort à la Cour, aux Champs & dans la Ville.
De la plus grande passion.
Amans donc qui mourez d'envie,
De vous aimer toûjours, un peu de jalousie,
D'absence & de difficultez,
Vous feront passer entêtez,
Tout le reste de votre vie.

Savoir sur quoi il faut rompre avec sa Maîtresse ?

On pardonne l'étourderie,
On peut même oublier mainte coquetterie,
(Quoique ce soient d'amour, les vrais pechez mortels :)
Mais l'infidélité jamais on ne l'oublie ;
Et comme on est ami jusqu'aux Autels,
On est amant jusqu'à la perfidie.



Savoir ce qu'on doit faire quand on s'apperçoit qu'on est moins aimé ?


Pour-

1664.

Vous êtes où il se faut attendre
D'être moins aimé chaque jour,
Et que pour voir affoiblir un amour,
On n'en doit pas être moins tendre:
Pour moi je tiens que c'est abus,
Et conclus alors l'inconstance,
Ne trouvant point de difference
Entre aimer moins, ou n'aimer plus.

Savoir s'il ne se faut rien pardonner en amour?

On seroit fort brutal de ne pardonner rien,
Aux gens qu'on aime bien.
Au contraire il est vraisemblable
Qu'après avoir été coupable,
On sera desormais de faillir moins capable.
Mais, Iris, quand on voit qu'on retombe toûjours,
On doit compter alors sur de foibles amours;
Et sur de telles conjectures,
On peut prendre d'autres mesures.



Savoir pour quelles raisons & de quelle maniere on cesse d'aimer?

Je veux dire comment l'on peut quitter un jour,
Afin que les sots n'en abusent.
L'infidelité rompt l'amour,
Et les petites fautes l'usent.



1664. Savoir de quelle maniere il faut qu'une Maîtresse rompe avec son amant qui l'aime encore?

Si vous voulez rompre vos chaînes,
D'accord avecque votre amant,
Vous le pouvez fort aisément
Sans donner ni souffrir de peines.
Mais si vous avez projetté,
De faire une infidelité,
Ou de quitter par lassitude
Un amant encore entêté;
Iris, il y faut de l'étude.
Faites naître quelque embarras,
Changez-vous, de peur d'un fracas,
En diseuse de patenôtres:
Mais ne faites point de faux pas;
Et sur tout qu'il ne pense pas
Que vous l'abandonnez pour d'autres.

Savoir de quelle maniere on en doit user sur les presens qu'on s'est fait, après qu'on a rompu avec aigreur?

Lorsque le commerce amoureux,
Finit enfin avec rudesse;
Si l'amant du tems de ses feux
A fait des dons à sa Maîtresse,
Il ne doit rien redemander,
Ni la Maîtresse rien garder.

Savoir comment on en doit user avec une Maîtresse décriée, quoi que sage au fond?

Je

Je ne dis pas, Iris, qu'un amant délicat, 1664.
Rompe avec sa Maîtresse, & même avec éclat,
Lorsque pour un rival l'infidelle soupire,
Cela s'en va sans dire:
Mais si tout le monde en médit,
Encor que son amant connoisse
L'injustice au fond de ce bruit,
Qui ne vient que de l'air dont elle se conduit.
Il faut que sa délicatesse,
Le force à quitter sa Maîtresse.

Savoir si une Dame doit redemander ses Lettres après qu'on a rompu avec elle?

Demander vos poulets quand vous avez rompu,
N'est pas d'une personne habile,
Cette demande est inutile:
Car on n'a jamais tout rendu.
Il vaut bien mieux, Iris, obliger au silence,
Par une entiere confiance.

Savoir si l'on peut avec raison refuser d'écrire à un amant à qui on a accordé les dernieres faveurs?

Quand une Dame en se dónnant soi-même,
Par une défiance extrême,
Refuse à son amant des Lettres de sa main,
Elle fait voir, tant elle est bête,
Qu'elle s'apprête,
A le quitter du jour au lendemain;
Et merite en suivant cette fausse maxime,

De

1664. *De rencontrer un amant qui la prime,*
Et qui découvrant son secret,
Se fasse prendre sur le fait.

Savoir de quelle consequence sont les Lettres en amour?

Amans aimez, qui n'avez d'autre envie,
Que de passer en aimant votre vie,
Ecrivez & matin & soir:
Ecrivez quand vous allez voir;
Et quoi-que vous alliez dire : Ah! que je vous aime,
Ecrivez-le, & donnez votre Lettre vous-même.
Ecrivez la nuit & le jour,
Les Lettres font vivre l'Amour.

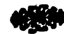
Savoir si une Dame doit demander à son amant qu'il brûle ses Lettres ou qu'il les lui renvoye?

A votre amant ne demandez jamais,
Qu'il vous renvoye ou brûle vos poulets:
On doit estimer quand on aime,
Et l'on a tort de s'engager,
Quand la défiance est extrême,
Ou seulement qu'on peut songer,
Iris, qu'un amant peut changer.

Savoir comment un amant en doit user sur les Lettres qu'il reçoit de sa Maîtresse?

1664.

Gardez, amant plein de tendresse,
Les Lettres de votre Maitresse;
Non pour en abuser un jour;
Mais comme gages de l'amour:
Et là-dessus prenez bien garde,
Que la belle ne vous regarde,
Comme un imperieux vainqueur,
Qui dans une injuste contrainte,
La voudroit tenir par la crainte,
Plûtôt que par son propre cœur:
Et pour lui mieux lever toutes les défiances,
Laissez entre ses mains dans vos moindres absences,
Ses faveurs, ses Lettres d'amour,
Le tout jusqu'à votre retour.



Savoir si la Maîtresse doit garder les Lettres de son amant ou les brûler?

Vous que l'amour rend si sensible,
Iris, conservez cherement,
(A moins qu'il vous soit impossible)
Tous les poulets de votre amant.
Quoi, bons Dieux, brûler une Lettre,
De l'objet qui tient notre foi!
Je la coudrois plûtôt sur moi
Si je ne savois où la mettre.



Savoir si une Maîtresse doit écrire des Lettres emportées à son amant quand il lui en demande?

Iris, on ne refuse rien,
A l'amant que l'on aime bien:

Au

Au contraire on lui donne avecque complaisance,
1664. *Les choses où d'abord on avoit répugnance.*
Que si depuis le tems qu'on a pû s'engager,
On a connu qu'il est indiscret, ou leger,
On a de le quitter une plus juste cause,
(Bien que ce soit un grand malheur)
Que de refuser quelque chose,
A qui l'on a donné son cœur.

Savoir s'il est vrai, comme quelques-uns disent, que l'amour s'use dans un cœur sans qu'on en sache la raison?

Quand un amant vous dit que l'amour malgré soi
S'est usé dans son cœur, & qu'il ne sait pourquoi,
Il vous dit une menterie.
Mais la raison qu'a cet amant,
De finir sa galanterie,
Vaut si peu, qu'il n'a pas assez d'effronterie
Pour vous la dire librement.
Il craindroit de vous faire une trop grande offense,
S'il vous disoit que l'inconstance
Vient de sa propre volonté;
Si bien qu'il croit vous moins déplaire,
En vous parlant de cette affaire,
Comme d'une necessité.
Mais cependant la verité,
Iris, est que comme en soi-même
On sait toujours pourquoi l'on aime,
Pour peu qu'on l'ait examiné,
Aussi jamais on ne se quitte,
Sans raison ou grande ou petite.



Savoir si dans un grand sujet de plaintes, un amant peut s'emporter avec excès en parlant à sa Maîtresse? 1664.

Lorsqu'une Maîtresse coquette,
Vous forcera de vous aigrir,
Il ne faut pas vous retenir.
Mais dedans quelque état que le dépit vous mette,
Fuyez les termes insolens.
Qu'avec respect votre colere éclatte.
Je ne défends pas qu'on la batte,
Car c'est à faire aux païsans,
Et je parle aux honnêtes gens.

Savoir de quelle maniere il se faut conduire avec la personne qu'on aime, quand on lui a donné sujet de se plaindre?

Lorsque l'on a fâché la personne qu'on aime,
Il faut avec un soin extrême,
Tâcher de se raccommoder;
Si la chose peut succeder,
Il faut redoubler de caresses,
D'empressemens & de tendresses;
Et considerer un amant
Comme un pauvre convalescent,
De qui la santé délicate
Merite bien que l'on le flatte.

Savoir de quelle maniere il faut que les amans aimez en usent avec les Maîtresses qui n'ont pas assez de soin de chasser leurs rivaux?

Auprès

1664. *Auprès de la belle Climene,*
Dont vous aurez gagné le cœur,
Si quelque rival vous fait peine,
Pour vous en delivrer employez la douceur;
Priez-la de vous en defaire,
Tirsis, c'est là qu'il faut pleurer,
Ou plûtôt que de lui déplaire
Offrez lui de vous retirer,
Je suis fort trompé si la belle,
Pour n'aimer que vous seul, ne chasse l'autre amant:
Mais quand cette beauté voudroit être infidelle,
Vous travailleriez vainement
A la garder en dépit d'elle.

Savoir pourquoi les amans se plaignent toûjours?

Ce qui fait que dans nos amours
Nous nous plaignons quasi toûjours,
C'est ma faute, Iris, ou la vôtre:
Examinons un peu nos feux,
Et nous verrons que l'un des deux,
A toûjours plus d'amour que l'autre.

Savoir pourquoi on aime mieux après les reconciliations?

Après les raccommodemens,
On voit croître toûjours la flâme des amans,
Et se surpasser elle-même:
Nous l'avons cent fois éprouvé;

C'est

C'est qu'on avoit perdu quelque tems ce qu'on àime,
Et qu'on est trop heureux de l'avoir retrouvé. 1664.



Savoir si quand on se raccommode en amour, on doit garder quelque chose sur le cœur?

Au moment qu'on se raccommode,
Sur quelque different d'amour,
Iris, il est vrai, c'est la mode
D'oublier tout jusqu'à ce jour;
Et je la trouve assez commode.
Mais lorsque de faillir on a recommencé,
On rappelle tout le passé.



Savoir comment les choses se passent d'ordinaire dans les brouilleries?

Vous prétendez être offensé
Et voulez qu'on vous satisfasse,
Tirsis, c'est à vous mal pensé,
Il faut plûtôt demander grace.
J'ai vû du moins jusqu'à ce jour,
Qu'en pareil cas on la demande,
Et je sai que c'est en amour,
Que les batus payent l'amende.



Savoir si les amans qui se plaignent avec emportement n'aiment plus?

Pauvres amans qui criez nuit & jour,
Et qui vous plaignez d'une ingrate,

Je ne croi pas votre cœur sans amour,
1664. *Quoi-que votre fureur éclate.*
On voit toûjours l'amour dans le dépit
Et jamais dans l'indifference;
Et lorsque l'on fait tant de bruit,
On aime encor plus qu'on ne pense.



Savoir si la regularité de l'amour contraint les amans?

Iris, la regularité,
Que donne une amoureuse flâme,
Ne détruit point la liberté.
Par exemple, quand une Dame
Donne un rendez-vous quelque jour,
Elle y va pleine de tendresse,
Non pas pour tenir sa promesse,
Mais pour contenter son amour.

Savoir s'il est bon à une Maîtresse d'obliger son amant à faire servir une autre de prétexte?

Quand pour cacher ses amourettes,
La Dame ordonne à son amant,
De conter ailleurs des fleurettes,
Elle raisonne faussement;
Car si celle à qui l'on s'adresse
Egale en beauté la Maîtresse,
Celle-ci beaucoup risquera.
Si la Maîtresse est la plus belle,
Jamais personne ne croira,
Que son amant soit infidelle.



Savoir

Savoir à quoi principalement une Dame peut 1664.
connoître si son amant est toûjours amoureux ?

Lorsqu'un amant aimé vous deviendra suspect,
Que pour quelques raisons, vous douterez qu'il aime,
Examinez s'il a toûjours un grand respect,
Et croyez en ce cas que sa flâme est extrême.

Savoir à quoi l'on peut connoître si l'on est aimé ?

Si pendant une longue absence,
L'objet qui cause tous vos feux,
Ne perd jamais une occurrence
De vous reconfirmer ses vœux :
S'il est aise de vous revoir,
(Mais de cette aise naturelle
Qu'on ne peut montrer sans l'avoir)
Assurez-vous qu'il est fidelle.

Savoir ce qui prouve bien qu'un amant aimé, aime ?

Lorsqu'un amant près de sa Dame,
Qui brûle aussi des mêmes feux,
Lui parle toûjours de sa flâme,
Il faut qu'il soit fort amoureux.



Savoir lequel de l'amant ou de la Maîtresse se donnent de plus grandes marques d'amour ?

Quand

1664. *Quand bleſſez des mêmes coups,*
Nos ardeurs ſont mutuelles,
Les Dames font plus pour nous
Que nous ne faiſons pour elles;
Nous ne pouvons pour ces belles
Rien faire équivalent un de leurs billets doux.

Savoir s'il ſuffit entre les amans, de ſe faire les plaiſirs qu'ils ſe ſont promis?

A ſon amant aimé donner ce qu'il demande,
La faveur n'eſt pas grande,
Mais, Iris, pour lui faire un extrême plaiſir,
Il le faut prevenir:
Car enfin je ſoûtiens devant toute la terre,
Qu'on ſe fait peu valoir
En amour ainſi qu'à la guerre,
Quand on ne fait que ſon devoir.

Savoir ſi quand on aime quelqu'un, on peut dire tout de bon à un autre: *Que ne puis-je être à deux, ſans me rendre infidelle, ou que ne ſuis-je à moi pour me donner à vous?*

Ou l'on ſe moque d'une belle,
A qui l'on tient ces propos doux,
Que ne puis-je être à deux, ſans me rendre infidelle,
Ou que ne ſuis-je à moi, pour me donner à vous?
Ou ſi l'on parle ſans feintiſe,
On veut reprendre ſa franchiſe,
Et faire quelque méchant tour.
Car enfin ſi tôt qu'on ſouhaitte

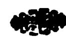
De

De partager ou quitter son amour;
Je tiens l'affaire déja faite. 1664.



Savoir laquelle on devroit le mieux aimer d'une Maîtresse mediocrement tendre, mais égale, ou d'une inégale, qui auroit quelquefois plus de tendresse?

J'aimerois mieux un peu moins de caresses,
Avec beaucoup d'égalité,
Que d'être un jour accablé de tendresses,
Et l'autre de severité.



Savoir pourquoi de deux amans qui s'aiment bien, il y en a toûjours un qui aime plus que l'autre?

Vous demandez d'où vient qu'il est comme impossible
Qu'on se puisse jamais aimer également.
C'est que l'un plus que l'autre à l'amour est sensible;
Et cela, belle Iris, vient du temperament.



Savoir s'il y pourroit avoir une galanterie qui durât toûjours?

Vous demandez, belle Sylvie,
Si l'on ne peut s'aimer tout le tems de sa vie.
Quoi-qu'il soit rarement d'éternelles amours,
Si deux esprits bienfaits faisoient galanterie,
Ils s'aimeroient toûjours.

1663 Savoir si une Dame peut être gaye en l'absence de son amant?

Il est ridicule de voir
Un chagrin public en l'absence,
Ne parler que de desespoir;
Mais aussi, belle Iris, je pense
Qu'il est contre l'honnêteté,
De pancher à la gayeté.



Savoir si l'absence fait vivre, ou mourir l'amour?

On parle fort diversement
Des effets que produit l'absence:
L'un dit qu'elle est contraire à la perseverance,
Et l'autre qu'elle fait aimer plus longuement.
Pour moi voici ce que j'en pense.
L'absence est à l'amour, ce qu'est au feu le vent,
Il éteint le petit, il allume le grand.

Savoir ce que fait l'absence en amour?

La longue absence en amour ne vaut rien,
Mais si l'on veut que son feu s'éternise,
Il faut se voir & quitter par reprise.
Un peu d'absence fait grand bien.



Sur

1664.

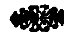
Sur la même question.

Lorsqu'un amant, au bout de quelque tems,
Revoit l'objet qui rend ses vœux contens,
Je vous apprens, Iris, mais (qu'il ne vous en déplaise)
Qu'il n'a pas dans le cœur de plus fortes amours;
Mais qu'il est mille fois plus aise
Que s'il le voyoit tous les jours.



Sur la même question.

En amour, comme en mariage,
Iris, quand on s'est rapproché,
Après quelque petit voyage,
Le cœur n'en est pas plus touché,
Mais les sens le sont davantage.



Savoir comme il en faut user dans les absences, quand il arrive quelque sujet de se plaindre les uns des autres?

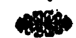
S'il arrive dans vos absences
Des sujets d'éclaircissement:
Amans, faites vos diligences
Pour vous éclaircir promptement;
Mais si vous n'osez pas librement vous écrire
Jusqu'à votre retour, il faut la tout laisser,
Plûtôt que de ne pas tout dire;
Et par là vous embarrasser.



Savoir si les amans se doivent laisser aller à leur douleur, quand ils se disent adieu, ou s'ils

ne se le doivent point dire pour s'épargner des
1664. chagrins ?

L'amour ne perd rien de ses droits,
On lui doit aux adieux, des soûpirs & des larmes;
Et quand deux amans quelquefois
Se sont en se quittant déguisé leurs allarmes,
Il tire, en redoublant leurs mortels déplaisirs,
Un tribut plus amer de pleurs & de soûpirs.



Savoir si l'amant n'est pas obligé comme la maîtresse de lui garder son corps aussi bien que son cœur ?

Je sai fort bien que la débauche,
Tantôt à droit, tantôt à gauche,
Deshonore infailliblement
La Maîtresse plus que l'Amant.
Cependant je tiens pour maxime,
Qu'à tous deux en amour, c'est un aussi grand crime,
Et que le commerce des sens,
Où l'on n'a point d'engagemens,
N'est pas moins contre la tendresse,
De l'Amant que de la Maîtresse.

Sur le même sujet.

Vous vous trompez fort lourdement,
Quand vous prônez comme Evangile,
Qu'à vous seul trop injuste amant,
Il est permis d'être fragile:
Philis auroit raison de vous répondre ainsi,
Et moi je suis fragile aussi.

Savoir

Savoir si c'est par la faute d'une Dame qu'un amant s'opiniâtre à l'aimer, ou s'il dépend d'elle de s'en défaire? 1664.

La Dame, Iris, la plus legere,
Ne sauroit jamais si bien faire,
Que lorsqu'il plaît à quelque amant,
On ne lui parle tendrement.
Mais quand cet amant persevere,
Elle y donne consentement.



Savoir si l'on se peut donner des leçons en amour?

Encor que l'amour seul apprenne à bien aimer,
Il n'est pourtant pas mal que les amans s'instruisent;
Ils feront donc fort bien, si par fois ils se disent,
Ce qu'ils croiront utile à se bien enflâmer.

Savoir si dans les éclaircissemens d'amour il faut entrer dans quelque détail?

Quand après quelque fâcherie,
On vient à l'éclaircissement,
Il faut parler profondement
Du sujet de la brouillerie:
Car d'en parler en general,
Cela ne guerit point le mal.



1664. Savoir combien la sincerité est nécessaire en amour?

De la sincerité j'entens qu'on fasse vœu
En honnête galanterie;
J'excuse volontiers, & bien plûtôt j'oublie
Un crime dont on fait l'aveu,
Qu'une bagatelle qu'on nie.

Savoir si on peut bien aimer & n'être pas sincere?

Un honnête Maîtresse, & qui tâche de plaire,
Est sur toutes choses sincere;
Elle craint plus lorsqu'elle ment,
D'être elle-même sa partie,
Que de déplaire à son amant,
S'il la trouvoit en menterie.

Sur la même question.

Une honnête Maîtresse aime la verité,
Et prend toûjours plaisir à la sincerité.
Mais si pour s'excuser, auprès de ce qu'elle aime,
Elle parle une fois moins veritablement;
Elle craint plus en ce moment,
Ce qu'elle se dit à soi-même,
Que ce que lui dit son amant.



Savoir

Savoir si une Maîtresse peut avoir quelque raison de cacher à son amant qu'on lui a parlé, ou écrit d'amour? 1664.

C'est m'offenser, Iris, que de ne me pas dire,
Lorsque pour vous quelqu'un soûpire;
Si c'est une faute en amour,
De n'être pas toûjours sincere,
Avec des gens pour qui l'on doit aimer le jour,
Encor que le secret ne leur importe guere,
Vous jugez bien quel crime c'est,
De ne m'en pas dire un, où j'ai tant d'interêt.

Savoir lequel est le plus opposé à l'amour, de la haine ou de l'indifference?

Haïr après avoir aimé, donne esperance
Que l'on pourra d'aimer recommencer un jour.
Je trouve bien plus de distance
De l'amour à l'indifference,
Que de la haine à l'amour.

Savoir s'il y a des fautes en amour qu'on puisse traiter de bagatelles?

Tout ce qui détruit la confiance,
Tout ce qui peut l'amour nourrir,
Tout ce qui le peut amoindrir,
Tout ce qui le peut agrandir,
Tout est d'extrême consequence.
Enfin pour vous le faire court,
Rien n'est bagatelle en amour.

1664. Savoir s'il faut que les amans cherchent à se voir le plus qu'ils peuvent & le plus commodement?

Vous qui ne croyez pas, imbecilles amans,
Voir jamais assez vos Maitresses,
Vous pourriez bien par vos empressemens
Trouver la fin de vos tendresses:
Laissez donc des difficultez,
Ne levez point tous les obstacles,
Autrement sans de grands miracles,
Vous serez bien-tôt dégoûtez.

Savoir si les amans qui se voyent commodement en particulier, doivent chercher encore à se voir souvent en public?

Il faut voir souvent sa Maîtresse,
Loin des témoins, hors de la presse,
Mais en public fort rarement,
Et voici mon raisonnement;
Si sa flâme a trop de lumiere,
Le mari la voit, ou la mere;
Et ce malheur peut être grand.
Si son air est indiferent,
L'amant peut croire qu'en la belle,
L'indifference est naturelle.

Savoir s'il faut épouser sa Maîtresse publiquement, clandestinement, ou ne la point épouser du tout?

Qui

1664.

Qui veut épouser sa Maîtresse,
Veut la pouvoir hair un jour;
Le peché fait vivre l'amour,
Et l'hymen mourir la tendresse:
Mais si l'on craint fort le peché,
Il faut que l'hymen soit caché.



Savoir s'il est possible que les amans qui se marient, s'aiment encore long tems après?

L'amour n'est fait que de mystere,
De respects, de difficultez;
L'hymen est plein d'autoritez,
Peut tout, & ne daigne rien faire;
Assembler l'hymen & l'amour,
C'est mêler la nuit & le jour.



Sur la même question.

Croyez-moi, belle Iris, je m'y connois un peu,
L'amour dans l'hymen perd son feu:
Et quand vous m'alleguez, que Celadon soupire,
Et fait encor le serviteur,
C'est par honte de s'en dédire:
Il n'aime plus que par honneur.



Sur la même question.

Vôtre extrême ardeur sans cesse,
De vous épouser me presse;

1664. *Ne blâmez point mon refus,*
Iris, en voici la cause :
Epouser & n'aimer plus ;
En amour c'est même chose.

Sur la même question.

Si vous avez bien envie,
D'aimer toujours Emilie,
Laissez-là le Sacrement ;
Vouloir épouser la belle,
C'est vouloir rompre avec elle
Un peu plus honnêtement,
Que par votre changement.

Savoir si la mauvaise fortune ou la perte de la beauté, peuvent rendre excusable le changement des amans ?

Lorsque deux vrais amans se sont trouvez aimables,
Rien de leur passion ne les peut affranchir.
Devenir laids, Iris, devenir miserables,
Tout cela ne fait que blanchir.

Savoir comment une Maîtresse en doit user quand son amant est malheureux, & que leur amour a fait du bruit ?

Quand votre amour, Iris, a fait un peu de bruit,
Et que votre galant tombe en quelque disgrace,
Un desespoir seroit de fort mauvaise grace,
Il seroit mal à vous de pleurer jour & nuit :

Mais, Iris, votre indifference
Choqueroit plus la bienséance. 1664.

Savoir ce que les malheurs peuvent faire sur l'esprit d'un amant fort amoureux & fort aimé?

Tant qu'un amant fort amoureux
Est sûr du cœur de sa Maitresse,
La fortune la plus traitresse,
Ne le peut rendre malheureux.
Sa prison ne sauroit ébranler sa constance,
Il la sent aussi peu que s'il étoit brutal;
Et même son exil ne lui paroit un mal,
Que parce qu'il est une absence.

Savoir si l'on peut avoir toûjours de l'amour pour une Dame sans en recevoir les dernieres faveurs?

Belle Iris, lorsque je vous presse
De m'accorder les grands plaisirs,
Vous me dites qu'aux seuls desirs
Je devrois borner ma tendresse,
Que mille gens n'aiment pas autrement:
Chacun, Iris, aime comme il l'entend,
Mais quant à moi, j'ai moins de continence;
Et quand l'amour dure sans jouïssance,
Je croi que c'est la faute de l'amant.



Savoir si l'amour peut durer, lorsqu'il n'y a point de jouïssance, ou lorsque la brutalité est extrême?

1664. *Chacun aime à sa guise.*
Adorable Belise,
L'un veut aimer, mais chastement;
L'autre sans s'attacher veut de l'emportement;
Tous ces gens-là prennent l'amour à gauche,
Et lui donnent un méchant tour:
On se lasse à la fin d'esperer nuit & jour,
On se lasse encor plus de la seule débauche;
Mais il nous faut mêler la débauche à l'amour.



Savoir si l'amour se détruit par la jouïssance?

Je comprends fort bien qu'un am at
Qui trouve des defauts après la jouïssance,
Se guerit assez promptement.
Mais quand un corps bien fait, quand de la complaisance
Se trouve avec un cœur rempli de passion;
En ce cas la reconnoissance,
Se joint à l'inclination,
Et l'on tire de la constance,
D'une longue possession.

Savoir lequel est le plus honnête à une Dame de se retenir ou de se laisser aller à sa passion?

Quand vous aimez passablement,
On vous accuse de folie;
Quand vous aimez infiniment,
Mais, on en parle autrement:
Le seul excès vous justifie.

Sur

1664.

Sur la même question.

Pour être une Maîtresse aimable,
Il faut que votre flâme augmente nuit & jour,
Et l'excès ailleurs condamnable,
Est la mesure raisonnable,
Que l'on doit donner à l'amour.



Sur la même question.

Vous me dites que votre feu,
Est assez grand, belle Climene,
Vous ignorez donc, inhumaine,
Qu'en amour assez est trop peu;
Cependant la chose est certaine:
Et si sur ce chapitre on croit les mieux sensez,
Quand on n'aime pas trop, on n'aime pas assez.

Savoir s'il faut dire tout ce qu'on fait à la personne qu'on aime, ou avoir quelque chose de reservé pour elle?

Une Maîtresse à son amant,
(Encor que quelques-uns en parlent autrement,)
Doit de tous ses secrets un entier sacrifice;
Et lors qu'un de ses amis sait,
Qu'elle a découvert son secret,
Il faut qu'il se fasse justice.
Quand on se donne, il doit juger,
Qu'on n'a plus rien à menager.



Savoir

1664 Savoir l'usage qu'une femme doit faire de la pudeur & de l'emportement?

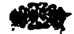
Il faut qu'une Maîtresse honnête,
Ait, pour être selon mon cœur,
De l'emportement tête à tête,
Par tout ailleurs de la pudeur:
Que les apparences soient belles,
Car on ne juge que par elles.

Savoir de quelle maniere il faut que les amans qui s'aiment se parlent entre eux?

Amans, quand vous vous parlerez,
Dans tout ce que vous vous direz,
Jamais un seul mot de rudesse.
Dans la voix même, point d'aigreur:
Car l'amour naît par la tendresse,
Et s'entretient par la douceur.

Savoir ce qu'il faut faire pour empêcher la passion de finir?

Si vous voulez, Iris, que votre affaire dure,
Ne vous relâchez point dans sa prosperité.
Et pour amuser la nature,
Qui se plaît à la nouveauté,
Recommencez vos soins, jusques aux bagatelles:
En amour, c'est la verité,
Les recommencemens valent choses nouvelles.



Savoir

Savoir d'où vient que les amours ne durent 1664.
pas long-tems?

Ce qui fait que les amans
N'aiment jamais fort long-tems,
C'est que les premiers jours qu'une affaire commence,
On a de la complaisance,
De la tendresse, & du soin,
Et qu'ensuite on s'en dispense
Dans la longue jouïssance
Qu'on en a bien plus besoin.

Savoir de quelle maniere il faut que les Dames qui ont un amant en usent avec les gens qui leur ont témoigné de l'amour, & qu'elles ne veulent pas aimer?

Iris, les honnêtes Maîtresses,
Traitent d'un plus grand serieux
Ceux qui leur ont offert des vœux;
Que ceux qui n'ont point eû pour elles de tendresses.
Car des civilitez pour les indifferens
Sont des faveurs pour les amans.

Savoir si l'amour change les temperamens?

Je ne croi pas qu'un amant
Change son temperament,
Pour se rendre tout semblable
A ce qu'il trouve d'aimable,
L'amour du matin au soir
Ne va pas du blanc au noir;

Mais

Mais si l'humeur serieuse,
1664. *Ne prend l'autre extrémité:*
Du moins cette imperieuse
A moins de severité.

Savoir si lorsqu'on est éperduëment amoureux, on trouve quelque chose de plus beau que sa Maîtresse?

Il est vrai, je vous le confesse,
Vous l'emportez sur ma Maîtresse;
Vous avez de plus beaux cheveux,
Rien n'est comparable à vos yeux.
Mais quoi qu'enfin vous soyez bien plus belle,
Vous ne me plaisez pas tant qu'elle.

Savoir s'il est bon d'avoir un confident en amour?

Un confident, Tirsis, n'est pas fort necessaire:
Si l'on s'en peut passer, on ne fait pas trop mal.
Mais si vous en prenez, qu'il vous soit inégal;
Car autrement pour l'ordinaire,
Un confident devient rival.



Savoir laquelle est la plus grande de la premiere ou de la seconde passion?

Le premier amour est extrême;
Mais les feux ne sont pas constans;
Et la seconde fois qu'on aime,

On

On aime moins, mais plus long-tems.

1664.



Savoir si l'on peut être en repos, quand on doute de l'état auquel on est avec la personne qu'on aime?

L'incertitude est le plus grand des maux :
Quand vous aurez sur votre affaire
Un éclaircissement à faire,
Jusqu'à ce qu'il soit fait, n'ayez point de repos.



Savoir si l'on ne voit pas bien quand on commence d'aimer que l'amour ne durera pas toûjours?

Encor qu'il soit fort peu d'éternelles amours,
Il n'est point d'honnête Maîtresse
Qui croye, en s'embarquant, voir finir sa tendresse;
On se flatte, & l'on croit qu'on aimera toûjours.



Savoir auquel on se doit prendre de son rival ou de sa Maîtresse de l'infidelité de celle-ci?

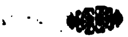
Quand un rival nous presse
Et nous fait trop de mal,
C'est contre une Maîtresse
Qu'il faut être brutal,
Et non contre un rival.



Savoir

1664. Savoir si l'on peut aimer long-tems une Maîtresse coquette?

Je veux au cœur de ma Maîtresse,
La derniere délicatesse;
Je suis sur ce sujet de l'avis de Cesar;
Et ce n'est pas assez, Iris, à mon égard,
Qu'elle soit au fonds innocente,
Je veux que du soupçon,
Elle soit même exempte.



Savoir de quelle maniere il faut que les amans aimez se conduisent avec les maris de leurs Maîtresses?

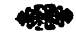
Il se voit des maris qu'on peut apprivoiser,
Il en est d'autres peu dociles:
Vous amans, qui serez habiles,
Verrez comme il en faut user.
Mais enfin de quelque maniere
Que les pauvres cocus soient faits,
Ou d'humeur douce, ou d'humeur fiere,
Avec eux en public, ne vous couplez jamais.

Savoir si une femme peut être bonne fortune deux fois en sa vie?

Prude, insensible à l'amoureuse ardeur,
(Grace à ton extrême froideur,)
Cesse de nous vanter ta vertu non commune;
Je n'estime pas moins l'autre temperament,
Pourvu qu'il aime honnêtement.

On

On est toûjours bonne fortune,
Quand on aime bien son amant. 1664.



Savoir si quand on s'aime, la Maîtresse peut prétendre que son amant fasse des choses pour elle, qu'elle ne feroit pas pour lui?

Tant que sans être aimez, nous ne sommes qu'amans,
C'est à nous seuls, Iris, à souffrir les tourmens;
Mais après que notre Maitresse,
A pris pour nous de la tendresse,
Tous les soins doivent être égaux;
De même que les biens, on partage les maux.



Savoir s'il est vrai que l'amour frappe un cœur comme un coup de foudre qu'on ne peut éviter?

Pour excuser votre foiblesse,
Vous dites que l'amour vous blesse;
Que tous ses coups sont imprevûs:
Climene, c'est un pur abus.
Je croi qu'une aimable presence,
Peut, nous trouvant sans résistance,
Insensiblement nous charmer;
Mais je tiens pour chose certaine,
Que nous n'aimons jamais, Climene,
Que nous ne voulions bien aimer.



Savoir

1664. Savoir si l'on peut aimer sans estimer?

Quand on méprise ce qu'on aime,
La passion est dans le sens,
Et, sa chaleur fut-elle extrême,
On ne sauroit aimer long-tems.

Savoir de quelle maniere les amans en doivent user ensemble sur l'interêt?

Celle qui me vendra la derniere faveur,
N'aura jamais mon cœur.
Mais après avoir eû des faveurs de Carite,
Par la force de mon mérite,
Si cette belle avoit besoin,
Ou de mon bien, ou de ma vie;
Je n'aurois pas de plus grand soin,
Que de contenter son envie.
Les amans sur le bien, sont comme les Chartreux,
Tout doit être commun entre eux.

Savoir si la délicatesse des amans & des Maîtresses sur leur conduite, doit être égale?

Vous devez à votre conduite
Des soins qui me sont superflus.
Quand on dit que j'aime Carite,
Iris, je vous contente en ne la voyant plus.
Mais lorsque le bruit court que vous aimez Oronte,
Vous me montrez en vain que vous êtes innocente,
Si le public n'en voit autant,
Je ne puis pas être content.

Sur

Sur le même sujet. 1664.

Apprenez de moi, s'il vous plaît,
De nos devoirs la difference:
Je ne puis vous blesser, Iris, que par l'effet;
Vous pouvez m'offenser par la seule apparence.



Savoir si les Dames peuvent être excusables de faire les avances?

Je mépriserois une Dame,
De qui le cœur rempli de flâme,
Paroitroit le premier charmé,
L'avance en vous est condamnable,
Et si quelque raison la peut rendre excusable,
C'est quand vos cœurs, Iris, n'ont jamais rien aimé.



Savoir s'il est vrai que l'amour égale les conditions?

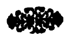
L'amour égale sous sa loi,
La Bergere avec le Roi,
Si-tôt qu'il en fait sa Maîtresse,
Si-tôt qu'elle a pû l'engager,
La Bergere devient Princesse,
Ou le Prince devient Berger.



Savoir qui a le plus de plaisir dans une affaire reglée, ou celui qui aime le plus, ou celui qui aime le moins?

Lorsque

1664. *Lorsque deux cœurs unis brûlent des mêmes feux,*
Vous croyez peut-être, Sylvie,
Que des deux le moins amoureux,
Goûte en paix la plus douce vie.
Ce n'est pas là mon sentiment,
Er je croi plûtôt que l'amant,
Dont l'ame d'amour toute pleine
A de plus violens desirs,
Ressent quelquefois plus de peine;
Mais bien souvent plus de plaisirs.



Savoir si le plus amoureux est toujours le plus content?

Belle Iris, le plus amoureux,
N'est pas toûjours le plus heureux:
La moindre negligence blesse
Son extrême délicatesse:
Quoi qu'on fasse pour lui de bien,
Quoi qu'à lui plaire on se dispose,
Si l'on manque à la moindre chose,
Il ne compte cela pour rien.
Cependant quand il voit qu'assurément on l'aime,
Son plaisir est extrême,
Et pour avoir, Iris, beaucoup moins de tourment,
Il ne voudroit jamais aimer moins tendrement.



Savoir s'il faut tenir sa Maîtresse par d'autres choses que par elle-même?

Je ne comprends pas qu'un amant,
Par une jalousie extrême,
Veuille empêcher celle qu'il aime

De voir le monde librement :
Je tiens que c'est une foiblesse, 1664.
Et je croirois que ma Maitresse
Me garderoit alors sa foi
Par la necessité de ne voir rien que moi.

Savoir si une Dame qui fait fort valoir les faveurs qu'elle fait à son amant, lui persuade qu'elle l'aime beaucoup ?

Afin d'augmenter sa chaleur,
Vous faites valoir la faveur,
Que vous donnez à Teagene ;
Mais d'un autre côté c'est trahir votre feu ;
Car en lui témoignant, Climene,
Que vous la donnez avec peine,
Vous montrez que vous aimez peu.

Savoir quel est le plus sûr moyen de s'aimer long-tems & agreablement ?

Pour qu'une affaire dure, & toûjours dans les ris,
Il faut que la Maitresse, Iris,
Avec ces gens, qui vont prônant par tout leurs flâmes,
Ait un peu de rusticité ;
Et qu'aussi le galant avec toutes les Dames,
N'ait que de la civilité.

Savoir si l'on peut avoir deux grandes passions en sa vie ?

Je demeure d'accord, adorable Sylvie,
1664. *Que l'on rencontre rarement,*
Quelqu'un aimant deux fois fortement en sa vie,
Parce qu'on voit malaisément
Quelqu'un aimer bien tendrement.
Mais à ceux de qui le cœur tendre
Ne sauroit vivre sans amour,
Il est aisé de se reprendre,
Et plus fort que le premier jour.

Savoir ce que cela fait sur le cœur d'un amant aimé, que sa Maîtresse soit accablée des caresses de son mari?

Que jour & nuit votre époux,
Fasse l'amant auprès de vous:
Cela n'est point à la mode.
Pour moi j'en souffre nuit & jour:
Car enfin, Iris, son amour,
Vous plaît, ou vous incommode.



Savoir comment un mari doit faire pour se faire aimer d'une jolie femme qu'il a épousée, sans l'avoir connuë auparavant?

Damon, tu te plains que ta femme
Ne répond pas bien à ta flâme;
Te moques-tu des gens d'esperer ses douceurs?
Elle commence à te connoître,
Sous le titre de son Maître:
Ce n'est pas sous ce nom que l'on gagne les cœurs.
Prends l'air d'amant, sers-toi de cette amorce,
Cela te fera des apas:

On

On peut prendre le corps par force, —
Mais le cœur ne s'insulte pas. 1664.



Savoir s'il suffit à un amant d'avoir souvent donné des marques de son amour à la personne qu'il aime, sans se soucier de recommencer tous les jours?

Belle Iris, lorsque je vous presse
De me donner à tout moment
Des marques de votre tendresse,
Vous me répondez brusquement,
N'êtes-vous pas encor content
De tout ce que j'ai pû vous dire,
De ce que j'ai pu vous écrire,
A tous les quarts-d'heures du jour,
Sur le sujet de mon amour?
Non, belle Iris, je parle avec franchise,
Le passé chez l'Amour ne se compte pour rien,
Il veut qu'à toute heure on lui dise
Ce qu'il sait déja fort bien.

Savoir si les amans doivent être en allarme de voir leurs Maîtresses extrêmement caressées par leurs maris?

L'autre jour près de Climene,
Je voyois son mari sans cesse sur ses bras;
Cette belle vit ma peine,
Et me dit ceci tout bas:
Remets le calme en ton ame,
Et sache que l'empressement
D'un mari qui hait sa femme,
Fait plus aimer son amant.

1664. Savoir lequel il vaudroit mieux pour une fille qui se marieroit sans amour, que son mari en eût beaucoup pour elle ou point du tout?

Dieu vous veuille garder, la Belle,
D'un grand-amour de votre époux:
Il seroit mal qu'il vous fût infidelle;
Mais il seroit plus mal qu'il fût jaloux de vous,
Et l'amour le rendroit jaloux.

Savoir si un mari fort laid a raison de souhaiter que sa femme le regarde?

Tu te plains incessamment
De ne point attirer les regards d'Enemonde,
Laisse-la, pauvre innocent,
Plûtôt que toi regarder tout le monde.
Qu'elle envisage son devoir,
Par là tu te pourras sauver du cocuage;
Mais si c'est toi qu'elle envisage,
Cela n'est pas en son pouvoir.



Savoir ce qui est préferable en une belle Maîtresse, ou le cœur, ou le corps?

Un brutal pour ton cœur ne feroit nuls efforts,
Il aimeroit mieux la personne;
Mais pour moi je n'aime ton corps
Qu'autant que ton cœur me le donne.



Savoir si une femme peut aimer son mari quoi 1664.
qu'il vive bien avec elle, quand elle aime son amant ?

Philis disoit un jour, à l'aimable Climene,
N'aimez-vous pas bien votre époux ?
Il est complaisant, il est doux.
Non, dit-elle. Et d'où vient, dit Philis, votre haine?
Vous avez un si bon cœur,
Tant de justice & de douceur,
Vous avez tant de pente à la reconnoissance.
Il est vrai, dit Climene, il seroit mon ami
S'il n'étoit pas mon mari;
Mais je n'ai rien pour lui que de la complaisance:
Avecque lui je vis honnêtement,
Je ne l'aime qu'en apparence,
Et dans le fond du cœur je le hais fortement,
Comme un rival de mon amant.

Savoir ce que fait la presence & l'absence de ce qu'on aime ?

Absent d'Iris, mon chagrin est extrême,
La voir est mon plus grand bien:
Il n'est rien tel que d'être avecque ce qu'on aime,
Tout le reste n'est rien.



APrès que j'eus achevé cette lecture, il y a bien de l'esprit là-dedans, dit Madame de Montausier. Il y a bien de l'amour, dit Madame de ***. Il n'est pas possible, dit Monsieur, que Bussy ait écrit cela sans avoir une

grande passion. Aussi avois-je, Monsieur, lui
1664. répondis-je. Après quelques autres discours sur cette matiere, Monsieur me fit un petit remerciment, & se leva pour aller porter au Roi le manuscrit de ces Maximes.

Je ne doute pas qu'il n'y ait des gens qui ne disent en voyant ces bagatelles, que c'étoit un amusement indigne d'un homme de guerre, & d'un homme au poste où j'étois.

A cela je réponds qu'on auroit raison si j'avois employé à ces choses, le tems que j'aurois dû donner à mes devoirs; mais je n'y songeois que quand je n'avois rien à faire. La paix étoit faite, & j'étois encore assez jeune.

Les gens qui me condamneront en cette rencontre ne diront pas ce qu'ils pensent; ce sera la seule envie qui les fera parler: c'est la maniere des gens du monde, de blâmer les bonnes qualitez qu'ils n'ont pas; quand ils voyent qu'ils ne peuvent avoir de l'esprit, ils témoignent que c'est par leur propre choix qu'ils n'en ont point, & qu'il est ridicule à un Gentilhomme, & sur tout à un homme de guerre d'en avoir tant.

Ce n'est pas que j'approuve qu'un homme de guerre paroisse savant dans ses conversations; il suffit qu'il parle bien de son métier, mais sans affectation. Si avec beaucoup de valeur il étoit encore fort galant, il en seroit plus estimable.

La galanterie pourtant a ses bornes, il y a un âge où elle est ridicule, & quand il reste assez de chaleur dans cet âge avancé, pour ne se pouvoir passer de femmes, il faut les tenir en chambre plûtôt que de filer le parfait amour publiquement.

Mais pour revenir au conseil que le Duc de S. Ai-

S. Aignan m'avoit donné de me presenter devant le Roi toutes les fois qu'il entreroit au Conseil, afin de lui donner occasion de m'appeller. Je le fis : & voyant passer huit jours sans que Sa Majesté me dît rien, remarquant même qu'elle me traitoit aussi froidement qu'elle faisoit, avant qu'elle eût dit à S. Aignan qu'elle ne croyoit plus rien de ce qu'on lui avoit dit contre moi; la peur me prit qu'on ne lui eût redonné quelque méchante impression; de sorte que je résolus sans attendre plus longtems de lui parler, comme il sortiroit de chez la Reine Mere & qu'il viendroit à son appartement; & de le remercier de la justice qu'il m'avoit faite, ne croyant pas qu'on pût jamais déplaire à son Maître en lui faisant connoître qu'on étoit content de lui. 1664.

Après avoir prié le Marquis de Gesvres qui étoit en quartier de Capitaine des Gardes, de ne laisser approcher du Roi personne pendant que je lui parlerois, je l'abordai comme il entroit dans la Galerie qui va depuis la Chapelle de Freminet à son appartement. SIRE, lui dis-je, je viens rendre de très-humbles graces à Votre Majesté, de la bonté qu'elle a euë de témoigner à M. de S. Aignan qu'elle étoit desabusée de tout ce qu'on lui avoit dit contre moi. Oui, Bussy, me dit le Roi, avec une mine riante, je le suis, & je n'en croi plus rien du tout. Je suis transporté de joye, SIRE, repliquai-je, de la maniere encore dont Votre Majesté le dit. Il y a trois semaines que je ne fais que languir. Votre Majesté ne daignoit me regarder; j'aime autant qu'elle me fasse mourir, SIRE, si elle ne me regarde pas; & en disant ceci les larmes me vinrent aux yeux. Le Roi se

se tournant à moi & me voyant ainsi, me dit,
1664. O je vous regarderai maintenant ; mais promettez-moi, ajoûta-t-il, que vous ne ferez jamais rien qui me puisse déplaire. Moi, vous déplaire, SIRE, lui dis-je : je suis bien malheureux qu'il semble que le serment que Votre Majesté exige de moi sur cela, soit une marque qu'elle croit que j'ai de la peine à m'empêcher de lui déplaire. Ah, SIRE ! j'aimerois mieux mourir mille fois. Mais vous me le promettez, me dit-il. Ouì, SIRE, lui répondis-je, je le promets de tout mon cœur à Votre Majesté ; mais je lui demande une grace en même tems. Comme je ne doute pas que mes ennemis ne refassent des tentatives une autre fois pour tâcher à me nuire auprès de Votre Majesté, je la supplie très-humblement en ce cas-là de dire à M. de S. Aignan ou à moi ce que l'on lui dira, afin de me donner moyen de me justifier, si je suis innocent ; ou si je ne le suis pas, d'être convaincu. Oui, Bussy, me dit-il tout haut, je le ferai, je vous le promets. Je me jettai à ses pieds, & je lui embrassai les genoux : & lui étant entré au Conseil, je me retirai plus content que je n'avois été il y avoit fort long-tems : & il est vrai aussi que par toutes les apparences je le devois être. Je voyois mes ennemis confondus, & la calomnie sans effet à l'avenir (ayant la parole du Roi qu'il ne me condamneroit plus sans m'entendre.) Je voyois ma pension rétablie, puisque la raison qui me l'avoit fait refuser ne subsistoit plus. Je me trouvois un homme de qualité, de quelque réputation, de longs services, avec une belle Charge de guerre que je possedois depuis long-tems. De dire maintenant ce
que

que c'étoit qu'on avoit dit au Roi contre moi, je n'en ai jamais rien sû de positif, sinon que M. le Tellier me dit qu'il croyoit que c'étoit quelques vieux pechez renouvellez; & sur cela je m'imaginai que ce pouvoit être le voyage de Roissi, dont on avoit dit au Roi quelques particularitez qu'il n'avoit pas sûës la premiere fois; & ce qui me confirma encore dans cette pensée, c'étoit ce que m'avoit dit Madame, qu'elle s'étonnoit que le Roi s'en prît à moi seul, vû qu'il y avoit d'autres gens mêlez dans cette affaire. 1664.

Je ne sai si ce que Madame dit à Sa Majesté en ma faveur me servit de quelque chose, mais je lui en sus aussi bon gré que si elle m'eût sauvé la vie: & quoi-que je fusse persuadé qu'elle fût naturellement portée à faire du bien à tout le monde, l'honneur qu'elle me faisoit, & la maniere dont elle me traitoit quand je lui faisois ma Cour, me fit croire qu'elle s'étoit employée pour moi avec plus de chaleur qu'elle ne faisoit d'ordinaire pour les autres. Il faut dire aussi la verité, elle voyoit en moi un grand attachement pour elle, & une grande admiration de ses bonnes qualitez: car c'étoit pour l'esprit & pour la personne, la plus aimable Princesse qui fut jamais.

J'en dirois bien davantage, si je ne craignois que l'obligation que je lui ai, ne me fît soupçonner de flatterie, & c'est pourquoi, quelque glorieuse que m'ait été son amitié, je voudrois qu'on n'eût pas su que j'en eusse été honoré, afin d'avoir le plaisir de m'abandonner à ses louanges, & d'être plûtôt crû sur le bien que j'en voudrois dire.

Le soir de l'aprèsdînée que je parlai au Roi

il y eut Comedie. Je ne pouvois me lasser de re-
1664. garder Sa Majesté avec un visage qui lui témoi-
gnoit bien que j'étois content d'elle ; & ce qui augmenta fort ma joye, ce fut que je trouvai que le Roi affectoit de me montrer qu'il me tenoit la parole qu'il m'avoit donnée, de me regarder desormais, & que tant que la Comedie dura il eût toûjours les yeux sur moi.

Comme j'ai déja dit, il y avoit long-tems que je ne m'étois trouvé si content que je l'étois alors : ma fortune me sembloit en bon chemin, & j'étois fort aimé de ma Maîtresse. L'état de mes affaires de la Cour me donnoit pourtant plus de joye que celui de ma passion, & je croi que cela venoit de ce que ma fortune me coûtoit plus de peines que mon amour. J'avois affaire à un mari si facile, qu'il me paroissoit que j'étois moi-même le mari de sa femme : & dans cette pensée je m'amusai à traduire cette Elegie d'Ovide*:

Si tibi non opus est, servatâ stulte puellâ ;
At mihi fac serves, quo magis ipse velim.

Si tu n'es pas jaloux pour ton propre interêt,
Sois-le au moins, s'il te plaît,
Pour augmenter dans mon ame
L'amour que j'ai pour ta femme :
Je tiens qu'il faut être brutal,
Pour pouvoir aimer sans rival.
A nous autres amants il faut de l'esperance,
Mais sans la crainte on n'a point de plaisirs ;
On languit dans trop d'assurance,
Et les difficultez irritent les desirs.
Climene qui n'étoit pas bête,
Savoit sur cela mon humeur :
Combien de fois feignant d'avoir mal à la tête

A

* Ovid. Amor. L. 2. Eleg. 19.

1664.

'A-t-elle eu l'aimable rigueur,
De remettre à demain la fête,
Et par là d'échauffer mon cœur?
Combien de fois a-t-elle fait semblant
De croire que j'étois coupable,
Afin qu'ayant paru quelque tems implacable,
Et revenant après à moi bien tendrement,
Je l'aimasse plus que devant.
Quelles douceurs, quelles caresses,
Quels baisers recevois-je, & combien de tendresses?
Vous aussi, belle Iris, que j'aime depuis peu,
Donnez-moi souvent des allarmes,
C'est avecque mes larmes,
Qu'on entretient mon feu:
C'est la façon de la nature humaine,
On n'en sauroit disconvenir,
Elle se lasse du plaisir,
S'il ne lui coûte de la peine.
Qui veut regner long-tems dans le cœur d'un amant,
Doit quelquefois le traiter rudement:
Pour moi je n'aime point le bien s'il ne me coûte,
En arrive ce qu'il pourra,
La facilité me dégoute,
Et toujours me dégoûtera.
Toi, de qui la femme est fort belle,
Et qui t'assures trop en elle,
Commence dès qu'il sera nuit,
'A fermer ta maison, & sur le moindre bruit,
Qui frapera ton oreille,
Croi-moi, sois alerte, & veille.
Regarde comme on le doit,
Les billets qu'on écrit & ceux que l'on reçoit;
Informe-toi pourquoi ta femme,
Quitte si souvent ton lit:
Que ce soin t'occupe l'ame,
Et m'exerce un peu l'esprit:
Car enfin si tu continuë,
'En me laissant près d'elle tant d'accès,

De me faciliter sa vuë,
1664 *Je la quitterai pour jamais.*
Le bel amour que j'ai! Je n'ai pas lieu d'écrire,
De me plaindre de mon martyre:
Je ne crains, ni ne soûpire.
Depuis que de Philis je suis le favori,
Tu ne m'as jamais fait dire,
La peste étouffe le mari.
Depuis assez long-tems, je souffre ta foiblesse,
J'avois toûjours compté, sur ta délicatesse,
Et c'est ce qui jusqu'à ce jour,
Avoit fait durer mon amour.
Mais le moyen qu'il dure davantage?
Il est fait comme un mariage.
Viens-ça, dis-moi, mari, des maris le plus doux,
M'as-tu jamais réduit à perdre un rendez-vous?
Lorsque je commençai de brûler pour ta femme,
Je pouvois tromper aisément,
Le mari le plus clair-voyant:
Mais depuis ta souffrance infame,
Je n'ai plus l'esprit éveillé
Et je me suis tout enrouillé.
Au sortir de tes mains, si j'ai d'autres affaires,
Je serai bien-tôt surpris,
Car il n'est point de maris
A la Cour comme à Paris,
Qui soient autant debonnaires.
Cherche donc ailleurs un brutal,
Un amant dont l'indifference
Puisse s'accommoder de cette patience.
C'est selon mon humeur un tourment sans égal.
Mais non, n'en cherche point, il est encor à naître.
Si tu sens du plaisir de m'avoir pour rival,
Tâche de m'empêcher de l'être.

Dès le commencement de cette Campagne, le Roi voulant faire connoître aux autres parties du monde le respect & la consideration qu'on

qu'on avoit pour lui dans l'Europe, avoit envoyé six mille hommes sous le commandement 1664.
du Duc de Beaufort Admiral de France, & de Gadagne Lieutenant General sous lui, pour faire une descente vers les côtes d'Alger, & se saisir de quelque Port. Ils mirent pied à terre à Gigeri, s'y fortifierent, & en furent chassez au bout de quelque tems, avec perte de soixante & dix pieces de canon, de toutes les munitions de guerre & de bouche, & de tous les blessez & les malades. Je laisserai à l'Histoire generale le détail de cette expedition, & je me contenterai de dire que si Gadagne eût été crû, elle eût été aussi utile & aussi glorieuse au Roi qu'elle lui fut préjudiciable.

Quinze jours après que j'eûs parlé au Roi M. le Tellier m'offrit de reparler de ma pension. Je le remerciai, & je lui dis que comme il étoit honnête à moi de ne pas témoigner d'empressement pour cela, de peur qu'il ne semblât au Roi que je n'eusse eû impatience de me justifier que pour avoir de l'argent, (comme il l'avoit témoigné à Madame) S. M. qui lui avoit dit qu'elle me donneroit ma pension si elle étoit contente de moi, me la donneroit assurément sans que je la demandasse.

Dans ce tems-là l'Electeur de Mayence notre allié, ayant quelques Places rebelles dans son Etat, demanda au Roi des troupes. Sa Majesté lui envoya trois mille hommes de pied & huit cens chevaux. Je le suppliai très-humblement de m'honorer de cet emploi: il me dit qu'il verroit, & le donna à Pradel Capitaine au Regiment des Gardes, [& Lieutenant General. Bien loin que tous ces refus me rebutassent, les bontez que le Roi m'avoit témoi-

gnées dans la converſation de la Galerie a-
1664. voient ſi fort augmenté la tendreſſe naturelle que j'avois pour S. M. que je ſuppliai M. le Tellier de lui dire que j'avois tant d'envie de la ſervir, que ce deſir étoit dans mon cœur bien au deſſus de mes propres interêts, & que s'il lui plaiſoit j'irois faire ma Charge de Meſtre de Camp General ſous Pradel. Je ne ſai ſi M. le Tellier fit cette offre au Roi de ma part, mais il me dit que S. M. ne me vouloit pas donner un ſi grand degoût.]

Ce fut alors que le Duc de Navailles eut ordre de ſe défaire de ſes Charges, de celle de Lieutenant des Chevaux-legers de la Garde, entre les mains du Duc de Chaunes, pour cinq cens mille livres, & du Gouvernement du Havre, pour trois cens mille livres, en faveur du Duc de S. Aignan. La Ducheſſe de Navailles eut commandement auſſi de ſe défaire de ſa Charge de Dame d'honneur de la Reine Regnante, entre les mains de Madame de Montauſier, pour cent cinquante mille livres.

La Cour partit de Fontainebleau au mois de Septembre & vint à Vincennes. On y reçut bien-tôt après la nouvelle que les Turcs ayant voulu paſſer la riviere de Raab au pont de Quernient à la vûë de l'armée Chrétienne, les François s'y étoient oppoſez ſi vigoureuſement qu'ils avoient empêché ce paſſage. Que deux jours après les Turcs avoient forcé le quartier des troupes de Bade au paſſage de la riviere à S. Godart, & que les François les avoient fait repaſſer avec perte de plus de douze cens hommes.

Les louanges que donna le Roi à la Feuillade, jointes au malheur que Colligni avoit eû

de

dit se brouiller avec un Intendant d'armée que M. le Tellier lui avoit fort recommandé, firent que non seulement on ne lui donna point l'honneur de cette action, comme cela se pratique d'ordinaire, mais que même on le condamna un peu de ne s'y être pas trouvé. Un de ses bons amis lui manda qu'il avoit eû tort aussi de n'avoir pas envoyé au Roi une relation du combat, & de l'avoir laissée faire à la Feuillade, qui n'avoit presque point parlé de lui. Pour moi je ne laissai pas de faire compliment à Colligni sur cette rencontre. Je me réjouis aussi avec la Feuillade de sa bonne fortune, & je témoignai à Bissy l'un des Brigadiers de cette Cavalerie, mon voisin & mon parent, qui avoit eû grande part à cette action, celle que je prenois à sa gloire.

1664.

Colligni me fit cette réponse.

A Presbourg ce 11. *d'Octobre* 1664.

„ VOus êtes trop bon de vouloir un petit „ moment songer à moi. J'ai été si occupé „ toute cette Campagne que je n'ai pû vous „ rendre compte de tout ce qui se passoit en „ Hongrie.

„ Le Roi m'a envoyé un courrier exprès en „ toute diligence, pour m'ordonner de partir „ avec le Corps que je commande, le 15. d'Oc- „ tobre pour retourner en France. Mais com- „ me il y a bien des choses à ajuster pour nos „ routes, j'apprehende de ne pouvoir pas exe- „ cuter ponctuellement les commandemens de „ Sa Majesté.

„ Nous allons bien patir dans une si longue „ marche & dans la plus rigoureuse saison, tan-

„ dis

„ dis que vous serez en ruelle auprès d'un bon
1664. „ feu à tirer une prime, ou à faire quelque
„ autre chose. Je ne vous porte point d'envie,
„ & je souffre mes peines de bon cœur : je vou-
„ drois même qu'elles eussent été plus longues.
„ Nous avons été si sots que nous avons fait
„ la paix d'Hongrie. Il en est pour nous de
„ cela comme M. de Bassompierre jugeoit quand
„ la Rochelle seroit prise. J'ai pourtant affaire
„ à un homme bien reconnoissant, & qui me
„ traite de la plus agreable maniere du mon-
„ de ; il m'avoit donné la disposition de toutes
„ les Charges de mon armée generalement, ce
„ qui n'a jamais été fait à aucun General : de
„ sorte qu'au peu de tems que j'ai été ici, j'ai
„ donné deux Compagnies de Chevaux-legers.
„ J'ai été bien tenté d'en prendre une pour
„ moi, en imitant celui qui se fit Pape : car
„ peut-être que je n'aurai rien de si bon : outre
„ que j'ai été dix-huit ans Capitaine de Cava-
„ lerie, j'aurois été bien-aise d'avoir cela pour
„ m'amuser ; mais enfin je ne l'ai pas fait.

„ Vous croyez peut-être que je n'ai rien à
„ faire parce que je vous fais une longue Lettre,
„ mais voici la quarantiéme Lettre que j'écris
„ de suite, parce que je depêche demain le
„ courrier du Roi, & je serai bien-aise qu'il
„ vous porte des nouvelles fraîches de

Votre très-humble & obéïssant serviteur,
COLLIGNY.

Nous apprîmes alors que l'Empereur qui [illegible]it sorti d'une méchante affaire qu'il avoit [illegible]c les Turcs, par la seule valeur des Fran[illegible]s, venoit de faire sa paix à l'insçu de la France

France, ce qui parut mal-honnête au dernier point. 1664.

Deux mois s'étant passez depuis mon éclaircissement avec le Roi sans entendre parler de ma pension, j'en parlai à Sa Majesté comme elle entroit au Conseil, & lui en donnai un Placet.

Deux jours après M. le Tellier auquel j'étois allé demander la réponse du Roi à mon Placet, me dit qu'il n'en avoit point fait. Je me donnai patience quinze jours, au bout desquels je redonnai un autre Placet à Sa Majesté, auquel elle ne fit non plus de réponse que la premiere fois.

Ce fut alors que je ne doutai plus que mes ennemis enragez de me voir si glorieusement échappé de leurs pieges à Fontainebleau, ne m'eussent fait quelque nouvelle affaire auprès de Sa Majesté. J'en eûs un chagrin extraordinaire, & d'autant plus grand, que je ne savois comment excuser mon Maître, sur ce qu'il m'avoit promis de ne me jamais condamner sans m'entendre, & c'étoit bien le faire que de ne pas rétablir ma pension. Je cachai ma douleur, & voulant faire un petit voyage en Bourgogne pour m'éloigner du lieu où je recevois tant de déplaisirs, plûtôt que pour autre chose, je pris congé du Roi sans lui parler de ma pension. Pendant mon voyage, j'appris que mon neveu de la Châtre venoit d'être tué à Gigeri, & que par sa mort le Gouvernement de Bapaume étoit vacant. J'en écrivis à Sa Majesté, & j'adressai ma Lettre au Duc de S. Aignan, auquel j'écrivis celle-ci.

1664. *A Bussy ce 10. d'Octobre 1664.*

„ JE suis si rempli des bontez que le Roi me
„ témoigna à Fontainebleau & à Vincennes
„ lorsque je pris congé de Sa Majesté l'autre
„ jour, que je ne puis m'empêcher de vous en
„ faire voir ma joye. Je sai combien vous
„ aimez qu'on l'aime, & c'est ce qui m'oblige
„ à vous faire voir le fond de mon cœur. Je
„ vous dirai donc, Monsieur, que jamais on
„ n'a tant estimé un Maître que j'estime le nô-
„ tre ; je l'admire en tout ce qu'il fait & en tout
„ ce qu'il dit. Vous savez qu'à force de voir
„ les gens on s'y accoûtume d'ordinaire, en sor-
„ te qu'ils ne surprennent plus quelque merite
„ qu'ils ayent. Je voi le Roi tous les jours,
„ je l'observe, & cependant je ne m'accoû-
„ tume point à lui. Je ne comprens pas com-
„ ment on peut avoir si naturellement tant de
„ justesse dans l'esprit qu'il en a ; être si exact
„ & si aisé tout ensemble. Je vous avouë, (car
„ je suis naturel) qu'il y a eû des momens où
„ voyant que l'admiration que j'avois pour lui
„ étoit si mal reconnuë, j'aurois été ravi de
„ lui trouver des defauts, pour me pouvoir
„ par là justifier à moi-même de n'avoir pas
„ fait fortune après avoir si long-tems servi ;
„ mais toute ma recherche ne servoit qu'à me
„ faire découvrir en lui des qualitez admira-
„ bles ; de sorte que je reprenois mon premier
„ zele pour lui, en m'assurant qu'il ne pouvoit
„ être si parfait qu'il étoit, & ne pas connoî-
„ tre enfin que je valois quelque chose. Voi-
„ là l'état où j'en suis, Monsieur. Et en effet,
„ quelque malheureux que j'aye été jusqu'ici,

„ je

„ je suis persuadé qu'un homme qui a de la
„ naissance, une grande Charge de guerre, de 1664.
„ longs services, & qui n'est ni sot ni poltron,
„ ne peut pas manquer de s'avancer tôt ou
„ tard, auprès d'un Maître qui a autant de lu-
„ mieres, de justice & de gloire que le nôtre.
„ Je vous supplie, Monsieur, de presenter au
„ Roi la Lettre que j'écris à Sa Majesté.

Cependant le Roi donna le Gouvernement de Bapaume à Pradel. Comme je fus de retour à Paris où la Cour étoit revenuë, je dis un jour à Sa Majesté, que je la suppliois très-humblement d'être persuadée que j'attendrois sans impatience les graces qu'elle me voudroit faire. Sa Majesté me parut recevoir froidement mon compliment. Je dissimulai pourtant mon chagrin, & je fis en sorte qu'elle n'en connut rien à mon visage; mais on a beau faire quand on est né malheureux: toute la prudence ne sert qu'à reculer de quelques jours les disgraces, & on ne sauroit cacher à son Maître les déplaisirs qu'il nous a donnez.

Le 20 de Decembre le Surintendant Fouquet fut banni à perpetuité par Arrêt de la Chambre de Justice, & ses biens acquis & confisquez au Roi; mais Sa Majesté changeant cette peine de son autorité, le fit conduire prisonnier dans la Citadelle de Pignerol. [Ce fut un exemple fait avec grande justice, car jamais Surintendant n'a fait une plus visible dissipation des finances que celui-là, & les Samblançay & les Jaques Cœur étoient des Capucins auprès de Fouquet.

Les premiers jours de Fevrier 1665. Vardes Capitaine des cent Suisses de la Garde, & Gou- ANN. ver- 1665.

—— verneur d'Aiguemortes ayant donné quelque
1665. sujet à la Duchesse d'Orleans Henriette d'Angleterre de n'être pas contente de lui, suppiia le Roi de trouver bon qu'il s'allât mettre à la Bastille pour satisfaire au ressentiment de la Princesse, S. M. y consentit, mais Madame n'étant pas encore contente de cette satisfaction, le Roi envoya Vardes dans son Gouvernement. Quelque tems après qu'il y eut été, S. M. découvrit qu'il avoit eu à la Cour une si pernicieuse conduite, qu'elle le fit arrêter, & conduire dans la Citadelle de Montpellier. Le pauvre Corbinelli homme de merite, qui s'étoit allé promener en Languedoc avec Vardes, dont il étoit ami, fut arrêté en même tems, & conduit à Pierre-Encise.]

Au commencement de Mars, le Chancelier Seguier, le Duc de S. Aignan, & mes autres amis de l'Academie Françoise, me conviérent de prendre la place du celebre Perrot d'Ablancourt qui venoit de mourir. J'y consentis, & m'étant préparé à parler dans cette Assemblée le jour que j'y serois reçu, comme c'est la coûtume, je le fis en ces termes.

DIS-

DISCOURS 1665.

A MESSIEURS DE L'ACADEMIE FRANCOISE.

MESSIEURS,

„ Si j'étois à la tête de la Cavalerie & que „ je fusse obligé de lui parler pour la mener „ au combat, la croyance où je serois qu'el- „ le auroit quelque respect pour moi, & que „ de tous ceux qui m'écouteroient, il n'y en „ auroit peut-être gueres de plus habile, me le „ feroit faire sans être fort embarrassé. Mais „ ayant à parler devant la plus celebre assem- „ blée de l'Europe, & la plus éclairée, je vous „ avouë, Messieurs, que je me trouve un peu „ étonné, & que si quelque chose me rassure, „ c'est que je croi que vous êtes trop justes „ pour ne pas excuser les fautes d'un homme „ qui a fait toute sa vie un métier, qui verita- „ blement donne de la reputation, mais qui „ d'ordinaire aussi ne donne guere de politesse. „ C'est donc dans cette confiance, Messieurs, „ que je viens vous rendre mille graces de „ l'honneur que vous m'avez fait de me rece- „ voir dans une Compagnie qui a un Protec- „ teur aussi illustre & d'un merite aussi extraor- „ dinaire que celui de M. le Chancelier, & de „ me donner moyen par les connoissances que

„ je

1665. „ je pourrai acquerir avec vous de me rendre „ plus digne de bien servir le plus grand Roi „ du monde. Je sai bien, Messieurs, qu'il „ aime préferablement à toutes choses les ac- „ tions où il y a du courage; mais je sai aussi „ qu'il estime fort les choses où il y a de l'es- „ prit, qu'il s'y connoît mieux qu'homme de „ son Royaume, & qu'il fait cas enfin des ha- „ biles gens aussi bien que des braves. Pour „ moi, Messieurs, après avoir fait jusqu'ici „ tout ce que j'ai pû pour mériter par la guer- „ re l'estime de Sa Majesté, en attendant les „ occasions de recommencer, j'essayerai avec „ vous de me rendre capable d'autres emplois, „ qui pour être moins brillants ne laissent pas „ d'être aussi utiles à notre Maître. Cette es- „ perance, Messieurs, me flatte si fort que per- „ sonne ne recevra jamais avec plus de recon- „ noissance que moi l'honneur que je reçois „ aujourd'hui, & qu'on ne peut être plus que „ je suis, Votre très-humble & très-obeïssant „ serviteur.

C'étoit le Cardinal de Richelieu qui avoit composé l'Academie Françoise des plus beaux esprits de son tems, & qui en avoit pris la qualité de Protecteur, à laquelle après sa mort le Chancelier Seguier avoit succedé. Le nombre devoit être de quarante. Il y avoit toûjours quelques personnes de naissance dans ce Corps-là, [comme les Ducs de Coaslin & de S. Aignan, le Cardinal d'Étrées & moi;] il y en aura encore bien davantage à l'avenir. Jusqu'ici la plûpart des sots de qualité, qui ont été en grand nombre, auroient bien voulu persuader s'ils avoient pû, que c'étoit déroger à la No-

Nobleſſe que d'avoir de l'eſprit ; mais la mode de l'ignorance à la Cour s'en va tantôt paſſée : & le cas que fait le Roi des habiles gens achevera de polir toute la Nobleſſe de ſon Royaume. 1665.

Le lendemain de cette Harangue, M. le Tellier me rencontrant à la porte du Louvre, me regala ſur l'applaudiſſement qu'elle m'avoit attiré, & ajoûta que de l'argent valoit pourtant mieux. J'en demeurai d'accord ; mais je lui dis que l'on n'en donnoit pas ſi aiſément que des louanges : & enſuite il me demanda ſi je ne ſongeois plus à ma penſion. Je lui dis que j'y ſongeois tous les jours, mais que je n'en voulois plus rien dire au Roi ; qu'aſſurément il reconnoîtroit ma diſcretion ; & que ſi j'étois à la place de Sa Majeſté, je ferois plus volontiers du bien aux gens qui ne me parleroient que par leurs aſſiduitez, qu'aux importuns. Tout le monde, me répondit-il, n'a pas tant de délicateſſe que M. de Buſſy.

Lorſque je m'efforçois de ne pas éclater contre Madame de *** [de la Baume] il arriva une choſe qui me donna quelque prétexte de ne me plus tant contraindre. J'appris que l'Hiſtoire que je lui avois prêtée couroit par le monde, & qu'elle faiſoit grand bruit. Je commençai là-deſſus à me plaindre d'elle, & à me plaindre un peu rudement ſur l'infidelité qu'elle m'avoit faite d'avoir copié mon manuſcrit.

[Elle de ſon côté ne me menageoit gueres, & après avoir fait croire au Comte du Pleſſis & au Maréchal que j'étois bien avec la Comteſſe du Pleſſis, elle engagea le Chevalier, un de ſes Amans, à la vanger de tout ce que je diſois d'elle. Il m'envoya donc un ſoir une

eſpece

1665. espece d'Ecuyer me dire que voyant avec combien d'acharnement je m'emportois contre Madame de la Baume, de qui il étoit fort serviteur, il ne le pouvoit souffrir davantage, & qu'il me prioit de me trouver le lendemain dans mon carrosse avec un homme dans une rue que je lui nommerois pour tirer l'épée ensemble. Je répondis à son Envoyé que je n'avois accoutumé de mener personne avec moi, & que quand je l'aurois fait jusques là, je commencerois desormais à ne le plus faire, ne voulant point donner la moindre apparence d'un Rendez-vous par l'extrême respect que j'avois pour les ordres du Roi, mais que je sortois tous les matins sur les huit ou neuf heures pour aller au Louvre.

L'Ecuyer m'ayant quitté là-dessus revint le lendemain me dire que le Chevalier du Plessis me prioit instamment de prendre un homme avec moi dans mon carrosse. Je lui dis que je n'en ferois rien, & que je ne voulois point hazarder ma fortune & ma tête pour une femme perdue. Mais, Monsieur, me dit-il, quel personnage jouerois-je donc, après vous avoir porté une parole d'honneur? Je lui répondis que je me souciois fort peu quel personnage il jouât pourvû que je n'en fisse pas un mauvais. Mais je ne vois pas, ajoûtai-je, de bonne raison qui puisse obliger votre Maître de souhaiter si fort un second. S'il avoit bien envie de se battre, il m'auroit parlé lui-même en mille lieux où il me voit tous les jours. Ah! Monsieur, me répondit-il, M. le Chevalier est un brave homme. Nous le verrons, lui repliquai-je, je m'en vai sortir dans une heure d'ici; & sur cela il se retira.

Je sortis sur les huit heures dans mon carrosse pour aller prendre un Conseiller du Parlement de mes amis avec qui j'avois une affaire. 1665.
Je vis, comme je fus devant S. Roch, venir un carrosse au grand trot, que je reconnus être celui du Chevalier du Plessis. Je ne doutai point que je n'allasse tirer l'épée; mais comme je me preparois à descendre, je vis ce carrosse passer auprès du mien sans s'arrêter. Je crus que le Chevalier ne m'avoit apperçu qu'étant vis-à-vis de moi, & qu'assurément il alloit faire tourner. Je mis donc la tête à la portiere pour voir ce qu'il deviendroit; je perdis son carrosse de vuë, de sorte que je m'imaginai qu'étant devenu prudent, quoi qu'un peu tard, il alloit chez sa Maîtresse lui dire que je n'avois pas voulu me battre. Lorsque je fus devant le Palais royal, je revis ce carrosse venir au grand galop des chevaux, & passer à côté du mien. Le Chevalier me regardant au travers de la vitre avec un visage si rempli de colere que, comme on verra par la suite, il n'en étoit plus resté dans le cœur. Je crus que c'étoit à ce coup que nous allions nous battre, mais je me trompai encore. Ce carrosse passa, & m'alla attendre auprès de la Barriere des Sergens de S. Honoré. Comme le mien fut auprès de cette Barriere, la chaleur me prit, & je fus tout prêt de faire arrêter pour descendre; mais la reflexion de la folie que j'aurois faite d'être l'agresseur m'en empêcha; de sorte que je continuai mon chemin à la rue du Boulai où demeuroit le Conseiller de mes amis. Mon cocher ayant arrêté devant sa porte, je revis passer mon homme pour la quatriéme fois sans me rien dire dont je fus fort aise; car quoi qu'en

mettant pied à terre, j'eusse pris le peuple à 1665. temoin que ce n'étoit que pour me défendre que je mettois l'épée à la main, c'est toujours une facheuse affaire, que d'être obligé de se battre, & dont un homme qui a quelque aquis se passe mieux qu'un autre.

Pour dire maintenant ce que je pense de ce procedé, c'est que lorsque ce fut au fait & au prendre, ce vangeur des torts fit reflexion que ce seroit être fou que de se perdre pour une femme perduë. Ainsi le défaut de sa conduite ne fut que le contretems de sa reflexion, car avant que de s'engager à se battre pour cette maîtresse, il falloit qu'il prevît tout le ridicule & toute la folie de ce Combat.

Je parlai d'affaires au Conseiller mon ami, & aprés je m'en allai au lever du Roi. Après que S. M. fut habillée je tirai à part le Duc de S. Aignan pour lui dire, sans lui nommer contre qui, l'affaire qui m'étoit arrivée, afin, ajoutai-je, que si ce galant homme par le conseil d'autrui ou de son mouvement venoit à se raviser, & à me faire tirer l'épée, vous puissiez témoigner au Roi que je vous l'aurois dit. Il me repondit que cela ne suffiroit pas pour nous mettre à couvert tous deux; que si je me battois sans prendre d'autres précautions, le Roi croiroit que ç'auroit été de concert avec lui, & qu'il étoit à propos pour ses suretez & les miennes qu'il en avertît S. M. à l'heure même. Je lui dis qu'il en usât comme il le plairoit; mais, me repondit-il, le Roi voudr savoir le nom du Personnage. O pour cela lui dis-je, je supplierai très-humblement S. M. de m'en dispenser, car encore que je ne l'aime ni ne l'estime, je ne veux pas lui mettre sa tête

si

sur un Echaffaut, & ce n'est que pour mes précautions que j'en use comme je fais. Si le Roi vous donne sa parole, me repliqua-t-il, de ne le pas faire poursuivre, comme je crois qu'il vous la peut donner en cette rencontre, en ce cas-là, lui dis-je, je le lui manderai.

Le Duc de S. Aignan m'ayant quitté sur cela pour aller conter au Roi [illegible]

[illegible] très-jolie, & qu'il ne
[illegible] fort le Roi.
[illegible] bien aise, que j'e[illegible]
[illegible] qui étoit qu'a[illegible]
[illegible] du Prince de Con[illegible]
[illegible] que je le louois be[illegible]
[illegible] lui parusse avoir e[illegible]
[illegible] pour lui. [illegible]
[illegible] pas raison de crain[illegible]
[illegible] étoit tellement [illegible]
[illegible] m'assuroit que le R[illegible]
[illegible] avec le Prince [illegible]
[illegible] lui dis-je, il y a[illegible]
[illegible] Je ne sai, me di[illegible]
[illegible] d'un hom[illegible]
[illegible] qu'il a de la [illegible]
[illegible] mal propre, [illegible]
[illegible] d'autres défauts [illegible]
[illegible] je [illegible]
[illegible] que je l'y ai [illegible]
[illegible] lui dis-[illegible]
[illegible] choses-là [illegible]
[illegible] mais mo[illegible]
[illegible] à Paris [illegible]
[illegible] je le porterai [illegible]
[illegible] contre la [illegible]
[illegible]

[illegible] à Chartres
[illegible] un jour [illegible]
[illegible] que le jour [illegible]
[illegible] j'allai prend[illegible]
[illegible] & je le po[illegible]
[illegible] Majesté me faisant [illegible]
[illegible] moi trouvant [illegible]
[illegible] S. Aignan, [illegible]
[illegible] de parler au R[illegible]

priai de presenter mon manuscrit à Sa Majes- 1665.
té, en lui disant qu'elle y verroit encore l'His-
toire de Madame de *** [d'Olonne] qu'elle
n'avoit pas vûë [dans celui que Biscaras lui
avoit donné; ce qu'il fit; & le Roi le garda
quatre jours, pendant lesquels je fus averti
que mes ennemis échauffoient le Prince de
Condé contre moi. Cela m'obligea de prier le
Duc de S. Aignan de savoir de S. M. si elle
n'avoit plus affaire de mon Manuscrit, & de
lui dire que je serois bien aise de le faire voir à
M. le Prince, afin de le desabuser des impres-
sions qu'on lui avoit voulu donner contre le
respect que je lui devois. Le Roi l'ayant ren-
voyé au Duc de S. Aignan, & ce Duc à moi,
je pensai à propos d'en parler moi-même à S.
M. Je lui dis donc le même jour qu'ayant sû
[illegible] par Biscaras qui lui avoit donné une
[illegible] que j'avois écrite, qu'elle étoit falsi-
fiée en beaucoup d'endroits, & particuliere-
ment sur le sujet de M. le Prince, j'avois prié
le Duc de S. Aignan en arrivant de ce voyage de
[illegible] à S. M. mon Original. Je lui redis en-
suite la conversation de Biscaras & de moi, &
[illegible] la crainte que j'avois eue
[illegible] M. ne mourût que dans l'Eloge que
[illegible] de M. le Prince, je ne témoignasse
[illegible] d'attachement pour lui que n'en de-
[illegible] Mestre de Camp General de la
[illegible] qui avoit été son Lieutenant;
[illegible] en soutiant, que M. le Prince
[illegible] courage de faire la guerre sans
[illegible] lui avoit donné Biscaras. Mais
[illegible] qualités
[illegible] Sire, sans [illegible]
[illegible] mon Original.

[illegible] Il est vrai, interrompit [illegible] le Roi, [illegible] des feuilles volantes [illegible] M. le Prince, Sire, [illegible] traité par tout. Oui, [illegible] doit être content. [illegible] Sire, lui dis-je, qui fera [illegible] V. M. que je dis vrai, c'est que j'ai [illegible] à quatre de mes amis, [illegible] le Maréchal [illegible] en est un, quoique [illegible] querelle avec son fils, [illegible] à lui, je le croirois homme d'honneur [illegible] ne pas dire la vérité. Mais c'est Madame de la Baume, Sire, ajou[illegible] cette Histoire [illegible] depuis que nous sommes [illegible] changée en mille & [illegible] V. M. [illegible] voir que j'y ai dit [illegible] le monde [illegible] Villeneuil; [illegible] pendant [illegible] se dispenser de louer [illegible] pour suffisante; mais elle [illegible] Madame de la Baume a cru que [illegible] ne me feroit pas grand mal, [illegible] l'a laissé comme elle l'a trouvé, & a glissé [illegible] de M. le Prince & de [illegible] Mordieu, [illegible] vous de [illegible] me dit le Roi, & me quitta [illegible] ces paroles.

On peut juger aisément si je sortis [illegible] de cette conversation, me croyant à cou[illegible] de la malice de mes ennemis. Je n'avois [illegible] qu'à satisfaire le Prince de Condé, qui [illegible] croyois, se satisferoit de la raison. Cepen[illegible] [illegible] que j'avois chargé le premier de [illegible] parler, & puis Lenet, me dirent qu'il re[illegible] [illegible] original, disant que rien [illegible] [illegible] prendroit la vérité, qu[illegible]

pensoit pas qu'on pût lui marquer du ressentiment [illegible]
& moi moins qu'un autre qui avois été [illegible]
été auprès de M. son pere [illegible]
quand même les choses [illegible]
disois, il avoit [illegible]
de moi d'avoir écrit [illegible]
de [illegible]
de [illegible]

[illegible]

Tenez, Monsieur, dis-je au Duc de S. Ai-
gnan, voilà ce que je vous prie de porter au Roi. 1665.
S. Aignan l'ayant lû, cela est net, me dit-il,
je vous promets que Sa Majesté aura ce
illet avant qu'il soit deux heures. Je vous
ie encore de lui dire, repris-je, que s'il lui
ait je m'irai mettre à la Bastille, & que j'y
meurerai jusqu'à ce qu'il soit éclairci de la
ité. Je n'y manquerai pas, me répondit-il.
Cependant [Lenet m'étant venu dire que
le Prince étoit fort échauffé contre
je lui répondis qu'il ne devoit pas l'ê-
mais que si S. M. étoit contente de moi,
craignois personne & que s'il ne l'étoit
je ne craignois que lui.] J'apprenois enco-
mes amis que Madame de *** [de la
] ne s'étoit pas contentée d'avoir gâté
que j'avois dit de plus beau de M. le
mais qu'il n'y avoit pas un homme de
ans ce manuscrit, à qui elle ne m'eût
ner quelque coup de patte ; de sorte
n le monde s'élevoit contre moi : on
oit même avis de beaucoup d'endroits
vouloit assassiner. Ce que je fis sur
fut de porter le jour un mousqueton
carosse, & deux pistolets, & d'a-
hommes à cheval à ma
la nuit. Mais comm nd
côté au
rai à pr

de témoigner au Roi de ma part l'obligation
1665. que je lui avois de n'avoir pas voulu écouter mes ennemis. Cependant je sus que le lendemain elle avoit parlé à Sa Majesté; mais qu'il avoit paru à la mine du Roi pendant la conversation, qu'il ne faisoit pas grand cas de ce qu'elle lui disoit.

Prison de Mr. de Bussy. Tout celà me faisoit espérer que j'allois sortir glorieusement de cette affaire, quand on me vint arrêter le Vendredi matin 17. d'Avril dans mon logis, comme je m'en allois au lever du Roi. Je ne fus pas trop surpris: car bien que j'eusse quelquefois des rayons d'esperance, ma mauvaise fortune qui me faisoit toûjours craindre, me faisoit toûjours prendre tout au pis: ainsi j'eus le cœur & la contenance ferme en cette rencontre. Ce fut un Exempt des Gardes du Corps qui m'arrêta d'abord, & un moment après arriva le Chevalier du Guet Testu, homme de merite, qui me dit qu'il avoit ordre du Roi de me fouiller; mais qu'il porteroit à Sa Majesté ce que je lui donnerois. Je lui repondis que je lui donnerois tout hormis des Lettres de ma Maîtresse, si j'en avois, & sur cela je vuidai mes poches en sa presence. Il s'y trouva la copie d'un Memoire que j'avois donné au Roi contre Madame de**** [de la Baume] & une Epître à Sa Majesté faite par Boileau, qu'il prit. Ensuite il lût quelques Lettres d'affaire qui étoient sur ma table, & comme je vis qu'il perdoit du tems à cela, je lui dis qu'il vint dans mon cabinet où je lui montrerois mes livres & mes manuscrits. Quand nous y fûmes: Tenez, lui dis-je, en lui donnant le manuscrit que le Roi m'avoit rendu, voilà la pierre de scandale, voilà pour-

quoi

qüoi vous m'arrêtez : le Roi l'a eû quatre jours, reportez-le encore à Sa Majesté si vous voulez. Il le prit, après quoi il me mena dans son carrosse à la Bastille. 1665.

Quand on fera reflexion sur cet évenement on trouvera qu'il est inouï qu'on ait jamais arrêté un homme de qualité, & qui a bien servi, & long-tems à la guerre, & qui est pourvû d'une grande Charge, pour avoir écrit (par maniere de divertissement & sans dessein que cela devînt public) les amours de deux Dames que tout le monde savoit, & sur la simple accusation, sans preuves, d'avoir écrit contre le Roi & contre la Reine sa Mere. Cependant si j'eusse été convaincu d'intelligence avec les ennemis de l'Etat, & qu'on eût apprehendé l'effet de la conspiration on ne fût pas allé plus vîte, & je n'eusse pas été traité plus rudement. On me donna un Allemand pour me servir, & deux heures après on m'apporta un assez bon dîner en apparence, dont l'état où j'étois ne me permit pas de goûter.

Le Dimanche matin 19. d'Avril, Baisemaux Gouverneur de la Bastille, entra dans ma chambre, & me dit que le Lieutenant Criminel alloit monter pour m'interroger de la part du Roi.

Quoi-que ce fût-là à un homme innocent le chemin de sortir bien-tôt d'affaires, il me parut de l'aigreur dans ce procedé, & je me défiai que si on ne me trouvoit pas coupable après ces démarches-là, on ne les voulût justifier en me laissant en prison. Je ne laissai pas de témoigner à Baisemaux que c'étoit une grace que le Roi me faisoit ; & un moment après je vis entrer Tardieu Lieutenant Criminel,

de témoigner au Roi de ma part l'obligation
1665. que je lui avois de n'avoir pas voulu écouter mes ennemis. Cependant je sus que le lendemain elle avoit parlé à Sa Majesté; mais qu'il avoit paru à la mine du Roi pendant la conversation, qu'il ne faisoit pas grand cas de ce qu'elle lui disoit.

Prison de Mr. de Bussy. Tout cela me faisoit esperer que j'allois sortir glorieusement de cette affaire, quand on me vint arrêter le Vendredi matin 17. d'Avril dans mon logis, comme je m'en allois au lever du Roi. Je ne fus pas trop surpris: car bien que j'eusse quelquefois des rayons d'esperance, ma mauvaise fortune qui me faisoit toûjours craindre, me faisoit toûjours prendre tout au pis: ainsi j'eus le cœur & la contenance ferme en cette rencontre. Ce fut un Exempt des Gardes du Corps qui m'arrêta d'abord, & un moment après arriva le Chevalier du Guet Testu, homme de merite, qui me dit qu'il avoit ordre du Roi de me fouiller; mais qu'il porteroit à Sa Majesté ce que je lui donnerois. Je lui repondis que je lui donnerois tout hormis des Lettres de ma Maîtresse, si j'en avois, & sur cela je vuidai mes poches en sa presence. Il s'y trouva la copie d'un Memoire que j'avois donné au Roi contre Madame de**** [de la Baume] & une Epître à Sa Majesté faite par Boileau, qu'il prit. Ensuite il lût quelques Lettres d'affaire qui étoient sur ma table, & comme je vis qu'il perdoit du tems à cela, je lui dis qu'il vint dans mon cabinet où je lui montrerois mes livres & mes manuscrits. Quand nous y fûmes: Tenez, lui dis-je, en lui donnant le manuscrit que le Roi m'avoit rendu, voilà la pierre de scandale, voilà pour-

quoi

quoi vous m'arrêtez : le Roi l'a eû quatre jours, reportez-le encore à Sa Majesté si vous voulez. Il le prit, après quoi il me mena dans son carrosse à la Bastille. 1665.

Quand on fera reflexion sur cet évenement on trouvera qu'il est inouï qu'on ait jamais arrêté un homme de qualité, & qui a bien servi, & long-tems à la guerre, & qui est pourvû d'une grande Charge, pour avoir écrit (par maniere de divertissement & sans dessein que cela devînt public) les amours de deux Dames que tout le monde savoit, & sur la simple accusation, sans preuves, d'avoir écrit contre le Roi & contre la Reine la Mere. Cependant si j'eusse été convaincu d'intelligence avec les ennemis de l'Etat, & qu'on eût apprehendé l'effet de la conspiration on ne fût pas allé plus vîte, & je n'eusse pas été traité plus rudement. On me donna un Allemand pour me servir, & deux heures après on m'apporta un assez bon dîner en apparence, dont l'état où j'étois ne me permit pas de goûter.

Le Dimanche matin 19. d'Avril, Baisemaux Gouverneur de la Bastille, entra dans ma chambre, & me dit que le Lieutenant Criminel alloit monter pour m'interroger de la part du Roi.

Quoi-que ce fût-là à un homme innocent le chemin de sortir bien-tôt d'affaires, il me parut de l'aigreur dans ce procedé, & je me défiai que si on ne me trouvoit pas coupable après ces démarches-là, on ne les voulût justifier en me laissant en prison. Je ne laissai pas de témoigner à Baisemaux que c'étoit une grace que le Roi me faisoit ; & un moment après je vis entrer Tardieu Lieutenant Criminel,

1665. de témoigner au Roi de ma part l'obligation que je lui avois de n'avoir pas voulu écouter mes ennemis. Cependant je sus que le lendemain elle avoit parlé à Sa Majesté; mais qu'il avoit paru à la mine du Roi pendant la conversation, qu'il ne faisoit pas grand cas de ce qu'elle lui disoit.

Prison de Mr. de Bussy. Tout cela me faisoit esperer que j'allois sortir glorieusement de cette affaire, quand on me vint arrêter le Vendredi matin 17. d'Avril dans mon logis, comme je m'en allois au lever du Roi. Je ne fus pas trop surpris: car bien que j'eusse quelquefois des rayons d'esperance, ma mauvaise fortune qui me faisoit toûjours craindre, me faisoit toûjours prendre tout au pis: ainsi j'eus le cœur & la contenance ferme en cette rencontre. Ce fut un Exempt des Gardes du Corps qui m'arrêta d'abord, & un moment aprés arriva le Chevalier du Guet Testu, homme de merite, qui me dit qu'il avoit ordre du Roi de me fouiller; mais qu'il porteroit à Sa Majesté ce que je lui donnerois. Je lui repondis que je lui donnerois tout hormis des Lettres de ma Maîtresse, si j'en avois, & sur cela je vuidai mes poches en sa presence. Il s'y trouva la copie d'un Memoire que j'avois donné au Roi contre Madame de**** [de la Baume] & une Epître à Sa Majesté faite par Boileau, qu'il prit. Ensuite il lût quelques Lettres d'affaire qui étoient sur ma table, & comme je vis qu'il perdoit du tems à cela, je lui dis qu'il vint dans mon cabinet où je lui montrerois mes livres & mes manuscrits. Quand nous y fûmes: Tenez, lui dis-je, en lui donnant le manuscrit que le Roi m'avoit rendu, voilà la pierre de scandale, voilà pour-

quoi

quoi vous m'arrêtez : le Roi l'a eû quatre jours, reportez-le encore à Sa Majesté si vous voulez. Il le prit, après quoi il me mena dans son carrosse à la Bastille. 1665.

Quand on fera reflexion sur cet évenement on trouvera qu'il est inouï qu'on ait jamais arrêté un homme de qualité, & qui a bien servi, & long-tems à la guerre, & qui est pourvû d'une grande Charge, pour avoir écrit (par maniere de divertissement & sans dessein que cela devînt public) les amours de deux Dames que tout le monde savoit, & sur la simple accusation, sans preuves, d'avoir écrit contre le Roi & contre la Reine sa Mere. Cependant si j'eusse été convaincu d'intelligence avec les ennemis de l'Etat, & qu'on eût apprehendé l'effet de la conspiration on ne fût pas allé plus vîte, & je n'eusse pas été traité plus rudement. On me donna un Allemand pour me servir, & deux heures après on m'apporta un assez bon dîner en apparence, dont l'état où j'étois ne me permit pas de goûter.

Le Dimanche matin 19. d'Avril, Baisemaux Gouverneur de la Bastille, entra dans ma chambre, & me dit que le Lieutenant Criminel alloit monter pour m'interroger de la part du Roi.

Quoi-que ce fût-là à un homme innocent le chemin de sortir bien-tôt d'affaires, il me parut de l'aigreur dans ce procedé, & je me défiai que si on ne me trouvoit pas coupable après ces démarches-là, on ne les voulût justifier en me laissant en prison. Je ne laissai pas de témoigner à Baisemaux que c'étoit une grace que le Roi me faisoit ; & un moment après je vis entrer Tardieu Lieutenant Crimi-

1665. de témoigner au Roi de ma part l'obligation que je lui avois de n'avoir pas voulu écouter mes ennemis. Cependant je sus que le lendemain elle avoit parlé à Sa Majesté; mais qu'il avoit paru à la mine du Roi pendant la conversation, qu'il ne faisoit pas grand cas de ce qu'elle lui disoit.

Prison de Mr. de Bussy. Tout cela me faisoit esperer que j'allois sortir glorieusement de cette affaire, quand on me vint arrêter le Vendredi matin 17. d'Avril dans mon logis, comme je m'en allois au lever du Roi. Je ne fus pas trop surpris: car bien que j'eusse quelquefois des rayons d'esperance, ma mauvaise fortune qui me faisoit toûjours craindre, me faisoit toûjours prendre tout au pis: ainsi j'eus le cœur & la contenance ferme en cette rencontre. Ce fut un Exempt des Gardes du Corps qui m'arrêta d'abord, & un moment après arriva le Chevalier du Guet Testu, homme de merite, qui me dit qu'il avoit ordre du Roi de me fouiller; mais qu'il porteroit à Sa Majesté ce que je lui donnerois. Je lui repondis que je lui donnerois tout hormis des Lettres de ma Maîtresse, si j'en avois, & sur cela je vuidai mes poches en sa presence. Il s'y trouva la copie d'un Memoire que j'avois donné au Roi contre Madame de**** [de la Baume] & une Epître à Sa Majesté faite par Boileau, qu'il prit. Ensuite il lût quelques Lettres d'affaire qui étoient sur ma table, & comme je vis qu'il perdoit du tems à cela, je lui dis qu'il vint dans mon cabinet où je lui montrerois mes livres & mes manuscrits. Quand nous y fûmes: Tenez, lui dis-je, en lui donnant le manuscrit que le Roi m'avoit rendu, voilà la pierre de scandale, voilà pourquoi

quoi vous m'arrêtez : le Roi l'a eû quatre jours, reportez-le encore à Sa Majesté si vous voulez. Il le prit, après quoi il me mena dans son carrosse à la Bastille. 1665.

Quand on fera reflexion sur cet évenement on trouvera qu'il est inouï qu'on ait jamais arrêté un homme de qualité, & qui a bien servi, & long-tems à la guerre, & qui est pourvû d'une grande Charge, pour avoir écrit (par maniere de divertissement & sans dessein que cela devînt public) les amours de deux Dames que tout le monde savoit, & sur la simple accusation, sans preuves, d'avoir écrit contre le Roi & contre la Reine sa Mere. Cependant si j'eusse été convaincu d'intelligence avec les ennemis de l'Etat, & qu'on eût apprehendé l'effet de la conspiration on ne fût pas allé plus vîte, & je n'eusse pas été traité plus rudement. On me donna un Allemand pour me servir, & deux heures après on m'apporta un assez bon dîner en apparence, dont l'état où j'étois ne me permit pas de goûter.

Le Dimanche matin 19. d'Avril, Baisemaux Gouverneur de la Bastille, entra dans ma chambre, & me dit que le Lieutenant Criminel alloit monter pour m'interroger de la part du Roi.

Quoi-que ce fût-là à un homme innocent le chemin de sortir bien-tôt d'affaires, il me parut de l'aigreur dans ce procedé, & je me défiai que si on ne me trouvoit pas coupable après ces démarches-là, on ne les voulût justifier en me laissant en prison. Je ne laissai pas de témoigner à Baisemaux que c'étoit une grace que le Roi me faisoit; & un moment après je vis entrer Tardieu Lieutenant Criminel,

1665. de témoigner au Roi de ma part l'obligation que je lui avois de n'avoir pas voulu écouter mes ennemis. Cependant je sus que le lendemain elle avoit parlé à Sa Majesté; mais qu'il avoit paru à la mine du Roi pendant la conversation, qu'il ne faisoit pas grand cas de ce qu'elle lui disoit.

Prison de Mr. de Bussy.

Tout cela me faisoit esperer que j'allois sortir glorieusement de cette affaire, quand on me vint arrêter le Vendredi matin 17. d'Avril dans mon logis, comme je m'en allois au lever du Roi. Je ne fus pas trop surpris: car bien que j'eusse quelquefois des rayons d'esperance, ma mauvaise fortune qui me faisoit toûjours craindre, me faisoit toûjours prendre tout au pis: ainsi j'eus le cœur & la contenance ferme en cette rencontre. Ce fut un Exempt des Gardes du Corps qui m'arrêta d'abord, & un moment après arriva le Chevalier du Guet Testu, homme de merite, qui me dit qu'il avoit ordre du Roi de me fouiller; mais qu'il porteroit à Sa Majesté ce que je lui donnerois. Je lui repondis que je lui donnerois tout hormis des Lettres de ma Maîtresse, si j'en avois, & sur cela je vuidai mes poches en sa presence. Il s'y trouva la copie d'un Memoire que j'avois donné au Roi contre Madame de**** [de la Baume] & une Epître à Sa Majesté faite par Boileau, qu'il prit. Ensuite il lût quelques Lettres d'affaire qui étoient sur ma table, & comme je vis qu'il perdoit du tems à cela, je lui dis qu'il vint dans mon cabinet où je lui montrerois mes livres & mes manuscrits. Quand nous y fûmes: Tenez, lui dis-je, en lui donnant le manuscrit que le Roi m'avoit rendu, voilà la pierre de scandale, voilà pour-

quoi

Tenez, Monsieur, dis-je au Duc de S. Aignan, voilà ce que je vous prie de porter au Roi. 1665.
S. Aignan l'ayant lû, cela est net, me dit-il, & je vous promets que Sa Majesté aura ce Billet avant qu'il soit deux heures. Je vous prie encore de lui dire, repris-je, que s'il lui plaît je m'irai mettre à la Bastille, & que j'y demeurerai jusqu'à ce qu'il soit éclairci de la verité. Je n'y manquerai pas, me répondit-il.

Cependant [Lenet m'étant venu dire que M. le Prince étoit fort échauffé contre moi, je lui répondis qu'il ne devoit pas l'être, mais que si S. M. étoit contente de moi, je ne craignois personne & que s'il ne l'étoit pas, je ne craignois que lui.] J'apprenois encore de mes amis que Madame de *** [de la Baume] ne s'étoit pas contentée d'avoir gâté tout ce que j'avois dit de plus beau de M. le Prince; mais qu'il n'y avoit pas un homme de qualité dans ce manuscrit, à qui elle ne m'eût fait donner quelque coup de patte; de sorte que tout le monde s'élevoit contre moi: on me donnoit même avis de beaucoup d'endroits qu'on me vouloit assassiner. Ce que je fis sur cela, ce fut de porter le jour un mousqueton dans mon carrosse, & deux pistolets, & d'avoir quatre hommes à cheval à ma suite quand je marchois la nuit. Mais comme je voulois mettre la raison de mon côté autant qu'il me seroit possible, je jugeai à propos de faire compliment à tous ceux qu'on m'avoit dit qui étoient maltraitez dans cette Histoire.

Deux jours après j'appris que Madame de **** [de la Baume] avoit voulu parler au Roi chez Madame: mais que Sa Majesté en avoit évité l'occasion. Je priai là-dessus S. Aignan

1665. de témoigner au Roi de ma part l'obligation que je lui avois de n'avoir pas voulu écouter mes ennemis. Cependant je fus que le lendemain elle avoit parlé à Sa Majesté; mais qu'il avoit paru à la mine du Roi pendant la conversation, qu'il ne faisoit pas grand cas de ce qu'elle lui disoit.

Prison de Mr. de Bussy. Tout cela me faisoit esperer que j'allois sortir glorieusement de cette affaire, quand on me vint arrêter le Vendredi matin 17. d'Avril dans mon logis, comme je m'en allois au lever du Roi. Je ne fus pas trop surpris: car bien que j'eusse quelquefois des rayons d'esperance, ma mauvaise fortune qui me faisoit toûjours craindre, me faisoit toûjours prendre tout au pis: ainsi j'eus le cœur & la contenance ferme en cette rencontre. Ce fut un Exempt des Gardes du Corps qui m'arrêta d'abord, & un moment après arriva le Chevalier du Guet Testu, homme de merite, qui me dit qu'il avoit ordre du Roi de me fouiller; mais qu'il porteroit à Sa Majesté ce que je lui donnerois. Je lui repondis que je lui donnerois tout hormis des Lettres de ma Maîtresse, si j'en avois, & sur cela je vuidai mes poches en sa presence. Il s'y trouva la copie d'un Memoire que j'avois donné au Roi contre Madame de**** [de la Baume] & une Epître à Sa Majesté faite par Boileau, qu'il prit. Ensuite il lût quelques Lettres d'affaire qui étoient sur ma table, & comme je vis qu'il perdoit du tems à cela, je lui dis qu'il vint dans mon cabinet où je lui montrerois mes livres & mes manuscrits. Quand nous y fûmes: Tenez, lui dis-je, en lui donnant le manuscrit que le Roi m'avoit rendu, voilà la pierre de scandale, voilà pour-

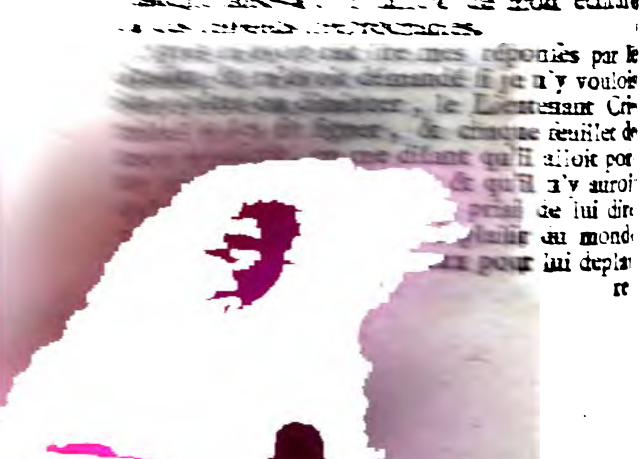
quoi

Cachet. Je n'ai que faire de la voir, lui répondis-je : car bien que vous ne soyez pas mon Juge, j'ai tant de respect pour les volontez du Roi, que s'il m'avoit envoyé un valet-de-pied pour m'interroger, je répondrois devant lui comme devant un Chancelier ; à plus forte raison, Monsieur, devant un Magistrat de votre importance.

Après cette petite déclaration, il commença de procéder à l'interrogation. Il me demanda mon nom, mon âge, [illegible]

[illegible] ma réponse où je l'a-[illegible], quand, & dans [illegible] cette Histoire; les [illegible] l'infidélité de Ma-[illegible] à qui seule je l'a-[illegible] l'emportement que [illegible] elle y avoit ajoûté ai-[illegible] contre M. le [illegible]

[illegible] rien écrit con-[illegible] de me [illegible] qu'il avoit [illegible] & sur cela je lui [illegible] la même de-[illegible] n'avoit ja-[illegible] je lui avois accusé un [illegible] & je l'avois [illegible] il n'y avoit pas [illegible] à une [illegible] étant [illegible] tous les jours [illegible] je voulusse [illegible] détruire ce [illegible] écriture [illegible]


[illegible] réponses par le [illegible] demandé si je n'y voulois [illegible] le Lieutenant Cri-[illegible] chaque feuillet de [illegible] qu'il alloit por-[illegible] & qu'il n'y auroi-[illegible] de lui dire [illegible] au monde [illegible] pour lui deplai-[illegible] re

Cachet. Je n'ai que faire de la voir, lui ré-
pondis-je : car bien que vous ne soyez pas mon 1665.
Juge, j'ai tant de respect pour les volontez
du Roi ; que s'il m'avoit envoyé un valet-de-
pied pour m'interroger, je répondrois devant
lui comme devant un Chancelier : à plus for-
te raison, Monsieur, devant un Magistrat de
votre importance.

Après cette petite escarmouche, il com-
mença de proceder à l'interrogatoire. Il me
demanda mon nom, mon âge, le lieu de ma
naissance ; & puis en prenant de Vrevins mon
manuscrit original qu'il avoit sous son man-
teau, il me demanda si je connoissois bien ce-
la. Je lui répondis que je pouvois bien le con-
noître puisque je l'avois fait, écrit de ma
main, & fait donner au Roi par le Duc de S.
Aignan, qui me l'avoit rendu quatre jours a-
près. Il me dit que ce même manuscrit cou-
roit par le monde, & que M. le Prince y é-
toit fort maltraité. Je lui répondis que ce
n'étoit donc pas le même, & que dans ce-
lui-là qu'il me montroit, M. le Prince y é-
toit traité avec le respect que je lui devois, &
même avec les éloges qu'il meritoit. Mais,
Monsieur, ajoûtai-je, j'ai oui dire qu'on fai-
soit lever la main à ceux que l'on vouloit in-
terroger, & vous ne m'avez pas fait observer
cette formalité : cela l'embarrassa un peu ;
mais comme il avoit de l'esprit, il se remit
aussi-tôt, & me dit, qu'ayant affaire à un Gen-
tilhomme de qui l'honneur étoit attaché à di-
re toûjours la verité, il n'avoit pas crû neces-
saire de m'en faire faire serment ; que neam-
moins si je le voulois faire il le recevroit : ce

[illegible] que je fis, & reprenant ma réponse où je l'avois laissée, je lui dis où, quand, & dans quelle pensée j'avois écrit cette Histoire; les gens à qui je l'avois luë, l'infidelité de Madame de **** [de la Baume] à qui seule je l'avois prêtée, & que sur l'emportement que j'avois eu contre elle, elle y avoit ajoûté assurément les choses qui étoient contre M. le Prince, afin de m'attirer sa haine.

Il me demanda si je n'avois rien écrit contre le Roi: je lui dis qu'il m'offensoit de me faire cette question. Il me repliqua qu'il avoit ordre de me le demander: & sur cela je lui répondis que non, & que sur la même demande que le Duc de S. Aignan m'avoit faite il y avoit huit jours, je lui avois donné un Billet, dont je lui dis la teneur, & je l'avois prié de le porter au Roi; qu'il n'y avoit pas trop d'apparence qu'ayant servi trente & une années sans avoir reçu aucune grace, étant depuis douze ans Meître de Camp General de la Cavalerie-legere, & attendant tous les jours des recompenses de Sa Majesté, je voulusse lui manquer de respect; que pour détruire cette vraisemblance-là, il falloit de mon écriture ou des témoins irréprochables.

Après m'avoir fait lire mes réponses par le Greffier & m'avoir demandé si je n'y voulois rien ajoûter ou diminuer, le Lieutenant [illegible] me les fit signer, [illegible]

re; il me le promit, & j'appris qu'il m'avoit tenu parole. Cependant huit jours après, lui 1665.
& sa femme furent assassinez en plein midi dans leur maison par deux Gentilshommes freres, qui leur étoient allé demander de l'argent par pure necessité, & qui les tuerent, sur ce qu'en leur en refusant ils avoient crié au voleur.

Les secrets de la Providence sont tellement impenetrables qu'il y a de la temerité de juger de la conscience des hommes par les biens ou par les maux qui leur arrivent. Comme il est certain que les adversitez sont quelquefois la punition divine de la mauvaise vie, elles sont quelquefois des épreuves de la vertu & des occasions de meriter, & nous voyons encore tous les jours des gens de bien miserables, & des scelerats heureux; mais à quoi l'on ne se trompe point, c'est au jugement des actions. Le Lieutenant Criminel avoit si publiquement trafiqué de la Justice toute sa vie, sur tout en sauvant le coupable, que la maniere de sa mort pouvoit servir d'exemple & être prise pour un châtiment de Dieu; & même l'infame avarice de sa femme & de lui, qui ne leur permettoit pas, avec de grands biens qu'ils avoient, d'avoir seulement un valet, fut cause de leur mort: on disoit pourtant à sa justification, qu'il n'avoit jamais fait perir l'innocent.

Mais pour revenir à moi, il falloit sur mes réponses me mettre en liberté ou faire informer plus amplement: on ne fit ni l'un ni l'autre. Mes ennemis qui savoient bien que je n'étois pas coupable, avoient par ces belles apparences de Justice surpris celle du Roi en
lui

lui proposant de me faire interroger, ne dou-
1665. tant point que ce pas-là n'engageât Sa Majesté à me retenir prisonnier pour justifier celui qu'elle avoit fait de me faire arrêter.

Ma femme eut la douleur qu'elle devoit avoir de ma prison ; & le Duc de S. Aignan l'étant venu visiter le même jour que je fus arrêté, il lui dit que parlant au Roi de moi ; Sa Majesté lui avoit témoigné que c'étoit pour mon bien qu'il m'avoit fait mettre à la Bastille ; & que je m'étois fait tant d'ennemis que je courois risque sans cela d'être assassiné. Trois jours après ma femme lui écrivit pour savoir s'il n'avoit rien oui dire au Roi ensuite de l'interrogatoire du Lieutenant Criminel, & S. Aignan lui fit cette réponse.

A S. Germain en Laye ce 25. d'Avril 1665.

„ JE n'aurois pas manqué, Madame, de „ vous faire réponse très-ponctuellement ; „ & de vous témoigner par ce soin combien „ j'ai de respect pour vous, & à quel point j'ho- „ nore Monsieur vôtre mari, si j'avois assez „ appris de nouvelles pour vous soulager de „ vos inquietudes ; mais comme il n'est pas fa- „ cile de faire expliquer le Roi sur son sujet, au „ moins je croi vous pouvoir dire que si ses „ affaires ne vont pas beaucoup mieux qu'au „ départ de Paris pour venir ici, du moins „ je ne les voi pas empirées, & que je ne voi „ pas que le bruit ridicule que de méchans rail- „ leurs ou de peu habiles ennemis veulent faire „ courre, que dans le lieu même où il est, il „ a fait des chansons contre son Juge & ses gar- „ diens, vous doive donner la moindre peine.

Vous

„ Vous avez à faire à un Roi très-juste &
„ très-éclairé, & vous devez croire qu'aucune 1665.
„ des augustes personnes qui composent cette
„ famille Royale dont nous parlons, ne le con-
„ damnera legerement. M. le Prince m'a tou-
„ jours fait l'honneur de m'en parler le plus
„ honnêtement & le plus raisonnablement du
„ monde, & s'en tourmente moins que les au-
„ tres d'une volée ordinaire. Ne vous inquiet-
„ tez donc pas, s'il vous plaît, Madame, &
„ attendez du tems ce que voudroit voir dès
„ aujourd'hui, s'il étoit en son pouvoir, à son
„ avantage & au vôtre, Madame,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,
LE DUC DE S. AIGNAN.

On peut voir par cette Lettre les sottises de mes ennemis dans les bruits qu'ils faisoient courre.

Cependant je commençois à être fort chagrin. On fait un grand plaisir à un prisonnier innocent quand on lui fait son procès le croyant coupable; mais quand on ne le punit que de la prison on lui fait bien de la peine : car cela lui fait voir qu'il a des ennemis puissans, qui lui pardonnent bien moins l'offense qu'ils lui font, que s'il avoit fait un grand crime. J'avois ce chagrin-là, & j'eusse quasi mieux aimé être coupable d'autres choses, que d'être injustement soupçonné de celles-ci.

Lorsque nos Maîtres nous font du mal, nous sommes ravis de trouver qu'ils ont raison, & que nous l'avons merité; mais si nous croyons qu'ils ont tort, nous sommes au deses-

desespoir : car nous apprehendons leur haine
1665. beaucoup plus que leur justice.

Au reste j'étois tenu de fort court ; je ne sortois point de ma chambre, & je n'avois de commerce avec personne : si l'on eût voulu faire mon procès, je n'eusse pas trouvé cette contrainte fort étrange.

Tous mes amis venoient fort souvent sur le fossé de la Bastille me demander comment je me portois : je parlois là un quart-d'heure avec eux malgré le Gouverneur & les sentinelles, à qui il donnoit charge de faire semblant de tirer sur les carrosses s'ils ne se retiroient ; mais je leur criois de ne pas bouger, & que ce n'étoit que des menaces. On me donnoit mille autres dégoûts que je souffrois impatiemment.

Au bout de six semaines le chagrin de ma prison me fit malade, & puis le chagrin d'être malade, avec celui d'être prisonnier, & le refus qu'on fit à ma femme de la permission de me voir, augmenterent ma maladie.

Il n'est pas concevable combien je m'ennuyois. Si les jours en prison durent des mois aux gens qui se portent bien, ils durent des années aux malades. Encore eussai-je pris patience si j'eusse su le tems que j'y devois demeurer : quand on en voit le bout, chaque jour passé est une diminution à notre peine : mais quand on en est incertain, chaque jour n'est qu'autant de rabbatu sur notre vie.

Je n'avois point de fievre, mais j'avois des étouffemens continuels, & le Medecin de la Bastille, qui à la dureté naturelle de sa profession, avoit encore joint l'inhumanité qu'on acquiert dans le commerce des prisonniers, se-

se moquoit de mon mal. Quoi-qu'il fût habile homme, je le trouvois fort ignorant en cette 1665. rencontre: car j'eusse beaucoup mieux aimé avoir une fievre continuë alors, qu'une maladie de langueur, parce que dans la premiere on a la tête si remplie de vapeurs que l'esprit ne souffre point; mais dans l'autre, l'esprit a toute la liberté qu'il lui faut pour faire enrager son homme.

Avec tout le peu de cas que mon Medecin faisoit de ma maladie, je fus pourtant saigné trois fois & purgé deux, après quoi je me portai mieux, & même je fus plus tranquille. Cela me fit juger qu'il falloit en prison comme en religion, s'abattre le corps & l'esprit par des veilles, de l'abstinence, & des remedes; & que quand on étoit trop vigoureux & trop éveillé on sentoit bien plus son mal.

Pendant ma maladie, la prison, la lassitude, & le chagrin (à moi qui aime naturellement la liberté, la joye, & la compagnie;) d'ailleurs la vuë fort éloignée de la guerre; les traitemens que j'avois reçûs après avoir servi fort long-tems; le peu d'apparence d'être mieux traité à l'avenir; mes affaires domestiques en grand desordre; tout cela me fit venir la pensée de me défaire de ma Charge. Et voici de quelle maniere je m'y conduisis.

Je priai Baisemaux de dire au Roi que je suppliois très-humblement Sa Majesté de me pardonner, & de me rendre ma liberté en consideration de mes longs services: que si sa justice n'étoit pas encore entierement satisfaite, je lui offrois de me démettre de ma Charge comme un châtiment que je m'imposois à moi-même pour sortir plûtôt de sa disgrace & de ma prison.

son. Je fus assez long-tems à me déterminer
1665. à cela; j'apprehendois le blâme de mes amis; mais enfin je crûs qu'ils se payeroient de ces raisons lorsque je les leur dirois.

Après les traitemens qu'on venoit de me faire, j'aurois eû tort d'esperer des graces de la Cour, quand même on m'auroit remis en liberté, cependant en gardant ma Charge, après ma prison, ce m'étoit une occasion d'achever de me ruiner; j'avois donc par-là un honnête prétexte de m'en défaire.

Une grande Charge qui ne nous donne pas les honneurs & les établissemens qu'elle nous doit procurer, nous fait bien plus de honte que d'honneur: car le monde ne fait pas toûjours la justice aux malheureux, de croire qu'on leur fait injustice.

Je savois bien qu'il étoit fort rude de perdre le fruit de trente & une année de services, en me défaisant d'une grande Charge que j'avois exercée treize ans durant, & de quitter par-là mes prétentions des avantages qu'elle me devoit procurer; mais il étoit encore plus rude de languir en prison, d'où la colere du Roi, qu'on avoit prévenu contre moi, & l'acharnement de beaucoup d'ennemis puissans, ne me laissoient pas lieu d'esperer de sortir si-tôt. Enfin il n'y a que ceux qui n'ont point été en prison qui trouvent étrange qu'on fasse toutes choses pour en sortir. Ce furent là les raisons que je crûs qui persuaderoient mes amis un jour que j'avois eû sujet de me défaire de ma Charge.

Baisemaux donc ayant dit mon dessein à ma femme, ainsi que nous en étions convenus lui & moi, me rapporta qu'elle n'en étoit pas d'avis,

d'avis, & qu'elle craignoit que le Roi ne me taxât ma Charge. Sur cela nous resolûmes 1665. qu'il en parleroit de ma part au Duc de S. Aignan pour savoir son sentiment, qui fut que cela ne pouvoit faire un méchant effet : qu'il se chargeoit d'en parler au Roi, & que Sa Majesté étoit trop bonne pour mettre un prix à ma Charge, après la maniere dont je lui faisois offrir de m'en défaire.

Dans ce tems-là la Reine Mere, qui à ce que j'ai su depuis, avoit le plus pressé le Roi de me faire arrêter, ayant peut-être découvert la surprise qu'on lui avoit faite en l'animant contre moi, ou peut-être voulant redoubler ses actions de charité sur la fin de ses jours qu'elle comptoit assez proche, entreprit de me procurer des graces du côté du Roi. Après avoir essayé vainement d'avoir pour ma femme la permission de me voir, elle obtint celle de me faire voir par le Pere Noüet Jesuite toutes les fois que je le demanderois. Cela me fit grand plaisir : car outre que ce bon Pere étoit honnête homme, il m'apportoit de l'encre & du papier, ce qui me fut une grande ressource contre le chagrin, & même j'écrivois par lui à ma femme, & je recevois de ses Lettres.

Comme elle avoit encore pris d'autres allarmes sur les offres que j'avois fait faire au Roi, lesquelles allarmes étoient que Sa Majesté en me permettant de me défaire de ma Charge, ne me fît pas sortir de prison, je lui écrivis les sujets de la confiance que j'avois en la bonté du Roi.

Cela rassura un peu ma femme ; mais la réponse du Duc de S. Aignan la mit tout-à-

fait

fait en repos. Il lui dit que le Roi laissoit à
1665. mon choix de vendre ma Charge ou de la garder: & pour moi voyant que mon compliment n'avoit pas l'effet que j'en attendois, je ne fis plus rien dire, & je crûs que tout le mal qu'on me vouloit faire n'iroit qu'à la prison.

Dans ces sentimens-là il me prit envie de commencer l'Histoire du Roi, dont tous les maux que j'avois soufferts depuis trois mois n'avoient pû me détacher. Je le trouvois trop honnête homme pour me prendre à lui des traitemens que j'avois reçûs.

Dans la tranquillité que me donna cette pensée, je fis une requête au Roi en vers de la part de Vardes, de Péguilin, qui étoient aussi prisonniers en ce tems-là, & de moi, sous le nom de trois amans prisonniers : & cela sur le modelle de quelques Requêtes badines qu'on avoit faites à Sa Majesté quelque tems auparavant. Je pensai que mes affaires s'adoucissant, le Duc de S. Aignan la feroit voir au Roi, & que cela le pourroit divertir un moment.

RE-

REQUÊTE AU ROI.

De la part de trois Amans prisonniers, l'un desquels parle au nom des autres.

GRAND ROI, le plus galant & le mieux fait du monde,
(Car nous laissons à part ces autres qualitez
Qui vous font respecter sur la terre & sur l'onde,
Et nous n'avons besoin dans les adversitez,
Qui nous obligent à nous plaindre,
Que des endroits par où vous savez tout charmer,
Que de ceux qui vous font aimer,
Et non de ceux qui vous font craindre.)

Grand Roi donc, que l'amour avec des traits charmans
Forma pour attendrir les plus cruelles ames,
Ecoutez les soupirs de trois pauvres Amans;
Non pas de ces soûpirs, qu'ils poussoient pour leurs Dames;
Ce doux tourment leur est ôté,
Mais ils ont bien depuis, autre peine soufferte,
Ils soûpirent après la perte,
De leur derniere liberté.

Ils sont au desespoir d'avoir pû vous déplaire,
1664. L'amour les aveugloit, il les a fait broncher :
En faveur de ce Dieu, calmez votre colere,
Grand Prince, il pourra bien un jour s'en revancher.
Ayez pitié de ces coupables,
Votre indignation les rend trop malheureux ;
Quand ils ne seront qu'amoureux,
Ils seront assez miserables.

Comme il vous est aisé de vous rendre plus doux,
Et que les maux d'amour sont des maux incurables,
Delivrez ces amans, de votre âpre courroux ;
Ces tourmens assemblez leur sont insupportables.
Personne ne sauroit nier,
Que la prison ne soit une cruelle gêne ;
Mais rien n'est égal à la peine
D'être amoureux & prisonnier.

Puisqu'à surmonter l'un, on ne doit pas prétendre,
Jugez comment des deux, un cœur se peut trouver :
Il les faut ressentir pour les pouvoir comprendre,
L'imagination n'y peut seule arriver.
Votre sort differe du nôtre,
Grand Prince ; cependant ceci nous est commun ;
Vous pouvez vous sauver de l'un,
Je ne vous réponds pas de l'autre.

Vous qui vivez si bien avec vos Alliez,
Vous donnez à l'Amour un sujet de se plaindre ;
Vous prenez des Amans qu'il tient déjà liez ;
Cependant quoi-qu'un Dieu n'ait jamais rien à craindre,
Il vous a toûjours respecté :

Et

Et jamais de ces gens que votre ordre emprisonne, 1665.
(Lui qui ne ménage personne)
N'entreprit sur la liberté.

Vous déplait-il, Grand Roi, qu'il occupe nos ames?
Auriez-vous là-dessus, des sentimens jaloux?
Vous ne le devez pas, nous ne servons les Dames,
Que quand nous ne pouvons nous employer pour vous.
Le serment que l'on fait aux Belles,
N'est pas incompatible avec d'autres sermens,
Et les plus fidelles Amans
Sont les Sujets les plus fidelles.

D'ordinaire, Grand Roi, nous vous donnons l'été,
Et de l'hiver encor la plus grande partie,
Et nous voyons Cloris, quand Votre Majesté
S'enferme pour regler, & l'Europe & l'Asie.
Mais fut-on encor plus charmé,
Si-tôt que de partir votre service presse,
On prend congé de sa Maitresse
A la veille d'en être aimé.

Vous qui n'ignorez rien, vous savez quel supplice
C'est à des malheureux de quitter des plaisirs:
Vous connoissez, Grand Roi, combien ce sacrifice
Coûte aux pauvres Amans de pleurs & de soûpirs.
Mais ce qui plus les embarrasse,
C'est qu'ils trouvent souvent au lieu de s'avancer,
Ou que c'est à recommencer,
Ou qu'un rival a pris la place.



1665. *Nous sommes à couvert de semblables malheurs ;*
Pas un de nous ne craint des peines si cruelles ,
Les sujets de nos feux sont constans , & leurs cœurs
Sont genereux, grand Prince, autant qu'ils sont fidelles.
Nous savons même a nos dépens
Qu'il n'est pas trop aisé d'en faire les conquêtes :
Nos Maîtresses sont fort honnêtes ;
Mais nous sommes long-tems absens.

Ne mettez pas leurs cœurs à la derniere épreuve ,
Grand Prince , que sait-on ce qui peut arriver ?
Tout passe avec le tems , & la foi la plus neuve ,
S'use , & les plus adroits ne s'en peuvent sauver.
Laissez nous bien esperer d'elles ,
En amour quelquefois il est bon d'ignorer ;
Et souvent vouloir penetrer ,
Apprend de méchantes nouvelles.

Pardonnez donc , grand Prince , à ces pauvres Amans,
Ne vous opposez plus , au cours de leurs tendresses ,
Bien que toûjours remplis de tendres sentimens ,
Ils vous ont plus aimé que toutes leurs Maîtresses.
Quoi qu'amoureux & quasi fous ,
Ils n'ont jamais voulu mourir pour leurs Sylvies ,
Et plus de cent fois en leurs vies ,
Ils ont voulu mourir pour vous.

LE 24. de Juillet Philippe de Clerambault Maréchal de France mourut de maladie à Paris : ce fut un fort grand dommage pour la Cour , dont il étoit un des plus agrea-

bles

bles ornemens ; mais c'en fut encóre un plus grand pour sa Maison à cause du gouvernement qu'il alloit avoir de Monseigneur le Dauphin. 1665.

Pour moi je commençois à m'accoûtumer à la prison. Quand je recevois une nouvelle qui avoit la moindre apparence d'être bonne, j'étois si fatigué du chagrin que m'avoient donné les méchantes, que je l'éxagerois & que j'en tirois des consequences infaillibles de ma prochaine liberté. L'amitié que j'avois pour le Roi, me le representoit naturellement humain, & severe seulement par politique ; d'ailleurs mon encre & mon papier m'étoient d'un grand secours contre l'ennui. Je me donnois de l'emploi toute la journée ; mon impatience me servoit d'occupation ; je m'amusois à être impatient, quand je ne pouvois faire autre chose ; je faisois souvent frapper par mon valet à la porte de ma chambre pour appeller celui qui en avoit la clef, auquel j'avois toûjours quelque chose de necessaire à demander. Une autre fois je m'allois enfermer une heure dans un cabinet où je n'avois de jour que par une lucarne, & puis je me faisois une liberté artificielle quand je retournois dans ma chambre.

Dans ce tems là ma femme m'ayant écrit que le Duc de S. Aignan lui avoit demandé si elle ne savoit point que j'eusse rien écrit contre le Roi, cela me redonna du chagrin, voyant que la calomnie recommençoit & faisoit impression. Je fis réponse à ma femme, & je lui envoyai cette Lettre en même tems.

„ dre. Il est vrai que quelques jours après on
1665. „ me dit qu'on l'avoit vûë dans le monde ;
„ j'en fus au desespoir, & d'autant plus que
„ ce malheur me venoit de la part d'une per-
„ sonne que j'aimois fort.

„ Je l'allai trouver aussi-tôt, & je lui en fis
„ mes plaintes. Au lieu de m'avoüer franche-
„ ment son imprudence, & de concerter avec
„ moi des moyens d'y remedier, elle me nia
„ qu'elle eût jamais tiré des copies de cette
„ Histoire, me soûtenant qu'elle n'étoit pas
„ publique, & que si elle étoit publique, il
„ falloit que je l'eusse prêtée à d'autres qu'à
„ elle. L'assurance avec laquelle elle me par-
„ la, & le desir que j'ai d'ordinaire de n'avoir
„ point sujet de me plaindre de mes amis,
„ m'ôterent mes soupçons : cependant je ne
„ sai comment elle fit ; mais enfin le bruit de
„ cette Histoire cessa pour quelque tems, a-
„ près lequel une de ses amies s'étant brouil-
„ lée avec elle, me montra une copie de ce
„ manuscrit qu'elle avoit fait sur la sienne.
„ Ce fut alors que le dépit d'avoir été si sou-
„ vent trompé par une femme de mes amies,
„ qui me faisoit outrager deux femmes de qua-
„ lité ; me fit emporter contre elles ; & comme
„ on ne se fait jamais assez de justice pour
„ souffrir sans vengeance le ressentiment des
„ gens qu'on a offensez, elle ajoûta dans cet-
„ te Histoire ce qu'elle crût qui me pouvoit
„ attirer la haine de la plûpart de ceux dont
„ je parlois, & retrancha le bien que je disois
„ d'eux : & cela est si vrai que les premieres
„ copies qui furent vûës n'étoient pas falsi-
„ fiées ; mais si tôt que les autres parurent
„ (comme on court à la satire la plus forte)

„ on

„ on trouva les veritables fades, & l'on les „ supprima comme fausses. 1665.

„ Je ne prétens pas m'excuser par-là : car „ quoi-qu'effectivement, je n'aye dit que du „ bien de beaucoup de gens que cette honnê- „ te amie a maltraitez, je suis pourtant cause „ du mal qu'elle en a dit.

„ Non contente d'avoir empoisonné cette „ Histoire en beaucoup d'endroits, elle en „ a composé ensuite d'autres toutes entieres „ depuis que je suis arrêté sur mille particu- „ laritez qu'elle avoit apprises de moi dans le „ tems que nous étions amis, lesquelles el- „ le a assaisonnées de tout le venin dont elle „ a pû s'aviser.

„ Cependant lorsque je sûs qu'il couroit „ une Histoire sous mon nom, & que même „ mes ennemis l'avoient donnée au Roi, quoi „ que je n'eusse qu'à nier pour me tirer d'af- „ faire, j'aimai mieux faire voir l'original à Sa „ Majesté.

„ Vous savez, Monsieur, qu'au retour du „ voyage de Chartres, pendant lequel le Roi „ avoit lû cette Histoire, je vous priai de don- „ ner à Sa Majesté mon original écrit de ma „ main & relié : il prit la peine de le lire. „ Mais quoi-qu'il trouvât cet original & la „ copie tout differens, il ne laissa pas de ju- „ ger que l'offense que je faisois à deux fem- „ mes de qualité meritoit châtiment. Il me fit „ donc arrêter, & donnant ce grand exemple „ au public, il satisfit en même tems au res- „ sentiment des gens interessez & à sa propre „ justice.

„ Mes ennemis me voyant à la Bastille, „ crurent que n'étant pas en état de me dé-

1665. „ fendre, ils pouvoient impunément m'accuser. Ils dirent donc au Roi que j'avois „ écrit contre lui. Mais Sa Majesté qui ne „ condamne jamais personne sans l'entendre „ les surprit fort en m'envoyant interroger par „ le Lieutenant Criminel. Je me disposai sans „ balancer un moment & sans vouloir faire la „ moindre protestation à répondre devant lui, „ ne croyant pas en être moins Gentilhomme, „ & croyant par-là rendre plus de respect „ au Roi.

„ Après qu'il m'eût fait reconnoître l'original écrit de ma main de l'Histoire dont „ je vous viens de parler, il me demanda si „ je n'avois rien écrit contre le Roi. Je lui „ répondis qu'il me surprenoit fort de faire „ une question comme celle-là à un homme „ comme moi. Il me dit qu'il en avoit ordre, „ je répondis donc que non, & qu'il n'y avoit „ pas trop d'apparence qu'ayant servi „ trente & une année sans avoir reçû aucune „ grace, étant depuis treize ans Mestre „ de Camp General de la Cavalerie-legere, & „ attendant quelque recompense de Sa Majesté, „ je voulusse lui manquer de respect; que „ pour détruire ce vrai-semblable, il falloit ou „ de mon écriture ou des témoins irréprochables. „ Que si l'on me produisoit l'un ou „ l'autre en la moindre chose qui choquât le „ respect que je devois au Roi & à toute la „ famille Royale, je me soûmettois à perdre „ la vie, mais que je suppliois aussi Sa Majesté „ d'ordonner le même châtiment contre „ ceux qui m'accuseroient sans pouvoir me „ convaincre. (Vous savez, Monsieur, que „ je vous priai de donner au Roi de ma part

„ un

„ un Billet contenant ces mêmes choses trois
„ ou quatre jours avant que je fusse arrêté.) 1665.
„ Je signai mes réponses, & après beaucoup
„ d'autres discours trop longs & inutiles à vous
„ redire, le Lieutenant Criminel me dit qu'il
„ les alloit porter au Roi; je le priai de dire à
„ Sa Majesté que je lui demandois très-hum-
„ blement pardon d'avoir été assez malheureux
„ de lui déplaire.

„ Depuis ce tems-là n'ayant vû ni le Lieu-
„ tenant Criminel ni aucun autre Juge; j'ai bien
„ crû qu'une si noire & si ridicule calomnie
„ n'avoit fait aucune impression dans un esprit
„ aussi clairvoyant & aussi difficile à surprendre
„ que celui du Roi.

„ Mais, Monsieur, personne ne connoît
„ si bien que vous la fausseté de cette accusa-
„ tion: car outre que vous voyez comme tout
„ le monde, le peu d'apparence qu'il y a, c'est
„ que vous avez été plusieurs fois témoin de
„ la tendresse, si je l'ose dire ainsi, du pro-
„ fond respect, de l'estime extraordinaire, &
„ même de l'admiration que j'ai pour le Roi.
„ Je vous ai souvent dit que je le voyois tous
„ les jours, que je l'étudiois, & que tous
„ les jours il me surprenoit par des qualitez
„ merveilleuses que je découvrois en lui. Vous
„ pouvez vous souvenir, Monsieur, qu'un
„ jour transporté de mon zèle, je vous dis,
„ que puisque la paix ne me permettoit plus
„ d'hasarder ma vie pour son service, je le
„ voulois servir d'une autre maniere, & que
„ comme un des Capitaines d'Alexandre avoit
„ écrit l'Histoire de son Maître, il me sembloit
„ qu'il étoit juste qu'un des principaux Offi-
„ ciers des armées du Roi écrivît une aussi

„ belle

1665. „ belle vie que la sienne; je vous priai de le „ dire à Sa Majesté, & quelque tems après „ vous me dites la réponse qu'elle vous avoit „ faite, dans laquelle sa modestie me parut ad- „ mirable.

„ Après cela, Monsieur, peut-on m'atta- „ quer sur le chapitre du manque de respect à „ mon Maître, & ne croyez-vous pas, que si „ mes ennemis avoient su tous les témoigna- „ ges particuliers que je vous ai si souvent don- „ nez de mon zele extraordinaire pour la per- „ sonne de Sa Majesté, & que vous avez eû „ la bonté de lui faire connoître, ne croyez- „ vous pas, dis-je, qu'ils auroient cherché à „ trouver d'autres prises sur moi que celle-là. „ Je n'en doute point, Monsieur, mais Dieu „ a confondu leur malice, & vous verrez qu'ils „ n'auront fait autre chose que de m'avoir don- „ né un honnête prétexte en vous écrivant „ ceci de faire souvenir le Roi de tous les sen- „ timens où vous m'avez vûs pour Sa Ma- „ jesté. Cependant j'attends avec une extrê- „ me résignation à ses volontez la grace de ma „ liberté.

„ Voilà, Monsieur, ce que j'ai crû vous „ devoir apprendre de mes affaires, pour vous „ montrer par le libre aveu que je fais de ma „ faute, & par le repentir que j'en ai, com- „ bien je suis éloigné d'en commettre jamais „ de pareilles. Mais vous allez encore mieux „ voir par le raisonnement que je vais faire, „ combien je suis persuadé qu'il ne faut jamais „ rien écrire contre personne: car si l'on n'é- „ crit que pour soi, c'est comme si l'on le „ pensoit: si c'est pour le montrer à quel- „ qu'un, il est infaillible qu'on le saura tôt ou

„ tard.

„ tard : si la chose est mal écrite, elle sera de 1665.
„ la honte : s'il y a de l'esprit, elle fera des
„ ennemis : cela est tout au moins inutile, s'il
„ est secret ; & dangereux, s'il est public. Mais
„ ce que je devois dire avant tout cela c'est qu'en
„ s'attirant la colere de Dieu & celle du Roi,
„ on s'expose aux querelles, aux prisons, &
„ à d'autres disgraces.

„ Si je ne vous connoissois pas bien, Mon-
„ sieur, j'apprehenderois qu'en vous parois-
„ sant aussi coupable que je le suis, cela ne
„ me fît perdre votre estime & votre amitié,
„ mais je n'en suis point en peine, parce que
„ vous connoissez le fond de mon cœur, que
„ vous savez qu'il y a des gens plus longtems
„ jeunes que d'autres, & que si j'ai été de ceux-
„ là, les mauvais succès de cette conduite &
„ les châtimens que j'ai reçus, vous doivent
„ empêcher de douter que je ne sois fort
„ changé.

J'envoyai en même tems à ma femme cette Lettre pour le Duc de S. Aignan, comme si elle l'eût écrite elle-même.

A Paris ce 12. de Septembre 1665.

„ JE vous conjure, Monsieur, de vouloir
„ donner à M. de Bussy en cette rencontre
„ des marques de l'amitié que vous lui avez
„ fait si souvent l'honneur de lui promettre ;
„ de demander très-humblement au Roi par-
„ don pour lui de ce qu'il a été assez malheu-
„ reux pour lui déplaire ; de representer à Sa
„ Majesté tous ses services, & la bonté qu'elle
„ eut l'année passée à Fontainebleau de lui
„ promettre qu'on ne lui diroit rien contre lui
„ qu'elle

1665. „ qu'elle ne l'éclaircît, & que le manuscrit „ qu'il lui a mis entre les mains est fait il y a „ près de cinq ans.

„ Que cependant il y a cinq mois qu'il est „ dans une prison fort étroite.

„ Que si cela ne suffit pas pour satisfaire à la „ Justice de Sa Majesté, suppliez-la très hum- „ blement, Monsieur, d'envoyer M. de Bussy „ chez lui achever le tems qu'elle l'auroit lais- „ sé à la Bastille : cela sera d'un aussi grand „ exemple que la prison, & châtiera autant „ M. de Bussy.

Trois jours après le Pere Nouet me vint dire que le Pere Annat étoit fort satisfait de mon manifeste ; qu'il ne doutoit pas qu'il ne fît un bon effet dans le monde, & qu'il ne touchât le cœur du Roi : cela me mit l'esprit un peu en repos, mais je n'y demeurai guere.

Quand nous trouvons quelque consolation en prison, elle nous fait passer quelques heures plus doucement ; mais le lendemain il nous en faut une nouvelle, l'autre est inutile : il n'y a rien qui s'use tant que les consolations dans l'adversité, ce n'est pas que je ne m'aide fort contre le chagrin ; mais ce même esprit qui me donne les moyens d'y résister, invente à tous momens des sujets d'être triste, de sorte que c'est toûjours à recommencer : on se fait sans cesse des monstres pour les combattre, & bien souvent le monstre est le plus fort. En verité les hauts & bas des prisonniers sont incomprehensibles : quand ils esperent, ils ne comprennent plus comment ils avoient pû craindre, & quand ils craignent, ils ne conçoivent pas comment ils avoient pû esperer :

les

les mêmes choses qui en de certains tems servoient à les consoler, les desesperent en d'autres. 1665.

Le Pere Nouet m'apporta à cette visite une Lettre de ma femme, par laquelle entre-autres choses, elle me mandoit que Madame de *** [de la Baume] venoit d'être exilée. Je lui envoyai sur cela cette Lettre pour le Duc de S. Aignan.

A Paris ce 15. de Septembre 1665.

„ EH bien, Monsieur, voilà Madame de ***
„ [de la Baume] chassée; le Roi ne voit-il
„ pas maintenant ce que c'est, & cela ne justifie-
„ t-il pas fort M. de Bussy dans l'esprit de Sa
„ Majesté? car elle est (je croi) la seule qui ait
„ assuré le Roi que M. de Bussy lui avoit man-
„ qué de respect, & surement c'est elle qui lui
„ a attiré des ennemis en cette rencontre, ou
„ par ses sollicitations, ou par son exemple.
„ Le Roi qui a l'esprit si penetrant ne voit-il
„ pas bien que cette Dame qu'il connoît, qui
„ ne manque pas d'esprit, a bien crû qu'étant
„ ennemie déclarée de M. de Bussy, elle ne
„ seroit pas croyable sur les choses qu'elle di-
„ roit contre lui, & qu'il falloit les faire dire
„ par d'autres? Mais si Sa Majesté vouloit un
„ peu examiner, comme je vous ai déja écrit
„ une fois, les gens qui lui ont parlé, elle
„ trouveroit des parens, des amis, ou des a-
„ mans de cette femme-là, ou des ennemis
„ qu'elle a faits à M. de Bussy en changeant
„ son manuscrit; & cela joint au peu d'appa-
„ rence qu'il y a d'ailleurs, & à ce qu'il n'y a
„ aucune preuve, devroit justifier M. de Bussy.

Le

1665. Le Duc de S. Aignan, disant & mandant à ma femme quinze jours durant qu'il prendroit son tems pour faire voir au Roi la Lettre que je lui avois écrite, l'impatience en prit au Pere Noüet, & il me conseilla d'écrire au Pere Annat une Lettre qu'il pût faire voir à Sa Majesté: Et voici ce que je lui écrivis.

De la Bastille ce 29. de Septembre 1665.

MON REVEREND PERE,

„ Lorsque je fus arrêté, la faute que j'a„ vois faite d'avoir écrit quelque chose contre „ deux femmes de qualité, m'obligea de me „ faire justice à moi-même: & quoi-que mon „ intention n'eût pas été de les offenser, ne „ voulant point que cela fût jamais public, „ néanmoins les choses étant arrivées autre„ ment, il étoit juste que je satisfisse par ma „ prison au ressentiment de ces deux Dames. „ Mais lorsque le Lieutenant Criminel me „ vint demander si je n'avois rien écrit con„ tre le Roi, je vous avoüë, mon Reverend „ Pere, que ma constance faillit à m'aban„ donner, voyant que mon Maître que j'ai „ bien servi toute ma vie, de qui j'attendois „ des recompenses, que j'aime, que j'estime, „ & que j'admire si fort, comme je l'ai té„ moigné tant de fois à M. le Duc de S. Ai„ gnan, pouvoit me soupçonner en quelque „ façon d'une si extraordinaire folie: car vous „ voyez bien, mon Reverend Pere, que cela „ ne se pourroit nommer autrement, s'il é„ toit arrivé à un simple particulier sans Char-

ges,

„ ges, ſans ſervices, & ſans eſperances; à 1665.
„ plus forte raiſon à un homme qui a tout ce-
„ la : il eſt certain que ſi Dieu ne m'eût ſoû-
„ tenu en cette rencontre, les forces humai-
„ nes ne me pouvoient pas faire réſiſter au
„ chagrin que j'eûs de voir que mes ennemis
„ mettoient le Roi contre moi, le ſeul pro-
„ tecteur que j'euſſe au monde. Une des plus
„ grandes marques que j'ai reçûë de l'aſſiſtan-
„ ce divine, ce ſont les conſolations que
„ m'ont apporté les viſites du Pere Noüet :
„ il m'a remis l'eſprit en repos, en me faiſant
„ eſperer que Dieu ne permettroit pas que mon
„ innocence fût long-tems inconnuë, & ce
„ qu'il m'a dit là-deſſus (avec la certitude que
„ j'ai des lumieres de l'eſprit du Roi & de la
„ juſtice du cœur de Sa Majeſté) m'a beau-
„ coup conſolé. Je m'adreſſe encore à vous,
„ mon Reverend Pere, pour vous ſupplier
„ très-humblement de me vouloir aſſiſter au-
„ près du Roi. Demandez-lui pardon pour
„ moi, s'il vous plaît; mais aſſurez-le en mê-
„ me tems, mon Reverend Pere, que bien
„ loin de lui avoir jamais manqué de reſpect,
„ ni à toute la famille Royale, Sa Majeſté
„ n'a pas un Sujet, ſans en excepter un ſeul,
„ qui ait toûjours eû plus de tendreſſe, plus
„ d'eſtime, de zèle & d'admiration que moi
„ pour ſa perſonne.

Le 3. d'Octobre le Pere Noüet me revint voir, & me dit que le Pere Annat m'aſſuroit qu'il eſſayeroit de faire voir au Roi la Lettre que je lui avois écrite.

Cinq jours après le Pere Noüet m'étant venu revoir, j'envoyai par lui à ma femme un memoi-

1665. memoire pour Madame de Motteville, qui devoit parler à la Reine Mere pour moi, & une Lettre pour le Duc de S. Aignan.

INSTRUCTION A MADAME de Motteville du 8. *d'Octobre* 1665.

LA Reine Mere a déja eû la bonté de s'employer pour M. de Bussy auprès du Roi, elle lui a fait avoir la permission depuis trois mois de voir le Pere Noüet Jesuite, quand il le demande.

Il y a six semaines qu'elle demanda au Roi sa liberté, & il lui répondit qu'il falloit encore attendre. Cette réponse fait croire que pour peu que Sa Majesté fasse de nouvelle instance au Roi là-dessus, elle obtiendra cette liberté.

Si la Reine vouloit achever une aussi bonne œuvre que la délivrance d'un prisonnier de qualité qui a bien servi le Roi toute sa vie, & qui a expié l'offense qu'il a faite à deux Dames, par une prison de six mois sans sortir d'une chambre, Sa Majesté s'attireroit les benedictions du Ciel qu'elle merite déja par tant d'autres bonnes actions qu'elle fait tous les jours.

Que si la Reine y trouvoit encore quelque resistance, Sa Majesté pourroit proposer au Roi d'envoyer M. de Bussy chez lui, achever le tems qu'il l'auroit laissé à la Bastille, & cela feroit un aussi grand exemple que la prison.

A Paris ce 8. *d'Août* 1665.

„ JE voudrois pour beaucoup, Monsieur, que „ le Roi eût vu ce que je vis hier, il con-

„ noi-

„ noîtroit M. de Buſſy d'une autre maniere
„ qu'il ne lui a été dépeint par ſes ennemis. 1665.

„ En cherchant quelques papiers pour nos affaires domeſtiques dans une caſſette de M. de Buſſy, je trouvai une liaſſe de Lettres de feu M. le Cardinal à lui. La curioſité me prit de les lire, je les trouvai la plûpart écrites pendant la guerre civile, & ſur le ſujet du ſiege de Monrond & de la conſervation de la ville de la Charité. Veritablement tout ce qu'on peut donner de témoignages d'eſtime & d'amitié, tout ce qu'on peut donner de louanges & d'aſſurances de rendre de bons offices auprès du Roi, tout eſt dans ces Lettres-là. Je vous les veux donner à lire, Monſieur, quand vous en aurez le loiſir; vous ſerez peut-être bien-aiſe de voir combien M. le Cardinal eſtimoit un homme que vous aimez; & ce que vous verrez dans ces Lettres autoriſera encore ce que vous direz au Roi en faveur de M. de Buſſy, au moins vous pourrez aider à Son Eminence à faire après ſa mort pour M. de Buſſy ce qu'il auroit fait aſſurément s'il avoit vécu davantage.

„ Quand je ſonge que le Roi eſt le plus juſte Prince du monde & le plus reconnoiſſant, je trouve M. de Buſſy bien malheureux d'être en l'état où il eſt avec tous les ſervices qu'il a rendus. Je vous ſupplie, Monſieur, de lui aider à les faire connoître à Sa Majeſté, vous ne ſauriez prendre un meilleur témoin que M. le Cardinal, & ſes Lettres en rendront de bons témoignages. Vous trouverez bien quelques heures de reſte pour les voir & quelques momens pour en parler au Roi.

1665. „ Roi. Ce sont de ces actions honnêtes & „ genereuses que vous aimez tant à faire, „ Monsieur, & qui en servant votre ami, „ travaillent si fort à la gloire d'un Maitre „ pour qui vous avez tant de zèle.

Je ne m'étonne pas que les choses que le Duc de S. Aignan a pû dire au Roi en ma faveur pendant ma prison, n'ayent pas fait grand effet : car Sa Majesté étoit prevenuë par cent mille méchantes impressions que mes ennemis lui donnoient tous les jours de moi, qui me voyant arrêté, le croyoient faire impunément : mais je ne saurois comprendre que le Duc de S. Aignan ait dit à Sa Majesté de ma part tout ce que je l'ai prié de lui dire depuis la mort du Cardinal jusqu'à ma prison, & que cela ne m'ait pas au moins sauvé les mauvais traitemens que j'ai reçûs. Je ne puis croire que mon ami ait fait sur cela tout ce que je lui demandois ; ce n'est pas que son intention n'ait été fort bonne : car il étoit tout plein d'honneur, de bonté, & d'amitié pour moi ; mais peut-être que trouvant alors le Roi déja prevenu contre moi, il n'a pas, après quelques tentatives, osé se commettre davantage à fâcher Sa Majesté en lui reparlant d'une chose qui lui étoit desagreable.

Le 13. d'Octobre le Pere Noüet me vint dire que le Roi avoit refusé de lire la Lettre que j'avois écrite au Pere Annat, en lui disant qu'il savoit de bonne part que le Pere Noüet semoit de mes Billets par la Ville : que cela avoit fait peur au Pere Annat, & qu'il avoit été sur le point de l'empêcher de revenir me voir, mais qu'au moins lui avoit-il conseillé de ne se

plus

plus charger des Lettres de ma femme & de moi, qu'il me prioit de ne le pas trouver mauvais, & qu'il me croyoit trop raisonnable pour vouloir qu'il s'exposât sans grande necessité à s'attirer une méchante affaire de la part de la Cour, & en disant cela il me donna un paquet de ma femme, qu'il me dit qui seroit le dernier qu'il m'apporteroit. J'y trouvai cette réponse de Madame de Motteville à ma femme. 1665.

A Paris ce 12. *d'Octobre* 1665.

„ J'Ai reçu le memoire que vous m'avez envoyé, Madame, & la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ferai ce que je pourrai pour servir Monsieur votre mari; mais, Madame, je ne puis encore vous rien promettre sur le tems: car la Reine est presentement dans un état de souffrance qui ne nous peut pas permettre de l'importuner des affaires des particuliers. C'est pourquoi il faut que vous me donniez le moyen d'attendre l'occasion de faire ce que je desire, qui est de vous servir utilement si je puis. Je suis, &c.

Je sentis l'interruption du commerce avec ma femme comme une nouvelle prison: car bien que le Pere Noüet me dît de sa part l'état de mes affaires, il y avoit une grande difference de cela aux détails qu'on apprend dans de longues Lettres; & d'ailleurs ce Pere m'apportant plus ni encre ni papier, je prevoyois que je retomberois bien-tôt dans cette oisiveté si épouvantable dans la prison. Cinq

1665. ou six jours après, le Pere Noüet me vint dire que le Pere Annat avoit fait une seconde tentative auprès du Roi pour ma liberté; mais qu'il n'y avoit encore trouvé aucune disposition, & qu'il m'assuroit seulement qu'il n'y avoit point du tout d'aigreur contre moi dans l'esprit de Sa Majesté.

Je connus bien que le Pere Noüet ajoûtoit ceci pour me consoler: car depuis le commencement de ma prison jusqu'alors il n'y avoit rien de plus aigre que les traitemens que j'avois reçûs.

Cependant on est bien embarassé quelle contenance on doit tenir en prison: si vous témoignez de la constance, vous irritez vos ennemis qui veulent vous mortifier & vous abbattre: si vous témoignez de la douleur, ils ont peur de votre ressentiment: de sorte que voyant que je ne pouvois choisir une maniere de vie qui pût adoucir mes affaires, je me laissois aller à mon chagrin; & il faut avoüer aussi qu'il est bien difficile d'y resister, & que rien n'est plus insupportable que les peines d'une solitude forcée. On ne se reveille pas un matin qu'on ne soit triste jusqu'à la mort; & la raison de cela est que si on a mal dormi on a été au desespoir toute la nuit, & si l'on a bien reposé on est enragé en s'éveillant de trouver que le bien n'est qu'en songe, & le mal en effet. Comme un sommeil tranquille en prison, ressemble fort à un sommeil de liberté; quand on se trouve en prison après avoir bien dormi, il semble que l'on y vienne d'entrer.

Si vos amis vous servent avec chaleur, & que cela ne vous fasse point sortir, vous êtes

au

au desespoir de voir que votre malheur ne se puisse changer, & vous tirez de là des conséquences de la grande colere du Maître. Si vos amis vous servent mal, vous êtes au desespoir de vous voir abandonné ; ainsi vous êtes toûjours au desespoir en prison. 1665.

Lorsque vous apprenez que vos amis sont tristes, quoi que bien souvent cela ne vous regarde pas, vous croyez que tout est perdu pour vous; quand vous apprenez qu'ils sont gais, vous croyez qu'ils ne songent point à vos interêts.

Toutes les affaires du monde ont deux faces, l'une agreable & l'autre facheuse ; dans la prison on ne s'attache qu'à celle-ci.

Le souvenir du bien qu'on n'a plus, le sentiment du mal que l'on a, & la crainte de celui qui peut arriver donnent sans cesse à l'esprit de grandes peines.

Quand le Pere Noüet me trouvoit dans mes chagrins, il me demandoit pour me plaire, où étoit donc ce courage qui m'avoit tant de fois fait affronter la mort sans la craindre, & je lui répondois que j'étois assez affermi contre les morts promptes & violentes, mais que je ne m'étois jamais preparé contre les morts de langueur.

Que je savois bien qu'il y avoit des gens qui étoient des années entieres en prison qui ne se plaignoient pas tant que moi, mais que cela venoit de ce que rien ne se ressembloit au monde ; que les fortunes, les fautes, les esprits ou les temperamens étoient differens, & que tel étoit plus châtié de six mois de prison, & souffroit davantage, que tel de six ans.

Qu'en bonne justice on devoit proportion-

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Toutes ces nouvelles ne guerissoient pas mes étouffemens, comme on peut croire : au contraire le Pere Noüet m'étant venu voir le Samedi 31, veille de la Toussaints pour me confesser, il n'en pût venir à bout. Je le voyois, je l'entendois, mais je ne lui pouvois parler. Mon mal lui fit tant de pitié, qu'il ressortit tout aussi-tôt pour me faire venir un Chirurgien qui m'ouvrit la veine, & pour aller dire au Pere Annat qu'il étoit obligé en conscience de representer au Roi l'état où j'étois. Cela fit effet ; car le Lundi second de Novembre sur les deux heures après midi, Barrail Lieutenant de la Bastille me vint dire que l'ordre venoit d'arriver pour me faire aller sur la terrasse. On me voulut persuader que cette grace m'étoit venuë par les prieres de la Reine Mere, & peut-être que le Roi lui dit que c'étoit à elle à qui il l'accordoit : cependant je croi que le Pere Annat avoit donné les plus grands coups. Je mandai à ma femme de remercier Leurs Majestez, le Pere Annat, & M. de Louvois, & je passai ce mois-là assez doucement. 1665.

Le Samedi 28. sur les trois heures après midi je vis entrer ma femme dans ma chambre. J'en eûs toute la joye que peut donner une grace qu'on n'attend pas. Le lendemain 29. elle en alla remercier le Roi, & sur les cinq heures du soir étant revenuë à la Bastille pour me voir, on lui dit que l'ordre n'étoit que pour une fois ; elle recourut à la Reine Mere : cependant ayant appris cette nouvelle défense, j'en eûs le chagrin qu'on se peut imaginer. Enfin le Mercredi second de Decembre, ma femme eut permission de me revoir, & elle m'ap-

1665. porta en même tems ordre de me défaire de ma Charge. Cela me surprit alors : car la maniere dont Sa Majesté avoit reçu la proposition que je lui avois fait faire par le Duc de S. Aignan il y avoit quatre mois, m'avoit fait croire que ce n'étoit pas là le mal qu'on me vouloit faire : cependant la rage de mes ennemis qui n'étoit pas pleinement assouvie, les obligea de faire tous leurs efforts pour me dépouiller, se trouvant même par là plus à couvert de mon ressentiment, que si je ressortois avec une grande Charge.

Comme dans l'ordre verbal que m'apporta ma femme, on ne me faisoit rien dire de ma liberté, je songeai s'il n'y avoit pas moyen d'y faire entrer cette condition ; mais enfin il me parut que vouloir capituler avec son Maître, aigriroit mes affaires, & que s'il y avoit quelque chose qui les pût adoucir, c'étoit d'obeïr de bonne grace. Je renvoyai donc ma femme le lendemain dire au Roi, que Sa Majesté pouvoit non seulement disposer de ma Charge, mais encore de mon bien & de ma vie, & en même tems elle lui donna le commencement de son histoire que j'avois faite il y avoit trois mois, en lui disant, que je la suppliois très-humblement de voir ce manuscrit ; que je n'y avois point d'interêt, & qu'il ne regardoit que Sa Majesté. Bien, Madame, lui dit-il en le prenant, je le verrai, & au-lieu de le donner à M. de Louvois ou au Capitaine des Gardes, comme il faisoit de tous les papiers qu'on lui presentoit, il le mit dans l'une des poches de son juste au-corps.

HISTOIRE 1665.

DE

LOUIS XIV.

LA paix étant faite entre la France & l'Espagne en l'année 1660. par l'entremise de Jules Mazarin, Cardinal, Ministre d'Etat depuis 1643. qu'avoit commencé la Regence d'Anne d'Autriche; & le mariage de Louïs avec l'Infante Marie Therese d'Autriche, ayant été le premier avantage de cette paix; la Cour revint de S. Jean de Luz à Paris, où le Roi & la Reine Regnante firent la plus magnifique entrée qui se soit jamais faite.

Les soins extraordinaires que le Cardinal avoit pris pour le service de l'Etat pendant son Ministere, avoient fort alteré son temperament, & ce grand homme en faisant la plus avantageuse paix qu'on fera jamais pour la France, sacrifia le reste de sa santé à la gloire de son Maître. Il vint mourir à Vincennes le 8. de Mars 1661. & depuis qu'il eut fait la paix, il n'eut gueres d'autre loisir que de faire son testament & de songer à sa conscience. Toute la consolation qu'on peut avoir en mourant, le Cardinal la reçut; il laissa les affaires de son Maître en fort bon état, & il le vit dans une sensible affliction de sa perte.

Le Roi ayant témoigné, même en public, le regret qu'il avoit de la mort d'un Ministre si fidelle, commença de se charger lui seul des

emplois qu'il avoit la bonté de partager avec
1665. lui, & retint pour son Conseil particulier les mêmes Ministres dont il se servoit avant la mort du Cardinal.

La Cour qui s'attendoit de voir un Prince de vingt-trois ans se reposer sur son Conseil d'une partie de ses affaires, fut fort surprise de le voir tenir regulierement deux Conseils tous les jours; être accessible & recevoir les Placets de tout le monde, répondre sur le champ aux demandes qui ne requeroient point de déliberation, & signer lui-même toutes ses Ordonnances.

Après un si beau debut, son premier soin fut de soulager considerablement ses peuples; & comme il avoit de grandes armées sur pied, il reforma ses troupes avec une justice & un discernement si grand, que les interessez raisonnables n'y trouverent point à redire: & parce-qu'il lui paroissoit juste & prudent de ne pas perdre des gens qui l'avoient bien servi & dont il pouvoit avoir affaire; il donna des pensions à tous les reformez, & les mit dans ses Compagnies des Gardes du Corps, dans ses Compagnies de mousquetaires, ou dans une Compagnie de Chevaux-legers qu'il crea pour Monseigneur le Dauphin. Ainsi en se faisant la plus grande & la plus belle garde de Potentat qui soit sur la terre, il conserva les Officiers de plusieurs armées pour les remettre en peu de tems sur pied quand il en auroit besoin; sachant bien que les troupes nouvellement levées sont long-tems méchantes quand les Officiers sont nouveaux aussi; mais que les vieux Officiers sont bien-tôt disciplinez.

Il remplit de gens de qualité, & dont on lui

lui disoit du bien, les Charges de sa Maison, dans lesquelles la venalité avoit introduit jusques-là beaucoup de gens sans naissance & sans merite. 1665.

Dans ce tems-là Batteville Ambassadeur d'Espagne en Angleterre, prétendit le pas devant d'Estrades Ambassadeur de France en cette même Cour, & ensuite le voulant prendre d'autorité, il y eut quelques gens d'Estrades tuez. Le Roi en ayant eu avis, fit commander à Fuensaldagne Ambassadeur d'Espagne auprès de lui de sortir de la Cour, & prit la chose avec tant de hauteur, qu'on fut obligé pour l'appaiser, de lui faire la plus ample satisfaction qui se fera jamais en pareille rencontre: & ce fut une declaration authentique qui fut luë en presence de tous les autres Ambassadeurs, par laquelle le Roi d'Espagne protestoit ne vouloir pas que ses Ambassadeurs entrassent jamais en concurrence avec ceux du Roi.

Le desordre ayant été fort grand dans les finances pendant la guerre, le Roi trouva à propos sur la fin de l'année 1661. de faire rechercher les Financiers, les Partisans, & les gens d'affaires: & pour cet effet il composa une Chambre de Justice avec toutes les précautions imaginables, pour faire que la Justice y fût renduë exactement. Il prit dans chaque Cour Souveraine du Royaume un Officier, dont la capacité & la bonne conscience fussent universellement connuës; & mit à la tête de cette Compagnie, ce grand homme Guillaume de Lamoignon, premier President du Parlement de Paris, homme illustre par sa naissance & par sa vertu.

Ensuite il remboursa une partie des rentes

de l'Hôtel de Ville de Paris, sur le pied du
1665. denier qu'on les avoit achettées : il supprima
celles pour lesquelles il découvrit qu'on n'avoit pas financé. Enfin tout l'ordre qu'on peut rétablir dans des affaires où l'abus a été extrême, il le mit dans les siennes, & cela par les avis de Jean Baptiste Colbert, qu'il fit Contrôleur General des Finances, homme digne de cet emploi.

Pour moi qui étois témoin avec toute la Cour de la conduite admirable de ce Grand Prince, je redoublai d'estime & de zele pour lui, & je l'approchai de plus près pour voir s'il étoit égal en toutes choses. Veritablement je trouvai que quand ses grandes occupations lui permettoient de se communiquer, il charmoit par une conversation agreable & douce ceux à qui il faisoit l'honneur de parler. Tout cela ensemble me toucha si fort, que la paix me mettant hors d'état de le pouvoir servir dans ses armées, il me vint dans l'esprit de le servir d'une autre maniere. Je crûs qu'un des Capitaines d'Alexandre ayant écrit l'histoire de son Maître, il ne falloit pas moins qu'un des principaux Officiers des armées du Roi pour écrire une aussi belle vie que la sienne. J'en parlai au Duc de S. Aignan, & je le priai de savoir du Roi s'il l'auroit pour agreable: il me dit quelques jours après que Sa Majesté me remercioit, qu'elle disoit n'avoir pas encore fait des choses dignes d'être écrites, mais qu'elle esperoit de me donner un jour de la matiere.

Comme cette réponse n'étoit pas une défense, je ne changeai point de resolution, je differai seulement de travailler jusqu'à ce que j'eusse fait un amas de toutes les particularitez que

je devois mettre en œuvre; ce qu'ayant fait le plus exactement que j'ai pû, je me trouve en état aujourd'hui de commencer cet ouvrage, & je croi qu'avant que de faire connoître ce grand Prince par ses actions, il est à propos d'en donner un portrait fidelle à notre siecle & à la posterité. 1665.

PORTRAIT DU ROI.

LOUÏS XIV. est grand & bien pris dans sa taille; il a les cheveux châtains bruns & naturellement enflez; il a les yeux grands & doux, le nez & la bouche bien faites. Enfin il est beau; mais de ces beautez mâles, qui ne craignent ni le froid ni le soleil, & qui ne sont point incompatibles avec les fatigues de la chasse & les travaux de la guerre. Il a l'air d'un Heros, & quand on ne traiteroit pas sa dignité Royale de Majesté, on en devroit traiter sa personne. Il a je ne sai quel charme dans la voix qui lui acheve de gagner les cœurs, que sa presence avoit déja touchez; il danse avec une grace & avec une justesse admirables; jamais homme ne s'est mieux servi d'un cheval que lui. Enfin il fait tous les exercices du corps avec une adresse extraordinaire.

Pour l'esprit il l'a infiniment juste. Il l'a aisé, naturel, plein de feu, mais son flegme s'en est rendu le maître, & l'on a remarqué qu'il ne lui est jamais échappé un mot, qu'on pût mieux dire si l'on y avoit long-tems pensé.

Ni les hommes, ni les passions ne le gouvernent, la seule Raison a tout pouvoir sur lui, & quelque creance qu'il donne aux gens, il ne défere pas si fort à leur témoignage sur les cho-

1665. ses de conséquence, qu'il les croye sans s'éclaircir d'ailleurs, particulierement quand il s'agit de quelques mauvais offices, il ne croit ni les amis, ni les ennemis, & cherchant la verité parmi des gens neutres & non suspects, il en compose sa Justice.

Si quelqu'un étoit assez malheureux pour lui déplaire par sa personne, ou par quelqu'une de ses actions, & qu'il eût du merite d'ailleurs, il ne lui feroit point de grace, mais il lui rendroit justice, & cela en faveur de la seule vertu qu'il considere par tout où il la rencontre.

Il n'a jamais dit une parole facheuse à un Gentilhomme, & cependant les plus hardis tremblent en lui parlant: quelque confiance que leur donne leur esprit, son air, & la crainte qu'on a de dire quelque chose qui ne soit pas bien dit devant le Prince du monde qui le connoîtroit le mieux, embarrasse les plus habiles. L'Ambassadeur de Venise me disoit à ce propos il y a quelque tems, qu'il ne s'étonnoit pas qu'un François se troublât en parlant au Roi; mais qu'il ne pouvoit assez admirer, combien ce grand Prince attiroit de respect & d'estime pour rendre, comme il faisoit, les Ambassadeurs mêmes interdits, & que pour lui il ne parloit jamais à Sa Majesté qu'il ne fût tout ému.

Le Roi est propre & magnifique en ses habits, en ses meubles, en ses tables, en ses chevaux, en ses équipages, en ses bâtimens: enfin en toutes choses. Les Maisons Royales qui avant lui étoient, avec quelque air de grandeur, les plus mal propres du monde, ont maintenant la magnificence des Rois, & la propreté des particuliers.

Il

Il aime la Justice, mais il n'aime pas le sang, & depuis la mort du Cardinal, arrivée au commencement de Juillet 1661. jusqu'à la fin de Juillet 1665. que j'écris ceci, il ne s'est pas fait une execution qui ait merité de venir à sa connoissance. 1665.

On a vû jusqu'ici les gens dans la disgrace des Princes, ne point toucher leurs appointemens tant qu'elle duroit: le Roi les fait payer par une bonté sans exemple, & montre par là qu'il hait le crime & qu'il ne hait point le criminel.

Il ne fait point de grace dont la maniere ne soit obligeante, & l'air dont il donne fait autant de plaisir que le bienfait.

On n'est pas plus assuré d'une grace qu'il a donnée que d'une grace qu'il a promise, & pour n'avoir pas une Charge, dont on n'auroit que sa parole Royale, il ne faudroit pas avoir moins failli que pour la perdre si on en avoit des provisions.

Il aime naturellement la societé, mais il se retient par politique. La crainte qu'il a que les François, qui abusent aisément des familiaritez qu'on leur donne, ne choquent le respect qu'ils lui doivent, le fait tenir plus reservé; & par une bonté extraordinaire il aime mieux se contraindre, que de leur laisser la moindre occasion de faire quelque chose qui l'obligeât de se fâcher contre eux.

Tout ce qu'il fait c'est avec tant de circonspection & tant de mesures, qu'il ne se trouve presque jamais obligé de changer de resolution, & cela jusqu'aux moindres choses. Cette fermeté est une vertu si nécessaire à un grand Prince, que les Rois ses prédécesseurs qui ne l'ont

pas eûe, ont terni par ce défaut l'éclat de mil-
1665. le bonnes qualitez qu'ils avoient, & ont bien souvent perdu le fruit de leurs travaux pour s'être trop tôt lassez de leurs entreprises.

S'il méprise la mort violente, il n'apprehende pas plus la naturelle. Le lendemain du jour qu'il fut au camp de Bergues, il tomba malade à Mardicq, & on l'emporta à Calais où il fut à l'extrémité: enfin réduit à prendre l'émétique, qui est un remede qu'on ne donnoit en ce tems-là aux particuliers que quand ils étoient désesperez, ce grand Prince se voyoit mourir à vingt ans, avec la fermeté & l'indifference d'un homme de quatre-vingts, & ne témoignoit pas plus de regret à la vie que s'il eût quitté une fortune médiocre ou malheureuse.

Je n'ai que deux mots à dire pour faire voir le bonheur de ses Sujets: il craint Dieu, & il aime la Justice.

Enfin on l'admireroit s'il étoit un particulier, & la pourpre qui rehausse d'ordinaire l'éclat des bonnes qualitez, reçoit du lustre de toutes les siennes.

Il a pour la Reine sa Mere toute la tendresse & tout le respect qu'il avoit dans son enfance, & il n'y a que sur ce chapitre qu'il paroît n'être pas encore sorti de sa Minorité. Il ne montre pas seulement en cela son bon naturel, il témoigne encore sa reconnoissance: car jamais Princesse n'a eû plus de traverses que cette grande Reine en a eûës dans sa Regence, pour conserver l'Etat du Roi son fils.

Le

LE Roi m'envoya M. de Louvois le Samedi 1665.
5. de Decembre 1665. sur les onze heures du matin me demander ma démission. Ce Ministre me dit que l'intention de Sa Majesté étoit que le Duc de Coaslin eût ma Charge pour le prix de deux cens cinquante deux mille livres qu'on lui avoit dit qu'elle me coûtoit. Je lui répondis qu'elle m'en coûtoit deux cens soixante & dix, & que le Maréchal de Clerambaut l'en pourroit assurer. Il me dit que si je le faisois voir au Roi, je recevrois cette somme. Je lui repliquai que cela me seroit bien facile; qu'au reste je prétendois faire une démission entre les mains de Sa Majesté, & que ma femme la lui portât. Il me parut un peu surpris: cependant il me répondit que cela seroit fort bien; & changeant de discours, il me dit les obligations que j'avois à la Reine Mere: qu'il avoit été témoin qu'elle avoit pressé le Roi en ma faveur au delà même de la raison.

Dans ce tems-là le Roi envoya deux mille chevaux & quatre mille hommes de pied au secours des Hollandois contre l'Evêque de Munster, sous le commandement de Pradel Capitaine au Regiment des Gardes, Epance & Saint Lieu, Maréchaux de Camp sous lui.

Le premier de Decembre le Roi avoit fait Ducs & Pairs de France, les Maréchaux du Plessis & de la Ferté Seneterre, & le Marquis de Montausier.

Le Samedi au soir 5. je fis ma démission entre les mains du Roi, & le Dimanche 6. ma femme la donna à Sa Majesté avec un Placet, par

par lequel je lui disois que si elle avoit besoin
1665. de mon bien & de ma vie, je les lui donnerois d'aussi bon cœur que la démission de ma Charge.

Ce même jour j'écrivis cette Lettre à la Reine Mere.

De la Bastille ce 6. de Decembre 1665.

MADAME,

„ Les obligations que j'ai à Votre Majesté „ sont si grandes, que je ne puis plus long-„ tems m'empêcher de lui en rendre de très-„ humbles graces. Je n'ai eû de soulagement „ dans mes malheurs que celui que Votre Ma-„ jesté a eû la bonté de me procurer. Je la sup-„ plie très-humblement, Madame, d'achever „ de me donner quelque repos.

„ Il y a trente & un an que je sers le Roi, „ Madame, & je n'ai pas toûjours été si mal-„ heureux que mes services ne soient venus à „ la connoissance de Votre Majesté: j'ai mê-„ me eû des assurances de sa propre bouche „ de la satisfaction qu'elle en avoit reçuë. Ce-„ pendant, Madame, il y a huit mois que je „ suis dans une fort étroite prison, au bout des-„ quels je reçois ordre de me défaire de ma „ Charge, qui étoit la seule ressource que j'a-„ vois pour me faire esperer un jour quelque „ recompense de mes services. J'ai failli, Ma-„ dame, je l'avouë; mais ce que j'ai fait est „ puni dans toute la rigueur de la plus severe „ Justice. Je reçois ces châtimens avec une en-

„ tiere

„ tiere résignation aux volontez du Roi : je puis
„ même assûrer Votre Majesté, que mon zèle 1665.
„ pour son service & pour sa personne ne dimi-
„ nuera jamais. Si j'avois autant aimé Dieu
„ que lui, Madame, je ne serois pas traité com-
„ me je le suis ; il auroit au moins adouci les
„ peines que je meritois. J'espere pour l'inte-
„ rêt que je prens à la gloire de Sa Majesté,
„ plus que je ne le souhaite pour ma propre
„ ambition, qu'il me connoîtra un jour, & qu'il
„ recompensera mes services à proportion
„ qu'il a châtié mes fautes : Dieu est trop juste
„ pour que cela n'arrive pas, & il prend trop de
„ soin du Roi pour qu'il ne lui inspire pas les
„ sentimens de faire du bien à ceux qui l'aiment
„ & qui l'ont bien servi. Il s'est déja servi de
„ vous, Madame, pour adoucir le Roi sur mon
„ sujet. Parmi les graces que Votre Majesté m'a
„ fait recevoir, celle des visites du Pere Noüet
„ est la plus grande : sans les consolations qu'il
„ m'a données, je me fusse assurément deses-
„ peré dans la sensible affliction où j'étois d'a-
„ voir déplû à un Maître à qui j'avois tant
„ essayé de plaire. Il n'est pas possible, Madame,
„ qu'avec toutes les autres bonnes œuvres que
„ Votre Majesté fait incessamment, celle-là ne
„ contribuë fort à vous attirer les benedictions
„ du Ciel. Car enfin, Madame, c'est à vous à
„ qui je dois la constance que j'ai dans mon ad-
„ versité, & les bons sentimens où je suis au-
„ jourd'hui : achevez, s'il vous plaît, Madame,
„ de me procurer la seule grace qui me reste à
„ esperer, qui est la liberté. Votre Majesté
„ fait tous les jours dans des Hôpitaux mille
„ charitez à des miserables qui ne sont pas si
„ fort à plaindre que moi : car ils n'ont pas si

„ bien

1665. „ bien servi le Roi que j'ai fait, & ils ne sont „ pas tombez de si haut. Depuis que je suis „ ici, Madame, je ne fais que prier Dieu pour „ la santé de Votre Majesté ; il entend les „ prieres des affligez & les exauce quelquefois : „ je ne les discontinuerai pas quand vous m'au- „ rez fait sortir : au contraire, la reconnois- „ sance me les fera redoubler toute ma vie, „ comme étant,

MADAME,

Votre, &c.

J'écrivis aussi cette Lettre au Roi.

SIRE,

„ Quoi-que j'eusse la plus grande envie du „ monde de servir toute ma vie Votre Majesté „ dans ma Charge de Mestre de camp General : „ aussi-tôt qu'elle m'a témoigné vouloir ma dé- „ mission, je la lui ai envoyée avec une entiere „ résignation à ses volontez, & avec une espece „ de joye d'avoir une occasion de lui faire voir „ la maniere avec laquelle je lui obéïssois dans „ les choses même les plus fâcheuses. Toute la „ grace que je demande aujourd'hui à Votre „ Majesté, SIRE, c'est qu'elle soit persua- „ dée que mes malheurs ne diminueront jamais „ l'estime, le respect, le zèle & l'admiration „ que j'ai toûjours eûë pour votre incompara- „ ble personne ; que quand je ne servirai pas „ Votre Majesté, de Mestre de camp General „ de sa Cavalerie dans ses armées, je la servi- „ rai de simple soldat plûtôt que de ne la plus „ ser-

„ vir : que les gens qu'elle comble de graces 1665.
„ ne mourroient pas encore de meilleur cœur
„ que moi pour son service, & que je suis a-
„ vec tous les respects imaginables ;

SIRE,

De Votre Majesté,

Le très-humble, &c.

A la Bastille ce 9. de Decembre 1665.

Deux jours après ma femme ayant écrit à la Maréchale de Clerambaut, qu'elle la prioit de lui mander si elle ne savoit pas combien le feu Maréchal son mari m'avoit vendu sa Charge, & que le Roi le vouloit savoir pour me faire rendre mon argent par le Duc de Coaslin, elle lui fit cette réponse.

A Paris ce 12. de Decembre 1665.

„ POur répondre à ce que vous me deman-
„ dez, Madame, je vous dirai que la Charge
„ de Mestre de camp General de la Cavalerie
„ a été venduë par M. le Maréchal de Cleram-
„ baut à M. de Bussy avant notre mariage, je
„ sai seulement qu'elle fut venduë quatre-
„ vingts dix mille écus, pour l'avoir ouï di-
„ re à défunt M. le Maréchal. Voilà tout l'é-
„ claircissement que vous peut donner sur ce-
„ la, Madame, votre très-humble, &c.

Le 13. de Decembre j'envoyai la Neuville mon Ecuyer porter à M. de Louvois le Billet de la Maréchale : il me le renvoya, en me mandant que je ne laissasse pas de recevoir l'ar-

1665. l'argent que le Duc de Coaslin me vouloit donner ; & qu'après avoir témoigné par là au Roi l'impatience que j'avois d'obeïr à ses ordres, je serois toûjours reçû à demander les dix-huit mille livres de surplus. Je reçûs donc deux cens cinquante-deux mille livres, & dix mille livres pour un present à ma femme, & j'envoyai ma quittance au Duc de Coaslin.

Mais je ne saurois m'empêcher avant que de passer outre de faire réflexion, & de la faire faire à ceux qui liront ces Memoires, sur les traitemens que je reçus en 1665.

Après trente années de services on m'arrêta pour des bagatelles. Au bout de huit mois d'une étroite prison on m'obligea à me défaire d'une grande Charge de guerre à moindre prix qu'elle ne m'avoit coûté, après l'avoir exercée douze ans, & cependant ce ne fut pas la fin de mes peines.

Huit jours après que j'eûs reçû l'argent de ma Charge j'écrivis au Duc de St. Aignan cette Lettre.

A la Bastille ce 21. de Decembre 1665.

„ ENfin, Monsieur, me voilà dépouillé ; je
„ n'ai plus de Charge, & je suis encore à
„ la Bastille. Je vous supplie de témoigner au
„ Roi que tous les maux que me fait Sa Majesté
„ ne m'empêchent pas de l'aimer, parce que je
„ croi qu'il ne me les a faits que pour ma pré-
„ tenduë mauvaise conduite dont il est persua-
dé : cependant demandez-lui s'il vous plaît ma liberté, & je vous assure que quoi-qu'il fasse je l'aimerai toute ma vie.

Six

Six jours après que j'eûs écrit cette Lettre je reçus cette réponse. 1665.

A Paris ce 27. de Decembre 1665.

„ JE suis persuadé, Monsieur, que vous n'a-
„ vez jamais douté de mon affection à votre
„ service, & si mes Lettres vous l'avoient pû
„ mieux prouver que mes reparties à ceux qui
„ ont voulu parler en ma presence, vous n'au-
„ riez fait autre chose que d'en recevoir depuis
„ que vous en avez permission; mais j'ai fait le
„ devoir d'ami, à l'égard des gens qui ne par-
„ loient que parce que vous étiez arrêté, & qui
„ ne savoient pas combien vos interêts me
„ sont chers: je l'ai fait même à l'égard du Roi.
„ Cependant, Monsieur, pour ne vous rien di-
„ re du passé, je vous assurerai que Sa Majesté
„ ayant entendu lire la Lettre que vous m'avez
„ fait l'honneur de m'écrire, bien loin de me
„ laisser remarquer à aucun signe qu'elle lui fût
„ desagreable, m'a laissé voir que ce zèle ardent
„ que vous y témoignez pour sa personne lui
„ plaisoit. Et moi qui ai toûjours gardé mê-
„ me dans notre amitié tout ce que je dois à la
„ Maison Royale, & qui aurois été le plus
„ grand de vos ennemis si j'avois connu évi-
„ demment que vous eussiez manqué en la
„ moindre partie à la soûmission & au respect
„ que nous lui devons; je ne saurois m'em-
„ pêcher de me flatter de l'esperance que vous
„ sortirez bien-tôt de la Bastille. C'est le sou-
„ hait de votre très-humble & très-obeïssant
„ serviteur,

Le Duc de S. AIGNAN.

Je lui fis aussi tôt cette réponse.

De

1665. *De la Bastille ce 27. de Decembre 1665.*

„ IL est vrai, Monsieur, que je suis si fort
„ persuadé que vous êtes un bon & genereux
„ ami, que si j'avois été derriere vous toutes
„ les fois que vous avez essayé de radoucir le
„ Roi sur mon sujet, & que vous avez fait
„ taire les gens qui ne parloient de moi que
„ parce qu'ils me savoient entre quatre mu-
„ railles, je ne le croirois pas plus que je le
„ fais. Croyez aussi, Monsieur, que cela fait
„ l'effet qu'il doit faire dans le cœur le plus
„ reconnoissant du monde.

Deux heures après que j'eûs écrit cette Lettre, il me prit un saisissement de cœur si grand qu'il fallut faire ouvrir la Bastille la nuit pour m'aller querir un Chirurgien qui me saigna.

Quoi-que je sentisse vivement les mauvais traitemens que je recevois de mon Maître, ceux que je recevois de ma Maîtresse ne me tourmentoient pas moins. La fortune & l'amour m'accabloient d'inquietude; mais ce qui augmentoit celle de l'amour, c'est que je m'étois toûjours défié de la fortune, & jamais de ma Maîtresse. Tout ce que je puis dire en faveur de celle-ci, c'est que je croi qu'elle ne m'eût point quitté, si l'autre ne lui en eût montré le chemin. Je fus quasi au desespoir de son inconstance; je faillis à en mourir, mais le tems m'en consola, & je suis venu à la fin à ce bien-heureux état d'indifference qu'elle meritoit il y avoit long-tems.

Lors-

Lorsque j'ai parlé dans ces Memoires du commencement de cette passion, elle me tenoit encore assez au cœur, pour me faire croire que j'en pourrois parler plus amplement dans la rupture, & j'avois remis à ce tems-là à entrer dans le détail : cependant je trouve aujourd'hui que je ne saurois finir trop vîte une si desagreable matiere, & cela me persuade que je suis absolument gueri. 1665.

Dans ce tems-là ma belle-sœur de Rouville obtint ses Bulles pour l'Abbaye de Rougemont, & pour l'union du Prieuré de S. Julien à cette Abbaye, à condition que l'Evêque d'Autun, dans le Diocèse duquel étoit ce Prieuré, y consentiroit, parce que l'Abbaye étoit dans le Diocèse de Langres.

Me revenant de tous côtez que Mademoiselle d'Orleans témoignoit en toutes rencontres me faire toûjours l'honneur de m'aimer, & qu'elle avoit même demandé au Roi permission qu'une de mes bonnes amies me vît sans la pouvoir obtenir, je lui écrivis cette Lettre. ANN. 1666.

De la Bastille ce 5. de Janvier 1666.

„ DAns tous les tems, Votre Altesse Royale, Mademoiselle, m'a témoigné tant de „ bontez, que je n'ai pas été surpris quand „ mes amis m'ont mandé que vous ne m'aviez „ pas oublié dans ma disgrace; & quoi-que ce „ soient des effets ordinaires de la generosité qui „ vous est si naturelle, je ne laisse pas, pour „ vous être encore plus obligé, de me flatter „ de la croyance que vous avez un peu plus „ compati à mes malheurs que vous ne faites „ ordi-

1666. „ ordinairement à ceux des autres. J'ai tant „ de confiance en la bonté du Roi, que je ne „ saurois croire qu'ils durent encore long-„ tems, & je me console même dans la pen-„ sée que comme il m'a châtié avec beaucoup „ de justice, des fautes qu'il a crû que j'ai fai-„ tes, il ne laissera pas quelque jour sans re-„ compense les longs services que je lui ai ren-„ dus. Cependant, Mademoiselle, je supplie „ très-humblement Votre Altesse Royale, de „ me conserver en ses bonnes graces la part „ qu'elle m'a fait l'honneur de m'y promettre, „ & de croire que de tous les admirateurs de „ son merite & de sa vertu, il n'y en a point „ qui soit avec plus de respect, de zèle & de „ reconnoissance que moi, son très-humble & „ très-obeïssant serviteur.

Comme je tombai fort malade alors, ma femme prit resolution d'envoyer des copies de la Lettre que j'avois écrite au Duc de S. Aignan en Septembre dernier, croyant que cela détruiroit toutes les sottises que mes ennemis semoient sourdement contre moi, apprendroit tout juste au public ce qu'il falloit qu'il crût de mes affaires, & interesseroit tout le monde dans mon parti. Pour cet effet elle distribua une douzaine de copies de cette Lettre à ses connoissances.

L'état où j'étois fit avoir permission à ma femme de coucher à la Bastille, & quatre ou cinq jours après je commençai de me porter mieux & de m'ennuyer davantage ; car la maladie est un amusement.

Je m'étois rebuté de la lecture dans les premiers mois. Quand on lit en prison, on ne s'at-

s'attache qu'aux matieres qui peuvent faire craindre : quand on trouve dans les histoires de longues prisons, on ne manque jamais de prendre cela pour soi ; toutes les grandes disgraces font trembler : de vingt volumes que j'avois lûs, il ne m'étoit demeuré dans la memoire que la prison de Marie Stuart de dix-huit années, celle de Charles d'Orleans de vingt-cinq, & celle de Jean Comte d'Angoulême son frere de trente : je n'avois retenu que cela ; les sujets mêmes & les avantures agreables m'avoient fait souffrir en les lisant, parce que j'avois du regret de n'être pas en état d'en avoir de semblables. 1666.

Le 20. de Janvier 1666. sur le midi je reçus ce Billet d'une de mes amies.

„ LA Reine Mere est morte à cinq heures du „ matin. Le Roi est parti & toute la Cour „ pour Versailles. Je m'en vais tout à l'heure „ chez Mademoiselle, c'est ce qui m'empêche „ de vous écrire davantage, mais je le ferai au „ premier moment que j'aurai, & je vous ren„ drai compte de tout.

La maladie dont la Reine mourut étoit un cancer au sein dont elle avoit caché la dureté six ans durant. Enfin s'étant confiée à une de ses femmes de chambre, celle-ci l'obligea de dire son mal aux Medecins. Ils la mirent dans les remedes, & cela fit ouvrir son cancer : elle languit un an, au bout duquel elle mourut, comme Philippe II. son grand-pere. Elle avoit soixante & cinq ans.

La veille de cette mort ma femme ayant parlé au Roi, Sa Majesté lui répondit en passant

1666. quelque chose qu'elle ne put pas entendre. Elle pria une de ses amies qu'elle trouva au Louvre de s'informer de quelqu'un s'il n'auroit pas oui cette réponse. Celle-ci lui écrivit ce Billet trois jours après.

A Paris ce 22. de Janvier 1666.

„ SI j'avois su quelque chose je vous l'au„ rois mandé ; mais je n'ai point encore été „ à S. Germain, & je suis tous les jours à garder „ le corps : c'est une triste occupation. Je n'ai „ vû personne qui m'ait pû apprendre ce que „ le Roi vous a dit : je sai seulement que la Rei„ ne en mourant a prié le Roi de pardonner à „ ceux qui étoient exilez pour l'amour d'elle. „ On prétend que M. de Bussy y est compris, „ mais on n'en sait rien. J'irai à S. Germain „ & je vous manderai ce que j'aurai appris : „ je suis bien fâchée que je n'aye rien à vous „ dire de bon : je croi pourtant que le Roi ter„ minera cela avant son départ. Bon jour, ma „ chere Cousine, à mon retour de S. Germain „ j'écrirai à M. de Bussy.

Je crûs que dans cette conjoncture il seroit bon de faire presenter un Placet au Roi. Je fis donc celui-ci.

A U R O I.

SIRE,

„ Votre Majesté vient de perdre la meilleu-

„ re mere du monde, & moi une protectrice à
„ la memoire de laquelle je ne saurois donner 1666.
„ trop de regrets, ainsi j'ai bien des raisons de
„ prendre part à cette perte: ayez donc pitié
„ de moi, SIRE, & songez, s'il vous plaît,
„ que vous ferez chose agreable à Dieu si vous
„ soulagez les miserables: il veut que vous
„ jugiez de leurs afflictions par celle qu'il vous
„ envoye.

BUSSY RABUTIN.

Mon Placet n'eut point de réponse.

Dans ce tems-là ma femme demandoit à l'Abbé de la Riviere Evêque de Langres, son consentement pour l'union faite en Cour de Rome du Prieuré de S. Julien à l'Abbaye de Rougemont, chose qui lui étoit avantageuse, parce qu'on agrandissoit par là un Benefice de son Diocèse: cependant il faisoit trainer cette affaire. Moi, fatigué de ses longueurs, & après avoir été son ami, croyant qu'il avoit moins d'égards pour moi depuis que j'étois à la Bastille, je lui écrivis ce Billet.

De la Bastille ce 26. de Janvier 1666.

„ JE ne pensois pas, Monsieur, que l'état où
„ je suis vous dût rendre plus lent à me faire
„ plaisir. Pour moi je me fusse toûjours hâté
„ de vous obliger dans tous les tems; mais je
„ me fusse encore pressé davantage dans les
„ tems où vous n'avez pas été heureux.

L'Evêque de Langres qui avoit beaucoup d'esprit entendit toute la force de mon petit reproche, & donna aussi-tôt le consentement qu'on lui demandoit.

1666. Mes incommoditez continuant avec des douleurs insupportables, je fis ce Placet au Roi.

AU ROI.

SIRE,

„ Songeant à mourir maintenant plus qu'à „ sortir de la Bastille, & me trouvant en cet „ état plus obligé que je n'ai jamais été à dire „ la verité, je jure à Votre Majesté, SIRE, „ que je n'ai jamais en ma vie rien fait ou dit „ qui choquât le respect que je lui dois, ni à „ toute la famille Royale; j'en ai déja donné „ des assurances par écrit à Votre Majesté, „ SIRE, & je les confirme aujourd'hui par ce „ Placet, me soûmettant encore à tous les sup- „ plices les plus rigoureux si j'en suis coupable. „ Votre Majesté étant la Justice même, j'espe- „ re qu'elle me fera la grace que je lui deman- „ de très-humblement, qui est d'ordonner „ qu'on en vienne aux preuves pendant qu'il „ me reste assez de vie pour l'éclaircir de la ve- „ rité. Comme elle a interêt, SIRE, de con- „ noître ceux qui font des fautes, elle en a „ aussi de connoître les calomniateurs, & je „ lui réponds qu'elle trouvera que ce sont mes „ ennemis déclarez qui m'ont accusé, ou gens „ qui ont liaison avec eux. Je supplie donc très- „ humblement Votre Majesté, SIRE, de me „ faire cette grace en consideration de mes ser- „ vices. Que si pour des raisons à moi incon- „ nuës, Votre Majesté ne trouve pas à pro- „ pos d'en user ainsi, & que neanmoins je sois

„ assez

„ assez malheureux pour qu'elle en soit per- 1666.
„ suadée, je me jette à ses pieds pour lui de-
„ mander grace.

Ma femme presenta ce Placet au Roi le 9. de Fevrier 1666. il eut le même succès que l'autre.

Le 10. de Mars 1666. j'écrivis à M. Colbert pour le prier de faire arrêter des Libraires qui vendoient des libelles sous mon nom.

Le 23. de ce mois il me prit encore envie de faire un Placet au Roi. Je crûs que comme Dieu vouloit être fatigué de nos prieres, les Rois qui étoient ses images, pouvoient bien avoir les mêmes sentimens. Je fis donc celui-ci & je l'envoyai au Duc de Noailles pour le presenter.

AU ROI.

SIRE,

„ Au nom de Dieu ayez pitié de moi. Je de-
„ mande misericorde à Votre Majesté : par-
„ donnez-moi, SIRE, si je vous importune:
„ à qui aurai-je recours qu'à mon Maître,
„ pour qui j'ai voulu mourir tant de fois, & à
„ qui je demande encore la grace de me don-
„ ner moyen de perdre la vie pour son service
„ ailleurs que dans une prison. Oui, SIRE,
„ il n'est rien de plus veritable, que je meurs
„ de chagrin d'avoir déplû à Votre Majesté.
„ L'extrême respect que j'ai pour elle m'a em-
„ pêché dans les commencemens d'aller droit
„ à Votre Majesté porter mes très-humbles

1666. „ prieres : mais enfin, SIRE, je voi bien que „ toutes les graces viennent de vous, & c'est „ aussi à vos pieds que je me jette pour vous „ demander des marques de votre bonté & de „ votre radoucissement pour moi. Ne me les „ refusez pas, SIRE, s'il vous plaît : je les „ demande de tout mon cœur à Votre Ma- „ jesté que j'ai bien aimée, que j'ai bien ser- „ vie, que j'aimerai & que je servirai encore „ bien tout le reste de ma vie.

Pour le Duc de Noailles.

De la Bastille ce 23. de Mars 1666.

„ L'Etat où je suis, Monsieur, m'oblige „ d'importuner le Roi, je n'ai pas un quart „ d'heure dans les vingt-quatre heures du jour „ où je ne souhaite la mort pour avoir déplû „ à Sa Majesté. Le chagrin me tuë, Mon- „ sieur ; je voudrois bien que mon Maître fût „ satisfait de toutes les peines que j'ai euës de- „ puis un an ; qu'il voulût que ma mort ser- „ vît de quelque chose à sa gloire, & que je „ la reçusse par les mains de ses ennemis. Vous „ savez bien, Monsieur, qu'il n'a pas tenu à „ moi depuis trente ans, & que je n'ai pas toû- „ jours été un serviteur inutile : je vous con- „ jure de m'aider à le faire connoître au Roi, „ & de me faire la grace de presenter ce Pla- „ cet à Sa Majesté. Je m'adresse à vous en cet- „ te rencontre comme à mon ami, comme à „ un témoin de la plûpart de mes services, & „ comme à un homme qui a de l'honneur & „ de l'humanité, aussi vous assurerai-je d'une „ reconnoissance éternelle.

Deux

Deux jours après j'écrivis cette Lettre à la 1666.
Duchesse de Montausier.

A la Bastille ce 25. de Mars 1666.

„ QUelque besoin que j'aye eû jusques ici
„ de l'assistance de mes amis, la discretion
„ m'a empêché de les fatiguer de mes prieres,
„ quelques-uns n'ont pas laissé de se deman-
„ der à eux-mêmes ce que je ne leur deman-
„ dois pas, & de chercher les moyens de me
„ servir sans que je les en pressasse, & je sai,
„ Madame, que M. le Duc de Montausier &
„ vous êtes de ceux-là : cela ne m'a point du
„ tout surpris; j'ai l'honneur de vous connoî-
„ tre tous deux pour les plus honnêtes & les
„ plus genereux amis du monde. Je vous sup-
„ plie aussi très-humblement de croire que vous
„ n'en aurez jamais un plus reconnoissant ni
„ un plus fidelle que moi.

Le lendemain j'écrivis cette Lettre à Hardouin de Péréfixe Archevêque de Paris.

A la Bastille ce 26. de Mars 1666.

„ JE vous demande pardon, Monsieur, de ne
„ vous avoir pas importuné jusqu'ici. Ne
„ croyez pas, s'il vous plaît, que je n'aye toû-
„ jours compté sur vous comme sur un hom-
„ me solide, genereux, & que l'adversité de
„ son ami rechaufferoit plûtôt que de le rebu-
„ ter; mais la discretion m'a empêché de vous
„ employer dans les commencemens: aujour-
„ d'hui que le tems & les châtimens que j'ai

1666. „ reçûs ont vraiſemblablement ſatisfait à la „ Juſtice du Roi, je ne penſe pas vous commettre que de vous ſupplier très humblement de „ parler à Sa Majeſté pour moi, ainſi que vous „ le jugerez à propos. Ma femme vous dira „ le détail de mes affaires.

Deux jours après j'écrivis cette Lettre à M. le Tellier.

A la Baſtille ce 28. de Mars 1666.

MONSIEUR,

„ L'aſſiſtance que j'ai reçûë de vous auprès „ du Roi depuis que je ſuis en priſon a redoublé „ dans mon cœur les ſentimens d'amitié, de „ reſpect & de reconnoiſſance pour vous au „ point que je ne vous les puis bien exprimer. „ Je vous aſſure, Monſieur, que ſi vous aviez „ beſoin de ma vie, je vous la donnerois de tout „ mon cœur: je n'ai plus que cela à vous offrir „ en l'état où m'a mis la mauvaiſe fortune; ne „ m'abandonnez pas, Monſieur. Vous êtes „ aujourd'hui le ſeul en France qui puiſſe rendre au Roi un témoignage de mes ſervices „ qui porte coup: ne me le refuſez pas, s'il vous „ plaît. Il y a près d'un an que je ſouffre, j'ai „ des tourmens pires que ceux des damnez. „ Imaginez-vous un Gentilhomme qui a ſervi „ le Roi dès ſon enfance, qui s'étoit mis en „ paſſe de faire quelque choſe, qui touchoit aux „ grands honneurs de la guerre, & qui pour „ une bagatelle empoiſonnée par ſes ennemis a „ perdu ſa liberté, ſon bien, ſa Charge, &,

„ ce

„ ce qui acheve son desespoir, qui se trouve
„ dans la disgrace d'un Maître à qui son princi- 1666.
„ pal dessein étoit de plaire. Vous m'avouerez,
„ Monsieur, vous qui savez si bien juger de
„ toutes choses, que je suis extrémement à
„ plaindre. Je ne doute pas que vous n'y ayez
„ fait reflexion; les bontez que vous m'avez
„ témoignées me le persuadent, & c'est ce qui
„ me donne une entiere confiance en vous.
„ Achevez donc, s'il vous plaît, de me procu-
„ rer le seul bien qui me reste à esperer, qui est
„ la liberté, & croyez que personne n'est plus
„ assurément que moi, &c.

Cinq jours après que j'eûs écrit cette Lettre, j'écrivis celle-ci au Duc de Noailles.

A la Bastille ce second d'Avril 1666.

„ IL y a deux mois, Monsieur, que vous
„ dites à l'un de mes gens qu'on parloit fort
„ d'un nouvel imprimé qu'on alloit voir sous
„ mon nom, & que c'étoit une fâcheuse con-
„ jonêture pour demander des graces pour moi;
„ cependant on n'a rien vû. Il y a deux jours
„ que vous m'avez mandé la même chose, &
„ assurément l'on ne verra pas davantage: mais
„ quand il en paroîtroit serois-je convaincu?
„ N'y a-t-il qu'à faire imprimer des Satyres
„ dans les païs étrangers sous le nom de qui
„ on voudra pour le rendre coupable? Vous
„ m'avouerez, Monsieur, que le Roi est trop
„ juste pour souffrir sans éclaircissement un a-
„ bus de si grande consequence: & si vous vou-
„ lez savoir ce que je pense du bruit que vous
„ venez de me mander qui couroit, je vous

1666. „ dirai que je ne croi pas qu'il soit véritable: „ car il est aisé de remarquer la difference des „ stiles, & dès-là dangereux qu'on ne remontât jusqu'à la source. Ce n'est pas comme „ le manuscrit que j'ai donné au Roi, dont les „ copies ont été alterées par de petites additions d'un côté & d'autre, ainsi l'empoisonneur s'est pû cacher, au moins quand je l'ai „ découvert, n'a-ce pas été à son stile?

„ Cependant, Monsieur, il y a un mois que „ deux Syndics des Libraires me vinrent trouver pour me dire qu'ils avoient reçû avis de „ Liege, qu'un Libraire de Bruxelles nommé „ Foppens, alloit imprimer un Livre sous mon „ nom. Je les envoyai tous deux à M. Colbert lui dire la chose, & lui rendre une Lettre de ma part, par laquelle je le suppliois „ d'interposer l'autorité du Roi en cette rencontre, & d'en écrire à Bruxelles: qu'il voyoit „ aussi bien que moi les dangereuses consequences d'un pareil abus, & que si on n'alloit promptement à la racine de ces desordres on n'en demeureroit pas seulement à la „ Satyre contre les particuliers.

Dans ce tems-là mon mal & mes douleurs augmentant tous les jours, ma femme résolut de faire presenter ce Placet au Roi.

AU ROI.

SIRE,

„ Je supplie très-humblement Votre Majesté „ de me pardonner si je l'importune si souvent;

„ le

„ le dangereux état où est mon mari ne me per-
„ met pas de differer plus long-tems. Au nom 1666.
„ de Dieu, SIRE, ayez la bonté de le faire
„ voir par gens en qui Votre Majesté ait con-
„ fiance, afin qu'étant assuré de l'état où il est,
„ Elle donne ordre de le mettre en lieu où les
„ Chirurgiens puissent entreprendre l'operation
„ de son mal, ne l'ayant osé faire à la Bastille.

LA COMTESSE DE BUSSY.

A Paris ce 22. d'Avril 1666.

Sur ce Placet le Roi m'envoya voir le 25. d'Avril par Valot son premier Medecin & par Felis son premier Chirurgien. Après qu'ils m'eurent visité, ils me dirent qu'ils alloient rapporter à Sa Majesté, que le succès de mon mal étoit douteux hors de la Bastille, mais qu'en prison il étoit mortel: cependant on ne me fit pas sortir sur leur rapport.

Ne recevant point de réponse à la Lettre que j'avois écrite à M. Colbert, ni aucune justice sur ce que je lui avois demandé, j'envoyai querir un certain Commissaire nommé Picard, homme fort éveillé, auquel je donnai dix louïs d'or pour faire prendre de ces Libraires qui vendoient des histoires sous mon nom, & pour tâcher de découvrir ceux qui en envoyoient à Bruxelles ou en Hollande. Il en fit mettre deux à la Bastille quelques jours après. Un jour que ce Commissaire dînoit avec moi, il me dit qu'il y avoit plus de deux ans que j'étois marqué sur le papier rouge (ce furent ses mots) qu'un Libraire du Palais nommé Maugé, lui ayant dit en 1663. que je lui avois troqué deux Testamens du Cardinal Mazarin, imprimez à Amster-

terdam, on avoit été sur le point de m'arrêter, lorsque la Cour alloit à Vincennes en 1664.
1666. Et comme je lui témoignai douter de cela, ne pouvant pas m'imaginer qu'un Libraire, qui bien loin d'avoir sujet de se plaindre de moi, m'étoit obligé de sa fortune, parce que je lui avois fait vendre à mes amis ou à moi pour plus de mille écus de livres, qu'un homme comme cela, dis-je, eût l'ame assez méchante, & fût même assez hardi pour m'accuser sans aucun fondement. Il s'offrit de me faire voir la déposition de Maugé: & en effet il m'apporta le lendemain la minute du procès-verbal dans lequel Maugé avoit déclaré avoir eû de moi deux exemplaires du Testament de M. le Cardinal Mazarin.

Le lendemain Vendredi 30. d'Avril j'envoyai dire à Maugé de m'apporter quelques livres. Je lui dis qu'on m'avoit voulu persuader qu'il avoit vendu des histoires qui couroient sous mon nom: il me fit mille sermens que cela n'étoit pas; & en effet je n'en avois rien ouï dire, mais c'étoit pour entrer en matiere que j'avois inventé cela. Je lui dis ensuite que je n'en avois aussi rien cru, parce qu'on m'avoit dit en même tems des choses si fausses & si ridicules, que je m'étois imaginé qu'on lui prêtoit ces charitez pour me le faire haïr, & là-dessus je lui contai ce que m'avoit dit le Commissaire Picard. Il me dit que cela étoit faux, & que si je voulois il le soûtiendroit au Commissaire Picard. Je lui dis que cela n'étoit pas nécessaire, & que je ne voulois qu'un certificat de lui de tout cela. Il me dit qu'il m'en donneroit cent, & me donna aussi-tôt celui-ci écrit & signé de sa main.

» Je

„ JE certifie que je n'ai jamais vendu de livre 1666.
„ intitulé l'Histoire Amoureuse des Gaules,
„ & que M. le Comte de Bussy Rabutin ne
„ m'a jamais troqué autres livres que des li-
„ vres Italiens reliez en maroquin de Levant,
„ & point du tout le Testament de M. le Car-
„ dinal Mazarin, comme l'on m'a voulu ac-
„ cuser de l'avoir dit & de l'avoir signé en Juf-
„ tice. Fait à Paris ce 30. d'Avril 1666

FRANÇOIS MAUGÉ.

Aussi-tôt qu'il étoit entré dans ma chambre j'avois dit tout bas à l'un de mes gens d'aller chez le Commissaire Picard, le prier de venir me trouver, ce qu'il avoit fait & s'étoit caché dans la ruelle de mon lit, d'où il entendit une demi heure durant tous les sermens imaginables, que j'obligeai Maugé de refaire de n'avoir jamais dit au Commissaire Picard que je lui avois vendu ni troqué le Testament du Cardinal Mazarin ; que le Commissaire étoit un méchant homme s'il le disoit, mais qu'il n'oseroit le lui soûtenir en face. Dans le plus fort de ses invectives contre le Commissaire, celui-ci tire le rideau, & se montrant : Je n'oserois vous le soûtenir en face, Monsieur le coquin, lui dit-il, par ma foi vous serez pendu, & là-dessus lui ayant fait voir la minute de sa déposition, Mangé soûtint toûjours qu'il n'avoit jamais dit que je lui eusse troqué le Testament du Cardinal, parce que je ne l'avois jamais fait, & dit qu'il avoit signé ce procès verbal sans savoir ce qu'il signoit, & que le Commissaire y avoit pû mettre ce qu'il avoit voulu. Il faut

donc que l'un de nous deux soit pendu, lui ré-
1666. pondit le Commissaire ; & cependant il le fit mettre dans un cû de basse-fosse, d'où deux jours après il le fit sortir; sur ce, me dit-il, qu'on n'avoit pas ajoûté foi à la déposition qu'il avoit fait contre moi.

Ce procedé me parut suspect, car il falloit châtier le calomniateur quand la calomnie n'eût point porté coup. Quoi qu'on ne m'eût pas arrêté alors, cela avoit causé le refus de ma pension en 1664.

Dans ce tems-là il m'arriva une si extraordinaire & si plaisante avanture, que je la trouve digne d'être racontée.

Une de mes bonnes amies m'écrivoit fort souvent; le laquais qui m'apportoit d'ordinaire ses Lettres me rendit le premier de Mai un paquet dans lequel je trouvai un Billet à moi & une Lettre au Roi. Voici mon Billet.

MONSIEUR,

„ L'estime que j'ai pour votre mérite singu-
„ lier & l'envie de vous servir m'a fait écrire
„ cette Lettre pour le Roi ; j'ai mis simple-
„ ment mes pensées, esperant que vous les ar-
„ rangerez mieux : corrigez & augmentez-la,
„ si vous trouvez qu'elle en vaille la peine ; &
„ si vous jugez qu'on ne la doive pas presen-
„ ter, je vous conjure de me le mander inge-
„ nuëment : dans trois jours le porteur ira re-
„ cevoir vos ordres de la part du mieux inten-
„ tionné de vos serviteurs.

LET-

LETTRE AU ROI.

1666.

SIRE,

„ Quoi-que je n'aye aucun intérêt à l'affaire „ de M. de Bussy, je n'ai pû voir un homme „ de mérite en état de ne se pouvoir défendre „ contre tant d'ennemis sans prendre la liberté „ d'en dire un mot à Votre Majesté. Elle a „ toûjours fait paroître tant de penchant à la „ clemence, que j'espere qu'elle aura la bonté „ de m'entendre.

„ Ceux qui blâment ou qui approuvent la „ conduite d'un homme selon le succès qu'elle „ a, condamneront assurément Bussy, puisque „ ce qu'il a écrit contre la réputation de quel„ ques femmes de qualité l'a fait mettre à la „ Bastille. Mais, SIRE, je supplie très-hum„ blement Votre Majesté de considerer qu'il „ n'eût point offensé leur vertu sans la trahi„ son qui lui a été faite par une de ses amies: „ & à cela il y a bien de l'apparence, SIRE: „ car s'il avoit eu dessein de les déchirer, il au„ roit rendu les évenemens plus vraisembla„ bles, il auroit fait moins de gens heureux; „ mais n'en exceptant pas un, l'on voit clai„ rement qu'il n'a songé qu'à divertir & non „ pas à persuader: & comment l'homme du „ monde qui a le plus de respect pour le sexe, „ auroit-il voulu outrager celles qui en font „ le plus bel ornement, sans qu'elles lui en eus„ sent donné de sujet?

„ Ceux qui sont assez équitables pour se met-

„ tre

1666. ,, tre à la place des autres, comprendront bien ,, qu'ayant ce grand talent d'écrire qu'a Buffy, ,, & pouvant donner ce tour si fin, si délicat, ,, & si malicieux (qui est l'essentiel & le ragoût ,, de la Satyre) il lui étoit bien difficile de ne ,, pas succomber à la tentation, & d'autant ,, plus qu'il ne s'imaginoit pas l'accident qui ,, lui en devoit arriver.

,, Les ennemis de Buffy disent qu'il le devoit ,, prévoir, & que plus il y avoit d'esprit dans ,, ce qu'il a écrit, plus devoit-il croire qu'il se- ,, roit malaisé de le tenir secret; mais un hon- ,, nête homme ne croit rien risquer quand il ne ,, se fie qu'à ses amis. Si tous ceux qui s'aban- ,, donnent à la confiance trouvoient autant ,, d'infidelité qu'en a trouvé Buffy, il se dé- ,, couvriroit mille fautes tous les jours qui ef- ,, faceroient bien la sienne; il n'est pas si cou- ,, pable que bien des gens, mais il est plus mal- ,, heureux.

,, On l'accuse d'être méchant sans connoître ,, la difference qu'il y a d'une malice fine & dé- ,, licate qui vient de la vivacité de l'esprit, & ,, qui n'a pour but que de divertir, d'avec celle ,, qui part d'un méchant naturel capable de ,, fourbe, & de faire du mal seulement pour ,, faire du mal: cette sorte de méchanceté est ,, incompatible avec la grandeur d'ame que ,, Buffy a si souvent fait paroître.

,, Cependant, SIRE, Votre Majesté ne le ,, pouvoit traiter en cette rencontre plus favo- ,, rablement qu'elle a fait, puisque l'offense é- ,, toit aussi grande à l'égard des interessez, que ,, si elle leur eût été faite à dessein. Mais, ,, SIRE, Buffy ne s'est pas contenté de la sa- ,, tisfaction que Votre Majesté leur a donnée,



„ il l'a trouvée trop douce pour sa faute. Dans „ la Lettre qu'il a écrite à M. de S. Aignan, 1666.
„ il confesse ingenuëment qu'il a failli ; il en „ témoigne une douleur extrême, & il tâche „ de desabuser le public de tout ce qu'il a pû „ écrire au desavantage de ces Dames : cepen- „ dant il est encore prêt, dit-il, de faire tout ce „ qu'elles souhaiteront de lui, n'est-ce pas une „ grande marque de son déplaisir ? Ah, SIRE ! „ il est bien difficile d'avoir un aussi grand re- „ gret qu'il en témoigne, d'une action qu'on a „ faite d'un propos déliberé.

„ Je ne suis ni parent ni ami de Bussy, SI- „ RE, & je ne le connois même que de répu- „ tation : c'est son seul mérite qui m'a obligé „ d'écrire en sa faveur à Votre Majesté. Je „ la puis encore assurer que je ne suis pas la „ seule personne qui prend part à ses disgraces : „ beaucoup d'honnêtes gens en sont touchez, „ & Votre Majesté feroit plaisir à bien du mon- „ de si elle vouloit pardonner à cet illustre mal- „ heureux, qui me paroît bien moins faché de „ la perte de sa fortune que de la disgrace de Vo- „ tre Majesté, dont l'admiration l'avoit rendu „ esclave aussi-bien que sujet. Je ne m'en é- „ tonne pas, SIRE, car il est un des hommes „ de la Cour le plus capable d'apercevoir à tra- „ vers ce caractere de grandeur qui éblouït tous „ ceux qui vous approchent, des qualitez qui „ n'auroient pas besoin d'être couronnées pour „ attirer le respect & la véneration de tous les „ hommes. Je n'ose aller plus avant, SIRE, „ & n'ayant jamais loué personne, je n'ai pas „ la hardiesse de commencer par Votre Ma- „ jesté ; mais je la supplie très-humblement de „ trouver bon que je lui dise encore que Bussy

„ ne

1666. „ ne peut paſſer les heures où il avoit accoûtu-
„ mé de lui rendre ſes reſpects, ſans ſentir ſes
„ chagrins redoubler avec le déſir de rentrer en
„ ſa grace. C'eſt ce que demande très-reſpec-
„ tueuſement à Votre Majeſté,

SIRE,

Son très-humble, très-obeïſſant & très-ſoûmis ſerviteur & ſujet.

Après avoir lû ces Lettres, je m'informai du laquais qui les lui avoit données. Il me dit qu'étant devant la porte du logis de ſa Maîtreſſe, une femme en cape accompagnée d'une eſpece de valet de chambre lui avoit donné ce paquet pour me le rendre, lui diſant qu'il étoit pour des affaires conſéquence, & que dans trois jours à même heure elle paſſeroit au même endroit pour reprendre ma réponſe.

Cela me ſurprit fort: il me paſſa mille choſes dans l'eſprit: je trouvai ſi étrange qu'on me voulût ſervir ſans ſe découvrir à moi, que j'eûs peur qu'on ne me voulût nuire, & que ce ne fût quelque piege qu'on me tendît: cependant je ne voyois point quel mal on me pouvoit faire par là; je ne laiſſai pas de faire cette réponſe n'y trouvant aucun inconvenient, & même eſperant de m'éclaircir dans une ſuite de commerce.

De la Baſtille ce 2. de Mai 1666.

JE n'ai de ma vie rien vû de mieux écrit que la Lettre que vous m'avez envoyée pour le Roi, & je vous ſuis extrémement

„ obligé

„ obligé de la part que vous prenez en mes af-
„ faires ; j'en ai beaucoup de reconnoissance, 1666.
„ & il ne s'y pourroit rien ajoûter, si vous m'ap-
„ preniez à qui j'ai tant d'obligations.

Le lendemain 3. de Mai le laquais rendit mon Billet à la femme en cape, & le 4. il me rapporta cette Lettre qu'elle venoit de lui donner.

Ce 4. de Mai 1666.

„ COmme vous n'avez point corrigé la Let-
„ tre que je vous ai envoyée, & que vous
„ ne me dites pas positivement si je la ferai voir
„ au Roi, je n'ose le faire sans savoir plus
„ clairement votre intention : car vous savez
„ mieux que moi l'état present de vos affaires
„ & la disposition du Roi pour vous. Man-
„ dez-moi ce que vous voulez que je fasse.
„ Je vous jure, Monsieur, que je vous aurois
„ plûtôt témoigné le desir que j'avois de vous
„ servir si je n'eusse cru que dans une pareille
„ conjoncture, il vaut mieux ne se pas tant
„ presser pour donner le tems aux esprits de
„ s'adoucir, & si je ne vous apprends pas mon
„ nom, c'est parce qu'il vous seroit fort inu-
„ tile de le savoir.

Cette opiniâtreté à se cacher de moi en me voulant servir me fit soupçonner quelque mauvais dessein, c'est pourquoi j'écrivis à l'inconnu avec chagrin, que je le remerciois du service qu'il vouloit me rendre.

Il me fit le lendemain par la même voye la réponse qui suit.

„ Je

1666. „ JE voi bien que vous commencez à croire „ que je n'agis pas de bonne foi : votre dé- „ fiance me fait résoudre à vous déclarer ce „ que votre reconnoissance ne m'auroit jamais „ fait dire. Sachez donc que mon sexe m'a- „ voit empêchée de vous apprendre qui je suis. „ Vous croirez aisément que la Lettre que je „ vous ai envoyée est faite par une femme, „ quand vous considererez que je n'ai osé la „ faire voir sans que vous l'eussiez approuvée „ & corrigée, ma jeunesse & mon ignorance ne „ me permettant pas de m'en fier à moi-même. „ Pour le seing dont vous me parlez, je pré- „ tendois mettre le nom de quelque homme de „ Province qui ne fût pas connu : car pour vous „ je ne m'étois pas attenduë que vous me pres- „ seriez si fort là-dessus. J'ai été fâchée de voir „ qu'au lieu de vous servir, je n'ai fait qu'aug- „ menter vos chagrins par les soupçons que „ je vous ai donnez : c'est ce qui m'a fait résou- „ dre de vous éclaircir. Cependant je commen- „ ce à craindre de vous être encore plus suspec- „ te, puisque c'est par une femme que vous a- „ vez déja été trompé : mais si vous vous étiez „ adressé à moi pour me confier votre secret „ vous n'en seriez pas où vous en êtes assuré- „ ment. Enfin, Monsieur, la seule estime que „ j'ai pour vous me fait entreprendre ce que vous „ avez vû, & je ne puis penser que l'homme de „ la Cour qui a le plus de merite selon mon „ sens, soit le plus malheureux sans être tou- „ chée de sa disgrace. Je ne vous parlerois pas „ comme je fais, si je n'étois persuadée que vous „ ne me connoîtrez jamais : dans cette pensée „ je vous avoûë que votre maniere d'écrire me

„ plaît

„ plaît tant, & je m'intereſſe ſi fort dans votre
„ malheur, que vous me ferez plaiſir de m'ap- 1666.
„ prendre de vos nouvelles de tems en tems.

Cette Lettre m'apprenant déja quelque choſe que je ne ſavois pas, me fit eſperer que je ſaurois enfin tout le reſte, le nom auſſi bien que le ſexe, & ſur cela je lui fis cette réponſe.

De la Bâſtille ce 7. de Mai 1666.

„ NOn, Madame, je n'ai jamais crû que
„ vous n'agiſſez pas de bonne foi, mais
„ je vous avoûë que je n'ai pas compris qu'on
„ eût aſſez d'eſtime & d'amitié pour un mal-
„ heureux, pour le ſervir ſans ſe faire connoî-
„ tre à lui. Quoi-que je ne doute pas que vous
„ ne me vouliez ſervir ſans interêt, Madame,
„ je m'étonne que vous l'ayez voulu faire ſans
„ me dire votre nom; vous m'avouerez que
„ cela eſt un peu extraordinaire. Eſt-il ſi hon-
„ teux d'être de mes amis, Madame, que vous
„ vous en deviez cacher? Vous me feriez peur
„ par là de l'état de mes affaires, ſi je ne ſa-
„ vois d'ailleurs qu'il n'eſt pas ſi mauvais. Mais
„ enfin, Madame, l'eſtime que vous me té-
„ moignez me touche ſi ſenſiblement, que ſi
„ vous me mandez qui vous êtes, je vous ſe-
„ rai infiniment obligé. Ma maniere d'écrire
„ vous plaît, me dites-vous, & je vous aſſure
„ que la vôtre me charme. Si je l'admirois
„ quand je vous croyois un homme qui pou-
„ voit avoir de l'acquis, jugez, Madame, ce
„ que je fais quand je voi que c'eſt la ſeule
„ beauté de votre naturel qui produit de ſi bel-
„ les choſes. Encore une fois j'en ſuis enchan-

„ té,

„ té, & je ne saurois plus me plaindre de mon
1666. „ malheur quand je considere qu'il m'a attiré
„ votre estime & la part que vous prenez en
„ ma disgrace : mais j'en reviens toûjours à
„ vous prier de m'apprendre qui est une si
„ honnête & si genereuse personne. Je vous
„ promets en recompense de vous apprendre
„ le détail de mes affaires, & de vous réjouïr
„ là-dessus de quelques bonnes esperances.

Le 10. de Mai trois de mes amies étant venu voir la Basiniere prisonnier à la Bastille sur les dix heures du matin, firent deux ou trois tours sur la terrasse avec lui, & prirent le temps que le Garde ne les voyoit pas pour descendre par un escalier & pour venir dîner avec moi. Comme nous sortions de table, ce même laquais m'apporta une Lettre que lui venoit de donner la femme en cape. Je surpris fort mon amie quand je lui appris à quoi me servoit son laquais depuis dix jours; & après lui avoir raconté & aux autres Dames tout ce qui s'étoit passé jusques-là, j'ouvris ma Lettre devant elles.

Ce 10. *de Mai* 1666.

„ JE vous conjure, Monsieur, de ne jamais
„ dire que c'est une femme qui a fait la Let-
„ tre au Roi : car si elle ne passe pas pour ve-
„ nir d'un homme, quand elle paroîtra dans le
„ monde, cela m'empêchera de me faire con-
„ noître à vous. Mais si vous me gardez le
„ secret, vous m'avoüerez peut-être un jour
„ que j'ai eû sujet d'en user ainsi : ce n'est pas
„ que je ne sois persuadée qu'il est glorieux de

„ passer

„ passer pour une de vos amies, & même j'ai „ meilleure opinion de moi depuis que vous 1666. „ me mettez du nombre. Je pense, Monsieur, „ qu'à cause que je vous ai fait voir que je „ fais cas de tout ce que vous écrivez, vous „ avez pris plaisir à donner un tour encore plus „ galant à votre Lettre. Il faut pourtant que „ ces manieres-là vous soient bien naturelles, „ puisque vous les avez conservées malgré „ tous vos chagrins. Adieu, Monsieur, je suis „ ravie que vos affaires aillent mieux.

Comme ces Dames & moi nous raisonnions sur cette avanture, je pris garde que l'enveloppe de ce paquet étoit une Lettre, & en la lisant je trouvai qu'on y nommoit un Couvent. Je ne l'eûs pas dit à mon amie qu'elle m'assura qu'avant qu'il fût vingt-quatre heures elle déterreroit tout cela; qu'elle y avoit encore une amie qui lui découvriroit infailliblement cette intrigue.

Deux jours après le laquais m'apporta cette Lettre de la part de mon amie inconnuë.

Ce 12. *Mai* 1666.

„ LEs perquisitions que vous avez fait faire, „ Monsieur, m'ont reduite dans une extré„ mité qui me force de vous dire qui je suis. „ J'avois bien raison de vous le celer, puisque „ ce n'est gueres le fait d'une Religieuse de se „ mêler d'affaires pareilles; mais comme ma „ profession ne m'empêche pas d'être touchée „ du merite, & que je connois le vôtre très-par„ ticulierement, (quoi-que je ne vous aye ja„ mais vû) je n'ai pû vous savoir malheu-

„ reux

„ reux ſans avoir envie de vous ſervir. J'ai
1666. „ été aſſez ſimple pour croire quand je vous
„ écrivis ma premiere Lettre, que vous m'y ré-
„ pondriez poſitivement, ſans vous enquerir de
„ qui elle étoit, & que notre commerce finiroit
„ là. Cela eſt bien d'une perſonne qui n'a pas
„ vingt ans, & vous ſaurez que le laquais de
„ Madame de **** eſt venu de la part de ſa
„ Maîtreſſe faire un grand bruit à la grille,
„ pour ſavoir quelle étoit la Religieuſe qui
„ faiſoit tenir des Lettres à un homme. Je ne
„ ſai où j'en ſerois s'il ne s'étoit adreſſé à une
„ de mes amies & qui l'eſt auſſi de la vôtre, qui
„ lui écrivit auſſi-tôt un mot, qui ne lui a pour-
„ tant pas fait ſavoir l'affaire. Je vous con-
„ jure, Monſieur, d'empêcher que cela n'écla-
„ te, en priant votre amie de n'en point parler
„ ſans lui dire qui c'eſt: il n'y a que vous au
„ monde qui le ſavez: car les gens dont je me
„ ſuis ſervie, ont crû que c'étoit une de mes
„ amies: défendez au laquais d'en jamais par-
„ ler, & retirez de lui une Lettre qu'il tenoit
„ & qu'il ne voulut donner. Je vous croi
„ ſi honnête homme que je remets mes interêts
„ entre vos mains; je ſerois la plus malheu-
„ reuſe du monde ſi cela étoit ſu dans le
„ Couvent, & les plaiſanteries qu'on en feroit
„ dans le monde ne finiroient point; mais
„ j'attens de votre generoſité que vous me
„ garderez un ſecret inviolable: après avoir
„ reçu cette Lettre, vous n'entendrez plus
„ parler de moi, & je vous prie auſſi de ne me
„ plus faire l'honneur de m'écrire, puiſque
„ vous me connoiſſez & que je vous ſuis inu-
„ tile: ſi vous voulez pourtant faire réponſe
„ à celle-ci pour m'ôter d'inquiétude, n'en-

„ vo-

„ voyez point la Lettre par les gens de Mada- 1666.
„ me **** mais par quelqu'un qui demandera
„ Madame de **** de la part de son frere, &
„ qu'il ne montre point la Lettre qu'il ne me
„ voye seule: ne mettez point de dessus. Je
„ vous conjure encore de ne point montrer de
„ mon écriture : car quoi-que je n'aye jamais
„ écrit à pas un homme, quelque femme du
„ monde pourroit la reconnoître si elle sortoit
„ d'entre vos mains. Je ne serai point demain
„ dans ce Couvent-ci, je serai dans une autre
„ maison que nous avons à la campagne, mais
„ je serai ici Vendredi.

Deux jours après je lui fis cette réponse.

De la Bastille ce 14. de Mai 1666.

„ JE suis très-fâché, Madame, du bruit
„ qu'a fait Madame de **** qui a pensé
„ vous nuire; mais quand je songe que je
„ dois votre connoissance à sa curiosité, je ne
„ saurois m'empêcher d'en être bien aise: car
„ quelque estime que j'eusse déja pour vous,
„ votre nom l'a fort augmentée, & m'a fait mê-
„ me résoudre de vous donner mon cœur, que
„ je n'eusse jamais été assez fou pour laisser al-
„ ler à une inconnuë. Ne trouvez pas étrange,
„ Madame, que je vous parle ainsi dans les
„ chagrins d'une prison. Comme votre profes-
„ sion de Religieuse ne vous exempte pas, à ce
„ que vous me mandez, d'être touchée du me-
„ rite, mon état de prisonnier ne m'empêche
„ pas aussi d'être sensible au merite & à la re-
„ connoissance. Vous me témoignez plus de
„ bonté que je n'en ai reçu de mes meilleurs

1666. „ amis : vous n'avez pas vingt ans & vous avez „ de l'esprit comme un Ange. En bonne foi, „ Madame, est-il surprenant que je vous aime? „ Non assurément ; aussi suis-je résolu de vous „ aimer toute ma vie avec toute la discretion „ imaginable. Puisque vous me connoissez de „ reputation, vous aurez ouï dire que j'ai de „ l'honneur & que je ne suis pas étourdi ; ainsi „ quand vous serez entre mes mains, Mada-„ me, plus que vous n'y êtes, vous ne serez „ point exposée, & personne ne verra jamais „ vos Lettres que moi. Ne me les épargnez „ donc pas, Madame, consolez un malheu-„ reux à qui vous avez daigné témoigner de la „ bonté ; & s'il est permis de dire quelquefois „ de soi des veritez avantageuses, soyez persua-„ dée qu'il n'est pas tout-à-fait indigne de „ l'estime que vous ayez pour lui.

„ Je ne me servirai plus des gens de mon „ amie, & je n'enverrai les Lettres que je „ vous écrirai qu'à vous seule, en les portant „ de la part de Monsieur votre frere, & sans „ dessus.

Le lendemain 15. de Mai mon valet-de-chambre étant allé demander à parler à Madame de **** de la part de son frere, lui donna ma Lettre, & elle lui dit de venir quérir la réponse dans trois jours : cependant il m'arriva des choses qui me donnerent bien d'autres pensées, & depuis je n'ai plus ouï parler de ma visionnaire, pour qui j'aurai toute ma vie toute la reconnoissance imaginable de l'estime qu'elle a eûë pour moi, & de la part qu'elle a pris à mes disgraces. Ce n'est pas qu'on se puisse empêcher d'avoüer que son dessein étoit

ridicule, mais le principe d'où il sortoit étoit bon, & du reste on ne peut attendre plus de connoissance des affaires du monde, d'une Religieuse qui n'avoit pas vingt ans. 1666.

Le 16. de Mai 1666. à deux heures après midi, un de mes gens que ma femme avoit laissé à S. Germain pour solliciter une Lettre de cachet pour ma liberté qu'on lui avoit fait esperer, m'apporta celle-ci.

„ MOnsieur de Baisemaux, desirant donner moyen au Sieur Comte de Bussy Rabutin de se faire commodement traiter de ses incommoditez, je vous fais cette Lettre, pour vous dire que mon intention est que vous le fassiez sortir de mon Château de la Bastille où il est presentement detenu, & le mettiez au pouvoir du nommé Dalancé Maître Chirurgien de ma bonne ville de Paris, pour être par lui traité dans la maison dudit Dalancé, en remettant par lui en vos mains, un écrit par lequel il s'engagera en son propre & privé nom de le conduire en mondit Château & vous le délivrer après sa guerison: & la presente n'étant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Baisemaux, en sa sainte garde. Ecrit en mon Château de Versailles, le 16. de Mai 1666. *Signé*, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Je mets cette Lettre du Roi pour ma liberté parce qu'elle est assez particuliere, & que la condition de retourner à la Bastille dès que je serois gueri ne s'est peut-être, avant cette fois-

là, jamais mise dans une Lettre de cachet.
1666. Mais connoissant que le Roi aimoit la Justice & haïssoit la cruauté, cette Lettre ne me fit aucune peine.

Avant que d'expedier l'ordre, M. le Tellier m'envoya demander chez quel Chirurgien je voulois me mettre, & je choisis Dalancé, qui le plus honnêtement du monde, s'obligea au Roi pardevant Notaire, de me representer quand je me porterois bien, pour être reconduit à la Bastille.

Ce n'est pas à cause que Dalancé m'a fait plaisir que je dis que c'étoit un des plus honnêtes hommes & des meilleurs amis qu'on pût trouver; s'il en avoit usé pour un autre comme il en usa pour moi, je loüerois son action & je dirois de lui la même chose.

Je sortis donc de la Bastille le 17. de Mai 1666. à sept heures du matin, & l'on m'emmena chez Dalancé, couché dans mon carrosse sur un matelas.

Il n'est pas imaginable combien je recevois de visites tous les jours: avec toutes celles de mes amis & de mes connoissances de la Cour, mille gens me venoient voir par curiosité; on étoit bien-aise de connoître un homme de qualité, des plus anciens Officiers Generaux des armées du Roi, qui avoit perdu sa fortune pour avoir écrit en se divertissant, & sans dessein qu'il fût public, le détail des galanteries de deux Dames, que tout le monde savoit déja.

Tous mes amis firent bien leur devoir; il n'y en eut qu'un qui me manqua, que je mettois pourtant à la tête de tous les autres.

Dans ce tems-là ma femme fatiguée de tou-

toutes les peines du corps & de l'esprit que ma prison lui avoit données depuis quinze 1666. mois, & d'ailleurs allarmée des bruits qui couroient qu'infailliblement je rentrerois dans la Bastille aussi-tôt que je serois gueri; & la Maréchale d'Etrée sa Cousine lui ayant même dit en particulier qu'elle le savoit à n'en pouvoir douter: tout cela, dis-je, la fit tomber malade d'une fievre continuë, dont elle fût morte sans son bon temperament qui la sauva.

Pour moi me trouvant alors assez remis pour prendre l'air de la campagne, j'écrivis au Roi cette Lettre, doutant si peu d'un heureux succès, que je mandai en même tems à Bussy qu'on m'amenât mes chevaux.

SIRE,

„ Votre Majesté a pû savoir l'extremité où „ j'étois quand elle me fit la grace de me per- „ mettre de sortir la Bastille pour me venir „ mettre entre les mains de Dalancé. Cette „ bonté, SIRE, a plus contribué au rétablisse- „ ment de ma santé que tous les remedes, & m'a „ si sensiblement touché le cœur en me sau- „ vant la vie, que je ne serai jamais content „ que je ne la hasarde encore pour Votre Ma- „ jesté autant de fois que je l'ai hasardée; & „ qu'enfin je ne la perde pour son service. Rien „ ne m'en sauroit ôter le desir, SIRE, parce „ que quand un châtiment est fait avec autant „ de justice que celui que j'ai reçu, & est suivi „ d'une grace aussi grande que celle que je „ viens de recevoir, on admire & on adore son

1666. „ Maître: on est au desespoir de lui avoir déplû, & on meurt d'envie de mourir pour „ l'augmentation de sa gloire. Voilà comme „ je suis, SIRE. Je supplie très-humblement „ Votre Majesté d'en être persuadée, & de me „ permettre d'aller recouvrer entierement chez „ moi une santé que je ne veux user qu'au ser- „ vice de Votre Majesté, de laquelle je suis „ de tout mon cœur & avec tous les respects „ du monde,

SIRE,

Le très-humble, &c.

J'envoyai cette Lettre au Duc de Noailles en lui écrivant celle ci.

A Paris ce 7. d'Août 1666.

„ ENfin, Monsieur, après avoir passé depuis „ quatre mois par les plus grandes douleurs „ du monde, je me trouve aujourd'hui en meil- „ leur état. Je dois la vie au Roi: car si Sa Ma- „ jesté ne m'eût fait la grace de me sortir de la „ Bastille dans le tems qu'elle le fit, je serois „ mort huit jours après. Vous jugez bien, „ Monsieur, ce que fait dans un cœur plein de „ reconnoissance une grace aussi grande que „ celle-là. Si j'avois mille vies je les donnerois „ pour son service: vous verrez la maniere „ dont j'en écris à Sa Majesté dans la Lettre „ que je vous envoye. Je vous supplie, Mon- „ sieur, de la lui presenter, en l'assurant en- „ core que je meurs d'envie de lui témoigner „ par quelque action hasardeuse & remarqua-

„ ble

„ ble pour son service, que je ne suis pas tout- 1666.
„ à-fait indigne de ses bienfaits.

Le lendemain du jour que j'eûs écrit ces Lettres je reçûs celle-ci du Duc de Noailles.

A Fontainebleau ce 8. d'Août 1666.

„ LE Roi m'a fait l'honneur de me dire qu'il
„ vous permettoit d'aller chez vous réta-
„ blir vôtre santé. Je vous prie d'être persua-
„ dé que personne ne vous la souhaitte plus
„ parfaite que, &c.

Avant que d'avoir reçû cette Lettre, j'écrivis celle-ci à M. le Tellier.

A Paris ce 8. d'Août 1666.

„ APrès avoir souffert de très-grandes dou-
„ leurs, les Chirurgiens m'ont fait une pe-
„ tite operation qui m'a soulagé; ils n'ont osé
„ en hasarder une plus grande à l'endroit où est
„ la source de mon mal, parce qu'ils en ont
„ jugé l'évenement trop hasardeux. Ce qui a
„ bien encore retardé ma guerison, Monsieur,
„ c'est l'extrémité où a été ma femme depuis
„ quinze jours. Vous pouvez juger combien
„ j'ai pati dans la crainte de sa mort, quand je
„ songeois que c'étoit moi qui en eusse été la
„ cause. Je vous compte tous mes maux, Mon-
„ sieur, parce que je sai que vous êtes humain,
„ & que vous m'avez témoigné y prendre part.
„ J'ai supplié très-humblement le Roi d'en être
„ touché, & de me permettre d'aller chez moi
„ prendre l'air de la campagne pour achever de

„ me remettre. Je vous conjure d'appuyer mes
1666. „ prieres, & de me croire, &c.

Deux jours après je reçûs un paquet de M. le Tellier, dans lequel étoient ces Lettres, & premierement celle du Roi.

„ MOnsieur le Comte de Bussy Rabutin,
„ Ayant su que pour recouvrer entie-
„ rement votre santé, il seroit nécessaire que
„ vous pussiez aller prendre l'air chez vous en
„ Bourgogne; & étant bien-aise de contribuer
„ à votre guerison, je vous écris cette Lettre,
„ pour vous dire que je trouve bon que vous
„ partiez du lieu où vous êtes quand vous
„ l'estimerez à propos, pour aller en votre
„ Maison de Bourgogne: priant Dieu qu'il
„ vous ait, M. le Comte de Bussy Rabutin, en
„ sa sainte garde. Ecrit à Fontainebleau ce 10.
„ d'Août 1666. *Signé* LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

Lettre de M. le Tellier.

MONSIEUR,

„ Le Roi ayant trouvé bon de vous permettre
„ d'aller chez vous en Bourgogne, sur ce que Sa
„ Majesté a appris que cela étoit nécessaire
„ pour le recouvrement de votre santé, j'en ai
„ fait l'expédition avec bien de la joye, & je
„ l'accompagne de celle-ci pour vous témoi-
„ gner la part que je prens à tout ce qui vous
„ touche, Monsieur, & le déplaisir que j'ai de
„ la

„ la maladie de Madame de Buſſy, & de l'état 1666.
„ auquel vous êtes. J'eſpere que la liberté dont
„ vous allez jouïr ne vous ſera pas un remede
„ inutile ; je voudrois y pouvoir contribuer,
„ étant autant que l'on peut être, &c.

Dans le même paquet étoit encore cette Lettre de du Freſnoi premier Commis de M. le Tellier, qui étoit fort de mes amis.

A Fontainebleau ce 10. d'Août 1666.

MONSIEUR,

„ Il y a long-tems que je n'ai fait d'expedi-
„ tion avec plus de joye que celle de votre li-
„ berté, & ſi votre ſanté étoit comme je la
„ ſouhaitte, il ne s'y pourroit rien ajoûter. Je
„ croi, Monſieur, que vous me faites bien l'hon-
„ neur d'être perſuadé de cette verité, & que
„ perſonne n'eſt avec plus de reſpect & de paſ-
„ ſion que je ſuis, &c.

DE PAR LE ROI.

„ SA Majeſté ayant trouvé bon de permettre
„ au Sieur Comte de Buſſy Rabutin qui eſt
„ preſentement en la maiſon de Maître Martin
„ Dalancé Chirurgien de Paris, d'aller en
„ Bourgogne, Sa Majeſté a déchargé & déchar-
„ ge ledit Dalancé de la perſonne dudit Sieur
„ Comte de Buſſy. Fait à Fontainebleau le 10.
„ d'Août 1666. *Signé*, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

1666. Au reste quand tout le monde avoit crû que je rentrerois à la Bastille après que je serois gueri, moi seul je n'avois pas douté que le Roi ne fût trop juste pour m'y renvoyer: mais en tout cas si les mauvais offices de mes ennemis eussent pû surprendre sa justice; je ne disois pas à Sa Majesté que je fusse entierement gueri, afin de faire des tentatives pour mon entiere liberté, sans me commettre: tant qu'on m'eût refusé ce que j'eusse demandé, j'aurois toûjours été malade, & j'aurois bien mieux aimé passer ma vie chez Dalancé que de rentrer en prison. Cependant quand j'avois attendu de la bonté du Roi la permission de me venir rétablir à la campagne, j'avois cru seulement que M. le Tellier me manderoit que Sa Majesté m'accordoit la très-humble priere que je lui avois faite; mais je n'avois pas esperé la grace qu'elle me fit de me l'écrire elle-même si honnêtement. En effet, je ne pense pas que cela se soit jamais fait que cette seule fois, que le Roi ait fait réponse à un homme en disgrace quand ce n'a pas été pour l'en retirer tout-à-fait.

Trois jours après je remerciai le Roi par cette Lettre.

SIRE,

„ La dernière bonté que Votre Majesté
„ vient d'avoir pour moi me donne une joye
„ infinie. Le seul chagrin qui me reste, SIRE,
„ c'est de ne pouvoir que par des paroles faire
„ voir à Votre Majesté ma reconnoissance.
„ Mais si elle vouloit connoître assurément
„ le

„ le fond de mon cœur, elle me remettroit
„ quelque jour en état de mourir pour son ser- 1666.
„ vice, & verroit par-là sans en pouvoir dou-
„ ter, que je suis avec toute la passion & tous
„ les respects imaginables,

De Votre Majesté,

Le très-humble, &c.

A Paris ce 15. d'Août 1666.

Cinq jours après que j'eûs écrit cette Lettre au Roi, j'écrivis celle-ci au Duc de St. Aignan.

A Paris ce 20. d'Août 1666.

„ ENfin, Monsieur, le Roi vient de finir
„ mes maux : il m'a sauvé la vie quand il
„ m'a sorti de la Bastille pour me faire traiter
„ plus commodément ; & après que ce ra-
„ doucissement a facilité ma guerison, Sa Ma-
„ jesté m'a fait l'honneur de m'écrire, que je
„ pouvois aller chez moi sur la très-humble
„ priere que je lui avois faite de me le per-
„ mettre. Vous ne doutez pas, Monsieur, de
„ l'effet que ces graces ont fait dans mon
„ cœur. Je vous assure qu'il est tel que je n'ai
„ rien de plus fort dans l'esprit, que de hasar-
„ der pour son service la vie qu'il vient de me
„ conserver ; & comme je suis persuadé que ces
„ bontez me viennent par les bons offices
„ que vous m'avez rendus, vous jugez bien
„ quelle reconnoissance en peut avoir un hom-
„ me qui n'est pas naturellement ingrat, & qui

„ a eû toute sa vie une très-grande estime, &
1666. „ une très-forte amitié pour vous.

Dans ce tems-là le Duc de Noailles me vint voir & me conta que le Roi se voulant en quelque façon justifier à lui des maux qu'il m'avoit faits, lui avoit dit un jour tout ce qu'on avoit dit à Sa Majesté contre moi; qu'il lui avoit répondu que je pouvois avoir tort sur des bagatelles, mais qu'au fond j'étois un brave homme qui avoit toûjours bien servi, & depuis fort long-tems, & que si le Maréchal de Turenne, qui ne m'aimoit pas, n'eût caché mes services, ma fortune seroit bien en un autre état qu'elle n'étoit. Si M. de Turenne lui a rendu de mauvais offices, repliqua le Roi, Bussy s'en est bien vangé.

On peut voir par cette réponse que je ne m'étois pas trompé quand j'avois soupçonné le Maréchal de Turenne de me nuire.

Enfin je partis le 6. de Septembre de Paris, & j'arrivai le 10. à Bussy, plus rétabli par l'air que j'avois pris, qu'abattu de la fatigue du voyage. Je commençai alors à sentir veritablement la douceur de ma liberté, & je fis venir sept ou huit sortes d'artisans pour l'embellissement de ma maison. C'étoient les seuls plaisirs que je pusse avoir à la campagne : car il n'y a rien que je n'aimasse mieux faire que d'aller à la chasse.

FIN.

TABLE



TABLE
DES NOMS PROPRES
DES PERSONNES,

Et des principales choses contenuës dans ce second Tome.

A.

de

Camp-

Eiler

Let-

M.

Malte,

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

V.

Y.

FIN.



